



ENSEMBLE, DEPUIS 1920

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2019



**Distributeur de matériaux de construction et d'outillage,
notre Groupe s'étend en France à travers
un réseau dense de près de 350 points de vente.**

**Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent,
avec nos fournisseurs, les solutions durables et
innovantes de vos projets de construction, de rénovation et
d'aménagement du territoire.**



Groupe
SAMSE

**2
0
1
9**

**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**

**INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL
ET LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE**



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 29 avril 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Sommaire

| | | | | | |
|----------|---|-----------|-------------|---|------------|
| 1 | Présentation du Groupe SAMSE | 5 | 3.12 | Perspectives 2020 | 129 |
| 1.1 | Messages des Présidents | 6 | 3.13 | Observations du Comité Social et Economique | 129 |
| 1.2 | Profil | 8 | 4 | Eléments financiers | 130 |
| 1.3 | Organigramme simplifié | 24 | 4.1 | Comptes consolidés | 131 |
| 1.4 | Historique | 25 | 4.2 | Comptes sociaux | 209 |
| 1.5 | Chiffres clés | 28 | 5 | Informations complémentaires | 243 |
| 1.6 | SAMSE et ses actionnaires | 30 | 5.1 | Responsable du Document d'enregistrement universel | 244 |
| 2 | Rapport sur le Gouvernement d'entreprise | 35 | 5.2 | Attestation du responsable | 244 |
| 2.1 | Renseignements sur la société | 36 | 5.3 | Informations historiques sur les exercices 2017 et 2018 | 245 |
| 2.2 | Informations sur le capital social | 38 | 5.4 | Responsables du contrôle des comptes | 245 |
| 2.3 | Gouvernance | 44 | 5.5 | Honoraires des Commissaires aux comptes | 246 |
| 2.4 | Rémunérations et avantages des mandataires sociaux | 57 | 5.6 | Responsable de l'information financière | 246 |
| 2.5 | Conventions réglementées | 63 | 6 | Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020 | 247 |
| 2.6 | Participation aux Assemblées Générales | 63 | 6.1 | Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions | 248 |
| 2.7 | Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 63 | 6.2 | Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes | 251 |
| 3 | Rapport de gestion | 65 | 6.3 | Résolutions | 263 |
| 3.1 | Faits marquants de l'exercice 2019 | 66 | 7 | Tables de concordance | 268 |
| 3.2 | Déroulement de l'exercice | 66 | 7.1 | Table de concordance du Document d'enregistrement universel | 269 |
| 3.3 | Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice | 73 | 7.2 | Table de concordance du Rapport financier annuel | 270 |
| 3.4 | Gestion des risques | 73 | 7.3 | Table de concordance du Rapport de gestion | 271 |
| 3.5 | Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE | 85 | 7.4 | Table de concordance du Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise | 272 |
| 3.6 | Déclaration de Performance Extra-Financière | 88 | | | |
| 3.7 | Plan de vigilance | 127 | | | |
| 3.8 | Informations sur le capital social | 128 | | | |
| 3.9 | Dépenses non déductibles fiscalement | 128 | | | |
| 3.10 | Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles | 128 | | | |
| 3.11 | Frais de recherche et de développement | 128 | | | |

1 - Présentation du Groupe SAMSE

| | |
|-------------------------------|----|
| 1.1 Messages des Présidents | 6 |
| 1.2 Profil | 8 |
| 1.3 Organigramme simplifié | 24 |
| 1.4 Historique | 25 |
| 1.5 Chiffres clés | 28 |
| 1.6 SAMSE et ses actionnaires | 30 |

1.1 Messages des Présidents

EDITO

De 2019, nous retiendrons une activité dynamique qui a largement contribué à nos bons résultats sur nos deux métiers, Négoce et Bricolage. Une progression de 5,1 % de notre chiffre d'affaires et de 10,3 % de notre Résultat Opérationnel Courant.

Nous atteignons même le cap symbolique de 1,5 Mds d'Euros de chiffre d'affaires, preuve s'il en est besoin que notre Groupe se porte bien.

Ceci est le fruit d'une exploitation quotidienne performante – saluons ici l'implication de tous – qui nous a également permis de structurer l'entreprise pour préparer l'avenir. En 2019, le Groupe a initié de nombreux projets et signe même une année record en termes d'investissement et de transformation.

Au-delà des chiffres, nous retiendrons une année exceptionnelle dans l'histoire de SAMSE.

En 1920 naissait la Société Anonyme des Matériaux du Sud- Est, petite filiale du Groupe cimentier VICAT.

100 ans plus tard, le Groupe SAMSE est une véritable famille d'entreprises qui a su préserver sa culture et ses valeurs de partage, d'autonomie et d'engagement.

En 2019, notre actionariat a risqué d'être fortement chahuté mais nous avons réussi à reprendre notre destin en main.

Dans cette situation de crise, les actionnaires et le Comité Exécutif, avec le soutien des Fonds Communs de Placement (FCP) et des salariés, ont imaginé et construit une solution permettant au Groupe de retrouver son indépendance.

Grâce à la détermination de chacun, ce projet audacieux rassemble aujourd'hui les principaux actionnaires familiaux et salariés et de nouveaux actionnaires, convaincus par la vision long terme du Groupe et ses valeurs humaines.

Quel plus beau cadeau pouvions-nous espérer pour l'anniversaire du siècle ?

Longue vie au Groupe SAMSE.

Que son horizon reste toujours bleu, pour les 100 ans à venir.

Olivier Malfait



François Bériot



Depuis deux ans, le Comité Exécutif a multiplié les échanges avec des confrères du négoce et des partenaires historiques, dont un actionnaire présent de longue date au sein du capital de SAMSE. Ces derniers cherchaient en fait à comprendre le pourquoi et le comment des performances du Groupe, contrastant avec les succès mitigés et parfois même décevants de leurs négoce présents en France ou en Europe. Leurs interrogations se résumaient par cette courte formule :

« Quelle est donc la recette de la Magic Sauce SAMSE ? »

Je pense pouvoir dire qu'elle est simple :

Si des dirigeants, des cadres et l'ensemble du personnel d'une entreprise commerciale peuvent, s'ils travaillent bien, produire de bons résultats et donc des finances solides, la réciproque n'est pas vraie.

En clair, les objectifs essentiellement ou à fortiori purement financiers ne génèrent ni des hommes compétents, efficaces et motivés, pas plus qu'ils ne font « marcher le commerce ».

La « Magic Sauce » SAMSE peut, à mon avis, se résumer en trois lignes :

- La priorité donnée aux femmes et aux hommes, seuls véritables moteurs de l'entreprise,
- La confiance, réciproque, bien sûr, à tous les échelons,
- L'indépendance et la liberté d'action, facteurs de motivation.

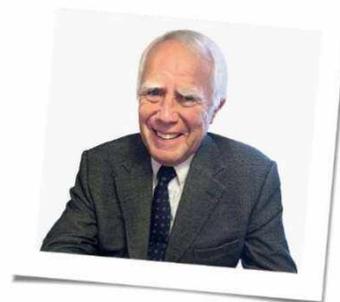
Ces trois principaux ingrédients constituent depuis toujours la base de notre culture que je souhaite pérenne.

On peut rajouter un peu de sel et de poivre pour en rehausser la saveur, mais ce n'est pas indispensable parce qu'elle n'en manque pas.

Patrice Joppé



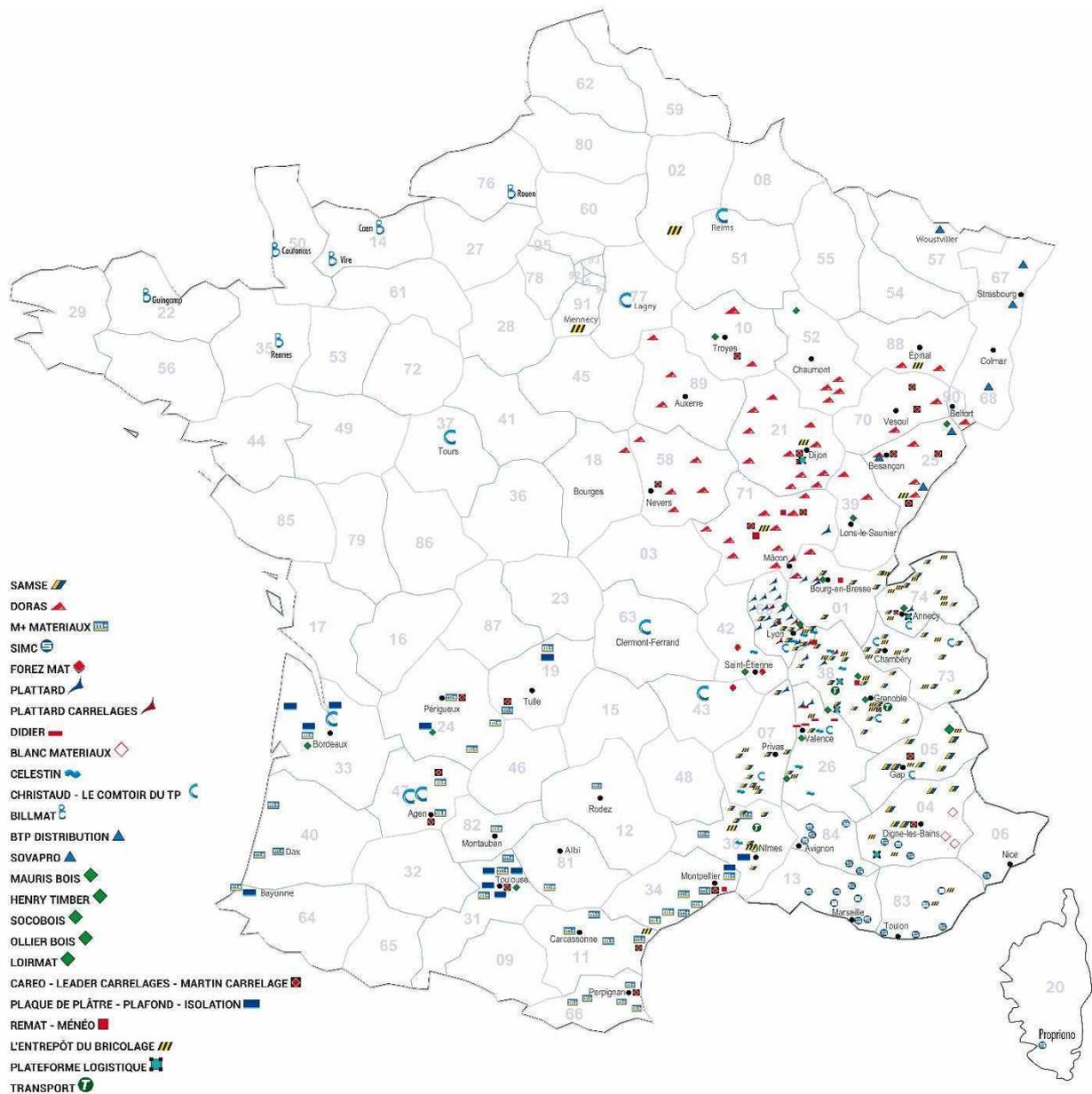
Patrice Joppé
Président du Conseil
de Surveillance



Paul Bériot
Vice-Président du Conseil
de Surveillance

1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, notre Groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 350 points de vente. Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs, les solutions durables et innovantes de vos projets de construction, de rénovation et d'aménagement du territoire.



Le négoce, une affaire de spécialistes

L'activité négoce est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe représente un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers, les artisans et les entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.

Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plateformes logistiques et les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Afin de développer et d'adapter les compétences de ses équipes aux nouveaux modes constructifs, le Groupe investit dans la formation technique.

Multi-spécialistes



Une proximité et une réactivité toujours en chantier

Présente en Auvergne - Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Gard depuis 1920, SAMSE apporte à ses clients des solutions et des services innovants. Son maillage dense favorise une grande proximité et réactivité.

samse.fr



Chiffres clés 2019 de l'enseigne



1 580
collaborateurs

82
agences

461
M€
chiffre d'affaires

ENSEIGNES AFFILIEES SAMSE



Créée en 1985, l'enseigne est forte d'un réseau de 3 agences situées dans la Loire et en Haute-Loire. Société absorbée par SAMSE courant 2019.



Société familiale composée de 3 agences, créée en 1965, dans les Alpes de Haute-Provence, elle nous a rejoins en 2005.



Créée en 1911 à Bourg-de-Péage (26), l'entreprise familiale Didier s'est rapprochée du Groupe en 2008 et compte 5 agences dans la Drôme.



Le sens du service et des choix exigeants

Rapport « services-satisfaction » élevé, performance et pérennité du produit, réactivité : des exigences de qualité élémentaires pour DORAS, leader régional de matériaux de construction dans l'Est.

doras.fr



Chiffres clés 2019 du Groupe




940
collaborateurs


62
agences

M€
250
chiffre d'affaires

FILIALES DU GROUPE DORAS



Son expertise a le vent en poupe

Depuis sa création, M+ MATERIAUX met toute son énergie à accompagner les professionnels avec un dynamisme toujours renouvelé. Ses solutions performantes font aujourd'hui référence.

mplus-materiaux.fr



Chiffres clés 2019 de l'enseigne




656
collaborateurs


52
agences

M€
206
chiffre d'affaires



Présente auprès des acteurs du BTP

Proximité et conseils experts sont les briques de cette spécialiste de matériaux de construction qui a su se diversifier. Originaire de Manosque, MATERIAUX SIMC est aujourd'hui présente sur 6 départements en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

matériaux-simc.fr

simc.fr



Chiffres clés 2019 de l'enseigne




553
collaborateurs

25 
agences **4**
grandes surfaces de
bricolage

M€
159
chiffre d'affaires



MS MATÉRIAUX

Depuis octobre 2016, MATERIAUX SIMC est implantée en Corse. Associée à un partenaire local, Jean-Louis Mocchi, cette nouvelle enseigne est située à Propriano et propose, aux professionnels et aux particuliers, une offre de produits complète pour la construction et la rénovation.



Les hommes, les hommes et enfin les hommes

« J'ai toujours entendu mes prédécesseurs dire qu'il y avait trois choses fondamentales dans notre groupe familial : en premier lieu les hommes, puis les hommes et enfin les hommes. » Jacques Plattard, Président, explique ainsi la réussite de ce groupe familial français aux 130 ans de savoir-faire. Depuis 1885, il puise sa force de son expérience et de la transmission générationnelle des métiers de l'industrie et du négoce de matériaux de construction.

plattard.fr



Chiffres clés 2019 du Groupe




530
collaborateurs


32 agences
6 centrales à béton
7 sites industriels

M€
198
chiffre d'affaires

Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'Eau Potable



Filière TP-AEP

« Afin de répondre au mieux à l'ensemble des enjeux des marchés des Travaux Publics et du cycle de l'eau, nos enseignes spécialistes se sont alliées et regroupées en une filière Travaux Publics – Adduction d'Eau Potable (TP-AEP). Cette filière sera un véritable atout pour notre développement ».

Christian Rossi
Directeur de la filière TP-AEP



Faire sa part dans une mission d'utilité publique

Problématique d'actualité s'il en est, la gestion pérenne de la ressource en eau. CHRISTAUD et BILLMAT, distributeurs de matériels et solutions pour l'adduction d'eau potable, se font forts d'accompagner les acteurs de la filière.

christaud.com



Chiffres clés 2019 des enseignes CHRISTAUD, BILLMAT et LE COMPTOIR DU TP



119

collaborateurs



22

agences

M€

49

chiffre d'affaires



La Compétence d'une équipe et le sens du service

Assainissement des eaux usées et pluviales, voirie, terrassement de réseaux secs et aménagements urbains, plus de 6 000 références produits TP et adduction d'eau potable sont proposées par cette société en développement. celestin-materiaux.fr



Chiffres clés 2019 de la société



56

collaborateurs



11

agences

M€

28

chiffre d'affaires



Matériaux
SOVAPRO

Spécialiste BTP... et bois !

BTP DISTRIBUTION propose des produits pour les voiries, les réseaux, l'assainissement et l'adduction d'eau. Cette enseigne s'est réorganisée en 5 grandes activités : travaux publics, adduction d'eau, gros-cœuvre, équipement de chantier et aménagements extérieurs en bois.

btpdistribution.fr



Chiffres clés 2019 des enseignes BTP DISTRIBUTION et SOVAPRO



87

collaborateurs



7

agences

M€

55

chiffre d'affaires



Une alliance stratégique

Autour de CHRISTAUD, un Réseau Français des spécialistes de l'eau fédère des acteurs spécialisés dans l'adduction d'eau potable. « Il a pour mission d'organiser et de partager des services tels que les achats, la logistique, la formation et le marketing » rappelle Christian Rossi, Directeur de la filière TP-AEP. Autour d'une expertise partagée, ce réseau vise la couverture de l'ensemble du territoire national d'ici 2025.

Le Réseau Français des spécialistes de l'eau regroupe les enseignes CHRISTAUD, BTP ADDUCTION D'EAU, BILLMAT et SIMC.

Spécialistes Bois et Menuiserie



Nous stockons pour vous des bois du monde entier

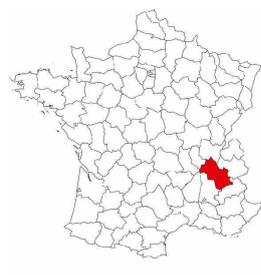
HENRY TIMBER importe des sciages et des produits transformés (rabotés, brossés, traités, etc.) du monde entier. Sur ses sites isérois, elle gère un stockage permanent de 35 000 m³ de bois pour un volume distribué de plus de 110 000 m³ par an.

Experte en négoce de bois, HENRY TIMBER assure, en parallèle, l'approvisionnement en bois de l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

henry-timber.com



Chiffres clés 2019 de la société



70

collaborateurs



2

agences

M€

73

chiffre d'affaires



Devenir la référence bois

Spécialiste régional de la distribution de bois, panneaux et dérivés, MAURIS BOIS propose une gamme très large de produits et de services : des stocks massifs, une logistique adaptée, des nouveautés permanentes, un catalogue et des tarifs en ligne, et désormais des services complémentaires d'études techniques, le tout très prochainement disponible sur son site marchand.

mauris.fr



Chiffres clés 2019 de l'enseigne



169
collaborateurs

8
agences

M€ 58
chiffre d'affaires



Du bois et du choix

Entité du Groupe PLATTARD, cette société est spécialisée dans le négoce et la transformation industrielle de bois bruts et panneaux. Bois rabotés, vieux bois et poutres, le vaste choix fait le bonheur de tous ceux qui ont à réaliser aménagements extérieurs ou agencements intérieurs.

plattard.fr



Chiffres clés 2019 de l'enseigne



54
collaborateurs

3
agences

M€ 25
chiffre d'affaires



Du charpentier chevronné au particulier inexpérimenté

Qu'ils soient menuisiers, agenceurs ou simples bricoleurs, ils sont assurés de trouver tous leurs matériaux aux COMPTOIRS DU BOIS.

lescomptoirdubois.fr



Chiffres clés 2019 de l'enseigne



32

collaborateurs



3

agences

M€

13

chiffre d'affaires



Une nouvelle enseigne de la filière bois

Connue et reconnue sur ses territoires mais aussi plus largement en France, SOCOBOIS a renforcé la filière bois du Groupe en devenant, en 2016, une filiale de DORAS. Elle rayonne sur une vaste zone de livraison. Dotée d'un large stock et organisée comme une véritable plateforme, elle livre 90 % de ses commandes à J+1.

socobois.fr



Chiffres clés 2019 de la société



93

collaborateurs



1

agence

M€

27

chiffre d'affaires



Du conseil à la pose en toute confiance

Spécialiste de la menuiserie, REMAT sélectionne les meilleurs produits labellisés qui répondent aux exigences de la RT2020. Professionnels et particuliers apprécient son sens du service : conseil sur chantier, pose en rénovation, atelier et service après-vente...

remat.fr



Chiffres clés 2019 de l'enseigne



31

collaborateurs



2

agences

M€

6,5

chiffre d'affaires



Enseigne spécialisée en bois-panneaux et menuiserie : les clés pour construire, aménager, rénover

Créée en 1930 par un compagnon du tour de France, Roger Cléau, cette enseigne de DORAS propose une large gamme à ses clients particuliers comme professionnels : bardage, charpente, menuiserie, étanchéité à l'air, outillage et quincaillerie, revêtement mural, salle de bain...

cleau.fr



Chiffres clés 2019 de la société



59

collaborateurs



3

agences

M€

15

chiffre d'affaires

Spécialistes Carrelage



carrelages • salles de bains • parquets

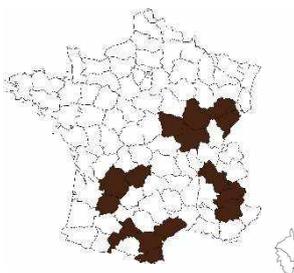
Spécialiste carrelage, parquet, salle de bain : une gamme étendue pour professionnels et particuliers

CAREO propose un large choix. Professionnels et particuliers peuvent y trouver le style qui leur convient : chic, classique, contemporain ou naturel, tous les goûts sont justement dans sa nature ! L'enseigne est présente sur les territoires de DORAS, SAMSE et M+ MATERIAUX.

espace-careo.com



Chiffres clés 2019 de l'enseigne




86
collaborateurs


7 agences
14 espaces

M€
24
chiffre d'affaires



Spécialiste carrelage

A Annecy, LEADER CARRELAGES crée la différence avec ses 1 000 m² de show-room et son équipe de vendeurs experts qui accompagne les clients de la Haute-Savoie au quotidien.

leader-carrelages.com



Chiffres clés 2019 de la société




18
collaborateurs


1
agence

M€
3
chiffre d'affaires

Le Bricolage



L'ENTREPOT DU BRICOLAGE : proposer le meilleur aux bricoleurs !

Un référencement très exigeant, des stocks qui garantissent une disponibilité « chantier » sans faille, des prix compétitifs toute l'année, des équipes bien formées, "L'ENTREPOT" veille aussi à se placer toujours en précurseur. Les magasins sont ainsi tous équipés d'un service e-commerce "drive". Les clients y retirent en toute facilité leur commande effectuée sur le site Internet. Le service client est au cœur de ses magasins et fait aujourd'hui la valeur ajoutée de l'enseigne.

entrepot-du-bricolage.fr



Chiffres clés 2019 de l'enseigne

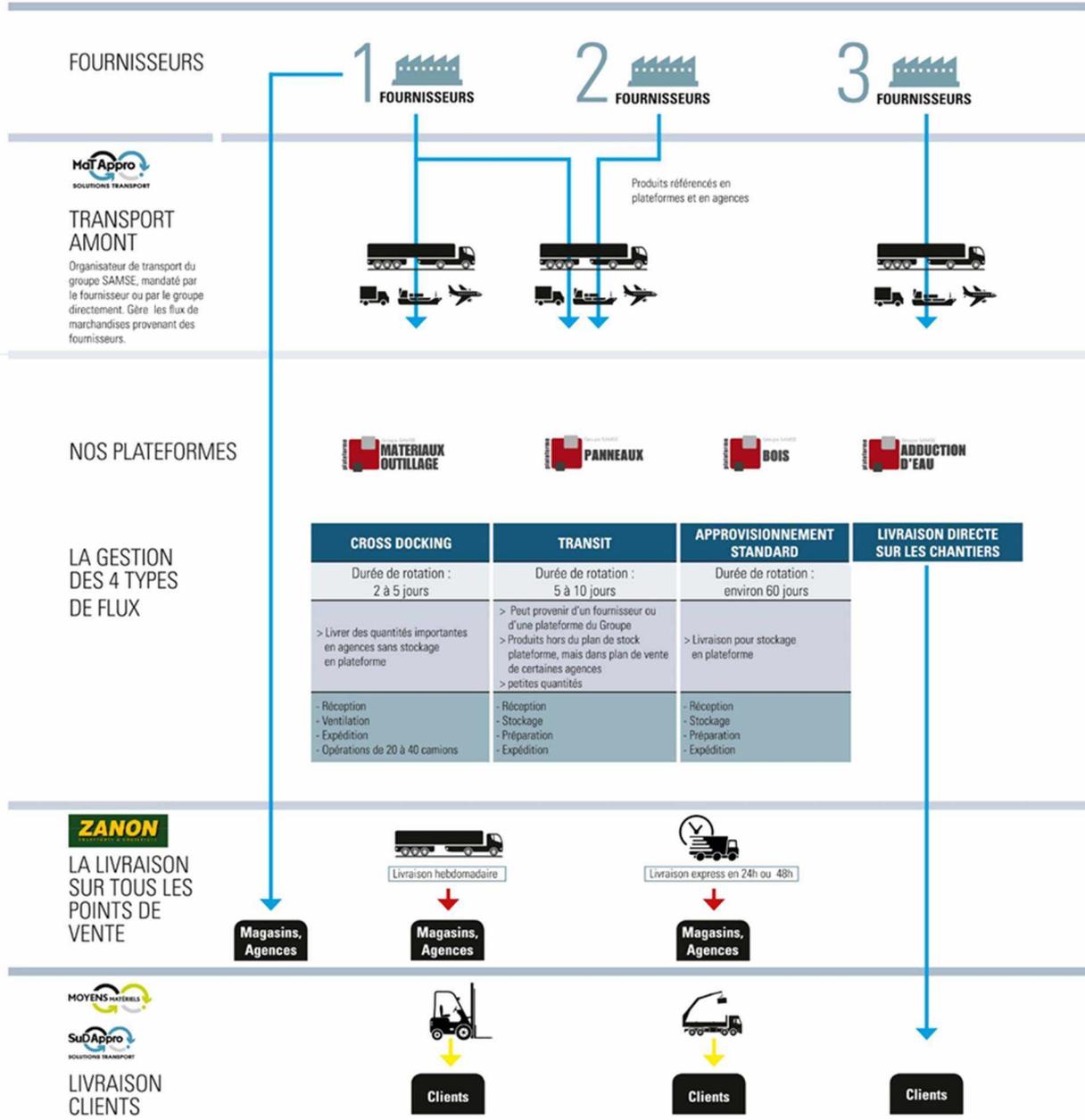



2000
collaborateurs


36
magasins

M€ TTC
424
chiffre d'affaires

La Logistique du Groupe SAMSE



Les marchés du Groupe

Le marché du négoce multi-spécialiste des matériaux et spécialiste du bois panneaux

Après un pic du marché en 2011 puis un repli jusqu'en 2015, le marché négoce du Groupe SAMSE a connu, depuis 2016, une évolution toujours positive et a progressé de 3,74 % entre 2017 et 2018 pour atteindre les 20,1 Md€.

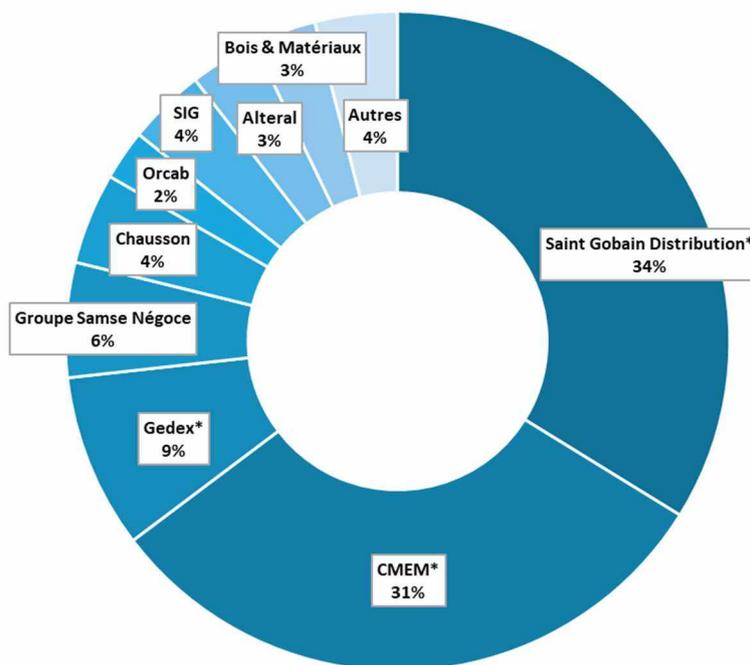
Il s'appuie sur un marché support structurellement porteur : le BTP, tant en construction neuve qu'en rénovation.

L'activité négoce du Groupe a une part de marché de 6 % avec un chiffre d'affaires consolidé de 1,131 Md€ en 2018. Le Groupe SAMSE a été plus dynamique que le marché avec une hausse du chiffre d'affaires cumulé de ses enseignes de négoce de 6,9 % (+ 5,4 % à périmètre comparable).

Il convient de noter que le Groupe SAMSE n'intervient pas sur les marchés des négoce de l'électricité, du génie climatique, de la décoration et de la quincaillerie - fourniture industrielle dont le chiffre d'affaires en 2018 est 23,56 Md€.

(Source : Journal Négoce N° 458 Septembre 2019 - Groupe Moniteur)

Parts de marché des enseignes négoce



* Saint Gobain Distribution : Asturienne, Dispano, La Plateforme du Bâtiment, Point P, Pum Plastiques, SFIC

CMEM : Bigmat, France Matériaux, Nebopan, Sylvalliance, Tout Faire, Mat+, Matnor

Gedex : Gedimat et Gedibois

Le marché du bricolage

Avec une progression de 0,4 % en 2018 par rapport à l'année 2017, le marché du bricolage, après 5 ans d'une croissance modérée, se stabilise à 26 Md€ et cherche de nouveaux leviers de développement.

Fortement corrélé au moral des ménages, il a subi de plein fouet en 2018 le mouvement des gilets jaunes qui a engendré une baisse de fréquentation des commerces de 6,7 %.

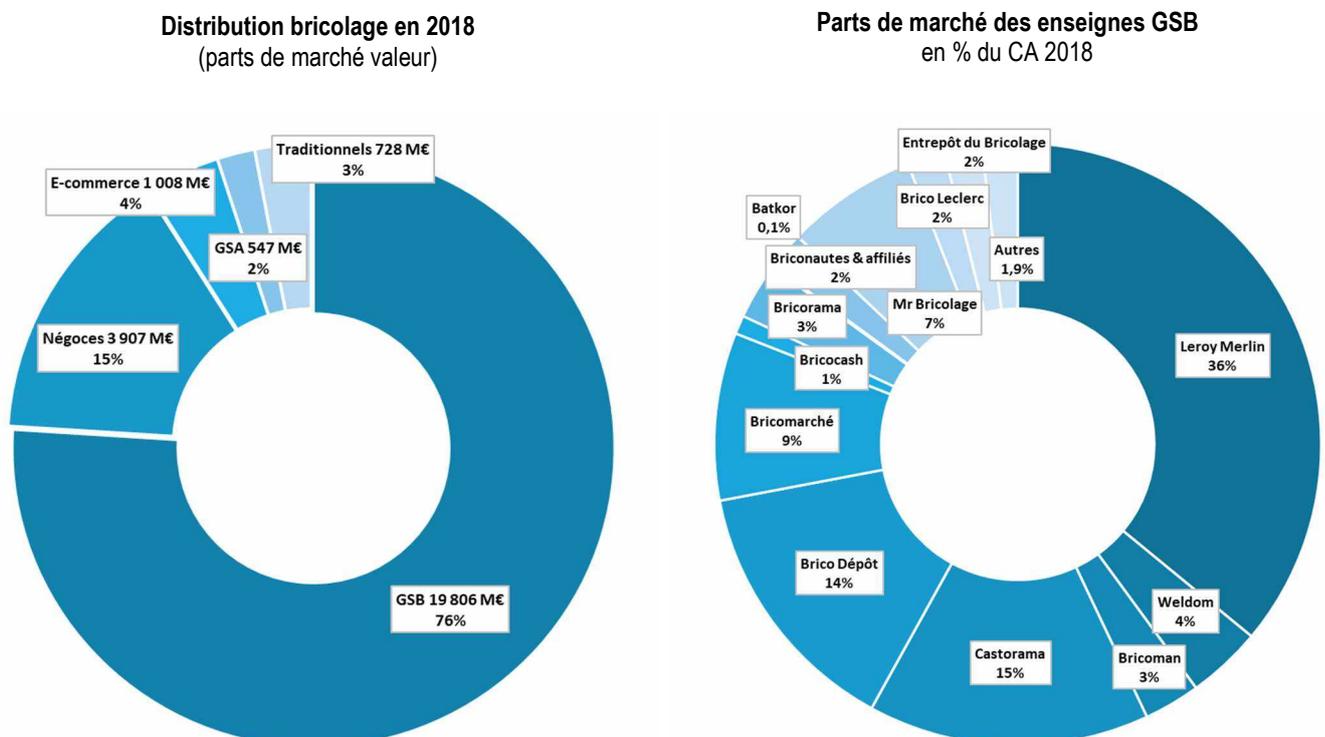
Les acteurs traditionnels de la filière comme les Grandes Surfaces de Bricolage (GSB) doivent s'adapter rapidement à de nouvelles formes de concurrence menées par les « pure-players » comme ManoMano et Amazon.

Les GSB pèsent 76 % du marché soit 19,8 Md€.

Notre enseigne GSB, L'ENTREPOT DU BRICOLAGE, a été particulièrement dynamique dans ce marché atone avec une progression de 4,6 % de son chiffre d'affaires (295,7 M€ en 2018).

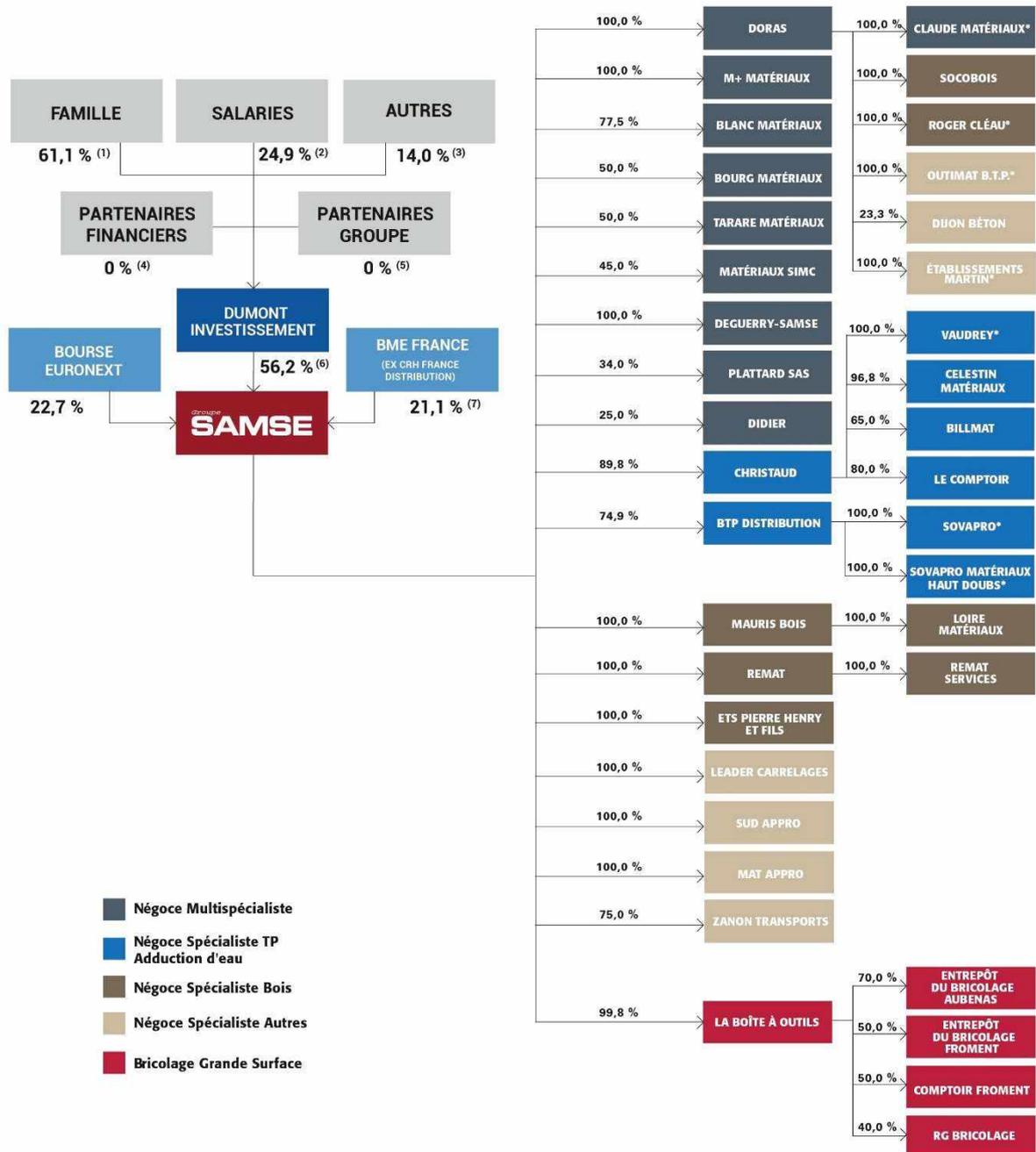
Avec son réseau de 36 magasins, sa part de marché a été de 2 % des GSB en 2018 ce qui lui confère un potentiel de développement important.

(Source : Inoha - FMB avril 2019)



1.3 Organigramme simplifié

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS
OPÉRATIONNELLES AU 31 DÉCEMBRE 2019



(1) 52,0% au 28 février 2020
 (2) 21,1% au 28 février 2020
 (3) 11,9% au 28 février 2020
 (4) 8,6% au 28 février 2020
 (5) 6,4% au 28 février 2020
 (6) 77,3% au 28 février 2020
 (7) 0% au 28 février 2020

* Absorption janvier 2020

Les pourcentages s'entendent en capital.

1.4 Historique

1920

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

1925

Introduction en bourse

1949

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint-Martin-d'Hères

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

1996

Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit 5 négociants de matériaux régionaux indépendants

2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002

Création d'une plateforme logistique et redistribution

2003

Prise de participation dans le capital de DORAS

2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation de 50 % de BOURG MATERIAUX

2007

Création de l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

2008

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

2009

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

2010

Acquisition de 49,99 % du capital de SWEETAIR FRANCE

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

2011

Acquisition de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

2012

Prise de participation complémentaire de 30 % portant à 80 % la détention dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

2013

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

2014

Acquisition par M+ MATERIAUX d'une agence à HABITAT DESIGN dans les Pyrénées Orientales et de huit fonds de commerce, à LASSERE dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Signature d'un protocole d'accord visant une option de prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

2015

Création de REMAT RENOVATION (qualification RGE) aujourd'hui dénommée REMAT SERVICES

Acquisition de la totalité des titres de SC INV (Holding de DORAS)

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 80 % du capital de LEADER CARRELAGES

2016

Achat par DORAS de 100 % du capital de SOCOBOIS

Fusion-absorption de SC.INV (holding DORAS) par SAMSE

2017

Cession d'un magasin LA BOITE A OUTILS à BRICO DEPOT, dans le département du Maine-et-Loire

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de BILLMAT à hauteur de 30 %

Achat de 100 % du capital de FOREZ MAT

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 100 % du capital de VAUDREY

2018

Convergence des enseignes de bricolage : les magasins LA BOITE A OUTILS passent sous l'enseigne L'ENTREPOT DU BRICOLAGE

Création d'une nouvelle enseigne MPPI (Plaque de Plâtre Isolation)

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 75 % du capital de ZANON TRANSPORTS et 100 % des titres de MAT APPRO

Acquisition par DORAS de la totalité des titres des ETABLISSEMENTS MARTIN

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 65 % du capital de BILLMAT

Cession par SAMSE des titres détenus dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Transmission Universelle de Patrimoine de DEDB REMIREMONT à LA BOITE A OUTILS

2019

Variation de périmètre

Acquisition par CHRISTAUD de 80 % du capital de la société LE COMPTOIR

Achat par MAURIS BOIS de la totalité des titres de LOIRE MATERIAUX

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 100 % du capital de DEGUERRY-SAMSE et de LEADER CARRELAGES

Achat par BTP DISTRIBUTION de 100 % du capital des sociétés SOVAPRO et SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS

Création des sociétés ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES et ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, détenues par LA BOITE A OUTILS à hauteur de 70 %

Restructurations internes

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- . FOREZ MAT à SAMSE
- . LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES à MAURIS BOIS

Création de la filière TP-AEP

Ouvertures de nouveaux points de vente

CELESTIN MATERIAUX à Pierrelatte (Drôme)
CHRISTAUD à Saint-Germain-Laprade (Haute-Loire)
CHRISTAUD à Castelculier (Lot-et-Garonne)
DORAS à Brethenay (Haute-Marne)
DORAS à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
M+ MATERIAUX à Bergerac (Dordogne)
M+ MATERIAUX à Congénies (Gard)
M+ MATERIAUX à Naves (Corrèze)
M+ MATERIAUX à Saint-Jean-d'Illac (Gironde)
SAMSE à Viriville (Isère)
SAMSE à Chambéry (Savoie)

Fermetures de points de vente

CELESTIN MATERIAUX à Pierrelatte (Drôme)
DORAS à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire)
DORAS à Saint-Marcel (Eure)
DORAS à Saulieu (Côte-d'Or)
LOIRE MATERIAUX à Courmon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme)
SAMSE à Châteauneuf (Loir-et-Cher)
TRANSPORTS SCHWARTZ à Haguenau (Bas-Rhin)

2020

Actionnariat majoritaire de SAMSE

DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, regroupant les familles et dirigeants historiques ainsi que les salariés du Groupe SAMSE, a acquis, avec le soutien de nouveaux investisseurs et de partenaires du Groupe, les actions détenues par BME FRANCE (anciennement dénommée CRH FRANCE DISTRIBUTION), portant ainsi sa participation à plus de 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de SAMSE.

Cette opération a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

Restructurations internes

Fusion-Absorption de :

- . CLAUDE MATERIAUX par DORAS
- . ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU par DORAS

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- . OUTIMAT à DORAS
- . SOVAPRO à BTP DISTRIBUTION
- . SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS à BTP DISTRIBUTION
- . VAUDREY à CHRISTAUD

Ouvertures de nouveaux points de vente

CELESTIN MATERIAUX à La Talaudière (Loire)
CHRISTAUD à Montauban (Tarn-et-Garonne)
DORAS à Dijon (Côte-d'Or)
DORAS à Dracy-le-Fort (Saône-et-Loire)
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS à Privas (Ardèche)
LE COMPTOIR à Montauban (Tarn-et-Garonne)
LE COMPTOIR à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)

Fermetures de points de vente

CELESTIN MATERIAUX à Saint-Just-Saint-Rambert (Loire)
CHRISTAUD à Castelculier (Lot-et-Garonne)

1.5 Chiffres clés

Chiffre d'affaires consolidé

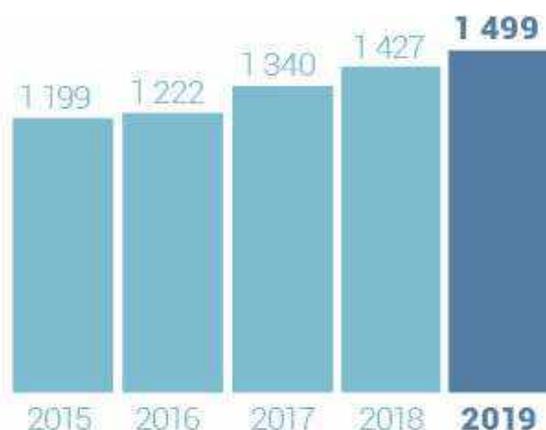
Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe s'établit à 1 499 M€ au 31 décembre 2019, soit une croissance de 5,1 % par rapport à 2018 (+ 3,4 % à périmètre comparable*).

A fin décembre 2019, le **chiffre d'affaires consolidé des enseignes de l'activité négoce** s'élève à 1 185 M€, en progression de 4,8 %. Retraité des mouvements de périmètre, l'activité comparable est également en augmentation de 2,8 %.

L'ensemble des acquisitions représente un volume de chiffre d'affaires annuel d'environ 24 M€.

Le **chiffre d'affaires bricolage** s'élève à 314 M€ et confirme au 31 décembre 2019 une dynamique positive. Le périmètre de cette activité reste stable sur les 2 périodes présentées. Le bricolage confirme donc une très bonne performance commerciale (+ 6,1 %) sur l'ensemble de l'année, supérieure à celle du marché (+ 1,8 % à fin décembre - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du bricolage).

Chiffre d'affaires consolidé (M€)



Norme IFRS 16

Locations financières

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe applique cette norme selon la méthode dite rétrospective simplifiée (sans retraitement des périodes comparatives).

Le résultat opérationnel courant est faiblement impacté (+ 0,5 M€). La charge des loyers de 19,1 M€ est remplacée par une charge de dotation aux amortissements de 18,6 M€. Par ailleurs, une charge d'intérêts de 1,0 M€ impacte le résultat financier. Après effets d'impôt, l'impact sur le résultat net ressort à - 0,4 M€.

Au 31 décembre 2019, la dette financière complémentaire issue d'IFRS 16 s'élève à 70,3 M€.

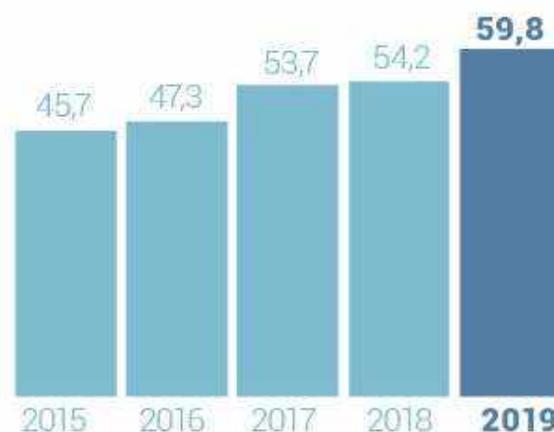
Résultat opérationnel courant

Le **Résultat Opérationnel Courant (ROC)** du Groupe s'établit à 59,8 M€, en augmentation de 10,3 %.

Le **résultat opérationnel courant de l'activité négoce** progresse de 8,5 % pour atteindre 44,0 M€. Cette bonne performance s'explique par une amélioration du taux de marge, associée à la croissance d'activité réalisée sur l'année 2019 et par une maîtrise du risque client.

L'**activité bricolage affiche un résultat opérationnel courant** de 15,8 M€, en forte progression de 2,2 M€ (+ 15,8 %) par rapport à 2018. Tout comme sur l'activité négoce, le taux de marge commerciale augmente sur le bricolage, avec une activité qui reste très dynamique.

Résultat opérationnel courant (M€)

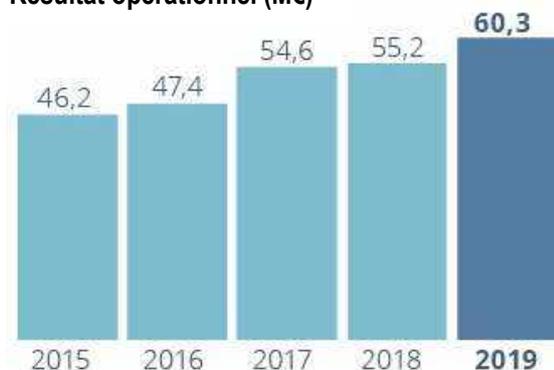


(*) : Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de « comparable » qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2018 et 2019.

Résultats

Le résultat opérationnel s'élève à 60,3 M€. Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement un produit net sur cessions immobilières de 0,5 M€.

Résultat opérationnel (M€)



Le résultat financier se dégrade de 0,7 M€ compte tenu du retraitement relatif à la norme IFRS 16.

Le résultat net

La charge d'impôt augmente de 4,4 M€ pour s'établir à 19,2 M€.

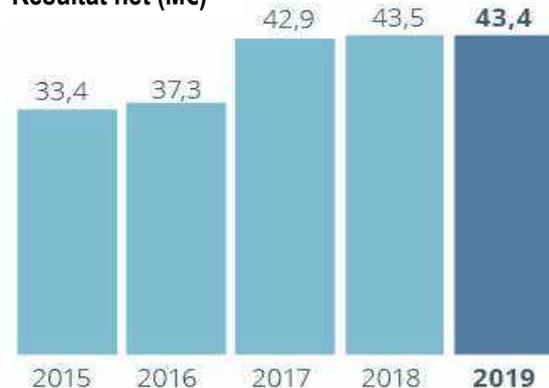
Le taux apparent d'impôt progresse sensiblement à la suite de l'évolution des modalités fiscales de constatation du CICE (le crédit d'impôt non imposable en 2018 est remplacé par une réduction de charges patronales non retraitée fiscalement en 2019).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en léger retrait de 3 % (soit 0,1 M€). Ceci s'explique notamment par la diminution de la contribution de ZANON TRANSPORTS suite à la prise de contrôle réalisée fin septembre 2018.

Le résultat net des sociétés intégrées s'établit donc à 43,4 M€, en diminution de 0,2 %. Retraité d'IFRS 16, le résultat net est en hausse de 0,2 M€.

Le résultat net part du Groupe ressort à 41,1 M€, au même niveau que celui de l'an dernier.

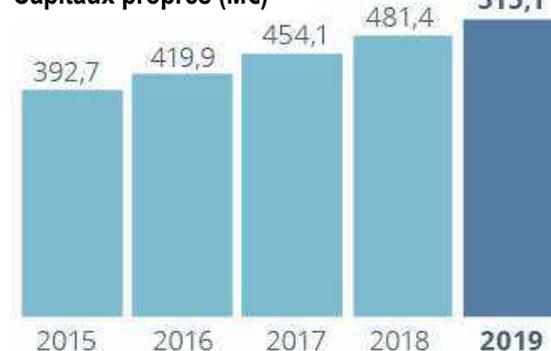
Résultat net (M€)



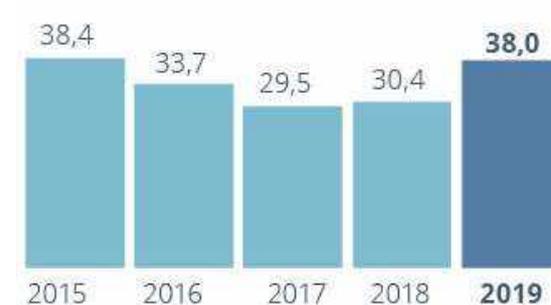
Structure financière

Le Gearing (taux d'endettement net) s'établit à 38,0 % au 31 décembre 2019. Hors IFRS 16, le Gearing est de 24,3 %, en amélioration sensible par rapport à 2018.

Capitaux propres (M€)



Gearing (%)



1.6 SAMSE et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2019 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées.
Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2019 est de 6 399 257.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution de l'actionnariat

Au cours des 3 dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

| | 2 019 | | | | 2 018 | | | 2 017 | |
|----------------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| | Actions détenues | % du capital | Droits de vote | % Droits de vote | Actions détenues | % du capital | % Droits de vote | % du capital | % Droits de vote |
| Nominatifs : | | | | | | | | | |
| - DUMONT INVESTISSEMENT | 1 942 521 | 56,17 | 3 885 042 | 60,71 | 1 942 521 | 56,17 | 60,79 | 56,17 | 60,69 |
| - BME FRANCE | 730 640 | 21,13 | 1 461 280 | 22,84 | 730 640 | 21,13 | 22,87 | 21,13 | 22,83 |
| - CREDIT MUTUEL EQUITY SCR | 182 725 | 5,28 | 365 450 | 5,71 | 182 725 | 5,28 | 5,72 | 5,28 | 5,71 |
| - DIVERS | 95 186 | 2,76 | 190 266 | 2,97 | 99 619 | 2,89 | 2,91 | 3,02 | 3,11 |
| Sous-total | 2 951 072 | 85,34 | 5 902 038 | 92,23 | 2 955 505 | 85,47 | 92,29 | 85,60 | 92,34 |
| Porteurs : | | | | | | | | | |
| - FCP CENTIFOLIA | 107 771 | 3,12 | 107 771 | 1,68 | 138 700 | 4,01 | 2,17 | 4,01 | 2,17 |
| - FCP STOCK PICKING.FRANCE | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 9 250 | 0,27 | 0,14 | 1,70 | 0,92 |
| - BROWN BROTHERS HARRIMAN | 37 000 | 1,07 | 37 000 | 0,58 | 37 000 | 1,07 | 0,58 | 1,07 | 0,58 |
| - AUTO-DETENTION | 9 793 | 0,28 | 0 | 0,00 | 10 159 | 0,29 | 0,00 | 0,23 | 0,00 |
| - DIVERS | 352 448 | 10,19 | 352 448 | 5,51 | 307 470 | 8,89 | 4,82 | 7,39 | 3,99 |
| Sous-total | 507 012 | 14,66 | 497 219 | 7,77 | 502 579 | 14,53 | 7,71 | 14,40 | 7,66 |
| Total | 3 458 084 | 100,00 | 6 399 257 | 100,00 | 3 458 084 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

Le marché de l'action

L'année boursière

Le titre SAMSE a réalisé une performance boursière en enregistrant une progression de 29,00 % en 2019.

Le cours du titre s'élève à 169,00 € au 31 décembre 2019.

Fiche signalétique



Marché : Euronext Paris Compartiment B (Mid-cap)
Code ISIN : FR0000060071
Code Reuters : SAMS.PA
Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

* Au 2 janvier 2019 (premier jour de cotation de l'année) : 131,00 €

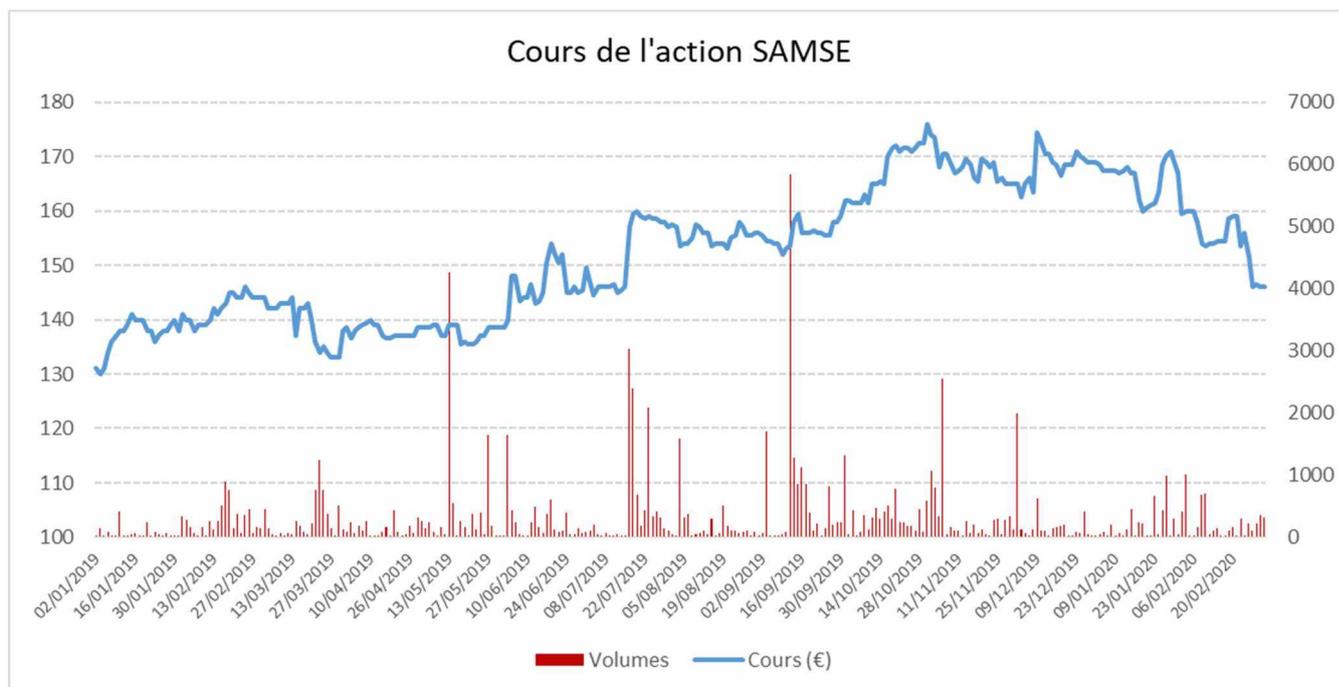
* Au 31 décembre 2019 (dernier jour de cotation de l'année) : 169,00 €

* Plus haut 2019 : 179,00 € le 1^{er} novembre (à la clôture de la bourse, l'action était à 173,50 €)

* Plus bas 2019 : 130,00 € le 03 janvier

Cours de l'action SAMSE

Janvier 2019 – Février 2020



Evolution du cours depuis janvier 2018

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

| | Mois | Volume des transactions | | Cours le plus haut (€) | Cours le plus bas (€) | Moyenne du mois (€) |
|-------------|-----------|-------------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| | | En titres | En capitaux (milliers d'€) | | | |
| 2018 | Janvier | 3 737 | 644,56 | 176,00 | 169,00 | 173,00 |
| | Février | 7 235 | 1 238,01 | 173,00 | 167,00 | 171,25 |
| | Mars | 24 051 | 4 108,76 | 173,00 | 169,00 | 171,95 |
| | Avril | 9 035 | 1 590,66 | 180,00 | 169,00 | 175,95 |
| | Mai | 3 937 | 695,02 | 180,00 | 173,00 | 176,59 |
| | Juin | 7 350 | 1 240,55 | 177,00 | 161,00 | 168,28 |
| | Juillet | 12 954 | 2 068,01 | 163,00 | 155,00 | 159,32 |
| | Août | 2 747 | 432,42 | 160,00 | 156,00 | 157,48 |
| | Septembre | 6 973 | 1 085,96 | 164,00 | 144,00 | 154,85 |
| | Octobre | 12 193 | 1 578,42 | 147,00 | 112,00 | 129,96 |
| | Novembre | 9 202 | 1 237,02 | 145,00 | 119,00 | 133,32 |
| | Décembre | 3 247 | 427,49 | 136,00 | 128,00 | 131,21 |
| 2019 | Janvier | 1 373 | 189,97 | 142,00 | 130,00 | 137,14 |
| | Février | 5 440 | 779,73 | 148,00 | 138,00 | 142,05 |
| | Mars | 5 534 | 761,01 | 145,00 | 133,00 | 139,48 |
| | Avril | 2 504 | 346,58 | 140,00 | 133,00 | 137,83 |
| | Mai | 9 065 | 1 263,00 | 142,00 | 134,50 | 137,71 |
| | Juin | 5 365 | 780,81 | 158,00 | 136,50 | 146,55 |
| | Juillet | 10 779 | 1 681,00 | 160,50 | 144,50 | 152,54 |
| | Août | 4 198 | 649,04 | 158,00 | 152,00 | 155,32 |
| | Septembre | 14 253 | 2 206,00 | 159,50 | 151,00 | 155,76 |
| | Octobre | 8 593 | 1 443,00 | 177,00 | 159,50 | 167,76 |
| | Novembre | 6 241 | 1 062,50 | 179,00 | 165,00 | 167,88 |
| | Décembre | 4 527 | 757,55 | 174,50 | 162,50 | 168,43 |
| 2020 | Janvier | 3 975 | 661,15 | 171,00 | 155,00 | 166,27 |
| | Février | 4 435 | 689,16 | 166,50 | 133,50 | 155,33 |

Source NYSE Euronext

Données boursières

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Nombre de titres | 3 458 084 | 3 458 084 | 3 458 084 |
| Dividende par action | 8,00*€ | 2,50 € | 2,50 € |
| Dividende | 27 664 672,00 € | 8 645 210,00 € | 8 645 210,00 € |
| Taux de distribution : résultat social | 111,83% | 38,74% | 39,92% |
| Taux de distribution : résultat consolidé (PDG) | 67,29% | 21,02% | 21,45% |
| Cours de fin d'année | 169,00 € | 131,00 € | 171,15 € |
| Plus haut | (le 01/11) 179,00 € | (le 16/04) 180,00 € | (le 29/12) 171,15 € |
| Plus bas | (le 03/01) 130,00 € | (le 29/10) 112,00€ | (le 25/04) 135,00€ |
| Volume moyen mensuel en titres | 6 489 | 8 555 | 3 777 |
| Volume moyen mensuel en capitaux (en K€) | 993 | 1 362 | 575 |
| Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€) | 584 416 | 453 009 | 591 851 |
| Variation de la capitalisation n/n-1 | 29,01% | -23,46% | 17,23% |

*Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020

Politique de distribution du dividende

Le dividende est fixé chaque année par le Directoire dans sa séance de mars.

En Juin 2019 au titre des résultats de l'exercice 2018, SAMSE a distribué un dividende total de 8 645 210,00 €, représentant 21,02 % du résultat

consolidé part du Groupe. L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des 5 derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions rémunérées * | Dividende net par action |
|----------|-------------------------------|--------------------------|
| 2014 | 3 449 009 | 2,10 € |
| 2015 | 3 448 831 | 2,10 € |
| 2016 | 3 450 258 | 2,20 € |
| 2017 | 3 449 113 | 2,50 € |
| 2018 | 3 448 506 | 2,50 € |

*Dédution faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

Au titre de l'exercice 2019, le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action, soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 29 juin 2020 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez SAMSE

Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2019 sont au nombre de 522.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 15 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions, est tenu d'informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe groupe-samse.fr.

Agenda financier 2020

(Publication après bourse)

23 Janvier 2020

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2019

31 Mars 2020

Résultats annuels consolidés 2019

1^{er} Avril 2020

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2019

30 Avril 2020

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2020

25 Juin 2020

Assemblée Générale des actionnaires

29 Juin 2020

Mise en paiement des dividendes

30 Juillet 2020

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2020

9 Septembre 2020

Résultats semestriels consolidés 2020

10 Septembre 2020

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2020

29 Octobre 2020

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2020

28 Janvier 2021

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2020

«Quiet period» : 15 jours de bourse avant les dates de publication

Dates données à titre indicatif susceptibles d'être modifiées
L'information à jour est disponible sur notre site web

groupe-samse.fr/finances/agenda

2 - Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

| | |
|---|----|
| 2.1 Renseignements sur la société | 36 |
| 2.2 Informations sur le capital social | 38 |
| 2.3 Gouvernance | 44 |
| 2.4 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux | 57 |
| 2.5 Conventions réglementées | 63 |
| 2.6 Participation aux Assemblées Générales | 63 |
| 2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 63 |

2.1 Renseignements sur la société

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 3)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés.
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation.
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise.
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent.
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la société, toutes entreprises de travaux publics et privés.
- La location de camion sans chauffeur.
- Les transports privés et publics de marchandises.
- La prestation logistique pour le compte de tiers.
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif.
- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou

d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages.

- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social.
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Exercice social

(statuts article 45)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 47)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec une affectation spéciale ou non ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, peut soit être réparti en totalité ou partiellement entre tous les actionnaires, soit être affecté à des fonds de réserve sur vote de l'Assemblée.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 48)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, qui ne peut être supérieur à 3 mois de cette Assemblée. Dans ce cas le prix d'émission de l'action sera fixé par le Directoire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de

l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales
(statuts article 36)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et en outre, si la société est réputée faire appel public à l'épargne, par une insertion dans le BALO, après envoi préalable de la copie de l'avis de réunion à l'AMF, dans le délai légal.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, la (les) insertion(s) prévue(s) ci-dessus peu(vent) être remplacée(s) par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis 1 mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont, en outre, convoqués à toute Assemblée, par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Conditions d'admission

(statuts article 38)

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire, aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de ses actions sur simple justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de réunion et/ou convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable

d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il se rattache.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion et/ou convocation.

Conditions d'exercice du droit de vote

(statuts articles 13 - 15 - 40)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 15 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

(statuts article 15)

Un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

2.2 Informations sur le capital social

2.2.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

2.2.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2019, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2019 est de 6 399 257.

2.2.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel.

2.2.4 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

| | 2 019 | | | | 2 018 | | | 2 017 | |
|----------------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| | Actions détenues | % du capital | Droits de vote | % Droits de vote | Actions détenues | % du capital | % Droits de vote | % du capital | % Droits de vote |
| Nominatifs : | | | | | | | | | |
| - DUMONT INVESTISSEMENT | 1 942 521 | 56,17 | 3 885 042 | 60,71 | 1 942 521 | 56,17 | 60,79 | 56,17 | 60,69 |
| - BME FRANCE | 730 640 | 21,13 | 1 461 280 | 22,84 | 730 640 | 21,13 | 22,87 | 21,13 | 22,83 |
| - CREDIT MUTUEL EQUITY SCR | 182 725 | 5,28 | 365 450 | 5,71 | 182 725 | 5,28 | 5,72 | 5,28 | 5,71 |
| - DIVERS | 95 186 | 2,76 | 190 266 | 2,97 | 99 619 | 2,89 | 2,91 | 3,02 | 3,11 |
| Sous-total | 2 951 072 | 85,34 | 5 902 038 | 92,23 | 2 955 505 | 85,47 | 92,29 | 85,60 | 92,34 |
| Porteurs : | | | | | | | | | |
| - FCP CENTIFOLIA | 107 771 | 3,12 | 107 771 | 1,68 | 138 700 | 4,01 | 2,17 | 4,01 | 2,17 |
| - FCP STOCK PICKING.FRANCE | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 9 250 | 0,27 | 0,14 | 1,70 | 0,92 |
| - BROWN BROTHERS HARRIMAN | 37 000 | 1,07 | 37 000 | 0,58 | 37 000 | 1,07 | 0,58 | 1,07 | 0,58 |
| - AUTO-DETENTION | 9 793 | 0,28 | 0 | 0,00 | 10 159 | 0,29 | 0,00 | 0,23 | 0,00 |
| - DIVERS | 352 448 | 10,19 | 352 448 | 5,51 | 307 470 | 8,89 | 4,82 | 7,39 | 3,99 |
| Sous-total | 507 012 | 14,66 | 497 219 | 7,77 | 502 579 | 14,53 | 7,71 | 14,40 | 7,66 |
| Total | 3 458 084 | 100,00 | 6 399 257 | 100,00 | 3 458 084 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

2.2.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2019

| | 2 019 | | | | | |
|----------------------------|------------------|---------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | Actions détenues | % du capital | Droits de vote théoriques | % Droits de vote théoriques | Droits de vote exerçables en AG | % Droits de vote exerçables en AG |
| Nominatifs : | | | | | | |
| - DUMONT INVESTISSEMENT | 1 942 521 | 56,17 | 3 885 042 | 60,62 | 3 885 042 | 60,71 |
| - BME FRANCE | 730 640 | 21,13 | 1 461 280 | 22,80 | 1 461 280 | 22,84 |
| - CREDIT MUTUEL EQUITY SCR | 182 725 | 5,28 | 365 450 | 5,70 | 365 450 | 5,71 |
| - DIVERS | 95 186 | 2,76 | 190 266 | 2,97 | 190 266 | 2,97 |
| Sous-total | 2 951 072 | 85,34 | 5 902 038 | 92,09 | 5 902 038 | 92,23 |
| Porteurs : | | | | | | |
| - FCP CENTIFOLIA | 107 771 | 3,12 | 107 771 | 1,68 | 107 771 | 1,68 |
| - FCP STOCK PICKING FRANCE | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| - BROWN BROTHERS HARRIMAN | 37 000 | 1,07 | 37 000 | 0,58 | 37 000 | 0,58 |
| - AUTO DETENTION | 9 793 | 0,28 | 9 793 | 0,15 | 0 | 0,00 |
| - DIVERS | 352 448 | 10,19 | 352 448 | 5,50 | 352 448 | 5,51 |
| Sous-total | 507 012 | 14,66 | 507 012 | 7,91 | 497 219 | 7,77 |
| Total | 3 458 084 | 100,00 | 6 409 050 | 100,00 | 6 399 257 | 100,00 |

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2019 a permis de recenser 897 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 399 257.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988. Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes de Direction, d'Administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- la règle, au sein de la société, est de nommer 2 membres indépendants au Conseil de Surveillance et au sein des Comités spécialisés, conformément aux recommandations du Code Middlenext,
- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par un membre indépendant du Conseil de Surveillance, non actionnaire majoritaire, et est composé de 2 membres indépendants,
- le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui a notamment vocation à apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire est également composé de 2 membres indépendants et présidé par l'un d'entre eux,
- les fonctions de Direction et d'Administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Les principaux actionnaires de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

| | | | |
|-------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------------|
| □ Salariés + FCPE | 468 032 actions soit 24,86 % | □ Ets René de Veyle | 158 041 actions soit 8,40 % |
| □ Famille Joppé | 560 998 actions soit 29,80 % | □ Famille Bériot | 112 457 actions soit 5,97 % |
| □ Famille Henry | 377 739 actions soit 20,06 % | □ Famille Doras | 100 057 actions soit 5,31 % |
| | | □ Divers | 105 483 actions soit 5,60 % |

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2019, SAMSE a reçu plusieurs déclarations de franchissement de seuils légaux et/ou du seuil statutaire de 1 % du capital social des actionnaires suivants :

- LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, en sa qualité de gestionnaire d'OPC, a déclaré avoir franchi, le 11 septembre 2019, à la baisse le seuil statutaire de 1 % en capital et détenir, dans le cadre de sa politique de gestion des OPC, 33 000 titres soit 0,9543 % du capital et 0,5153 % des droits de vote de notre société.
- CLAY BIDCO FRANCE SAS a déclaré le franchissement indirect, en date du 31 octobre 2019, à la hausse à titre individuel (par l'intermédiaire de l'acquisition du contrôle de CRH FRANCE DISTRIBUTION) (a) du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE et des seuils multiples de cette fraction jusqu'à 21,13 % du capital et 22,82 % des droits de vote de SAMSE ainsi que (b) des seuils légaux des 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et des droits de vote de SAMSE.
- CLAY BIDCO FRANCE SAS a déclaré le franchissement indirect, en date du 31 octobre 2019, à la hausse de concert (par l'intermédiaire du concert composé de CRH FRANCE DISTRIBUTION et de DUMONT INVESTISSEMENT) (a) du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE et des seuils multiples de cette fraction jusqu'à 77,30 % du capital et 83,48 % des droits de vote de SAMSE ainsi que (b) des seuils légaux des 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 % et 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE.

- DUMONT INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi individuellement, en date du 24 janvier 2020, en hausse, (a) les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE, de respectivement 56,17 % et 60,62 % à 77,30 % et 81,28 % et (b) le seuil légal des 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE.
- BME FRANCE a déclaré avoir franchi individuellement, en date du 28 février 2020, en baisse, les seuils de 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE, dans le cadre de l'opération de cession de sa participation de 21,13 % du capital de SAMSE.
- DUMONT INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi, (a) de concert à la baisse, du fait de la résiliation, à compter de la réalisation de l'acquisition à BME FRANCE des 730 640 actions SAMSE, du pacte d'actionnaires conclu le 17 septembre 2014 constitutif d'une action de concert ente elle-même et BME FRANCE vis-à-vis de SAMSE, les seuils légaux de 2/3, 50 %, 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE, ainsi que les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE, de respectivement 77,30 % et 83,42 % à 0 % et 0 % (b) et individuellement à la baisse, les seuils légaux de 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE ainsi que les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE de respectivement 21,13 % et 22,80 % à 0 % et 0 %.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au

31 décembre 2019, 23 190 actions SAMSE représentant 0,67 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2019 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

2.2.6 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

| Assemblée générale | Résolution | Nature | Durée de l'autorisation et expiration | Plafond du montant nominal maximum |
|--------------------|-------------------|---|---------------------------------------|------------------------------------|
| 22/05/2019 | 14 ^{ème} | Achat par la société de ses propres actions | 18 mois 21 novembre 2020 | 10 % du capital |
| 22/05/2019 | 15 ^{ème} | Réduction du capital par annulation d'actions | 18 mois 21 novembre 2020 | 10 % du capital |

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

2.2.7 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel.

2.2.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 22 mai 2019 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2019, la société n'a acquis aucune action via son programme de rachat d'actions et a acheté 7 740 titres au cours moyen de 157,09 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 8 106 titres au cours moyen de 155,09 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 9 793 actions propres représentant 0,28 % du capital social (solde au titre du contrat de liquidité - 366 et 0 au titre du contrat de rachat).

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 936 018,06 € et sa valeur de marché était de 1 655 017,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la 16^{ème} résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2019 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 9 793 actions propres, soit 0,28 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à la suite de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de SAMSE, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 9 793 (soit 0,28 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 336 015 actions (soit 9,72 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 200 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2019, le rachat ne pourrait porter que sur 336 015 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 67 203 000 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, soit jusqu'au 24 décembre 2021.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020

Situation au 31 décembre 2019

| | |
|--|--------------|
| Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte | 0,28 |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois | 0,00 |
| Nombres de titres détenus en portefeuille | 9 793 |
| Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2019 (en €) | 1 655 017,00 |
| Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2019 (en €) | 936 018,06 |

2.2.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Dans le cadre de l'acquisition par DUMONT INVESTISSEMENT des 21,13 % du capital de SAMSE détenus par BME FRANCE, DUMONT INVESTISSEMENT a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 706 736 actions SAMSE, en garantie.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE des titres de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, SAMSE a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 55 % du capital de SC INV, en garantie. Compte tenu de l'absorption de SC INV par SAMSE, cette dernière a nanti 55 % des titres DORAS, en substitution du nantissement pris sur les titres SC INV.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

2.2.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

2.2.11 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoyait pour CRH FRANCE DISTRIBUTION de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle fin 2020.

Cependant, BME FRANCE (anciennement dénommée CRH FRANCE DISTRIBUTION) a cédé les 21,13 % qu'elle détenait dans le capital de SAMSE à DUMONT INVESTISSEMENT, le 28 février 2020, date à laquelle ont été résiliés le pacte d'actionnaires et la promesse de vente portant sur les titres SAMSE.

A la connaissance de l'émetteur, aucune convention entre actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portant sur au moins 0,5 % du capital social ou des droits de vote de la société n'a été conclue ou déclarée à ce jour.

2.3 Gouvernance

2.3.1 Gouvernement d'entreprise

Depuis 2000, SAMSE a choisi une structure duale reposant sur un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Appliquant les principes de la gouvernance de l'entreprise, SAMSE privilégie la transparence, la qualité de l'information et l'équilibre des pouvoirs.

SAMSE, qui se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF, a décidé, aux termes des décisions du Directoire et du Conseil de Surveillance en date des 11 et 19 décembre 2019, d'adopter le Code de

Gouvernement d'entreprise Middlednext comme référentiel de Gouvernement d'entreprise, lequel apparaît mieux adapté à la société au regard notamment de sa taille et de la structure de son capital. Il peut être consulté sur le site internet de Middlednext : middlednext.com.

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer » édicté par l'AMF, le tableau ci-après rappelle les recommandations énoncées par le Code Middlednext et leur application au sein de la société.

| Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016) | Adoptée | Sera adoptée | Ne sera pas adoptée |
|--|---------|--------------|---------------------|
| Le pouvoir de "surveillance" | | | |
| R1 : Déontologie des membres du Conseil | X | | |
| R2 : Conflits d'intérêts | X | | |
| R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants | X | | |
| R4 : Information des membres du Conseil | X | | |
| R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités | X | | |
| R6 : Mise en place de Comités | X | | |
| R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil | X | | |
| R8 : Choix de chaque administrateur | X | | |
| R9 : Durée des mandats des membres du Conseil | X | | |
| R10 : Rémunération de l'administrateur | X | | |
| R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil | X | | |
| R12 : Relation avec les actionnaires | X | | |
| Le pouvoir "exécutif" | | | |
| R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X | | |
| R14 : Préparation de la succession des dirigeants (1) | | | X |
| R15 : Cumul contrat de travail et mandat social (2) | | | X |
| R16 : Indemnités de départ (3) | X | | |
| R17 : Régimes de retraite supplémentaires (4) | X | | |
| R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions (5) | X | | |
| R19 : Revue des points de vigilance (6) | X | | |

(1) Dans la mesure où la Direction de la société est assurée conjointement par Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chameroy, et eu égard à l'âge des dirigeants, la société considère qu'il n'existe qu'une probabilité faible de risque de paralysie des organes sociaux exécutifs en cas d'incapacité ou de décès soudain. Par conséquent, aucun plan de succession des dirigeants n'a été mis en œuvre à la date du présent Document d'enregistrement universel.

(2) La société n'entend pas suivre cette recommandation comme indiqué au paragraphe 2.4.1, dans la mesure où les membres du Directoire de la société, Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chameroy sont titulaires de contrats de travail, lesquels sont justifiés au regard des spécificités du management de la société, issu du salariat. Le statut des dirigeants est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE.

(3) La société entend suivre cette recommandation. Pour autant, à la date du présent Document d'enregistrement universel, et comme indiqué au paragraphe 2.4.1, les dirigeants ne bénéficient pas d'indemnité de départ ou de cessation de leur mandat social.

(4) La société entend suivre cette recommandation. Pour autant, à la date du présent Document d'enregistrement universel, et comme indiqué au paragraphe 2.4.1, les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire en raison de leur mandat social.

(5) La société entend suivre cette recommandation. Pour autant, comme indiqué au paragraphe 2.4.1, les dirigeants ne sont pas, à la date du Document d'enregistrement universel, bénéficiaires de stock-options, d'actions gratuites ou d'autres produits d'intéressement au capital.

(6) La société entend procéder à la revue des points de vigilance au cours de l'exercice et des discussions ont été entamées à ce sujet. Toutefois, à la date du présent Document, il n'a pas encore été procédé formellement à cette revue.

Autour du Directoire et du Conseil de Surveillance, 2 Comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations. Dans sa séance du 31 mars 2020, le Conseil de Surveillance n'a pas

jugé opportun de maintenir un Comité spécialisé en matière d'investissements et a décidé que les missions du Comité Stratégique et d'Investissement seraient désormais accomplies par les membres du Conseil de Surveillance.

2.3.2 Le Directoire

2.3.2.1 Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de 7 membres au plus.

Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de 2 ans, renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directoire est fixée à 68 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, il est réputé démissionnaire

d'office à l'issue de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de 3 membres dont les fonctions expirent à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Le Directoire est assisté d'un Comité Exécutif qui est composé de dirigeants de la société, de ses filiales et de Directeurs Régionaux.

Olivier Malfait

Président

59 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant 7 ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Premier mandat de Président :
16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
25 février 2020

Expiration :
Exercice 2021

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 5 646

Président du Directoire : SA SAMSE

Membre du Directoire : SA SAMSE

Président du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION

Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS LEADER CARRELAGES, SAS DEGUERRY SAMSE (depuis le 19/04/19)

Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS REMAT, SAS ZANON TRANSPORTS

Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué : SA CHRISTAUD

Membre du Conseil de Surveillance : SA BANQUE RHONE-ALPES, SA DORAS, SAS PLATTARD SAS (depuis le 30/04/19), SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Membre du Comité de Direction : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES (depuis le 08/10/19), SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (depuis le 08/10/19)

Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION

Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction : SA CHRISTAUD, SAS M+ MATERIAUX, SAS MAURIS BOIS, SAS REMAT, SAS BILLMAT

Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/07/19)

Représentant permanent de SAMSE, Gérante : SCI CELESTIN CHASSIEU, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI LE BOURG

Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante : SCI MINETTI

Administrateur : SAS M+ MATERIAUX, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14), SAS SC INV (jusqu'au 05/12/16)

Président du Directoire : SA DORAS (du 21/09/16 au 30/06/17)

Membre du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 08/03/18)

Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS REMAT (jusqu'au 31/08/17)

Représentant permanent de DORAS, Présidente : SAS ETS ROGER CLEAU (jusqu'au 30/06/17), SAS SOCOBOIS (jusqu'au 30/06/17)

Gérant : SARL REMAT SERVICES (jusqu'au 31/08/17)

Représentant permanent de DORAS, Gérante (jusqu'au 30/06/17) : SCI DES ESSARDS, SCI DES MINES, SCI DU PETIT FORT, SCI DES ABATTOIRS, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI IMMODOR, SCI POUSSON COSNE, SCI TETE AU LOUP, SCI JURADOR, SCI DE LA BOUDEAUDE, SCI LOUIS PERGAUD, SCI GUILLEMIER, SCI LE PETIT BOUREY, SCI LA JONCTION, SCI SAINT GEORGES.

Membre du Comité de Direction : SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS REMAT (jusqu'au 13/09/16), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/18), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 17/04/19)

Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (du 07/06/17 au 31/12/17)

Représentant permanent de SAMSE au Conseil de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19)

Administrateur : SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 07/06/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SAS PLATTARD SAS (jusqu'au 30/04/19)

François Bériot

Vice-Président et
Directeur Général

56 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-Président et de Directeur Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement : 25 février 2020

Expiration : Exercice 2021

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA SAMSE

Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Président : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD

Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS TARARE MATERIAUX, SAS LEADER CARRELAGES, SAS DEGUERRY SAMSE (depuis le 17/04/19)

Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général : SAS ZANON TRANSPORTS, SAS CELESTIN MATERIAUX

Membre du Conseil de Surveillance : SA FC GRENOBLE RUGBY, SAS PLATTARD SAS (depuis le 30/04/19) SA DORAS (depuis le 01/07/19)

Membre du Comité de Surveillance : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/07/19)

Membre du Comité de Direction : SAS MAURIS BOIS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS REMAT

Représentant permanent de SAMSE, Membre du Conseil d'Administration : SAS M+ MATERIAUX

Représentant permanent de SAMSE, Membre du Comité de Direction : SAS BILLMAT

Représentant permanent de SAMSE, Gérant : SCI CELESTIN CHASSIEU, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI LE BOURG

Représentant légal de M+MATERIAUX, Gérant : SCI MINETTI

Administrateur : SA CHRISTAUD, SAS ZANON TRANSPORTS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 06/04/17)

Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS FOREZ MAT (jusqu'au 31/12/18)

Membre du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 22/12/16)

Membre du Conseil de Surveillance : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19)

Membre du Comité de Direction : SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (29/06/18), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 17/04/19)

Gérant : SARL FOREZ NUANCES (du 24/03/17 au 31/12/17)

Administrateur : SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SAS PLATTARD SAS (jusqu'au 30/04/19)

Laurent Chamero

Directeur Général

51 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de

Directeur Général :
25 juin 2015

Dernier renouvellement :

25 février 2020

Expiration :

Exercice 2021

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 120

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chamero a débuté sa carrière en tant qu'expert-comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015.

Mandats en cours

Directeur Général : SA SAMSE, SAS MAURIS BOIS

Président du Directoire : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Président : SAS DUMONT IMMOBILIER

Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS M+ MATERIAUX, SAS LEADER CARRELAGE, SAS DEGUERRY SAMSE (depuis le 19/04/19)

Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS ZANON TRANSPORTS

Représentant permanent de SAMSE, Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DES CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX

Gérant : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL, SCI LE CARREAU (depuis le 11/02/19)

Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante : SCI MINETTI

Membre du Comité de Direction : SAS MAURIS BOIS, SAS BILLMAT

Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/07/19)

Représentant permanent de SAMSE, Membre du Comité de Direction : SAS BILLMAT

Représentant permanent de SAMSE, Administrateur : SAS M+ MATERIAUX

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT (du 19/12/19 au 25/02/20)

Président : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 15/04/16)

Directeur Général : SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18)

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT (du 19/12/19 au 25/02/20)

Membre du Conseil de Surveillance : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19), SA DORAS (du 06/05/19 au 26/06/19)

Gérant : SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/14)

Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 04/07/18)

Représentant permanent de SAMSE, Gérante : SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19)

Membre du Comité de Direction : SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/18)

Administrateur : SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18)

2.3.2.2 Organisation et fonctionnement

Le Directoire, instance collégiale décisionnaire de la société, assure la direction, l'animation et la gestion de la société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale de SAMSE, définit les orientations opérationnelles et financières, contribue à la mise en œuvre de la stratégie, établie en accord avec les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance et approuvée par lui.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, avec faculté de subdélégation, pour agir en toute circonstance au nom de la société : il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Ainsi, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

A titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les décisions visées ci-après doivent être préalablement approuvées par le Conseil de Surveillance statuant à la majorité simple de ses membres présents ou représentés :

- (i) changement par ajout ou retrait des métiers actuels du Groupe (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public),
- (ii) octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à 1.000.000 € autrement que dans le cours normal des affaires,

- (iii) cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 10.000.000 € hors droits et frais,
- (iv) investissement et désinvestissement (hors immobiliers) d'un montant unitaire supérieur à 10.000.000 € hors droits et frais,
- (v) création, cession, liquidation, acquisition et fusions de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 7.000.000 € hors droits et frais à l'exception des opérations internes au Groupe.

Au cours de l'exercice 2019, le Directoire s'est réuni 5 fois. Le taux de présence était de 100 %. Ses réunions ont principalement porté sur :

- l'examen de l'évolution des ventes et des résultats du Groupe,
- l'arrêté des comptes annuels et semestriels après audit des Commissaires aux comptes,
- l'arrêté des documents de gestion prévisionnelle,
- l'examen et la validation du budget 2019,
- l'étude de projets de développement au sein du Groupe,
- la proposition à l'Assemblée Générale d'affectation du résultat de l'exercice 2018, l'arrêté du rapport de gestion de la société et du Groupe, la revue des conventions règlementées, l'arrêté de l'ordre du jour et du projet de texte des résolutions soumises à approbation de l'Assemblée Générale, la convocation de l'Assemblée Générale,

- les décisions en matière de rationalisation du périmètre du Groupe,
- la réflexion et la réalisation d'une opération permettant au Groupe SAMSE de retrouver son

indépendance par le rachat par DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire, de la participation détenue par BME FRANCE dans le capital de SAMSE.

2.3.3 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a formalisé, le 29 juin 2007, les principes du Gouvernement d'entreprise dans son règlement intérieur.

Ce règlement régit notamment les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la société.

Il a pour objectif de préciser les dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Surveillance ainsi que les droits et devoirs de ses membres.

Les membres du Conseil de Surveillance et leurs représentants permanents sont individuellement et collectivement liés par le présent règlement et engagent leur responsabilité individuelle en cas de manquement.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site internet du Groupe : groupe-samse.fr rubrique : Nous connaître/Gouvernance.

Président et Vice-Président

Le Conseil de Surveillance élit, parmi ses membres, personnes physiques, un Président et un Vice-Président, pour une durée ne pouvant excéder celle de leur mandat de membre.

Conformément aux dispositions légales, le Président du Conseil de Surveillance a pour mission principale d'organiser les travaux du Conseil afin que le contrôle de la gestion de la société puisse s'exercer correctement.

Le Vice-Président, en cas d'empêchement du Président, préside les réunions du Conseil de Surveillance.

Droits et devoirs des membres du Conseil de Surveillance

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 10 actions au moins de la société (article 25 des statuts de la société). Conformément à la réglementation, le membre du Conseil représentant

les salariés n'a pas d'obligation de détenir un nombre minimum d'actions de la société.

Chaque membre s'engage à respecter la réglementation applicable en matière d'abus de marché et d'information privilégiée.

2.3.3.1 Composition

Le Conseil de Surveillance peut être composé de 3 à 18 membres. Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire. Ils peuvent être révoqués, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil est composé de 6 membres, dont un membre représentant les salariés.

Des représentants du personnel de la société assistent aux réunions du Conseil de Surveillance avec voix consultative.

La proportion des femmes au sein du Conseil atteint 50 %, soit un taux supérieur aux exigences légales et le nombre de membres indépendants au sens du Code Middenext, soit 2, est respecté.

La durée des fonctions des membres du Conseil est actuellement fixée à 2 ans. Les mandats des membres du Conseil prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale, il sera proposé, conformément aux dispositions du Code Middenext, de nommer les membres du Conseil pour une durée de 3 ans afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats.

La composition nominative du Conseil de Surveillance est détaillée ci-après.

[Diversité et équilibre dans la composition du Conseil de Surveillance](#)

[Indépendance des membres du Conseil de Surveillance](#)

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation

directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

Ainsi, conformément aux critères figurant dans le règlement intérieur de la société, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, ou d'une société du Groupe SAMSE,
- ne pas être mandataire social d'une autre société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat ou par laquelle un salarié ou un mandataire de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat,
- ne pas être de façon significative client professionnel, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des 5 précédents exercices,
- ne pas être membre du Conseil de Surveillance depuis plus de 12 ans, ne pas être actionnaire de référence de la société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la société. Au-delà d'une détention de 10 %, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Il est précisé que notre société a analysé le critère d'indépendance de Stéphanie Paix, au regard d'une éventuelle position de créancier de la banque Natixis/BPCE vis-à-vis du Groupe.

La créance du Groupe bancaire Natixis/BPCE n'est pas significative à l'échelle de nos Groupes respectifs. La dette bancaire envers le Groupe Natixis/BPCE est inférieure à 8 % de l'ensemble des encours bancaires.

Par ailleurs, du fait de ses nouvelles fonctions (contrôle périodique Groupe), Stéphanie Paix n'a aucun pouvoir décisionnaire. De plus, les banques qui composent le Groupe ont des politiques d'engagement de crédit indépendantes et Stéphanie Paix n'occupant aucune fonction dans l'une d'entre elles, son indépendance est bien « matérielle ».

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de notre société, la modification du mode d'administration et de gestion de la société. A cette occasion, il sera soumis aux membres du Conseil un nouveau règlement intérieur, dans lequel les critères d'indépendance édictés dans le Code Middledent, seront repris.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil de Surveillance

Conformément à la réglementation en vigueur et en vue de garantir un équilibre dans sa composition, le Conseil de Surveillance s'assure qu'une proportion d'au moins 40 % des femmes et des hommes au sein du Conseil soit assurée.

La proportion des femmes au sein du Conseil de Surveillance s'établit à 50 %. Sous réserve de l'adoption des résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, cette représentation équilibrée des femmes et des hommes sera maintenue.

Représentation des salariés

Un membre représentant les salariés a été désigné par le Comité Social et Economique (CSE) lors de sa réunion du 20 juin 2019. Il a intégré le Conseil de Surveillance dès la réunion du 26 juin 2019. Le membre salarié a le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres membres du Conseil.

Il a été convenu que ce dernier ne percevrait pas de rémunération à raison du mandat de membre du Conseil (anciennement « jeton de présence »). En l'absence de lien avec son mandat social, les éléments de sa rémunération, en qualité de salarié de la société, ne font pas l'objet d'une publication.

Patrice Joppé**Président**

85 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2018

Expiration :

AG 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 472

Paul Bériot**Vice-Président**

81 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

14 mai 2007

Dernier renouvellement :

AG 2018

Expiration :

AG 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est Président des Conseils de Surveillance SAMSE (depuis 2000) et DUMONT INVESTISSEMENT (depuis 2020).

Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Administrateur : SA CHRISTAUD

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 19/12/19)

Membre du Conseil de Surveillance : SA DORAS (jusqu'au 26/06/19)

Administrateur : BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14), SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 19/12/19)

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant 1 an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20), SA DORAS

Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS

Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS

Membre du Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14), SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)

Xavier Duclos

Membre salarié

49 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Premier mandat :

20 juin 2019

Expiration :

Fin 2021

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'un BTS technico-commercial obtenu en 1992, Xavier DUCLOS débute son parcours professionnel par une première expérience dans la grande distribution de 1993 à 1999, et devient responsable d'un négoce PROMATER en 1999. Il intègre le Groupe SAMSE en 2000 en tant qu'adjoint à l'agence de Saint-Genis-Laval, puis à l'agence d'Annecy en 2003. En 2011, il change de poste et rejoint la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes, en qualité de chef de projet, spécialiste Front Office.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

DUMONT INVESTISSEMENT

Siège social :

2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Premier mandat :

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2018

Expiration :

AG 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 2 673 161

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Martine Villarino - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

60 ans

Adresse professionnelle :

2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 30

Parcours professionnel

Titulaire d'une Maîtrise Droit Privé, Martine Villarino débute son parcours professionnel dans le Groupe SAMSE en 1986. Elle intègre le service contentieux en 1989, avant de développer le service juridique droit des sociétés et d'en prendre la responsabilité en 2007. Depuis 2018, elle est membre de la Fondation d'entreprise Groupe SAMSE.

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 31/03/20)

Membre du Conseil de Surveillance : SA DORAS (depuis le 26/06/19), SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Présidente : FCPE GROUPE SAMSE

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)

Martine Paccoud

Membre indépendant

63 ans

Adresse professionnelle :

BDO RHONE ALPES
20 rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES

Premier mandat :

31 mars 2020

Expiration :

AG 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Comptables et Financières (1979) et du diplôme d'expertise comptable (1989) Martine Paccoud a fait toute sa carrière au sein du cabinet SOVEC. Responsable du pôle Audit pendant plus de 25 ans elle a été associée en 1990 puis Présidente du cabinet SOVEC et enfin directrice du bureau de Grenoble. Elle a été acteur dans le rapprochement de SOVEC avec BDO France en 2012. Au cours de sa carrière, elle a fait partie du conseil régional de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grenoble à différents postes (Trésorière, Secrétaire, Responsable du Contrôle Qualité) ; elle a été 2 fois Présidente de la CRCC de Grenoble et occupe actuellement la vice-présidence depuis plus de 4 ans. Depuis début 2020, elle a sollicité sa retraite mais reste associée et réalise certaines missions pour BDO et ses clients.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA BDO France

Vice-Présidente : COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE GRENOBLE

Représentante : CRCC DE GRENOBLE A LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DANS LA COMMISSION DEVELOPPEMENT

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Stéphanie Paix

Membre indépendant

55 ans

Adresse professionnelle :

23 rue Taine
75012 PARIS

Premier mandat :

28 août 2018

Expiration :

AG 2020

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômée de Sciences Po Paris et titulaire d'un Certificat Administrateur de Sociétés de Sciences Po-IFA, Stéphanie Paix a débuté son parcours au sein du Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne) en 1988. En 2002 elle intègre Natixis Banques Populaires (devenu Natixis) en tant que Directeur de la Gestion des opérations financières, puis Directeur Général de Natixis Factor, avant de devenir Directeur Général à la Banque Populaire Atlantique jusqu'en 2011. Elle a exercé le mandat de Président du Directoire à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes jusqu'au 12 novembre 2018. Elle est désormais Directeur Général Adjoint de BPCE, en charge de l'Inspection Générale du Groupe.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SAMSE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Directoire : CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/2018)

Président du Conseil d'Administration : BANQUE DU LEMAN - GENEVE (jusqu'au 12/11/18)

Administrateur : NATIXIS (jusqu'au 12/11/18), CREDIT FONCIER DE FRANCE (jusqu'au 10/05/16), COMPAGNIE DES ALPES (jusqu'au 07/02/15)

Membre du Conseil de Surveillance : BPCE (jusqu'au 01/11/18)

Président : AUVERGNE RHONE ALPES CINEMA (jusqu'au 12/11/18), COMITE REGIONAL DES BANQUES RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)

Membre : CESER AUVERGNE RHONE ALPES (personnalité qualifiée) (jusqu'au 12/11/18)

2.3.3.2 Conditions de préparation, d'organisation et de fonctionnement

Tous les membres du Conseil de Surveillance sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque membre une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Dans un délai minimum de 8 jours avant chaque réunion, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance (ordre du jour, procès-verbal de la précédente réunion, présentation des principaux sujets à l'ordre du jour).

En cours de séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'une présentation explicative aux membres du Conseil. Les différents points préalablement revus et débattus en Comités spécialisés font l'objet d'un compte-rendu par leur Présidente à la prochaine séance du Conseil appelé à délibérer sur ces points. Pour certains sujets techniques, les présentations sont réalisées par des collaborateurs du Groupe, qualifiés sur le sujet exposé. Un procès-verbal est établi et transmis aux membres du Conseil avant son approbation à la prochaine réunion.

Au cours de l'année 2019, le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois. La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures avec un taux de participation des membres de 88,57 %. Le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018, du rapport annuel 2018, des comptes semestriels au 30 juin 2019 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire et soumis à l'Assemblée Générale.

Revue d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2020.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

Gouvernement d'entreprise

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Mandats des membres des Comités.

Mandats et pouvoirs du Directoire.

Opérations spécifiques

Approbation de la stratégie du Directoire dans le cadre des accords avec CRH FRANCE DISTRIBUTION de 2014.

Analyse et étude de projets d'investissements stratégiques pour le Groupe.

Information et autorisation sur des opérations de restructuration interne.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La loi et les statuts fixent les pouvoirs du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance arrête son règlement intérieur.

Le Président du Conseil de Surveillance, en séance du Conseil du 31 mars 2020, a invité, dans le respect des recommandations du Code Middenext, l'ensemble des membres du Conseil à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et des Comités et sur la préparation de ses travaux, à travers un questionnaire qui sera transmis à chacun des membres, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues en séances et d'évaluer la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil et des Comités spécialisés.

Cette évaluation sera réalisée sous la supervision de la Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations.

2.3.4 Les comités spécialisés

Pour mettre en œuvre les principes de Gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a constitué 3 Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations, un Comité d'Audit et un Comité Stratégique et d'Investissement.

Au cours de l'exercice 2019, compte tenu de l'actualité, de la répartition actuelle et du projet de transformation de la société de forme dualiste en forme moniste, les missions du Comité Stratégique et d'Investissement ont été limitées ; dans un souci d'efficacité, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 31 mars 2020, après analyse, a décidé de supprimer ce Comité, sans portée pratique réelle.

Ainsi, à la date de rédaction du présent Document d'enregistrement universel, les Comités spécialisés sont : le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité d'Audit.

Les Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil de Surveillance, sont présidés par un membre indépendant.

Ils sont chargés d'émettre des propositions et recommandations, dans leur domaine de compétence, au Conseil.

Leurs missions et attributions ne dessaisissent pas le Directoire ou le Conseil qui ont seuls un pouvoir de décision dans leurs domaines respectifs. Chacun des Comités a établi un règlement intérieur.

Les Comités sont amenés à préparer les réunions du Conseil de Surveillance en examinant des points spécifiques. Afin que les Comités soient en mesure d'exercer pleinement leurs missions, tous les documents et informations utiles leur sont communiqués par la Présidente dans un délai suffisant. Les dossiers sont ainsi transmis aux membres des Comités 8 jours au moins avant les réunions. Chaque réunion de Comité fait l'objet d'un compte-rendu.

La Présidente du Comité concerné, ou, en son absence, un autre de ses membres désigné à cet effet, rend compte au Conseil des travaux de son Comité, lui permettant ainsi de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de 4 membres : Stéphanie Paix, Martine Paccoud, Paul Bériot et Patrice Joppé. Ils sont choisis en considération de leur compétence en

matière de Gouvernement d'entreprise et de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité est composé pour moitié de membres indépendants et Présidé par un membre indépendant, conformément aux recommandations du Code Middlenext.

Il a pour mission d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire, de formuler toute proposition en matière de nomination au Conseil de Surveillance pour délibérations et de proposer des membres indépendants pour nomination au Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2019 avec un taux d'assiduité de ses membres de 80 %.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 3 membres : Martine Paccoud, Stéphanie Paix et Patrice Joppé. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière fiscale et comptable. Martine Paccoud, expert-comptable et Commissaire aux comptes a été acteur dans le rapprochement de SOVEC et BDO France et a, dans le cadre de son activité, notamment été signataire de mandats de société EIP - Banque Populaire Régionale - Sociétés de Caution Mutuelle et 2 sociétés cotées.

Le Comité d'Audit, composé majoritairement de membres indépendants (66 %) est présidé par Martine Paccoud, membre indépendant, conformément aux recommandations du Code Middlenext.

Il a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'approuver les missions autres que la certification des comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux

comptes et l'auditeur interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,

- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditeur interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2019, avant la tenue des Conseils de Surveillance, avec un taux d'assiduité de ses membres de 75 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2019 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019,
- la revue des risques majeurs,
- le suivi des audits agences,
- la synthèse du contrôle RBUE,
- la synthèse de la certification bois.

2.3.5 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document d'enregistrement universel, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours des 5 dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société, à l'exception de François Bériot (membre du Directoire), neveu de Paul Bériot (membre du Conseil de Surveillance).

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT

INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cependant, BME FRANCE (anciennement dénommée CRH FRANCE DISTRIBUTION) a cédé les 21,13 % qu'elle détenait dans le capital de SAMSE à DUMONT INVESTISSEMENT, le 28 février 2020, date à laquelle ont été résiliés le pacte d'actionnaires et la promesse de vente portant sur les titres SAMSE.

A la connaissance de la société, il n'existe, à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.3.6 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

Au cours de l'exercice 2019, les membres du Directoire n'ont ni acquis, ni cédé d'actions, et parmi les membres du Conseil de Surveillance, seule Stéphanie Paix a acquis 10 titres pour un montant total de 1 379,59 €.

2.4 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

2.4.1 Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des membres du Directoire

Les informations qui suivent constituent la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce.

Cette politique présente les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de SAMSE.

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux, sont fixés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Dans un souci de transparence et d'équilibre, le Conseil de Surveillance et le Comité des Rémunérations et des Nominations veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants prenne en considération l'ensemble des principes de bonne gouvernance en la matière. Ils veillent, en outre, à ce que cette politique soit conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrive dans sa stratégie commerciale.

Ainsi, les différentes composantes doivent aboutir à une rémunération d'ensemble qui se veut mesurée, équilibrée et équitable, permettant de renforcer la motivation au sein de l'entreprise.

La rémunération annuelle comporte une partie fixe et une partie variable. La charge de la rémunération d'Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chameroy est supportée pour moitié par SAMSE et pour moitié par DUMONT INVESTISSEMENT, étant précisé que DUMONT INVESTISSEMENT, dans le cadre de la convention règlementée signée entre les 2 sociétés, facture au coût de revient à SAMSE les prestations

fonctionnelles assurées par les salariés de DUMONT INVESTISSEMENT.

La rémunération fixe intègre la rémunération du mandat social à hauteur de 139 004 € pour Olivier Malfait (Président du Directoire) et François Bériot (Vice-Président du Directoire et Directeur Général) et 18 600 € pour Laurent Chameroy (Directeur Général).

La rémunération variable se compose de 2 éléments :

- d'une part d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, augmentée de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence,
- d'autre part, d'une prime individuelle pluriannuelle à versement différé (« Prim Actions »), dont les modalités figurent au paragraphe 3.5.4 du Document d'enregistrement universel.

Le Président et le Vice-Président bénéficient d'un avantage en nature qui correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. A la date de rédaction du Document d'enregistrement universel, aucun plan d'attribution d'actions gratuites, aucun plan de stock-options, n'est mis en place.

Olivier Malfait et François Bériot perçoivent des rémunérations allouées aux administrateurs au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, respectivement au sein de MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS, pour le Président du Directoire et au sein de CRISTAUD et PLATTARD SAS, pour le Vice-Président du Directoire.

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Directoire est présenté au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

Avantages accordés aux membres du Directoire

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Les membres du Directoire bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables

aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 6 mois de salaire, calculée sur la moyenne des 12 derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe des comptes consolidés note 15.3) au titre des indemnités de fin de carrière, calculées sur la base du contrat de travail, pour les membres du Directoire, s'élève à 184 144 € et se décompose de la façon suivante :

| | |
|--|--------|
| Olivier Malfait, Président du Directoire | 44 126 |
| François Bériot, Vice-Président du Directoire | 76 665 |
| Laurent Chamero, Directeur Général et membre du Directoire | 63 353 |

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de 2 ans, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Laurent Chamero une indemnité égale à 25 % de la moyenne mensuelle de la rémunération brute, au titre du contrat de travail et du mandat social, des 12 derniers mois, versée mensuellement pendant 24 mois.

Une clause de non-concurrence, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, a été insérée dans

les contrats d'Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée, au titre du contrat de travail et du mandat social, sur 2 ans.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Le tableau ci-après présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice.

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|--|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|--|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Olivier Malfait Président du Directoire | X | | | X | | X | X | |
| François Bériot Vice-Président du Directoire | X | | | X | | X | X | |
| Laurent Chamero Directeur Général et membre du Directoire | X | | | X | | X | X | |

Il est précisé que le Conseil de Surveillance a formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail des membres du Directoire au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil effectue, sur la base du montant global alloué par l'Assemblée Générale, soit 30 000 € jusqu'à nouvelle décision, une répartition de cette enveloppe fixe de rémunération (anciennement jetons de présence) entre ses membres, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La répartition de cette enveloppe globale entre les membres du Conseil tient compte des composantes suivantes :

- une part fixe à hauteur de 20 %, sans condition de présence est versée à chaque membre,
- une part variable, déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil de Surveillance, est perçue à concurrence de 80 %.

La secrétaire de séance bénéficie de 50 % des rémunérations (anciennement « jetons de présence ») accordées au Président.

Le membre du Conseil représentant les salariés ne perçoit pas de rémunération à raison de son mandat et perçoit sa rémunération au titre de son contrat de travail.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Le détail des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance figure au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

2.4.2 Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Au cours de l'année 2019, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 124 422 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SAMSE par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par les sociétés contrôlées par SAMSE au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque membre du Directoire (Tableau 1 nomenclature AMF)

| | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|----------------|----------------|
| Olivier Malfait, Président du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 385 296 | 414 433 |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement | 0 | 0 |
| Total | 385 296 | 414 433 |
| François Bériot, Vice-Président du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 381 639 | 412 618 |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement | 0 | 0 |
| Total | 381 639 | 412 618 |
| Laurent Chameroi, Directeur Général et membre du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 272 880 | 308 501 |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement | 0 | 0 |
| Total | 272 880 | 308 501 |

Récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire (Tableau 2 nomenclature AMF)

| | Exercice 2018 | | Exercice 2019 | |
|---|------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| | Montants dus (1) | Montants versés (1) | Montants dus (1) | Montants versés (1) |
| Olivier Malfait, Président du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 272 552 | 272 552 | 278 008 | 278 008 |
| Rémunération variable annuelle (2) | 87 500 | 86 954 | 95 721 | 87 500 |
| Rémunération variable pluriannuelle (2) | | | 15 000 | |
| Rémunération exceptionnelle | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 |
| Rémunération allouée aux membres des conseils | 4 750 | 4 750 | 4 750 | 4 750 |
| Avantages en nature | 18 994 | 18 994 | 19 454 | 19 454 |
| Total | 385 296 | 384 750 | 414 433 | 391 212 |
| François Bériot, Vice-Président du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 272 552 | 272 552 | 278 008 | 278 008 |
| Rémunération variable annuelle (2) | 87 500 | 86 954 | 95 721 | 87 500 |
| Rémunération variable pluriannuelle (2) | | | 15 000 | |
| Rémunération exceptionnelle | | | | |
| Rémunération allouée aux membres des conseils | 2 750 | 2 750 | 2 750 | 2 750 |
| Avantages en nature | 18 837 | 18 837 | 21 139 | 21 139 |
| Total | 381 639 | 381 093 | 412 618 | 389 397 |
| Laurent Chameroiy, Directeur Général et membre du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 185 380 | 185 380 | 197 780 | 197 780 |
| Rémunération variable annuelle (2) | 87 500 | 86 954 | 95 721 | 87 500 |
| Rémunération variable pluriannuelle (2) | | | 15 000 | |
| Rémunération exceptionnelle | | | | |
| Rémunération allouée aux membres des conseils | | | | |
| Avantages en nature | | | | |
| Total | 272 880 | 272 334 | 308 501 | 285 280 |

(1) Rémunérations brutes dues et versées aux membres du Directoire au titre des exercices 2018 et 2019, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.4.1.

(2) Conformément à l'article L.225-37-3 2° du Code de commerce, il est précisé qu'en 2018, la rémunération variable annuelle et pluriannuelle, soit 87 500 €, représente 32,1 % de la rémunération fixe pour Olivier Malfait et François Bériot et 47,2 % pour Laurent Chameroiy.

En 2019, la rémunération variable annuelle et pluriannuelle, soit 110 721 €, représente 39,8 % de la rémunération fixe pour Olivier Malfait et François Bériot et 56,0 % pour Laurent Chameroiy.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Conformément aux dispositions de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, la société est tenue d'indiquer le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux mis au regard de la rémunération moyenne et médiane des salariés de la société, sur une base équivalent temps plein, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des 5 derniers exercices.

Pour les besoins du calcul du ratio d'équité, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

prise en compte correspond à la rémunération fixe de ces derniers pour l'exercice donné.

Cette présentation a été réalisée dans un souci de mise en conformité immédiate aux nouvelles exigences de l'article L.225-37-3 du Code commerce relativement à la transparence en matière de rémunération des dirigeants, et sera susceptible d'évoluer en fonction d'éventuelles précisions ultérieures et positions officielles à l'attention des émetteurs.

| | Exercice 2015 | Exercice 2016 | Exercice 2017 | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Olivier Malfait, Président du Directoire | 265 620 | 268 100 | 269 328 | 272 552 | 278 008 |
| Ratio avec rémunération moyenne | 9,73 | 9,71 | 9,61 | 9,58 | 9,53 |
| Ratio avec rémunération médiane | 10,85 | 10,82 | 10,80 | 10,72 | 10,73 |
| François Bériot, Vice-Président du Directoire | 264 120 | 266 600 | 269 328 | 272 552 | 278 008 |
| Ratio avec rémunération moyenne | 9,68 | 9,65 | 9,61 | 9,58 | 9,53 |
| Ratio avec rémunération médiane | 10,79 | 10,76 | 10,80 | 10,72 | 10,73 |
| Laurent Chameroiy, Directeur Général et membre du Directoire | 154 367 | 169 880 | 173 600 | 185 380 | 197 780 |
| Ratio avec rémunération moyenne | 5,66 | 6,15 | 6,19 | 6,52 | 6,78 |
| Ratio avec rémunération médiane | 6,31 | 6,86 | 6,96 | 7,29 | 7,63 |

Répartition des rémunérations de chaque membre du Conseil de Surveillance
(Tableau 3 nomenclature AMF)

| Membres du Conseil de Surveillance | Montants versés en 2018 | Montants versés en 2019 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Patrice Joppé, Président | | |
| Rémunération allouée au titre du mandat | 2 500 | 2 500 |
| Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après) | 34 000 | 34 000 |
| Paul Beriot, Vice-Président | | |
| Rémunération allouée au titre du mandat | 4 333 | 4 200 |
| Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après) | 6 000 | 5 333 |
| Martine Paccoud, membre indépendant | | |
| Rémunération allouée au titre du mandat | 0 | 0 |
| Autres rémunérations | 0 | 0 |
| Stéphanie Paix, membre indépendant | | |
| Rémunération allouée au titre du mandat | 1 167 | 5 000 |
| Autres rémunérations | 0 | 0 |
| DUMONT INVESTISSEMENT, membre | | |
| Rémunération allouée au titre du mandat | 3 000 | 5 000 |
| Autres rémunérations | 0 | 0 |
| Martine Villarino, secrétaire | | |
| Rémunération allouée au titre du mandat | 2 500 | 2 500 |
| Autres rémunérations | 0 | 0 |
| Détail de la rubrique "autres rémunérations" | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
| Patrice Joppé | | |
| Mandat de Président du Conseil d'Administration DUMONT INVESTISSEMENT | 30 000 | 30 000 |
| Rémunérations d'autres sociétés du Groupe | 4 000 | 4 000 |
| Paul Bériot | | |
| Rémunérations d'autres sociétés du Groupe | 6 000 | 5 333 |

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Sans objet.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

Informations diverses relatives aux dirigeants mandataires sociaux (Tableau 11 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 2.4.1 du Document d'enregistrement universel.

2.4.3 Eléments soumis au vote des actionnaires conformément aux articles L.225-82-2 et L.225-100 III du Code de commerce

2.4.3.1 Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux

En application de l'article L.225-100 III du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de

l'exercice écoulé au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document d'enregistrement universel («vote ex post»).

2.4.3.2 Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, au titre de l'exercice 2020

Conformément à l'article L.225-82-2 du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages

de toute nature, attribuables au Président du Directoire et aux Directeurs Généraux, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document d'enregistrement universel (« vote ex ante »).

2.4.3.3 Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 au Président du Conseil de Surveillance

En application de l'article L.225-100 III du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice

écoulé au Président du Conseil de Surveillance, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document d'enregistrement universel («vote ex post»).

2.4.3.4 Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2020

Conformément à l'article L.225-82-2 du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de

toute nature, attribuables au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Conseil de Surveillance, dans la résolution présentée au chapitre 6.3 du Document d'enregistrement universel (« vote ex ante »).

2.5 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil de Surveillance, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2.6 Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 38 des statuts de la société.

2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

2.7.1 Structure du capital

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2019 ainsi que l'évolution au cours des 3 derniers exercices sont détaillés dans le chapitre 2.2 du Document d'enregistrement universel.

2.7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Les statuts de la société prévoient une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions. Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage.

Ce mécanisme est décrit dans le chapitre 1.6 du Document d'enregistrement universel.

2.7.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2019 ainsi que l'évolution au cours des 3 derniers exercices sont détaillés dans le chapitre 2.2 du Document d'enregistrement universel.

2.7.4 Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux sur la société et description de ceux-ci

Néant.

2.7.5 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

2.7.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe à la connaissance de la société aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la société.

2.7.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Il n'existe aucune règle spécifique applicable à la nomination et au remplacement des membres du Directoire et à la modification des statuts.

2.7.8 Pouvoirs du Directoire en ce qui concerne le rachat d'actions

Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2019, le Directoire peut mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

2.7.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

2.7.10 Accords prévoyant des indemnités pour les salariés et dirigeants de la société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

3 - Rapport de Gestion

| | | |
|------|--|-----|
| 3.1 | Faits marquants de l'exercice 2019 | 66 |
| 3.2 | Déroulement de l'exercice | 66 |
| 3.3 | Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice | 73 |
| 3.4 | Gestion des risques | 73 |
| 3.5 | Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE | 85 |
| 3.6 | Déclaration de Performance Extra-Financière | 88 |
| 3.7 | Plan de vigilance | 127 |
| 3.8 | Informations sur le capital social | 128 |
| 3.9 | Dépenses non déductibles fiscalement | 128 |
| 3.10 | Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles | 128 |
| 3.11 | Frais de recherche et de développement | 128 |
| 3.12 | Perspectives 2020 | 129 |
| 3.13 | Observations du Comité Social et Economique | 129 |

3.1 Faits marquants de l'exercice 2019

3.1.1 Modifications significatives du périmètre

Janvier 2019 :

CHRISTAUD a pris une participation dans le capital de la société LE COMPTOIR, à hauteur de 80 %

Février et Avril 2019 :

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de LEADER CARRELAGES, est passée de 84 % à 100 % et dans le capital de BTP DISTRIBUTION de 66,81 % à 74,91 %

Mars 2019 :

MAURIS BOIS a acquis 100 % du capital de LOIRE MATERIAUX

Avril 2019 :

SAMSE a pris une participation complémentaire dans le capital de DEGUERRY SAMSE pour détenir 100 %

Juin 2019 :

BTP DISTRIBUTION a fait l'acquisition de 100 % des titres de SOVAPRO et SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS

Octobre 2019 :

LA BOITE A OUTILS, en partenariat avec le GROUPE FROMENT a créé 2 sociétés : ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES et ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, dans lesquelles elle détient 70 %

3.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre des restructurations internes, 2 opérations ont été réalisées :

Janvier 2019 :

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- FOREZ MAT à SAMSE
- LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES à MAURIS BOIS

3.2 Dérroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

| (en millions d'euros) | 2019 | 2018 | % de var. |
|--|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 1 499,1 | 1 426,8 | 5,1 |
| Résultat opérationnel courant | 59,8 | 54,2 | 10,3 |
| Résultat opérationnel | 60,3 | 55,2 | 9,3 |
| Résultat financier | -1,8 | -1,1 | 67,9 |
| Charge d'impôt | 19,2 | 14,8 | 29,6 |
| Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence | 4,0 | 4,1 | -3,0 |
| Résultat net des sociétés intégrées | 43,4 | 43,5 | -0,2 |
| Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE | 41,1 | 41,1 | 0,0 |

Norme IFRS 16 – Locations financières

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe applique cette norme selon la méthode dite rétrospective simplifiée (sans retraitement des périodes comparatives).

Le résultat opérationnel courant est faiblement impacté (+ 0,5 M€). La charge des loyers de 19,1 M€ est remplacée par une charge de dotation aux amortissements de 18,6 M€. Par ailleurs, une charge d'intérêts de 1,0 M€ impacte le résultat financier. Après effets d'impôt, l'impact sur le résultat net ressort à - 0,4 M€.

Au 31 décembre 2019, la dette financière complémentaire issue d'IFRS 16 s'élève à 70,3 M€.

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 1 499 M€ au 31 décembre 2019, soit une croissance de 5,1 % par rapport à 2018 (+ 3,4 % à périmètre comparable*).

A fin décembre 2019, le chiffre d'affaires consolidé des enseignes de l'activité négoce s'élève à 1 185 M€, en progression de 4,8 %. Retraite des

mouvements de périmètre, l'activité comparable est également en augmentation de 2,8 %.

Le chiffre d'affaires bricolage concrétise au 31 décembre 2019 une tendance positive (+ 6,1 %) et s'élève à 314 M€. Le périmètre de cette activité reste stable sur les 2 périodes présentées.

Le bricolage confirme donc une très bonne performance commerciale sur l'ensemble de l'année, supérieure à celle du marché (+ 1,8 % à fin décembre - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du bricolage).

Répartition du chiffre d'affaires par activité

| (en millions d'euros) | 2019 | 2018 | % de var. |
|-----------------------|---------|---------|-----------|
| Négoce | 1 185,4 | 1 131,1 | 4,8 |
| Bricolage | 313,7 | 295,7 | 6,1 |
| Total Groupe | 1 499,1 | 1 426,8 | 5,1 |

2 - Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'établit à 59,8 M€, en augmentation de 10,3 %.

Le résultat opérationnel courant de l'activité négoce progresse de 8,5 % pour atteindre 44,0 M€. Cette bonne performance s'explique par une amélioration du taux de marge, associée à la croissance d'activité réalisée sur l'année 2019.

Le risque client a par ailleurs été maîtrisé sur 2019.

L'activité bricolage affiche un résultat opérationnel courant de 15,8 M€, en forte progression de 2,2 M€ (+ 15,8 %) par rapport à 2018. Tout comme sur l'activité négoce, le taux de marge commerciale augmente sur le bricolage, avec une activité qui reste très dynamique.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 60,3 M€.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement un produit net sur cessions immobilières de 0,5 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier se dégrade de 0,7 M€ compte tenu du retraitement relatif à la norme IFRS16.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt augmente de 4,4 M€ pour s'établir à 19,2 M€. Le taux apparent d'impôt progresse sensiblement à la suite de l'évolution des modalités fiscales de constatation du CICE (le crédit d'impôt non imposable en 2018 est remplacé par une réduction de charges patronales non retraitée fiscalement en 2019).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en léger retrait de 3 % (soit 0,1 M€). Ceci s'explique notamment par la diminution de la contribution de ZANON TRANSPORTS à la suite de la prise de contrôle réalisée fin septembre 2018.

Le résultat net des sociétés intégrées s'établit donc à 43,4 M€, en diminution de 0,2 %. Retraité d'IFRS 16, le résultat net est en hausse de 0,2 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 41,1 M€.

3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les 2 derniers exercices :

| (en millions d'euros) | 2019 | 2018 |
|----------------------------------|-------|-------|
| Dettes financières non courantes | 174,8 | 133,4 |
| Dettes financières courantes | 91,5 | 74,9 |
| Trésorerie active | -70,6 | -61,7 |
| Endettement net | 195,7 | 146,6 |

(*) : Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de « comparable » qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2018 et 2019.

3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

| Investissements réalisés par SAMSE | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Investissements opérationnels | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 274 | 435 | 1 037 |
| Terrains et constructions | 3 521 | 1 775 | 2 836 |
| Matériels et outillages | 3 541 | 2 756 | 4 012 |
| Installations et agencements mobiliers | 1 025 | 756 | 1 410 |
| Matériel de transport | 4 972 | 6 379 | 5 301 |
| Matériel de bureau, informatique et mobilier | 694 | 967 | 1 133 |
| Total | 15 027 | 13 068 | 15 729 |
| Investissements financiers | | | |
| SAS ETS RENE DE VEYLE | 0 | 6 000 | 0 |
| SAS ZANON TRANSPORTS | 0 | 748 | 0 |
| SAS LA BOITE A OUTILS | 0 | 1 689 | 294 |
| SAS BTP DISTRIBUTION | 1 005 | 1 569 | 0 |
| SAS MAT APPRO | 0 | 49 | 0 |
| SAS LEADER CARRELAGES | 316 | 112 | 0 |
| SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS | 0 | 0 | 6 006 |
| SAS FOREZ MAT | 0 | 0 | 520 |
| SARL SUD APPRO | 0 | 200 | 0 |
| SAS DEGUERRY | 1 900 | 0 | 0 |
| Total | 3 221 | 10 367 | 6 819 |
| Investissements SAMSE société mère | 18 248 | 23 435 | 22 548 |
| Investissements réalisés par les filiales (*) | | | |
| SAS LA BOITE A OUTILS | 6 588 | 6 012 | 10 200 |
| SA DORAS | 5 099 | 3 838 | 3 799 |
| SAS M+ MATERIAUX | 4 363 | 5 195 | 5 471 |
| SAS MAURIS BOIS | 3 139 | 716 | 518 |
| SAS BTP DISTRIBUTION | 1 502 | 206 | 443 |
| SAS ETS ROGER CLEAU | 1 356 | 1 108 | 0 |
| SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT | 455 | 91 | 211 |
| SAS SOCOBOIS | 423 | 624 | 0 |
| SAS CELESTIN MATERIAUX | 264 | 195 | 37 |
| SAS COMPTOIR FROMENT | 241 | 118 | 157 |
| SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS | 186 | 127 | 125 |
| SA CHRISTAUD | 177 | 625 | 383 |
| SAS ZANON TRANSPORTS | 92 | 394 | 0 |
| SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS | 63 | 67 | 64 |
| SAS SCIERIE JOURDAN | 53 | 55 | 0 |
| SAS SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE | 52 | 220 | 0 |
| SAS BLANC MATERIAUX | 21 | 25 | 86 |
| SAS REMAT | 14 | 25 | 34 |
| SAS S.D.T.A. | 0 | 69 | 0 |
| SARL EPPS | 0 | 4 | 74 |
| SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES | 0 | 2 | 1 |
| SAS DEDB REMIREMONT | 0 | 0 | 23 |
| SAS RENE DE VEYLE | 0 | 0 | 0 |
| AUTRES | 1 329 | 566 | 95 |
| Investissements filiales | 25 417 | 20 282 | 21 278 |

(*) : Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

La nature des investissements du Groupe SAMSE est indiquée dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'ensemble des investissements est réalisé en France, financé essentiellement par des emprunts bancaires.

Par ailleurs, la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés indique les engagements d'achat signés par le Groupe SAMSE.

3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

| (en millions d'euros) | 2019 | 2018 | % sur 1 an |
|-------------------------|-------|-------|------------|
| Chiffre d'affaires | 603,3 | 576,2 | 4,7 |
| Résultat d'exploitation | 17,3 | 16,6 | 4,5 |
| Résultat financier | 15,9 | 13,2 | 21,2 |
| Résultat exceptionnel | -2,0 | -1,5 | 26,0 |
| Participation | 1,2 | 1,0 | 21,9 |
| Impôt sur le résultat | 5,4 | 4,9 | 10,2 |
| Résultat net | 24,7 | 22,3 | 10,9 |

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2019 s'élève à 603,3 M€ contre 576,2 M€ en 2018, ce qui représente une hausse de 4,7 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 16,6 M€ en 2018 à 17,3 M€ en 2019, soit une hausse de 4,5 % : les produits d'exploitation se situent à 616,0 M€ et les charges d'exploitation à 598,7 M€.

Le résultat financier est en hausse de 21,2 % liée essentiellement à la hausse des dividendes reçus sur l'exercice 2019.

Le résultat exceptionnel qui était de - 1,5 M€ en 2018 ressort à - 2,0 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1,2 M€ et un impôt sur les bénéfices de 5,4 M€, le résultat net s'établit à 24,7 M€, en hausse de 10,9 % par rapport au résultat 2018.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

Rappel des dividendes des 3 derniers exercices :

| Exercice | Dividende par action |
|----------|----------------------|
| 2016 | 2,20 € |
| 2017 | 2,50 € |
| 2018 | 2,50 € |

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos

fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

| 2019 | Art. D.441 I -1 : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Art. D.441 I-2 : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
|---|--|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|--------|
| | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 7093 | | | | | 8449 | 37994 | | | | | 18550 | |
| Montant total des factures concernées en K€ HT | 9 957 2,04% | 244 0,05% | -1 018 -0,21% | -1 008 -0,21% | 300 0,06% | -1 482 -0,30% | 33 675 | 4 227 | 1 016 | 58 | 745 | 6 047 | |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice | | | | | | | | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice | | | | | | | 5,58% | 0,70% | 0,17% | 0,01% | 0,12% | 1,00% | |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | | | | | | | | | | | | | 6 905 |
| Montant total des factures exclues HT en K€ | | | | | | | | | | | | | 13 122 |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce) | | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | <ul style="list-style-type: none"> o Délais contractuels : o Délais légaux : FdM 45j | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> o Délais contractuels : o Délais légaux : FdM 45j | | | | | | |

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

| Sociétés | Chiffre d'Affaires | | | Résultat d'exploitation | | |
|--|--------------------|---------|-------------|-------------------------|-------|-------------|
| | 2019 | 2018 | % variation | 2019 | 2018 | % variation |
| SAS LA BOITE A OUTILS | 275 342 | 259 914 | 5,94 | 11 969 | 9 826 | 21,81 |
| SA DORAS | 205 606 | 213 250 | -3,58 | 1 940 | 2 749 | -29,43 |
| SAS M+ MATERIAUX | 212 348 | 192 963 | 10,05 | 6 064 | 4 904 | 23,66 |
| SAS MATERIAUX SIMC | 154 414 | 153 447 | 0,63 | 4 082 | 2 627 | 55,40 |
| SAS PLATTARD NEGOCE | 87 402 | 85 215 | 2,57 | 2 683 | 1 937 | 38,51 |
| SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS | 69 347 | 66 536 | 4,23 | 2 099 | 3 076 | -31,77 |
| SAS BTP DISTRIBUTION | 49 399 | 45 843 | 7,76 | 2 704 | 2 193 | 23,30 |
| SAS MAURIS BOIS | 46 860 | 39 698 | 18,04 | 3 670 | 2 664 | 37,76 |
| SAS PLATTARD SAS | 31 954 | 30 823 | 3,67 | 728 | 595 | 22,35 |
| SAS SOCOBOIS | 26 841 | 28 164 | -4,70 | 893 | 1 220 | -26,81 |
| SAS CELESTIN MATERIAUX | 28 070 | 25 713 | 9,16 | 2 122 | 1 664 | 27,48 |
| SA CHRISTAUD | 27 872 | 24 452 | 13,99 | 1 954 | 1 474 | 32,52 |
| SAS BOURG MATERIAUX | 17 150 | 18 832 | -8,93 | 391 | 608 | -35,69 |
| SAS COMPTOIR FROMENT | 20 234 | 18 253 | 10,85 | 2 024 | 1 857 | 8,95 |
| SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT | 18 013 | 16 554 | 8,81 | 1 468 | 1 566 | -6,28 |
| SAS ETS ROGER CLEAU | 14 959 | 15 867 | -5,72 | 79 | 214 | -63,08 |
| SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS | 16 557 | 15 390 | 7,58 | 1 417 | 1 248 | 13,57 |
| SAS BILLMAT | 14 886 | 14 914 | -0,19 | 42 | 88 | -52,97 |
| SAS RG BRICOLAGE | 15 498 | 14 122 | 9,74 | 2 254 | 1 745 | 29,12 |
| SAS ZANON TRANSPORTS | 14 027 | 13 410 | 4,60 | 1 783 | 1 525 | 16,92 |
| SAS FOREZ MAT (absorbée par SAMSE en 2019) | - | 12 495 | | - | 286 | |
| SAS DIDIER | 11 906 | 11 243 | 5,90 | 246 | -21 | |
| SAS LOIRE MATERIAUX | 17 395 | | | -2 178 | | |
| SARL SUD APPRO | 9 644 | 8 590 | 12,27 | 42 | 75 | -43,84 |
| SAS MS MATERIAUX | 8 694 | 8 207 | 5,94 | 128 | 327 | -60,74 |
| SAS REMAT | 6 183 | 7 434 | -16,83 | -189 | 208 | |
| SAS BLANC MATERIAUX | 6 811 | 6 501 | 4,77 | 620 | 548 | 13,06 |
| SAS MAT APPRO | 6 672 | 5 969 | 11,77 | 119 | 141 | -16,11 |
| SAS DEGUERRY SAMSE | 6 352 | 5 945 | 6,84 | 422 | 234 | 80,45 |
| SAS VAUDREY | 4 030 | 3 750 | 7,47 | 242 | 115 | 110,00 |
| SAS LE COMPTOIR | 2 966 | | | -264 | | |
| SAS SOVAPRO | 1 630 | | | 56 | | |
| SAS SOVAPRO MHD | 541 | | | 52 | | |
| SAS CLAUDE MATERIAUX | 3 408 | 3 557 | -4,19 | -100 | -59 | |
| SAS LEADER CARRELAGES | 2 958 | 3 063 | -3,43 | 18 | 25 | -26,31 |
| SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (absorbée par MAURIS BOIS en 2019) | - | 2 836 | | - | 108 | |
| SAS TARARE MATERIAUX | 3 671 | 2 687 | 36,60 | 73 | 14 | 418,66 |
| SAS OUTMAT B.T.P. | 1 917 | 2 068 | -7,30 | 41 | 72 | -43,06 |

| Sociétés | Résultat courant | | | Résultat net | | |
|--|------------------|--------|-------------|--------------|-------|-------------|
| | 2019 | 2018 | % variation | 2019 | 2018 | % variation |
| SAS LA BOITE A OUTILS | 14 067 | 12 137 | 15,90 | 8 523 | 8 774 | -2,85 |
| SA DORAS | 2 380 | 5 670 | -58,02 | 573 | 4 163 | -86,24 |
| SAS M+ MATERIAUX | 5 968 | 4 728 | 26,24 | 3 184 | 3 592 | -11,35 |
| SAS MATERIAUX SIMC | 4 024 | 2 574 | 56,35 | 2 176 | 1 793 | 21,34 |
| SAS PLATTARD NEGOCE | 2 948 | 2 429 | 21,37 | 1 861 | 1 668 | 11,57 |
| SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS | 2 055 | 3 670 | -44,00 | 1 435 | 2 682 | -46,49 |
| SAS BTP DISTRIBUTION | 2 859 | 2 290 | 24,85 | 1 893 | 1 478 | 28,08 |
| SAS MAURIS BOIS | 3 643 | 2 650 | 37,47 | 2 419 | 1 805 | 34,02 |
| SAS PLATTARD SAS | 3 157 | 3 036 | 3,99 | 2 982 | 2 980 | 0,07 |
| SAS SOCOBOIS | 865 | 1 450 | -40,34 | 586 | 900 | -34,94 |
| SAS CELESTIN MATERIAUX | 2 123 | 1 663 | 27,65 | 1 416 | 1 140 | 24,20 |
| SA CHRISTAUD | 2 497 | 2 102 | 18,81 | 1 787 | 1 619 | 10,41 |
| SAS BOURG MATERIAUX | 373 | 588 | -36,56 | 254 | 378 | -32,80 |
| SAS COMPTOIR FROMENT | 2 029 | 1 860 | 9,08 | 1 244 | 1 192 | 4,34 |
| SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT | 1 468 | 1 564 | -6,14 | 893 | 1 004 | -11,04 |
| SAS ETS ROGER CLEAU | 120 | 250 | -52,00 | 68 | 314 | -78,34 |
| SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS | 1 415 | 1 243 | 13,89 | 855 | 802 | 6,61 |
| SAS BILLMAT | 29 | 69 | -58,20 | 24 | 68 | -65,27 |
| SAS RG BRICOLAGE | 2 257 | 1 744 | 29,37 | 1 571 | 1 219 | 28,84 |
| SAS ZANON TRANSPORTS | 1 778 | 1 550 | 14,71 | 1 196 | 999 | 19,72 |
| SAS FOREZ MAT (absorbée par SAMSE en 2019) | - | 256 | - | - | 267 | - |
| SAS DIDIER | 242 | -29 | - | 263 | 8 | - |
| SAS LOIRE MATERIAUX | -2 233 | - | - | -1 353 | - | - |
| SARL SUD APPRO | 40 | 74 | -46,18 | 33 | 72 | -54,44 |
| SAS MS MATERIAUX | 120 | 317 | -62,16 | 76 | 242 | -68,65 |
| SAS REMAT | -112 | 289 | - | -119 | 252 | - |
| SAS BLANC MATERIAUX | 617 | 543 | 13,62 | 447 | 406 | 10,22 |
| SAS MAT APPRO | 119 | 142 | -16,20 | 80 | 102 | -21,70 |
| SAS DEGUERRY SAMSE | 421 | 236 | 78,22 | 329 | 170 | 93,91 |
| SAS VAUDREY | 240 | 116 | 107,08 | 167 | 81 | 105,07 |
| SAS LE COMPTOIR | -281 | - | - | -288 | - | - |
| SAS SOVAPRO | 56 | - | - | 40 | - | - |
| SAS SOVAPRO MHD | 51 | - | - | 37 | - | - |
| SAS CLAUDE MATERIAUX | -113 | -71 | - | -111 | -62 | - |
| SAS LEADER CARRELAGES | 26 | 37 | -30,45 | 27 | 38 | -29,28 |
| SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (absorbée par MAURIS BOIS en 2019) | - | 109 | - | - | 116 | - |
| SAS TARARE MATERIAUX | 62 | 7 | - | 54 | -13 | - |
| SAS OUTIMAT B.T.P. | 41 | 72 | -43,06 | 25 | 47 | -46,81 |

3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Cette acquisition porte la participation de DUMONT INVESTISSEMENT à 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de SAMSE.

Elle a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE, et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière

et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

Depuis le 17 mars 2020, l'épidémie du virus Covid-19 engendre des impacts significatifs sur l'activité du Groupe, avec notamment la fermeture d'une partie significative de ses sites de distribution des activités négoce et bricolage. La totalité des effets liés à cette situation exceptionnelle est encore difficilement mesurable à ce stade (perte de chiffre d'affaires, partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel).

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé en 2019 à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après. Chaque facteur de risque a été évalué en fonction de la probabilité qu'il se produise et de l'impact que pourrait avoir ce risque sur le Groupe SAMSE.

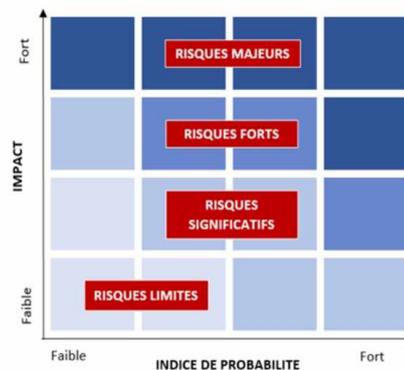
Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour le Groupe : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

La matrice de risque présentée ci-dessous permet au lecteur d'identifier dans quelle zone se situe chaque facteur de risque.

| Catégories | Facteurs de risque | Risque résiduel |
|---|--|-----------------|
| Risques liés à l'activité | Sécurité des personnes | Majeur |
| | Pression concurrentielle | Fort |
| | Défaillance des systèmes informatiques | Fort |
| | Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks | Fort |
| | Stratégie de croissance et de développement inappropriée | Fort |
| | Risques liés à la gestion des ressources humaines | Fort |
| Risques environnementaux | Fraude | Significatif |
| | Risques sanitaires | Majeur |
| Risques financiers | Risques de pollution et de non-conformité environnementale | Significatif |
| | Risque de contrepartie | Majeur |
| | Risques de taux | Significatif |
| Risques liés à la situation financière de l'émetteur | Risques de change | Significatif |
| | Risques de liquidité | Majeur |
| Risques juridiques et réglementaires | Litiges | Significatif |
| | Ethique des affaires | Significatif |

RSE Les facteurs de risques présentés avec ce pictogramme font l'objet d'une présentation approfondie au sein de la Déclaration de Performance Extra-Financière (3.6)



Sécurité des personnes

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|---|--|
| <p>La gestion et la prévention des risques professionnels font partie des obligations auxquelles sont soumis les points de vente du Groupe SAMSE au travers du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le « risque professionnel » peut se définir comme l'ensemble des menaces qui pèsent sur la santé des salariés au travail et peut se traduire par un accident ou une maladie professionnelle.</p> <p>Les dangers - non exhaustifs - à prévenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à la manutention manuelle et mécanique, - risques liés à l'environnement de travail (chutes de plain-pied et de hauteur), - risques liés aux équipements mécaniques et outils de travail, - risques électriques - risques d'incendies et d'explosions - risques routiers | <p>La sécurité des personnes est un risque majeur pour le Groupe SAMSE.</p> <p>Les effets potentiels les plus importants aux yeux du Groupe sont les préjudices humains subis par ses salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décès d'un ou plusieurs salariés, clients ou tierces parties, - une incapacité permanente d'un ou plusieurs salariés, clients, ou tierces parties, - une maladie professionnelle. <p>Un impact réputationnel lié à une gestion insuffisante des conditions de travail est également à envisager.</p> <p>Enfin, un accident grave sur un site, en plus des conséquences judiciaires pour le responsable de site et/ou pour les dirigeants, peut occasionner la fermeture temporaire ou définitive du site pouvant et avoir ainsi des répercussions financières sur les résultats du Groupe.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>La Direction Sécurité et Prévention a mis en place un programme spécifique de sensibilisation, d'évaluation et d'amélioration continue avec son équipe de 14 animateurs sécurité pour la partie négoce et de 4 prévenants pour la partie bricolage.</p> <p>Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en oeuvre de la documentation obligatoire sur la prévention pour chacun des sites sous leur responsabilité.</p> <p>Un référentiel Sécurité Groupe a été créé en 2018 en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.</p> <p>Un audit sécurité incendie est réalisé tous les ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en oeuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques.</p> <p>Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans.</p> <p>Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.</p> <p>Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées. Des formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel.</p> <p>Le Groupe est doté de Comités Sécurité établis par enseigne contribuant ainsi à l'amélioration de la gestion de ces risques.</p> <p>M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.</p> | |

Pression concurrentielle

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|---|---|
| <p>Les marchés du bricolage et du négoce de matériaux sur lesquels le Groupe SAMSE est positionné sont des secteurs à forte intensité concurrentielle qui se basent sur une économie de volume ce qui oblige le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.</p> <p>Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON MATERIAUX et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.</p> <p>Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.</p> <p>De nouveaux concurrents, appelés « pur players », se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, AMAZON, BRICOPRIVEE, MAXOUTILS.</p> | <p>Les effets potentiels sur le Groupe SAMSE pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la perte de parts de marché - une pression accrue sur les prix de vente entraînant pour le groupe une diminution des marges |
| Gestion du risque | |
| <p>Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre off et on line qui doit devenir omnicanale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de benchmark online quotidien par le service marketing - refonte des plans de vente et des plans de stock, - formation des collaborateurs, - investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing, - amélioration de la qualité de service clients, - maillage territorial, - transformation digitale et développement de nouveaux services. <p>Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.</p> | |

Défaillance des systèmes informatiques

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|---|---|
| <p>Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers. Ils sont aussi un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs.</p> <p>Les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybersécurité et à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels).</p> <p>Le renforcement des réglementations en matière de protection des données personnelles, le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles notamment, accroît les risques liés à la non-conformité réglementaire.</p> | <p>Toutes pannes, interruptions significatives, pertes ou communications de données sensibles pourraient perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe, et avoir des conséquences financières, opérationnelles ou d'image.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>Au sein de la direction des systèmes d'information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité et pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.</p> <p>Les deux sites d'hébergement des applications informatiques en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Cette infrastructure redondante a été étendue sur la partie téléphonie avec la mise en place d'une « redondance spatiale » du PABX central.</p> <p>Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques.</p> <p>Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a mis en place des dispositifs qui permettent de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Il permet le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.</p> <p>Concernant la sécurité des systèmes et des réseaux, elle est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications sensibles bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Convaincue de l'importance de poursuivre son amélioration en matière de cybersécurité, la Direction Générale et le service sécurité des systèmes informatique ont décidé de déployer depuis 2018 un plan de sensibilisation auprès de ses collaborateurs exposés du siège.</p> <p>Ce dispositif repose sur trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formations pratiques qui prennent la forme d'ateliers. - la diffusion de supports de communication interne pour impulser les bonnes pratiques. - un dispositif d'alerte, mis en place en 2018 pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les systèmes de sécurité en place. | |

Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|--|
| <p>Sur ses deux marchés : négoce ou bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des risques liés aux approvisionnements et à la gestion des stocks de marchandises.</p> <p>Dans le cadre des négociations des conditions annuelles d'achats fournisseurs, ces derniers peuvent être amenés à répercuter au Groupe SAMSE des hausses consécutives à des hausses de prix sur les matières premières. Si le marché se tendait, et que ces hausses ne pouvaient être répercutées aux clients finaux le Groupe dégraderait ses marges.</p> <p>D'autre part, la sélection par le Groupe SAMSE d'un fournisseur inapproprié peut s'avérer préjudiciable financièrement et en terme d'image en cas de défaillance du fournisseur ou de non respect des règles d'éthique. De même, la sélection de produits de mauvaise qualité ou non conformes aux normes et exigences réglementaires en vigueur pourrait occasionner des pertes financières ou avoir un impact réputationnel auprès des parties prenantes de l'enseigne.</p> <p>Enfin la nature des activités de distribution du Groupe qui consiste à acheter, stocker et revendre des matériaux et outillages de construction l'expose à des risques de ruptures de stocks ou de surstocks en cas de mauvaise gestion.</p> | <p>Une mauvaise gestion des approvisionnements et des stocks pourrait avoir comme effets potentiels sur le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dégradation de son résultat opérationnel. - la dégradation de sa réputation. |
| Gestion du risque | |
| <p>Le Groupe SAMSE est très vigilant dans son processus de sélection et de référencement de nouveaux fournisseurs. Deux aspects sont particulièrement étudiés par le service achats : la qualité et la conformité des produits proposés par l'industriel et sa santé financière.</p> <p>La Direction des achats peut se rapprocher du credit manager pour analyser le risque de défaillance d'un fournisseur. Si nécessaire, des plans d'actions - comme l'échelonnement du versement des remises de fin d'année par exemple - sont décidés.</p> <p>Le mix fournisseurs par famille de produits est revu annuellement pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.</p> <p>Au 31/12/2019 le top 5 fournisseurs en volume d'achat représente 7,76 % du volume d'achat global.</p> <p>Par cette mesure, le Groupe considère ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.</p> <p>Parallèlement, le Groupe SAMSE a noué avec ses fournisseurs historiques des partenariats solides ce qui lui permet d'anticiper au mieux les hausses tarifaires et leurs répercussions possibles sur ses clients et ainsi de préserver ses marges.</p> <p>Le processus d'approvisionnement représente également un aspect RSE important pour SAMSE. Soucieux de favoriser l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin de limiter son empreinte carbone (émissions de CO2 liées aux transports de marchandises), ce choix lui permet également de favoriser le développement du tissu économique local.</p> <p>Concernant la gestion des stocks, le Groupe s'appuie d'une part sur des outils informatiques puissants et d'autre part sur une équipe de contrôleurs de gestion présente sur le terrain pour accompagner les agences dans l'optimisation de la qualité de leurs stocks.</p> <p>La qualité des stocks est suivi au moyen d'indicateurs clés de performance. Des plans d'actions sont décidés en fonction des analyses menés sur les stocks. Ils sont revus annuellement pour contrôler leur bonne mise en application et évaluer leurs résultats.</p> | |

Stratégie de croissance et de développement inappropriée

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|---|
| <p>Le Groupe SAMSE mène au sein de son marché des opérations de développement qui passent par des opérations de croissance organique et de croissance externe.</p> <p>Les risques liés à ce type d'opérations seraient de mener un processus d'acquisition défaillant (analyse erronée ou incomplète, structuration et/ou intégration insuffisamment maîtrisée) ou ne pas être en mesure d'obtenir de conditions satisfaisantes au regard de la performance de la cible.</p> | <p>Des opérations de développement inopportunes pourraient affecter la situation financière du Groupe SAMSE, ses résultats ainsi que ses perspectives de développement futur.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>Le Groupe SAMSE conduit une stratégie d'expansion raisonnable et mesurée autour de 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des acquisitions centrées sur ses métiers historiques (négoce et bricolage) sans chercher à intégrer en amont de la chaîne de valeur, - renforcer le maillage territorial en France exclusivement, - adopter une démarche flexible en fonction des opportunités (rapprochement par étapes progressives et accompagnement du dirigeant historique). <p>Chaque projet de croissance externe et interne est présenté et validé en Directoire. Les plus significatifs d'entre eux sont également validés en Comité Stratégique et d'Investissement* et en Conseil de Surveillance.</p> <p>En effet, pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement* qui étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.</p> <p>La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement* est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.</p> <p>Le Groupe peut également avoir recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.</p> | |

(* Conformément aux modifications indiquées dans la partie 2.3.1 - Les Comités spécialisés, le Comité stratégique et d'investissement a été supprimé le 31 mars 2020 ; une nouvelle organisation a été mise en place à partir de cette date pour assurer les missions jusqu'alors accomplies par ce dernier.

Risques liés à la gestion des ressources humaines

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|--|
| <p>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie de la quantité et de la qualité de ses collaborateurs ainsi que de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser ou à développer leurs compétences.</p> <p>Rester un distributeur reconnu par le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur.</p> <p>Le niveau d'engagement, de confiance et l'intéressement de chaque collaborateur au capital de l'entreprise renforce la responsabilité sur les choix stratégiques et le niveau de résultat qui en découle. C'est la condition essentielle de la cohésion sociale du Groupe.</p> <p>Le maintien d'un climat social positif est nécessaire à la motivation des équipes et à l'atteinte de leurs objectifs commerciaux. Une vigilance plus particulière sur la plateforme logistique est requise compte tenu de la nature de l'activité (gestion des flux) et de la concentration sur un seul site.</p> <p>La maîtrise des taux de turn-over et la rapidité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence/magasin.</p> <p>La démographie et le vieillissement de la population représentent à moyen terme des risques humains, juridiques et financiers pour l'entreprise.</p> <p>Le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information RH est nécessaire à la fluidité et à la bonne gestion des politiques RH.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Des équipes non formées en agence et/ou avec un niveau de compétence insuffisant risquent d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait conduire à une perte de chiffre d'affaires. - Ce risque occasionnerait également un impact sur l'image de la marque. - Une dégradation durable des résultats pourrait avoir un impact sur la valorisation du Groupe et sur l'actionnariat. Les collaborateurs ayant investi au sein de l'entreprise subiraient une diminution de leur patrimoine ce qui conduirait à une perte de confiance des collaborateurs et des investisseurs. - Le non respect de la législation pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières pour le Groupe. - Une dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité managériale, ou des moyens insuffisants pourraient altérer la qualité du climat social entraînant une baisse de productivité et/ou une augmentation des turn-over. - Le vieillissement de la population peut conduire à une augmentation des arrêts maladie, à des accidents du travail, à l'augmentation des cotisations du compte employeur ou une augmentation des frais de santé et impact mutuelle. Ces éléments pourraient dégrader les résultats de l'entreprise. |
| Gestion du risque | |
| <p>Les grandes priorités stratégiques de la DRH du Groupe se concentrent sur la mesure annuelle de la satisfaction des collaborateurs en élargissant chaque année le nombre d'enseignes dans le périmètre de cette démarche d'amélioration continue. Elle déploie également de nombreux projets permettant de valoriser les politiques RH (protection sociale commune à l'ensemble du Groupe, Bilan Social Individuel ...) afin de favoriser la pédagogie auprès du management et des collaborateurs. Les budgets de formation sont supérieurs aux obligations légales depuis de nombreuses années et des projets de digitalisation de la formation sont en cours. Depuis 3 ans, une accélération a été donnée sur les enjeux de recrutement : un nouveau site de recrutement a été mis en ligne début 2019, une stratégie de visibilité sur les réseaux sociaux est en cours depuis plusieurs années. Le Groupe accélère également sur la détection des talents en interne en systématisant les démarches annuelles d'évaluation des collaborateurs. Des people review sont en cours de déploiement pour favoriser la mobilité et la promotion interne entre les régions et enseignes du Groupe. La DRH Groupe initie aussi des projets centrés sur l'efficacité de la fonction RH, des process et des systèmes d'information. Des budgets d'investissement sont régulièrement engagés pour la maintenance et l'évolution des systèmes d'information RH. Une veille active et la pédagogie sur les évolutions de la réglementation sociale est faite régulièrement et déclinée à tous les niveaux de l'entreprise de manière à engager les actions d'adaptation nécessaires dans le respect des échéances légales et réglementaires.</p> | |

Fraude

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|--|
| <p>Au sein de ses activités négoce et bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des pratiques frauduleuses de la part du personnel et/ou des clients (achats salariés pour revente, paiement direct du client au magasinier, vol, détournement des Brico chèques, transmission de données sensibles).</p> | <p>Les cas de fraude peuvent se traduire par des pertes financières (frais juridiques engagés suite au cas constaté), la perte ou la détérioration des produits concernés.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>Au delà des valeurs d'éthique et de transparence que le Groupe véhicule auprès de ses collaborateurs, des procédures de contrôle interne ayant vocation à limiter le risque de fraude ou d'erreur ont été rédigées et mises à disposition dans un manuel de procédures. La bonne application de ces dernières est testée à intervalle régulier par les managers mais également, en agence, par le contrôle de gestion opérationnel qui reporte à la direction opérationnelle et à la direction financière. L'audit interne peut également intervenir de manière périodique au sein des agences et du siège du Groupe pour évaluer le niveau de maîtrise du contrôle interne.</p> <p>Sur la partie négoce, le Groupe poursuit la mise en place d'inventaires permanents qui sont déjà en place sur les enseignes de bricolage. Ce dispositif de comptage des stocks à intervalle régulier permet d'identifier rapidement les écarts de stocks et de mettre en place des plans d'action si le montant de démarque inconnue est jugé significatif.</p> <p>Les flux de trésorerie sont suivis rigoureusement par les managers sur les sites et par le service trésorerie au niveau du siège. Des contrôles sont également réalisés de manière périodique par le contrôle de gestion et les assistants de gestion.</p> | |

Risques sanitaires

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|---|
| <p>Comme tout acteur économique, le Groupe SAMSE est tributaire de facteurs externes sur lesquels ses moyens de prévention et d'action sont limités et auxquels sont également exposés l'ensemble des acteurs de la distribution disposant de points de vente physiques. Parmi ces facteurs, SAMSE est exposé, à travers ses collaborateurs, à de graves risques sanitaires - comme la crise sanitaire mondiale liée au COVID 19.</p> <p>Dans le cadre de cette pandémie, les mesures gouvernementales prises ont contraint le Groupe SAMSE - et tout le tissu économique - à réduire drastiquement ses activités pour une période indéterminée afin de préserver la santé des collaborateurs.</p> | <p>Même si la crise sanitaire et les mesures de confinement ont des impacts économiques qu'il est difficile de prévoir précisément, le Groupe craint néanmoins une dégradation significative de ses résultats pour l'année 2020, du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mesures gouvernementales qui ont induit une baisse significative de l'activité dans le secteur de la construction et qui ont contraint le Groupe à la fermeture partielle de son réseau d'agences négoce et de ses magasins de bricolage, ce qui conduit à une perte de chiffre d'affaires, - de l'allongement des délais de paiement des créances clients, ou de la défaillance de certains d'entre eux, impactés économiquement par cette crise sanitaire, - de difficultés d'approvisionnement liées d'une part aux mesures de quarantaines décidées par l'Etat chinois en début d'épidémie et d'autre part à l'arrêt de l'activité de certains de ces fournisseurs. <p>Au-delà de l'impact financier, la pandémie liée au COVID 19 peut également entraîner des conséquences sur la santé des salariés de l'entreprise pouvant aller jusqu'au décès d'un ou plusieurs d'entre eux.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>Le Groupe SAMSE dispose d'une structure financière solide et peut également s'appuyer sur la réactivité de ses collaborateurs et de ses dirigeants pour être en mesure de mettre en place son plan de continuité d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réunion en cellule de crise de son Comité Exécutif à intervalles réguliers pour adapter son organisation en fonction des directives gouvernementales et communiquer sur les mesures prises auprès de toutes ses parties prenantes, - l'adaptation de son organisation en agence (mise en place de mesures sanitaires, mise à disposition du matériel de protection...) et le recours au télétravail pour les fonctions siège afin de permettre la continuité de l'activité tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs, - le recours à des dispositifs de chômage partiel pour adapter sa masse salariale à son activité, - l'analyse de ses flux de trésorerie pour anticiper ses besoins et être en mesure de faire face à ses échéances à court et moyen terme. | |

Risques de pollution et de non-conformité environnementale

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|---|
| <p>Le Groupe SAMSE présente tout d'abord un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plateformes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p> <p>En cas d'incendie des fumées toxiques pourraient se diffuser dans l'environnement proche des sites touchés.</p> <p>La gestion des déchets est également un enjeu important pour le Groupe. Le secteur du bâtiment et des travaux publics étant le principal producteur de déchets en France (70 % des déchets produits dont 93 % de déchets inertes*), la loi impose depuis le 1er janvier 2017 aux distributeurs de matériaux d'organiser auprès des professionnels la reprise de déchets issus des mêmes matériaux que ceux vendus par le site. Cette mesure vise à lutter contre les décharges sauvages qui représentent un impact désastreux pour l'environnement.</p> <p>Enfin les contraintes réglementaires (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne, obligations de déclaration extrafinancière, suivi des émissions de gaz à effet de serre ou réalisation d'audits énergétiques) imposent au Groupe un travail de veille, de suivi et de mise en conformité qui pourrait l'exposer, en cas de manquements à des sanctions judiciaires et financières.</p> | <p>En cas de mise en cause de la responsabilité environnementale du Groupe, du fait d'accident de pollution importante ou de non respect de la réglementation relative à la gestion et la valorisation des déchets, ses activités, ses résultats et sa réputation pourraient être affectés négativement.</p> <p>Un mauvais respect des réglementations environnementales et du suivi de leurs évolutions pourrait entraîner des dégradations de l'environnement, un déficit d'image ainsi qu'un impact financier et pénal pour le Groupe et ses dirigeants.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>Le respect de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est assuré par les référents sécurité qui suivent chacun des sites sous leur responsabilité. Conformément à la législation et pour faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie, la plateforme logistique de Brézins est équipée d'un dispositif de sprinklage.</p> <p>Par ailleurs, les sites du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets.</p> <p>Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.</p> <p>Le respect de cette réglementation est contrôlé par les contrôleurs de gestion en région.</p> <p>Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans la Déclaration de Performance Extra Financière insérée au chapitre 3.6 du Document d'enregistrement universel.</p> <p>Selon les sujets, différents services (conformité, immobilier, achats...) s'assurent du respect de ces réglementations et réalisent une veille législative et réglementaire.</p> <p>Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.</p> | |

* Source : Plan national de gestion des déchets - ministère de la transition écologique et solidaire - octobre 2019

Risque de contrepartie

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|---|---|
| <p>Sur l'ensemble des activités du Groupe SAMSE, 88 % du chiffre d'affaires total est exposé au risque de contrepartie. Il représente un risque majeur qui se matérialiserait dans le cas d'une défaillance de clients du Groupe (difficultés de trésorerie ou liquidation) auprès desquels le Groupe aurait consenti des délais de paiement.</p> <p>Au 31 décembre 2019 le montant des créances clients s'élève à M€ 186,60 et représentent 16,59 % du bilan du Groupe.</p> <p>L'annexe aux comptes consolidés, note 11 « Clients et comptes rattachés », détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les 3 dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.</p> | <p>Compte tenu du volume de chiffre d'affaires soumis à ce risque de contrepartie, une mauvaise gestion du poste créances clients peut avoir 3 impacts financiers pour le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la détérioration du résultat opérationnel du Groupe en cas de non recouvrement de créances de clients importants, - l'augmentation de son besoin de fonds de roulement en cas d'allongement des délais d'encaissement se traduisant par la mobilisation plus importante de flux de trésorerie, - l'augmentation de la prime d'assurance de couverture du risque clients à la suite d'une détérioration possible du rendement du contrat d'assurance. |
| Gestion du risque | |
| <p>Le Directeur du Crédit Clients, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des Crédit Managers, Responsables Crédit Clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.</p> <p>La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les Responsables Crédit Clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (ELLISPHERE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.</p> <p>La gestion du recouvrement et des procédures judiciaires est assurée en interne par le service juridique contentieux du Groupe, composé de 6 juristes. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec deux cabinets d'avocats.</p> <p>La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.</p> <p>Aucune dépendance vis-à-vis d'un client est à relever au sein des enseignes du Groupe (le chiffre d'affaires cumulé réalisé par le TOP 5 clients du Groupe représentant moins de 5 % du chiffre d'affaires total).</p> | |

Risque de taux

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|---|
| <p>Le Groupe SAMSE est exposé aux variations de taux d'intérêt sur ses passifs financiers et ses liquidités pouvant avoir un effet positif ou négatif sur ses frais financiers.</p> <p>Au 31 décembre 2019, la dette du Groupe est composée de dettes à taux variable (15,68 %) et de dettes à taux fixe (84,32 %), auquel il convient d'ajouter un portefeuille de couverture destiné à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.</p> | <p>En cas d'évolution des taux d'intérêts le montant de la dette financière nette du Groupe est naturellement impactée.</p> <p>Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (EUR) conduirait à une augmentation de 406 000 € du coût de l'endettement.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires. Un mark to market est établi trimestriellement sur les emprunts à taux variables et les couvertures associées à ces emprunts.</p> | |

Risque de change

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|--|
| <p>Le Groupe est exposé à hauteur de 3 % des achats en devises ce qui est non significatif en terme de résultat, cependant l'activité d'importation de bois concentrée sur une entité du Groupe est quant à elle exposée à hauteur de 28 % du montant des achats de la filiale.</p> | <p>En cas de fluctuation des devises étrangères par rapport à l'Euro les résultats du Groupe peuvent être ponctuellement impactés.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique sauf pour l'activité d'importation du bois. Des options d'achat à terme sont mises en place ponctuellement, principalement en ce qui concerne l'activité bois, en fonction de la volatilité du dollar et du prix. Le Groupe s'est par ailleurs doté d'un outil de gestion du risque de change avec des données marché REUTERS ce qui lui permet d'avoir accès à des données d'anticipation.</p> | |

Risque de liquidité

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|---|
| <p>Le risque de liquidité a été identifié comme un enjeu majeur par le Groupe SAMSE qui se doit ainsi de porter un regard aiguisé sur son ratio d'endettement. Comme pour toute entreprise, la maîtrise de la trésorerie est essentielle à son activité quotidienne et à son développement à moyen ou long terme. Les principales sources de financement à court et moyen terme proviennent des banques et partenaires financiers. Si le Groupe SAMSE n'était pas en mesure d'apporter les garanties suffisantes, les partenaires financiers pourraient se désengager à court et moyen terme du financement du Groupe.</p> | <p>Les effets potentiels en cas de mauvaise gestion du risque de liquidité pour le Groupe SAMSE seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une baisse des concours bancaires courants - qui s'élèvent aujourd'hui à 154,1 M€. - un accès plus limité à l'endettement à court et moyen terme. - une augmentation du coût de la dette financière. |
| Gestion du risque | |
| <p>Le service trésorerie remplit deux rôles au sein du Groupe SAMSE : s'assurer de la liquidité du Groupe à court et à moyen terme.</p> <p>La gestion du court terme s'articule autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la centralisation du cash du Groupe. - la centralisation des crédits court terme (découverts autorisés). <p>Quotidiennement le service trésorerie analyse donc les comptes bancaires et procède à l'équilibre des comptes en centralisant l'excédent ou le besoin de trésorerie sur la maison mère. Concernant la gestion du moyen terme, le service trésorerie valide que les grands équilibres dettes sur fonds propres sont respectés.</p> <p>Un reporting mensuel est envoyé à la Direction Générale pour suivre le ratio d'endettement et s'assurer que les standards de taux fixés par les partenaires financiers sont bien respectés (covenant 1).</p> | |

Litiges

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|---|
| <p>Le Groupe est exposé au risque de litige dans le cadre normal de ses activités. La plupart des litiges concernent les produits vendus (vices cachés, défaut de conformité).</p> <p>Au 31 décembre 2019, le Groupe a enregistré des provisions au titre de litiges pour un montant de 1,545 M€ (cf. Note 15 de l'annexe consolidée).</p> | <p>La survenance de litiges majeurs aura 3 impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financier : la prise en charge des frais de défense (honoraires d'experts et d'avocats). Potentiellement le paiement d'amendes ou de pénalités, - réputation : la diffusion via les réseaux sociaux de messages de mécontentement, - organisationnel : la gestion décentralisée des litiges monopolise les équipes terrain qui seront moins disponibles pour développer leur activité commerciale. |
| Gestion du risque | |
| <p>Le risque de litige est maîtrisé dans son ensemble au moyens de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RH : la formation des vendeurs aux valeurs de l'entreprise, aux produits des fournisseurs référencés et aux règles de droit applicables sur leur périmètre, - commercial : une sélection soignée des fournisseurs et un référencement exigeant des produits par les services achats du Groupe; la recherche d'une issue amiable à tout désaccord, - juridique : la mise à jour et la validation des accords commerciaux avec les fournisseurs (conventions uniques) et les clients (CGV) par les services juridiques du Groupe, - assurance : la souscription de programmes d'assurance responsabilité civile permettant d'atténuer les impacts financiers (prise en charge des honoraires d'experts et de conseil, prise en charge partielle des réparations). | |

Ethique des affaires

| Identification et description du risque | Effets potentiels sur le Groupe |
|--|--|
| <p>Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé d'une part aux risques de manquement aux règles du droit de la concurrence et d'autre part aux risques de non-respect des lois dites SAPIN 2 de lutte contre la corruption.</p> <p>En ce qui concerne le respect du droit de la concurrence, l'attachement du Groupe à organiser les relations commerciales avec ses fournisseurs et ses clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité expose ses équipes commerciales au risque d'échange d'informations confidentielles.</p> <p>En outre, dans le cadre de ses négociations annuelles avec ses fournisseurs, le Groupe est exposé au risque de manquement aux règles encadrant les négociations commerciales et la formalisation de celles-ci dans la convention écrite.</p> <p>Enfin, la loi SAPIN 2 concernant la lutte contre la corruption et l'éthique dans la conduite des affaires pourrait exposer le Groupe SAMSE à des sanctions et à un risque d'image en cas de non-respect des dispositifs prévus par cette loi. SAMSE doit donc prendre en compte les risques de corruption dans toutes ces opérations qu'il peut mener en France - ou plus rarement avec un acteur étranger - avec des acteurs privés comme publics et déployer son dispositif sur l'ensemble de ses filiales.</p> | <p>Le non respect du droit de la concurrence ou de la loi SAPIN 2 pourrait entraîner de lourdes sanctions financières pour le Groupe. Une condamnation pourrait également avoir des impacts réputationnels qui entacheraient l'image du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>En cas de non respect de la loi SAPIN 2, des sanctions pénales pourraient être prononcées à l'encontre des personnes physiques responsables des délits et des dirigeants.</p> |
| Gestion du risque | |
| <p>Pour limiter le risque de non respect du droit de la concurrence, une veille réglementaire est assurée par le service juridique et des formations aux règles du droit de la concurrence sont dispensées aux équipes achats et aux forces commerciales. Les conventions uniques conclues avec les fournisseurs sont systématiquement rédigées et validées par le service juridique. Le service juridique est également à la disposition des équipes terrain pour les accompagner dans le respect des bonnes pratiques.</p> <p>Concernant le volet anti-corruption, le service compliance du Groupe met en place un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption. Dans ce cadre il a identifié et élaboré un outil d'évaluation des risques. De part son organisation le Groupe a tout d'abord lancé une évaluation globale de ses processus métier et des risques de corruption qui en découlent. Afin de prendre en compte la diversité de ses métiers le Groupe affine son évaluation en sollicitant les opérationnels concernés, permettant une sensibilisation sur les fonctions les plus exposées. Sur la base de ces évaluations le Groupe adapte ses procédures et met en place des mesures de lutte contre la corruption avec notamment un code de conduite, un dispositif d'alerte et une procédure d'évaluation des tiers. La communication et le déploiement du processus sont portés par les membres du Directoire. Un parcours de formation et de sensibilisation des collaborateurs exposés est en cours d'élaboration.</p> | |

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Jusqu'à présent, la couverture des risques du Groupe est gérée de manière centralisée pour une large partie de son périmètre (incluant notamment SAMSE, LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX) et décentralisée pour certaines de ses sociétés (dont DORAS, HENRY TIMBER ou BTP DISTRIBUTION).

Le Groupe s'est engagé dans une démarche de massification et d'harmonisation de ses programmes d'assurance. Cette démarche visant à renforcer la mutualisation des risques entre filiales et à simplifier le pilotage de la stratégie du Groupe en termes de couverture des risques, a été initiée en 2019 avec les programmes flotte automobile et risque mission et se poursuivra en 2020 avec les programmes dommages aux biens et l'ensemble des programmes responsabilité civile.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

Politique de prévention

La prévention est un élément primordial de la stratégie du Groupe en matière de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre par la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins spécifiques recensés par les animateurs sécurité du Groupe au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs

ainsi que des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée par une équipe d'animateurs sécurité : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec les compagnies d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment. Ces éléments permettent d'éviter autant que possible la survenance de sinistres importants et de faire baisser le risque d'accident du travail au sein du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire de courtiers spécialisés. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement ou lourdement obérer son activité et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises.

Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

Dompage aux biens et pertes d'exploitation

Les contrats d'assurance sont souscrits selon le principe de garantie « tous risques sauf ». Ils couvrent pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les limites de garantie Dompage aux biens et pertes d'exploitation ainsi que les franchises sont négociées afin d'être cohérentes avec la stratégie de couverture des risques mises en place par le Groupe. Les exclusions de garantie sont conformes à la pratique.

Responsabilité civile

Les programmes souscrits couvrent le Groupe dans le cadre de l'ensemble de ses activités, contre toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, dans les cas où celle-ci viendrait à être mise en cause, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de ses activités.

Les programmes d'assurance en responsabilité civile couvrent notamment la responsabilité civile chef d'entreprise, la responsabilité civile liée à la pose, la responsabilité civile liée aux produits commercialisés et la responsabilité civile liée au risque d'atteinte à l'environnement.

Couverture du risque clients

Ce risque est potentiellement très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du Directeur du Crédit Clients. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau compétitif.

3.4.3 Contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Directoire, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Le risque est principalement couvert par un assureur crédit, dont les contrats du Groupe sont gérés par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Le taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées est légèrement en retrait sur 2019. Le taux de couverture du portefeuille clients est complété par la mise en place de garanties connexes directement avec les clients ou les sous-acquéreurs.

Couverture des autres domaines

Le Groupe assure une flotte de près de 3 500 véhicules (véhicules légers, poids lourds, remorques et engins) en responsabilité civile et en dommages. Le Groupe assure également les déplacements professionnels de ses salariés avec leur véhicule privé.

Le Groupe est assuré pour ses risques liés au transport de marchandises.

Le Groupe est assuré contre les risques cyber.

Les dirigeants du Groupe bénéficient des garanties du programme d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région.

Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

Le Directoire et le Comité Exécutif

Le Directoire assisté du Comité Exécutif, lequel est composé de dirigeants de la société, de ses filiales et de Directeurs Régionaux du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire, au Comité Exécutif et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des Directions Financières dans certaines filiales.

La Direction Administrative et Financière a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

Elle assiste les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

Le service audit interne est rattaché au Comité d'Audit et au Président du Directoire.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions du service audit interne sont d'assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente de l'activité négoce et de l'activité bricolage.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Directoire.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions Fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente pour le négoce et pour le bricolage. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs de Région et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir quatre niveaux de risque : limités, significatifs, forts et majeurs.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité Exécutif font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Directoire et revus par le Comité d'Audit.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis. Ces dernières visent notamment la fiabilité des informations financières et comptables.

Le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par

la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la Direction du Contrôle de Gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire ou le Comité Exécutif.

Le processus budgétaire

La Direction du Contrôle de Gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur la majorité des régions.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

3.5.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

3.5.2 Actions de performance

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en

cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

3.5.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.5.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale, le plan « Prim Actions »

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant au moins 3 mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 17 mai 2018 pour une durée de 3 ans.

La prime est calculée par agence, ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon des objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Conformément aux nouvelles dispositions législatives harmonisant les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les 5 dernières années :

| Exercice | Participation Société Mère | Participation Groupe | Intéressement Société Mère | Intéressement Groupe |
|-------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|
| 2015 | 672 144 € (1) | 2 157 785 € | 2 284 540 € | 6 302 601 € |
| 2016 | 755 421 € (2) | 2 377 898 € | 2 229 636 € | 6 169 307 € |
| 2017 | 948 071 € (2) | 2 750 773 € | 2 674 173 € | 7 380 832 € |
| 2018 | 961 861 € (2) | 3 326 022 € | 2 548 994 € | 7 290 379 € |
| 2019 | 1 172 237 € (2) (3) | 4 169 754 € | 2 981 830 € | 8 522 562 € |

(1) Ce chiffre intègre un supplément de participation (557 875 €) pour 2015, comptabilisé en 2015

(2) Ce chiffre correspond au résultat de la formule dérogatoire

(3) Ce chiffre intègre un supplément de participation (205 808€) pour 2019, comptabilisé en 2019

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968 pour l'UES SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de 3 ans, en date du 19 juin 2018.

Cet accord intègre dorénavant un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour les années 2018 et 2019, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers la société non cotée : DUMONT INVESTISSEMENT.

Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 40 % à 60 % du montant des sommes affectées.

Plan « Prim Actions »

Afin de motiver les équipes et de fidéliser les compétences, un programme d'incitation des managers du Groupe « Prim Actions » a été mis en place en 2015.

La rétribution des managers pour leur implication sur les années 2015 à 2019 est basée sur des critères combinant à la fois la performance de leur région ou enseigne et les performances du Groupe (cours de bourse de l'action SAMSE).

Il s'agit également de récompenser leur fidélité dans la conduite effective des objectifs. Le programme de « Prim Actions » prévoit ainsi une majoration de 30 % à terme de l'épargne constituée sur la période d'attribution, conditionnée à une obligation de présence au sein du Groupe sur les années 2015 à 2019.

Les bénéficiaires du plan, soit 337 personnes au 31 décembre 2019, sont répartis en 4 catégories :

- les Chefs d'Agence, les Directeurs de Magasins, les Responsables des Services Support,
- les Directeurs des Services Support et les Directeurs d'Activité,
- les Directeurs de Régions et les Directeurs de certaines filiales,
- les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif du Groupe SAMSE.

Le montant annuel de la prime de base est déterminé selon la catégorie à laquelle appartient le manager.

L'attribution des « Prim Actions » est conditionnée à l'atteinte d'un objectif qui peut être un taux de résultat d'exploitation de l'enseigne ou de la région dont relève le manager ou un taux de résultat opérationnel courant consolidé du Groupe.

Les montants effectivement attribués sont ensuite indexés annuellement en fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action SAMSE.

Au titre de l'exercice 2015, 103 bénéficiaires ont atteint les objectifs qui avaient été fixés, 192 pour l'exercice 2016, 274 pour l'exercice 2017 et 65 pour l'exercice 2018.

Au titre de l'exercice 2019, 315 bénéficiaires ont atteint les objectifs fixés.

3.6 Déclaration de Performance Extra-Financière

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et s'efforce de la faire progresser au fil des années. Il présente dans ce reporting les actions menées et les orientations prises en la matière.

Engagement des collaborateurs, sensibilisation au développement durable, efficacité énergétique, citoyenneté, lutte contre le changement climatique, mise à disposition de produits respectueux de la planète, ancrage territorial... toutes ces problématiques n'ont jamais été autant au cœur des préoccupations du Groupe SAMSE, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses autres parties prenantes.

Les grands principes

Le Groupe SAMSE a souhaité pour réaliser son reporting extra-financier continuer à s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, sont issus de la version G4 du référentiel.

Le Groupe procède chaque année à une revue de ses indicateurs, afin de conserver ceux qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

Le Groupe SAMSE publie sa 2^{ème} Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) en application de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014, conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19/07/17 et du décret n°2017-1265 du 09/08/17.

Elle présente :

- Le modèle d'affaires,
- Les principaux risques extra-financiers,
- Les politiques déployées,
- Les résultats.

Le périmètre des sociétés est le suivant :

| | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| BILLMAT | LEADER CARRELAGES |
| BLANC MATERIAUX | LE COMPTOIR |
| BTP DISTRIBUTION | M+ MATERIAUX |
| CELESTIN MATERIAUX | MAT APPRO |
| CHRISTAUD | ETABLISSEMENTS MARTIN |
| CLAUDE MATERIAUX | MAURIS BOIS |
| COMPTOIR FROMENT | OUTIMAT BTP |
| DORAS | REMAT |
| DUMONT INVESTISSEMENT | RG BRICOLAGE |
| ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS | SAMSE |
| ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT | SOCOBOIS |
| ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS | SUD APPRO |
| ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU | TRANSPORTS SCHWARTZ |
| GET ELECTRIC | VAUDREY |
| LA BOITE A OUTILS | ZANON TRANSPORTS |

FOREZ MAT et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES ont été intégrées respectivement aux sociétés SAMSE et MAURIS BOIS durant l'année 2018 (fusions absorptions).

RG BRICOLAGE, n'est pas dans le périmètre consolidé du Groupe mais est historiquement intégrée au périmètre de la DPEF.

LE COMPTOIR est entrée dans le périmètre consolidé du Groupe, et donc dans le périmètre de la DPEF, au 1^{er} janvier 2019.

Les sociétés entrées dans le périmètre consolidé du Groupe après le 1^{er} janvier 2019 ne sont pas prises en compte dans le périmètre de la DPEF pour 2019 (DEGUERRY-SAMSE, SOVAPRO, SOVAPRO MHD, LOIRE MATERIAUX, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES).

La société SWEETAIR FRANCE a été vendue courant 2018 ; elle ne fait donc plus partie du périmètre juridique et commercial du Groupe.

Le présent rapport se décline en 3 volets : social, environnemental et sociétal.

A chaque volet, un tableau, reprenant les indicateurs sélectionnés de la GRI, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre.

Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement, sont dans le texte qui précède chaque tableau.

Conduite du changement et transformation stratégique

L'ambition du Groupe est de faire évoluer son réseau de distribution historiquement monocanal vers un réseau de distribution efficient, phygital et omnicanal.

Pour accélérer la conduite du changement, le Groupe s'est doté, début 2019, d'une Direction de la Transformation pilotée par le Directeur des Achats Commerce Groupe et le Directeur des Ressources Humaines Groupe permettant ainsi la mise en place d'un tandem opérationnel métier et RH. Cette Direction de la Transformation s'occupe notamment d'organiser des Commissions Opérationnelles Groupe (COP) dédiées aux grands enjeux de l'omnicanalité dans le business, de faciliter les visions stratégiques et l'alignement au sein du Comité Exécutif sur les grandes orientations à prendre et de coordonner les projets et feuilles de route Métiers tout en favorisant une meilleure priorisation et allocation des ressources.

Cette transformation du Groupe est accompagnée à tous les niveaux par les services de la Direction des Ressources Humaines. Leur implication ainsi que les actions qu'ils mettent en place pour accompagner la transformation du Groupe ont permis au Groupe SAMSE d'être nominé pour la 3^{ème} édition des **Victoires des Leaders du Capital Humain et de remporter le trophée d'or de la catégorie « Transformation Stratégique »**.

Horizon Bleu (exercice 2020)

En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Cette acquisition a porté la participation de DUMONT INVESTISSEMENT à 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de la société SAMSE et a mis fin au pacte d'actionnaires conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE. Elle s'est accompagnée de la renonciation, par BME FRANCE, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

Avec ce projet, nommé Horizon Bleu, le Groupe SAMSE ouvre une nouvelle page de son histoire dans un contexte lui permettant de réaffirmer son identité et ses valeurs.

« C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour le Groupe SAMSE. Accompagnés par nos actionnaires familiaux et salariés, nous allons poursuivre notre développement en nous appuyant sur l'engagement de nos équipes et les valeurs de notre entreprise qui ont contribué à ses performances et sa pérennité. »

Olivier Malfait

Le modèle d'affaires

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, le Groupe SAMSE s'étend en France à travers un réseau dense de près de 350 points de vente.

Avec ses 2 métiers, le négoce et le bricolage, le Groupe SAMSE, propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité.

L'établissement du modèle d'affaires du Groupe SAMSE, permet de mettre en évidence les ressorts financiers et extra-financiers au cœur de sa stratégie.

Cette grille synthétique de lecture permet ainsi de mettre en évidence les performances, les leviers de croissance, les engagements RSE ainsi que la création de valeur que génère le Groupe SAMSE. Cette représentation, permet d'illustrer la matérialité des enjeux RSE directement liés à l'activité du Groupe.

Les priorités sociétales figurent au premier rang des préoccupations et des engagements de l'entreprise.

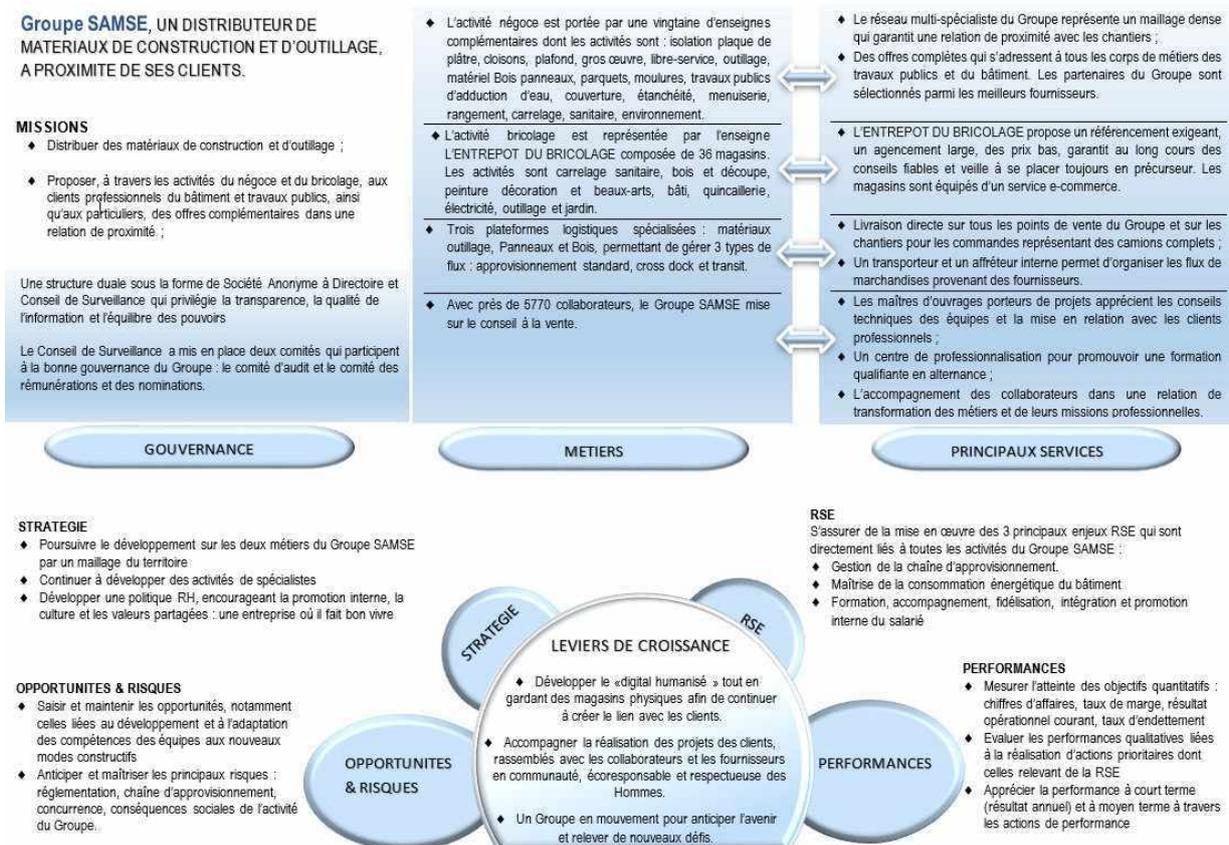
Aussi est-il important que le Groupe SAMSE, dans un contexte très compétitif, porte une haute exigence dans sa gestion d'approvisionnement non seulement pour répondre aux ruptures de stocks des différents points de vente, mais surtout pour anticiper le concept d'achat du consommateur.

Le secteur de la distribution de matériaux de construction et d'outillage qui concourt à revitaliser l'économie, contribue également au développement harmonieux de la planète et au vivre ensemble. C'est pourquoi le Groupe SAMSE s'engage à améliorer la consommation énergétique de ses bâtiments, en participant à l'élaboration du référentiel RT2020.

Parce qu'avant tout, le Groupe SAMSE attache une grande importance à l'aspect humain, l'attractivité et le développement de ses collaborateurs sont essentiels à son développement.

« Notre mission est de former l'ensemble de nos équipes à être des courroies de transmission entre l'expérience et l'avenir. »
François Bériot

Le schéma ci-après offre aux parties prenantes du Groupe SAMSE une grille synthétique de lecture de ses missions, de ses performances, de ses leviers de croissance, de ses engagements RSE, de sa stratégie, de ses risques et opportunités.



Charte et principaux enjeux RSE

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Principaux risques extra-financiers

Le Groupe SAMSE a travaillé, début 2020, à l'actualisation de la cartographie de ses risques globaux, publiée au paragraphe 3.4 du Document d'enregistrement universel. Il s'attache désormais à faire ressortir des plans d'actions en lien avec cette cartographie actualisée.

Le Groupe SAMSE prendra le temps d'adapter en conséquence sa DPEF 2020 qui présentera les

nouveaux facteurs de risques identifiés et les plans d'actions menés en lien avec cette nouvelle cartographie.

Il a donc été décidé de ne pas publier dans la DPEF 2019 ces nouveaux facteurs de risque et de présenter le suivi des plans d'actions déployés sur 2019 en réponse aux risques extra-financiers qui étaient ressortis des cartographies précédentes.

| Principaux Thèmes | Enjeux |
|---|---|
| Capital humain et climat social interne | Employeur local responsable Attractivité et développement de tous les talents Prévention / Santé / Sécurité au travail Dialogue social Diversité et égalité des chances |
| Gestion de la chaîne d'approvisionnement | Partenariat avec des fournisseurs locaux Elaboration d'une charte RSE fournisseurs |
| Atteinte aux droits de l'Homme et manquements aux règles éthiques | Respect de la législation française Respect de la réglementation européenne sur la protection des données personnelles Elaboration d'une charte du Comité Ethique Lutte contre la corruption |
| Santé et sécurité des utilisateurs | Conformité des produits à la vente |
| Changement climatique | Démarche de réduction des émissions de GES Réduction de l'impact carbone des achats et de la logistique du Groupe |
| Protection de l'environnement | Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments Respect de la réglementation environnementale Gestion des déchets et utilisation des ressources |
| Offre produits | Proposer des offres éco-innovantes, éco-responsables et durables |

Les 3 principaux enjeux sont identifiés ci-dessous

La Direction du Groupe a choisi de mettre en avant 3 clés de performance extraites de sa charte, développées ci-après :

- ⇒ **La formation des salariés en matière de sécurité.**
- ⇒ **La réduction des consommations énergétiques.**
- ⇒ **Le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

Responsabilité sociale

Depuis 2017, le Groupe a fait évoluer la gouvernance des enjeux RH au sein de l'entreprise.

Après avoir recruté un nouveau DRH en début d'année 2017, le Groupe a renforcé la Direction des Ressources Humaines qui englobe les fonctions Paie, Gestion du Personnel, Affaires Sociales, Relations Sociales, Développement RH, Recrutement, Formation et Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH),

Une Commission Opérationnelle Groupe dédiée aux Ressources Humaines (COP RH), a été créée au sein du Groupe en 2017. C'est une instance de gouvernance composée d'une cinquantaine de membres incluant des dirigeants du Groupe, des managers et des experts de la fonction RH qui se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée, projeter de manière collégiale les grands enjeux RH et décider des grandes priorités de l'année à venir. Les grands projets de transformation RH sont également suivis par cette instance.

Parmi les grands enjeux pour le Groupe, la transformation RH a été identifiée comme un sujet phare pour les prochaines années. Un séminaire de 2 jours a été organisé avec l'ensemble des dirigeants du Groupe pour projeter les stratégies des 5 prochaines années et faire du Groupe SAMSE un Groupe reconnu pour son attractivité et sa qualité de vie au travail.

Les grands enjeux RH identifiés pour le Groupe sont les suivants :

- L'accélération du recrutement,
- L'attractivité,
- Le développement des compétences,
- La mobilité et la promotion interne,
- La satisfaction des collaborateurs,
- La conduite du changement, et
- Le développement managérial.

Durant l'année 2019, tout en agissant sur ces priorités, des avancées significatives ont été réalisées telles que l'animation de la démarche Satisfaction des Collaborateurs, la mise en place d'une protection sociale commune à la majorité des enseignes du Groupe, la mise en place de parcours de formation pour plus d'une centaine de managers siège et terrain et la diffusion d'un Bilan Social Individualisé pour 3 500 collaborateurs du Groupe.

En parallèle, des actions ont été menées par le service Sécurité et Prévention des Risques afin d'assurer la santé et la sécurité des collaborateurs au travail qui est un des enjeux clefs pour le Groupe.

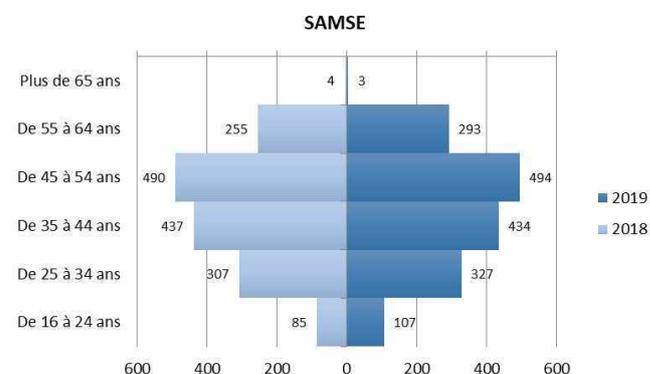
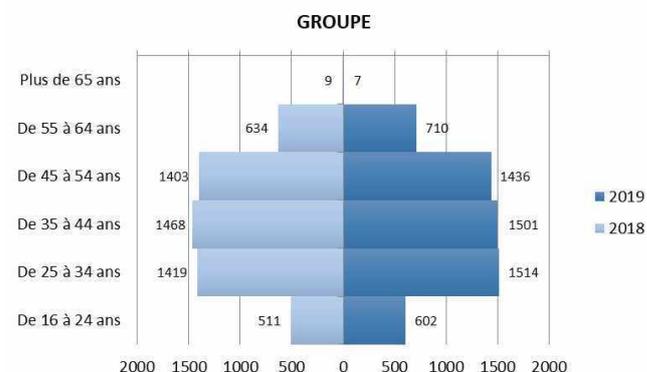
Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont également poursuivies chaque année par les différents services, comme le service logistique qui travaille de manière continue à l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs.

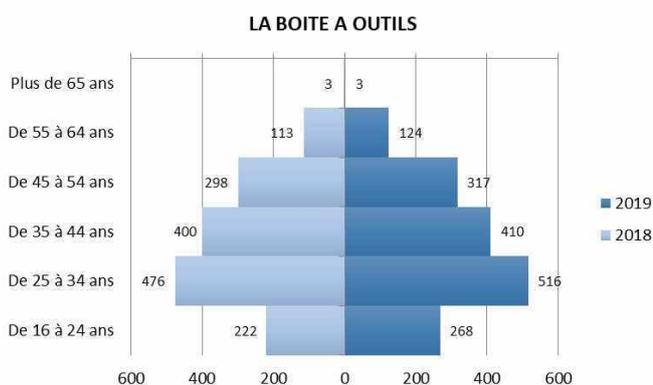
Employeur responsable

Une structure d'emploi stable

Répartition des employés, par tranche d'âge (LA 12)

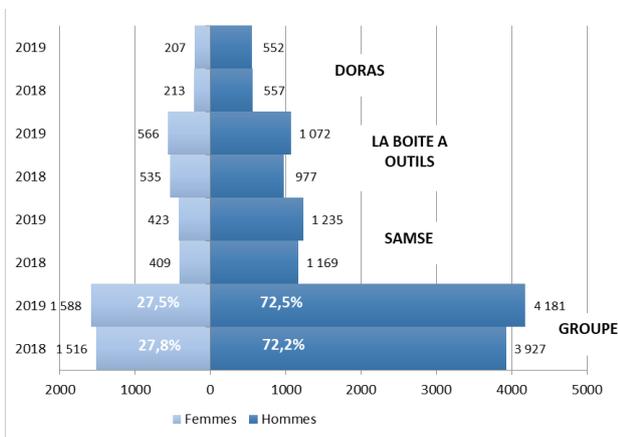
L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39,77 ans (en légère baisse par rapport à l'année précédente dans toutes les entités). Il est plus élevé dans l'activité négoce (SAMSE 42,71 ans et DORAS 40,99 ans) que dans l'activité bricolage (LA BOITE A OUTILS 36,66 ans). Ci-après, les répartitions selon les différentes tranches d'âge :





Répartition des employés, par sexe (LA 12)

La proportion de femmes dans le Groupe est de 27,5 % en 2019 (en baisse de 0,3 point par rapport à 2018). Les hommes représentent 72,5 % de l'ensemble des collaborateurs. Les femmes sont plus nombreuses dans l'activité bricolage, elles constituent 34,6 % de l'effectif de LA BOITE A OUTILS en 2019.



Création d'emplois

Les mesures prises en faveur de l'emploi

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Pour toutes les catégories professionnelles, s'agissant des modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2019, 43 667 candidatures ont été traitées pour 2 377 candidats recrutés (600 candidats ont été rencontrés sur 14 forums en France). A titre de comparaison, 30 128 candidatures avaient été traitées en 2018 et 20 080 en 2017 (LA 1).

Cette politique accompagne la croissance du Groupe dont l'effectif a augmenté de 6 % passant de 5 443 personnes en 2018 à 5 769 en 2019 (LA 1).

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un site « carrières » : groupesamserecrite.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser son image de marque et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche. En 2018, la DRH a lancé un projet de refonte de son site de recrutement via appel d'offres avec pour objectifs de proposer à l'utilisateur / au candidat une entrée dans l'univers du Groupe à travers un site aux couleurs de l'enseigne qui recrute plutôt que de celle du Groupe, une ligne éditoriale dynamique et de nouveaux contenus.

En 2015, la stratégie Marque Employeur du Groupe SAMSE a été récompensée par une Victoire d'argent sur l'évènement organisé par le magazine DECIDEURS : Victoires des Leaders du Capital Humain.

Les candidats peuvent suivre les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout cela est possible grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

En 2017, le Groupe SAMSE a choisi de s'engager aux côtés d'associations actives dans l'éducation et l'insertion des jeunes issus des quartiers et de la diversité.

Un partenariat avec l'association Sport dans la Ville a été initié pour faciliter l'embauche des jeunes via le programme spécifique Job dans la Ville. Une dizaine de jeunes ont pu découvrir les métiers du négoce et du bricolage à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » organisée spécifiquement pour eux.

La région Grand Lyon a, quant à elle, signé la charte Entreprises et Quartiers, sous la houlette de la Préfecture du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une convention a été signée entre l'entreprise et la Région pour les années 2017 et 2018.

L'année 2019 a permis la finalisation du partenariat 100 chances 100 emplois grâce auquel le Groupe rejoint un réseau d'entreprises qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes de 18 à 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.



L'ambition de 100 Chances 100 Emplois est d'atteindre le meilleur niveau d'efficacité (mesuré en nombre d'accès à l'emploi ou à des formations qualifiantes) en proposant un processus simple et donc compréhensible afin que chaque acteur apporte sa plus grande valeur ajoutée.

Cela illustre un objectif économique et sociétal du Groupe qui peut se résumer selon ces 3 idées fortes :

- répondre à des besoins économiques locaux en repérant des potentiels dans les ZUS,

- promouvoir l'égalité des chances par un parcours personnalisé d'insertion professionnelle,
- s'appuyer sur un partenariat durable entre les acteurs économiques, les acteurs de l'emploi, les responsables associatifs, les services de l'état, les collectivités locales, animé par une entreprise pilote.

Le Groupe SAMSE est également signataire en 2019 d'une charte d'engagement pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle en Isère à travers PAQTE : le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

Les engagements prioritaires de la DRH en 2019 ont été les suivants :

- sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise,
- favoriser l'accès à l'alternance,
- recruter de manière non discriminatoire.

Depuis 2018 le Groupe met l'accent sur l'intégration des nouveaux embauchés via le développement de parcours et de kits d'intégration.

Une campagne d'alternance a été lancée permettant l'embauche, en 2019, pour l'UES négoce de 77 jeunes (hors CQP) et 40,5 pour l'UES bricolage.

Face aux problématiques de recrutement, la cooptation a été lancée en janvier 2018, permettant à 50 personnes d'être embauchées grâce au réseau des employés sur 2018 et 37 personnes sur le premier semestre 2019.

La politique sociale et de rémunération

Le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux. La politique de rémunération du Groupe se structure autour du salaire de base auquel s'ajoutent des éléments conventionnels ou unilatéraux (prime d'ancienneté, prime de vacances, prime de Noël...), des variables liés aux métiers (primes d'habillement...), ainsi qu'un intéressement et une participation, le tout allié à un Plan d'Épargne Groupe (LA 2).

On notera que les accords de participation mis en place au sein du Groupe sont souvent assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi et le Plan d'Épargne Groupe bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux.

En 2019, pour améliorer le pouvoir d'achat de ses collaborateurs, le Groupe a en outre décidé d'utiliser la faculté offerte par la loi "portant mesures d'urgence économiques et sociales" du 24 décembre 2018, de verser une prime exceptionnelle d'un montant allant de 300 € à 500 € par collaborateur à temps plein selon les sociétés.

Le bénéfice d'une mutuelle et de la prévoyance permettent par ailleurs de bénéficier d'une politique en matière de santé et de prévoyance très favorable aux collaborateurs. En 2019, un appel d'offre a été lancé afin d'en améliorer encore le dispositif et d'en élargir le bénéfice au plus grand nombre d'entreprises du Groupe. Un travail d'envergure avec les filiales a permis de choisir un nouveau prestataire commun, Gras Savoye, aussi bien pour la mutuelle que pour la prévoyance pour la grande majorité des entités du Groupe. Le nouveau dispositif apporte non seulement des améliorations concernant les prestations mais également des améliorations tarifaires.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs des réductions sur les achats effectués dans les sociétés du Groupe pouvant aller jusqu'à 30 % de remise.

L'organisation en Unité Economique et Sociale (UES SAMSE et UES BRICOLAGE notamment) permet aux collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux tenant compte des spécificités des métiers. En fonction du degré d'intégration de nouvelles sociétés dans le Groupe, ces dernières peuvent intégrer l'une des UES, permettant ainsi aux nouveaux collaborateurs de bénéficier des avantages liés à cette appartenance (intégration de FOREZ MAT au 1^{er} janvier 2019 par exemple).

D'une manière plus générale, le Groupe SAMSE entend faire bénéficier ses salariés de moyens modernes de pilotage de leur dossier administratif notamment par la mise en place d'un dispositif dématérialisé et sécurisé tel que le coffre-fort électronique mais également par la mise à disposition d'informations sur l'intranet du Groupe.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités et la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) afin de permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonniers de

montagne). Des accords sur le temps de travail viennent compléter le dispositif d'une manière générale ou spécifique, notamment sur la question du travail de nuit, dont le dernier avenant date de 2017.

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés concernant leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant par rapport à la pratique dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors des fortes périodes d'activité bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale notamment.

En 2017, le Groupe SAMSE a lancé un projet ambitieux de gestion des temps de travail grâce au développement d'un outil de gestion des temps et de planification, KELIO, dont le déploiement a été progressif sur 2018 et 2019. A ce jour, l'outil est déployé sur la grande majorité des enseignes du Groupe.

En 2018, le Groupe a initié une réflexion sur la mise en place de nouveaux modes d'organisation du travail (travail en agence, travail nomade en fonction des déplacements, travail à domicile...)

Cette réflexion collaborative entre les managers et les Directions a permis la mise en place sur 2019 d'une expérimentation réussie, par le biais d'une Charte, sur ces nouveaux modes d'organisation du travail.

Bien-être, santé et sécurité au travail

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

La santé et la sécurité de ses collaborateurs sont une priorité pour le Groupe.

Un programme spécifique a été élaboré afin de diffuser une Culture Sécurité et Prévention. Le but étant de sensibiliser positivement l'ensemble des collaborateurs.

A chaque étape de sa carrière, le collaborateur est accompagné, équipé, formé afin de lui permettre de mieux appréhender son environnement de travail et donc le prémunir d'accidents éventuels pour lui ou ses collaborateurs.

L'intérêt de l'approche culturelle de la prévention des risques est aussi de préserver la santé des clients.

Une Direction Sécurité et Prévention organise et veille à la diffusion de ce programme.

Ainsi, en centrale, toutes les fonctions supports sont porteuses des divers sujets sécurité et l'intègrent dans leur quotidien.

A cela s'ajoute une équipe de 14 animateurs sécurité pour la partie négoce, dont DORAS et M+ MATERIAUX et 4 prévenants pour la partie bricolage, qui œuvrent sur le terrain au quotidien pour la mise en œuvre de cette culture.

Pour soutenir cette sensibilisation quotidienne, un référentiel Sécurité Groupe a été créé en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sureté et Environnement.

Des évaluations régulières ont pour vocation d'accompagner les agences dans la mise en œuvre de cette politique, mais aussi de déterminer les axes d'amélioration.

Ces évaluations, accompagnées d'une analyse stratégique des accidents du travail et des intrusions, permettent de faire évoluer la sécurité et la sureté du Groupe en adoptant des plans d'actions adaptés. Le taux de fréquence des accidents du travail pour le Groupe est passé de 33,30 en 2018 à 33,21 en 2019. Le taux de gravité est passé de 1,79 à 1,76 (LA 6).

Tous les managers de l'entreprise sont formés à la sécurité et veillent à la bonne application des préconisations auprès de leurs équipes.

De la même manière, les sujets Sécurité et Prévention sont portés au sein des CSE, par les collaborateurs formés aux sujets de la Santé et de la Sécurité au travail. 100 % de l'effectif total du Groupe est représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT) (LA 5).

Par ailleurs, des investissements sont réalisés chaque année pour renouveler les différents équipements, mais aussi en innovation, ou encore en formation.

Enfin, toute cette démarche est portée via un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel.

Ce programme de prévention complet qui vise les collaborateurs mais aussi les clients est continuellement mis à jour pour toujours mieux les protéger.

⇒ **la clé de performance : la formation des salariés en matière de sécurité.**

Depuis 4 ans, dans le négoce, le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié, dédiées au domaine de la sécurité, oscille entre 3,41 h (2016) et 4,33 h (2018). En 2019, la moyenne est à 3,66 h. Il a été constaté une baisse des formations FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) pour les conducteurs routiers pour 2019, ce qui explique la baisse globale.

Les 4 grands thèmes développés sont :

- la conduite et la manutention de chariots,
- la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...),
- l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple),
- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

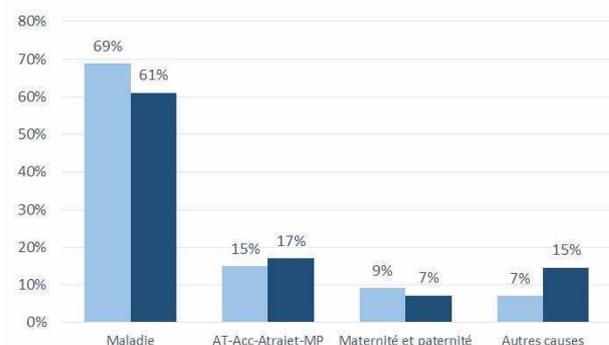
Absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes.

Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution et selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2019.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et les jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires...).

Absentéisme & CAUSES



L'amélioration des conditions de travail

Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont poursuivies chaque année.

Depuis 2015, des actions sont menées de manière continue pour apporter plus de confort aux chauffeurs du négoce sur leur outil de travail, le camion de livraison. Ainsi, sur les nouveaux camions du Groupe de nombreux équipements ont été améliorés :

- cabine suspendue pneumatiquement sur 4 points (option choisie systématiquement),
- caméra de recul,
- bluetooth intégré,
- escabeau mobile avec une main courante intégrée dans la conception du châssis pour monter et descendre du plateau sans risque de chute,
- porte-équerres en aluminium, au sein du châssis, afin de mettre en place et d'enlever les équerres d'arrimage sur les produits et d'éviter une chute en hauteur de l'opérateur ou un choc à la tête,
- support de stockage des patins en téflon de répartition de charge, intégré à côté de chaque stabilisateur pour limiter le plus possible la manutention de l'opérateur,
- sièges chauffants (sur toute commande Renault Trucks),
- soufflette à air pour le nettoyage des cabines,
- phare de travail sur la grue afin d'augmenter la vision de nuit.

Après des essais concluants en 2019 sur l'équipement d'accroche et de décroche automatique du lève palettes avec la grue (pour éviter que le chauffeur monte et descende du plateau et ainsi limiter les chutes de hauteur), le Groupe va procéder à un équipement progressif des camions-grues concernés.

Plus généralement, est poursuivie une démarche de réflexion et de test avec les fournisseurs pour tous les équipements susceptibles d'améliorer l'ergonomie et donc les conditions de travail.

Sur les chariots élévateurs, des améliorations ont également été apportées, comme par exemple des feux LED pour accroître la visibilité.

Toutes ces améliorations sont réalisées en concertation avec les personnes concernées.

En effet, le service Moyens Matériels du Groupe SAMSE gère un parc de 500 camions-grue et plus de 1000 chariots élévateurs répartis dans les 350 points de vente du Groupe ainsi que sur les plateformes logistiques. Lors des achats de nouveaux camions, le responsable du service Moyens matériel réunit systématiquement le chauffeur qui a besoin de remplacer son camion, le chef de l'agence dont il dépend et le Directeur de Région. Il est important que le chauffeur donne ses contraintes techniques, selon les marchandises qu'il a l'habitude de transporter, les types de chantier qu'il livre couramment, et son mode de conduite. Lui mieux que quiconque connaît les conditions dans lesquelles il travaille. Un environnement montagne est différent d'un environnement urbain ; d'une région à l'autre, l'architecture change, donc la typologie des produits aussi.

Côté bricolage, un nouveau mobilier de caisse plus ergonomique a été élaboré en 2014, à la suite de différents ateliers de travail avec les utilisateurs tout en suivant la norme NF X35-701. Le déploiement s'est achevé en 2016 ; depuis tous les magasins de bricolage en sont équipés.

La santé des collaborateurs

Deux dispositifs d'accompagnement

Depuis 2007, une coach interne certifiée « coach and team » membre de l'ICF (International Coach Fédération), propose dans le cadre du « Pôle Ressources Managers » des actions visant le développement de la performance, de l'autonomie et de la responsabilisation, permettant ainsi de développer le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque coaching individuel ou collectif s'appuie sur un objectif, des critères de mesures et une durée plus ou moins longue d'accompagnement. Une soixantaine de collaborateurs bénéficient annuellement d'un coaching individuel.

Chaque année, dans chaque région, les Directeurs de Région négoce ou chefs d'agence co-construisent avec la coach interne des séminaires visant à renforcer cohérence et cohésion des équipes, et ce depuis plus de 10 ans. Le coaching d'équipe touche une quinzaine d'équipes par an.

Par ailleurs et pour aller plus loin dans la démarche de développement de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires

sociaux sur ce sujet en 2011. A cette occasion, a été mis en place un dispositif d'écoute confidentiel : « Besoin d'en parler » au travers d'un numéro de téléphone et d'une adresse email. Le destinataire est la coach interne qui rencontre les personnes, analyse le besoin et coordonne les actions de soutien appropriées.

« Besoin d'en parler » a pour vocation de permettre à tout collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue (LA 7). Cela peut toucher des problématiques psychologiques, relationnelles, financières, de santé ou de logement. Une trentaine de cas dans l'année en moyenne est recensée par ce biais.

Ces 2 dispositifs (coaching et écoute confidentielle) interviennent en préventif ou en curatif et contribuent à réduire les risques psychosociaux.

Ces 2 axes sont le signe concret de la volonté de la Direction Générale de prendre en compte la dimension humaine et la qualité de la relation dans les équipes. Cette compétence en interne permet de la souplesse dans les interventions et garantit une bonne connaissance de la culture et du fonctionnement de l'entreprise.

Les démarches d'étude de la satisfaction des clients et des collaborateurs

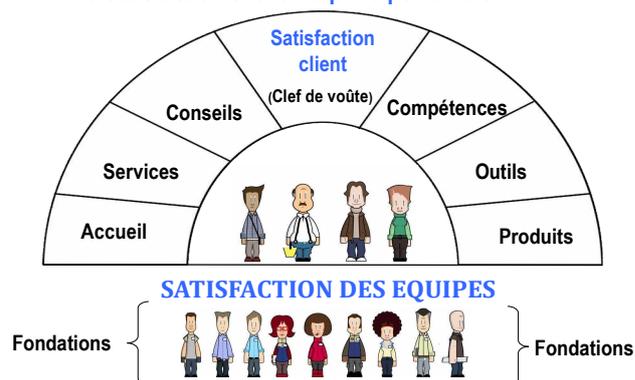
L'activité bricolage a adopté, dès 2013, une démarche « Satisfaction Client » basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès de tous les collaborateurs.

Sur chacun des sites, des réflexions sont animées en autonomie par les salariés, autour des axes suivants :

- la satisfaction des équipes (santé et bien-être au travail), véritable fondement de cette démarche,
- la qualité de l'accueil, des services et des conseils,
- la qualité des outils, des produits et des processus internes,
- la satisfaction des clients.

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes ont été priorisées et sont désormais conduites chaque année au sein des magasins et des équipes.

Une démarche globale La satisfaction client : le principe de l'arche



En 2017, LA BOITE A OUTILS a débuté une autre étape de sa démarche Satisfaction Client avec l'élaboration d'une vision partagée impliquant l'ensemble des 1 500 collaborateurs de l'enseigne. Il s'agit d'un processus collaboratif pour construire l'Entreprise de demain autour d'un fil rouge : devenir l'Entreprise préférée des collaborateurs, des fournisseurs et des clients en 2022.

Cette nouvelle étape s'est concrétisée par 140 ateliers de travail dont les résultats ont été présentés lors d'un séminaire d'entreprise réunissant 350 collaborateurs, tous métiers et statuts confondus, en juin 2017.

De ces travaux qui ont fait l'objet d'une priorisation d'actions sur place, 4 grandes trajectoires d'Entreprise ont été identifiées par le collectif pour les années à venir axées sur la vocation métier, la communauté, l'éthique et l'empreinte ainsi que le bonheur en entreprise.

Au total, 54 chantiers d'avenirs ont été répertoriés.

C'est toi
QUI EN PARLES
le mieux !

En octobre 2015, la Direction Générale du Groupe a lancé un projet d'entreprise pour SAMSE sur le thème de la satisfaction des collaborateurs et des clients. Cette démarche, appelée « SatisfAction, partageons pour construire », a impliqué l'ensemble des salariés de l'enseigne et a découlé sur des plans d'actions mis en œuvre les années suivantes.

Dans la continuité de Satisf'Action, un baromètre digital anonyme de mesure de la satisfaction des collaborateurs, intitulé « C'est toi qui en parles le mieux », a été déployé du 2 au 31 mai 2019 dans les sociétés SAMSE et LA BOITE A OUTILS.

Il se compose de 58 questions relatives au travail, à l'organisation, la relation, l'évolution du collaborateur, les politiques de rémunération et de partage ainsi que la culture et les valeurs de l'entreprise. Les réponses se font sur une échelle en 5 points (de « Tout à fait d'accord à « Pas du tout d'accord »). A la fin de chaque thème on retrouve une question ouverte permettant aux collaborateurs d'apporter des précisions ou de faire des suggestions d'amélioration.

Les collaborateurs s'y connectent par un simple lien internet en renseignant :

- leur société,
- leur région,
- pour les salariés SAMSE : leur métier,
- pour les salariés LA BOITE A OUTILS : leur magasin,
- leur ancienneté (moins de 5 ans, entre 5 et 15 ans, plus de 15 ans).

Afin de garantir l'anonymat des participants, il est nécessaire que l'accès au baromètre se fasse sans identifiant et que les clés d'entrée citées ci-dessus ne permettent pas d'identifier les salariés.

Sur les 3 484 personnes interrogées, 2 274 ont répondu, soit un taux de participation de 65 %. Cela correspond à un taux de participation de 55 % pour le négoce et de 74 % pour le bricolage.

L'axe portant sur le travail a reçu la plus haute note avec 7.9/10 alors que l'axe organisation a reçu la plus basse note avec 7.1/10. Le score général était de 7.5/10, ce qui est très bon pour un questionnaire portant sur la satisfaction au travail.

Globalement, les notes étaient plus élevées pour les salariés avec plus de 15 ans d'ancienneté. Certaines régions ont reçu un meilleur score que les sièges.

Entre fin 2019 et début 2020 l'avis des collaborateurs a permis d'orienter les plans d'actions qui, une fois mis en place, contribueront à la satisfaction des salariés du Groupe SAMSE de demain.

Comme prévu, en 2020 d'autres filiales du Groupe rejoindront le projet « C'est toi qui en parles le mieux » afin d'inscrire la satisfaction des collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.

Le développement des compétences

La formation (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non-discrimination salariale pour l'accès à la formation.

La performance des collaborateurs repose sur le savoir, savoir-faire et savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de développement des compétences, le Groupe engage des budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce et les techniques produits que sur le management, la supply chain, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH) et sur l'intranet du Groupe « PLANET ». L'accès à ces offres de formation est largement communiqué auprès des managers et des collaborateurs. Cela a permis la réalisation en moyenne par salarié sur 2019 de 19 h de formation pour les ouvriers/employés et les techniciens/agents de maîtrise et 26 h pour les cadres (LA 9).

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance (Certificat de Qualification Professionnelle, CQP) sur les métiers du négoce.

En 2019, 53 collaborateurs ont suivi ces programmes au travers des 3 qualifications suivantes : CQP Chef d'agence, CQP ATC et CQP Vendeur conseil. Le Groupe a été référencé organisme de formation sur DATADOCK en 2017. DATADOCK, la nouvelle plateforme unique de référencement, permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation vis-à-vis des 6 critères qualité définis par la loi.

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui propose une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour permettre aux nouveaux entrants (237 collaborateurs en 2018, 233 collaborateurs en 2019) de découvrir le Groupe, ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un livret d'accueil leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions et en mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoce, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoce et dans une nouvelle gestion des ventes.

Afin de faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre de collaborateurs, des programmes d'e-learning ont été mis en place et développés dans le cadre du partenariat fournisseurs créé par l'activité bricolage. Depuis, des thématiques nouvelles sont traitées en e-learning, en appui des modules en présentiel (c'est le cas pour la sécurité, l'intégration, les applications informatiques). Les collaborateurs du négoce ont vu le lancement en 2018 d'une nouvelle plateforme de e-learning baptisée EASY. En 2019, 1 130 collaborateurs se sont déjà connectés.

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

La gestion des talents

2019 a vu la finalisation d'un nouveau moment d'échange RH, la revue de personnel : une démarche adaptée permettant à la fois à l'entreprise de disposer des ressources dont elle a besoin pour son développement et au collaborateur de construire un parcours professionnel où il s'épanouit.

Il s'agit d'un moment privilégié de décision collective : il permet d'adopter les scénarios moyen et long termes portant sur l'évolution des personnes et la couverture des postes, ainsi que les plans d'action matérialisant ces décisions. C'est un exercice exigeant, qui conduit à mailler aspirations et caractéristiques des collaborateurs d'une part, besoins futurs de l'entreprise d'autre part.

Les parcours professionnels

Afin de rendre lisibles les parcours professionnels pour ses collaborateurs, le Groupe a structuré une démarche d'évolution à travers différentes actions spécifiques :

- Après une évolution de la trame de l'entretien annuel et professionnel, la plupart des sociétés du Groupe s'est aligné sur une période de réalisation de ces entretiens. Un cycle RH a ainsi pu être défini permettant d'optimiser les process suivants : recueil des besoins, planification des formations, et revues du personnel.
- Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins de bricolage. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois. Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.
- La mise en place des CAMPUS chefs d'agence, ATC (Attachés Technico-Commerciaux) et Vendeur Conseil, dans les enseignes de négoce ainsi que CQP Magasinier chez DORAS, favorise la promotion interne.

Chaque parcours, reconnu par la FNBM (Fédération Nationale du Bois et des Matériaux), est adapté au métier exercé dans le Groupe. Les participants travaillent sur des données réelles de points de vente.

L'année 2018 a célébré les 20 ans du 1^{er} Campus. Ces parcours qui durent entre 6 et 12 mois, sont des programmes sur mesure entre SAMSE et l'IDRAC Business School. 316 personnes ont suivi avec succès ces parcours de formation ATC et chef d'agence.

- Des formations à la conduite de projet et à la conduite du changement ont été mises en place pour accompagner les managers dans le management des projets et des nouvelles organisations.
- Un programme de développement managérial a été lancé fin 2017. Il concerne 47 managers et responsables de services de l'activité négoce en 2019. De même, des parcours dédiés aux managers de l'activité bricolage ont été mis en place début 2017 pour les directions des magasins et des services supports autour de 3 thèmes principaux : le manager et son équipe, le développement personnel et l'ouverture au monde. Pour les managers opérationnels de terrain du bricolage (chefs de secteurs) un parcours a été créé en 2018. A ce jour, 105 collaborateurs ont pu en bénéficier.

Dialogue social

[Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel](#)

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication.

Par ailleurs, en 2018, les 2 UES du Groupe ont signé des accords en vue d'organiser la mise en place des CSE, au niveau central et au niveau des régions. Ces accords sont l'occasion d'engager un dialogue constructif avec les partenaires sociaux et ils ont abouti à l'organisation des élections professionnelles en octobre 2018 suivi de la mise en place des premières réunions des CSE fin 2018.

Diversité et égalité des chances

[Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées](#)

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'un aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet.

Au 31 Décembre 2019, 172 collaborateurs ont une reconnaissance handicap.

Du 23 au 27 septembre 2019 le Groupe SAMSE a accueilli pour sa « semaine de la Fondation » les associations que le Groupe a soutenues en 2018/2019 pour des conférences, des jeux, des expériences en corrélation avec les thèmes qu'elle

soutient : la lutte contre le mal logement, la santé et le handicap. fondation-groupe-samse.fr

[L'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Pour les UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS, la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives ont signé des accords portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et ont ainsi voulu acter l'importance et la richesse qu'offre la mixité professionnelle dans l'ensemble des métiers de l'entreprise. Ces accords sont arrivés à terme à fin 2018. De nouvelles négociations/plans d'actions sont en cours.

La politique du Groupe vise à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation et des conditions de rémunération de base. Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, il est alloué, depuis 2011, un budget spécifique égal à 0,1% de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts qui, concernant les écarts de rémunération en pourcentage, ont obtenu 36 points sur 40 pour l'UES SAMSE et 37 points sur 40 pour l'UES LA BOITE A OUTILS lors de la parution de l'index égalité femmes/hommes en mars 2019.

Lors de la parution de ce même index en mars 2019, les résultats suivants ont de plus été diffusés :

- UES SAMSE : 71 points sur 100.
- UES LA BOITE A OUTILS : 67 points sur 100.

Le Groupe SAMSE compte poursuivre sa réflexion sur ces questions d'égalité femmes/hommes afin d'améliorer ces résultats. Ainsi, concernant l'UES LA BOITE A OUTILS, une commission mixité a vu le jour courant du 2nd semestre 2019 pour avancer sur diverses pistes : état des lieux, communication, ouverture vers l'extérieur pour s'approprier des démarches applicables dans l'entreprise... La formalisation du plan d'action est en cours de construction avec les données travaillées avec la commission.

Concernant l'UES SAMSE, des messages ont été passés pour corriger la problématique liée aux augmentations de salaire au retour de congé maternité. Des actions plus en profondeur sont en cours d'étude pour continuer à avancer sur ces questions dans la continuité des idées initiées par la commission mixité de l'UES LA BOITE A OUTILS. De plus, dans les 2 UES des référents harcèlement et lutte contre les attitudes sexistes ont été nommés.

Les actions en faveur de l'emploi des seniors

Dans le cadre de l'accompagnement des seniors, le Groupe a développé sur l'année 2019 19 sessions d'information sur la retraite, formations délocalisées, proposant ainsi à environ 300 collaborateurs une information précise et détaillée par un spécialiste sur les conditions de départ à la retraite, les démarches à entreprendre et toutes les questions touchant à la retraite. En 2019, une session pilote avec l'organisme de formation CEGOS a permis d'accompagner des

collaborateurs de plus de 55 ans à la préparation de leur retraite grâce à une formation de 2 jours, aujourd'hui proposée au CPF (compte personnel de formation) sur temps de travail.

Egalement, les collaborateurs ont la possibilité d'avoir accès à des entretiens individualisés pour la retraite grâce à un service mis en place par AG2R, partenaire du Groupe en matière de retraite.

| GR I G 4 | Indicateurs | Unités | 2018 | 2019 | Δ 2019 / 2018 |
|---|---|--------------------------------|---|---------|---------------|
| EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT | | | | | |
| Volet : Emploi | | | | | |
| LA 1 | Effectif | Nombre | 5 443 | 5 769 | *6% |
| | Embauches | Nombre | 2 264 | 2 377 | 5% |
| | Licenciements | Nombre | 142 | 154 | 8% |
| LA 2 | Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein | | Voir paragraphe 3.5.4 du document d'enregistrement universel | | |
| LA 3 | Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe | | Voir note méthodologique ci-dessous | | |
| Volet : Relations entre employeurs / employés | | | | | |
| LA 4 | Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective | | Voir note méthodologique ci-dessous | | |
| Volet : Santé et sécurité au travail | | | | | |
| LA 5 | Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT) | % | 100 | 100 | 0% |
| LA 6 | Taux d'accidents du travail | Nombre | | | |
| | | Taux de fréquence | 33,30 | 33,21 | 0% |
| | | Taux de gravité | 1,79 | 1,76 | -2% |
| LA 7 | Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité | | Cf texte ci-dessus | | |
| LA 8 | Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats | | Cf texte ci-dessus | | |
| Volet : Formation et éducation | | | | | |
| LA 9 | Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle | Heures | | | |
| | | Ouvrier / Employé | 21 | 19 | -10% |
| | | Technicien / Agent de maîtrise | 22 | 19 | -14% |
| | | Cadres | 25 | 26 | 4% |
| LA 10 | Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie | | Cf texte ci-dessus | | |
| LA 11 | Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (saisis informatiquement) | % | | | |
| | | UES SAMSE | 91 | NC | NC |
| | | DORAS | 86 | 83 | -3% |
| Volet : Diversité et égalité des chances | | | | | |
| LA 12 | Répartition des employés, par sexe | | Voir graphiques ci-dessus | | |
| | Répartition des employés, par tranche d'âge | | | | |
| Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes | | | | | |
| LA 13 | Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes | | Cf texte ci-dessus | | |
| Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi | | | | | |
| LA 16 | Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs | Nombre | 10 | 3 | -70% |
| ECONOMIE | | | | | |
| Volet : Performance économique | | | | | |
| EC 1 | Rémunération des salariés | K€ | 223 325 | 242 112 | 8% |
| EC 3 | Etendue de la couverture des régimes de retraites | | Le régime légal est appliqué. Il existe une caisse complémentaire retraite. | | |

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle pour les entités non gérées dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2019.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

LA 1 = Les effectifs présentés sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice.

* Commentaire sur la variation de cet indicateur : la hausse des effectifs se situe principalement chez SAMSE, M+ MATERIAUX et dans le bricolage ainsi que dans les entrées de périmètre (LOIRE MATERIAUX, LE COMPTOIR, DEGUERRY-SAMSE et SOVAPRO).

Les embauches correspondent à toutes les entrées comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Les licenciements comprennent les licenciements économiques, les licenciements pour cause réelle et sérieuse, les licenciements pour faute grave, les licenciements pour faute lourde, les licenciements suite à une inaptitude non professionnelle, les licenciements suite à une inaptitude professionnelle et les licenciements suite à une fermeture définitive de l'établissement, compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les embauches et les licenciements sont calculés sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH correspond à celui décrit au début de la DPEF en excluant BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ, ETS PIERRE HENRY ET FILS et ZANON TRANSPORTS.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective, respecte la législation française en vigueur et les prérogatives des instances représentatives du personnel.

LA 6 = cet indicateur est calculé sur le périmètre du SIRH. Le Taux de Fréquence (TF) des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH.

LA 11 = cet indicateur reprend la saisie informatique des entretiens annuels professionnels. Il n'y a pas de donnée 2019 pour l'UES SAMSE car la période de réalisation des entretiens dans cette UES a été modifiée à partir de 2019 et s'étend à présent du 1^{er} décembre au 30 mars. Les données ne seront disponibles qu'à partir de 2020, toujours sur le périmètre SIRH.

LA 12 = les données des effectifs répartis par âge et par sexe sont calculés sur la base des effectifs moyens par activité intégrée. La répartition par tranches d'âge est la même que celle des effectifs du SIRH.

Les données d'âges moyens présentées dans le texte précédant les graphiques sont calculées sur la base des données issues du SIRH.

Les données 2018 du graphique de répartition par sexe ont été corrigées par rapport à ce qui avait été publié en 2018.

LA 13 = en vue d'une analyse plus fine, les calculs sont basés à partir de 2019 sur la rémunération fixe et variable moyenne (pour l'UES SAMSE la prime d'ancienneté est incluse, pas de prime d'ancienneté pour l'UES LA BOITE A OUTILS).

LA 16 = il s'agit des nouvelles requêtes déposées en 2019 auprès des Conseils des Prud'hommes.

EC 1 = cet indicateur correspond à l'ensemble des charges de personnel.

Engagement sociétal en faveur du développement durable

La gestion de la chaîne d'approvisionnement

Politique d'achat

S'approvisionner au plus près des sites du Groupe

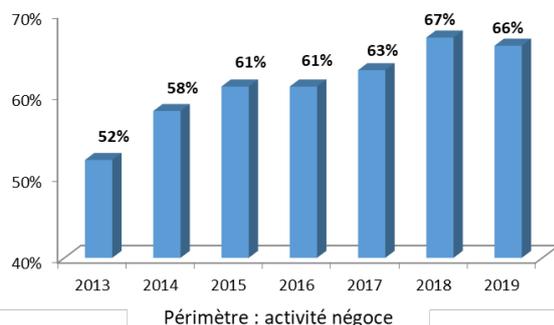
Le Groupe a pour objectif de contribuer au développement des régions où il est présent. Il tient à entretenir des relations privilégiées avec ses fournisseurs locaux (EC 9).

⇒ **la clé de performance : le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

Pour l'activité négoce, la proximité des industriels avec les points de vente est l'un des critères principaux pour répondre aux besoins régionaux de fournitures de matériaux.

Les fournisseurs assurent également un suivi commercial régional, indispensable à la relation client. La proportion de fournisseurs régionaux (fournisseurs basés dans les départements où les différents sites du Groupe sont implantés) a progressé de 52 % à 67 % entre 2013 et 2018. En 2019, cette proportion est de 66 %. Cette légère baisse s'explique par le déréférencement de certains fournisseurs régionaux et non par l'augmentation des relations avec des fournisseurs plus éloignés.

Part des fournisseurs régionaux



Pour l'activité bricolage, cette proportion est de 25 % en 2019.

En ce qui concerne l'entretien des camions, le Groupe s'efforce de recourir à des prestataires locaux pour les visites annuelles et les réparations courantes.

Aujourd'hui 96 % des interventions sur les camions sont effectuées dans un garage du même département que l'agence d'affectation. L'objectif est de choisir pour chaque agence un garage local de référence.

Relation avec les fournisseurs

Charte RSE fournisseurs bricolage

Au fil des années, le Groupe a de plus en plus été sensibilisé au respect de l'environnement.

Dans le cadre de sa vocation éthique, il a décidé d'emmenner ses fournisseurs avec lui dans une démarche toujours plus éco-responsable.

Pour cela, du côté bricolage, la charte « Engagement Responsabilité Sociétale » a été intégrée à tous les contrats afin que les fournisseurs intègrent cet engagement au même titre que les accords commerciaux. Cela permet une signature de ces principes par 100 % des fournisseurs dédiés au bricolage (LA 14 et LA 15).

De plus, dans sa charte de partenariat, l'activité bricolage va ajouter un chapitre dans lequel il sera demandé aux fournisseurs de travailler avec elle sur les trois sujets suivants : lieu de production et acheminement des produits, réduction des emballages et suremballages et composants responsables, durabilité, réparabilité et recyclabilité des produits.

En partenariat avec LONGTIME, une opération de sensibilisation auprès des fournisseurs a été menée afin d'aider les fournisseurs à obtenir le label LONGTIME qui garantit la robustesse des produits, leur réparabilité, et la qualité du SAV.

Intégration de critères sociaux et éthiques dans le processus achats négoce

Depuis 2018, une nouvelle disposition est insérée dans les contrats fournisseurs dans l'article 13 « Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques » des contrats fournisseurs, précisant les règles relatives :

- au travail clandestin et dissimulé, et
- au respect du droit national et des principes de conventions internationales en matière sociale, environnementale et de lutte contre la corruption.

De plus, la politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. En effet, 99 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés en Europe.

Incitation à la prise en compte des impacts des activités des fournisseurs sur l'environnement

Depuis 2017, une nouvelle disposition est insérée dans les contrats fournisseurs négoce, dans l'article 13 « Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques ».

Il est ainsi demandé aux fournisseurs de s'engager sur les règles environnementales suivantes :

- respecter la réglementation locale et les conventions internationales,
- posséder des documents administratifs à jour et en règle,
- prévenir les pollutions via une analyse de risque et mettre en place les moyens de prévention,
- assurer la sécurité des meilleures techniques disponibles,
- agir dans sa chaîne d'approvisionnement pour des achats durables.

De la même manière, l'insertion de la charte RSE dans les contrats fournisseurs bricolage permet la prise en compte par les fournisseurs de cette activité de critères sociaux, éthiques et environnementaux dans leurs relations avec le Groupe.

Les certifications bois et la RBUE



Depuis 2011, le Groupe SAMSE possède les certificats de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Ses clients ont ainsi la certitude que les produits achetés sont issus de sources responsables et que l'ensemble des acteurs de la filière participe à la gestion durable de la forêt.

L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui gère les données relatives aux différents cahiers des charges.

Ce bureau anime aussi le terrain par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.



Cette organisation a permis au Groupe d'obtenir en 2019 le maintien de ces 2 certifications de chaîne de contrôle par le biais de l'audit de suivi annuel.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires du RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne), le Groupe SAMSE a adopté le dispositif de diligence raisonnée proposé par le LCB.

Sur l'année 2019, certaines des agences du Groupe, situées dans l'arc alpin, sont maintenues dans la certification BOIS DES ALPES™.



Cela reflète la volonté du Groupe, en tant qu'acteur économique local important, de privilégier les circuits courts d'approvisionnement.

Ainsi, en 2019, 21 % des produits bois référencés sont certifiés PEFC, FSC ou Bois Des Alpes.

Le respect des droits de l'Homme

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme (HR 1 à HR 4, HR 7, HR 9 et HR 12).

Cependant, la question des droits de l'Homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui, eux, sont implantés dans le monde entier (HR 5 à HR 6, HR 8 et HR 10 à HR 11).

Pour LA BOITE A OUTILS, les équipes achat et le service qualité procèdent à des visites régulières sur les sites de productions afin de vérifier les conditions dans lesquelles travaillent les employés. Tous les fournisseurs sont fortement engagés à respecter les droits fondamentaux au travail de l'OIT et à les faire respecter auprès de leurs propres fournisseurs.

Cette année 2019, 61 % des fournisseurs de l'activité bricolage ont été visités (HR 10).

Pour l'activité négoce, une clause sur le respect des règles de l'OIT est intégrée dans tous les contrats fournisseurs (article 13 - Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques), depuis les contrats 2017. Pour l'activité bricolage, cette clause a été insérée dans les contrats 2018. En signant les contrats, les fournisseurs s'engagent donc à respecter les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement (HR 11).

En 2019, aucun comportement allant à l'encontre des droits de l'Homme ou leur faisant porter un risque significatif n'a été détecté sur les sites du Groupe ou chez ses fournisseurs (HR 3 à HR 6 et HR 8 à HR 12).

L'éthique au sein du Groupe

En 2019, le Groupe SAMSE a mis en place un Comité Ethique, organe central du Groupe SAMSE dans la gestion des alertes. Il bénéficie d'une indépendance totale dans l'exécution de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans une des mesures du dispositif SAPIN 2.

Le Comité Ethique a pour missions de recueillir et de traiter les signalements qui sont portés à sa connaissance par les lanceurs d'alertes, soit par la voie hiérarchique, soit par le biais de la plateforme d'alerte du Groupe SAMSE.

Une Charte du Comité Ethique encadrera son fonctionnement.

La prévention contre toutes les formes de discrimination

L'instance « Besoin d'en parler » (le dispositif d'accompagnement est décrit au paragraphe 3.6 - La santé des collaborateurs - du Document d'enregistrement universel) dispose d'un droit d'alerte auprès des responsables et de la Direction du Groupe SAMSE en cas de discrimination et harcèlement.

Grâce à cet outil de prévention, le Groupe SAMSE peut procéder à des enquêtes afin de mettre fin à de telles situations.

Cette instance peut également être sollicitée dans une procédure de médiation avant tout contentieux.

La protection des données personnelles

Un Groupe de travail a permis de réaliser un état des lieux des données personnelles dans les systèmes d'informations du Groupe en 2018 par la création de grilles d'audit. Sur chaque grille d'audit une analyse d'impact a été réalisée, orientée sur la protection des données personnelles.

Cette étude a mis en évidence des préconisations présentées à la Direction Générale.

Des campagnes de communication ont été réalisées pour sensibiliser les collaborateurs à ce sujet (communications par le biais des actualités de PLANET et publication d'un article dans le journal interne SAVOIR FAIRE). Dans la filiale DORAS, une sensibilisation des clients a également été menée via une communication email et sms et l'insertion d'une information à ce sujet dans l'intranet de l'univers client.

Suite aux préconisations présentées à la Direction Générale, le Groupe a continué sa mise en conformité sur 2019 avec pour ligne directrice la

prise en compte de la protection des données personnelles dès la conception d'un nouveau projet et l'accompagnement de chacun des métiers du Groupe dans la prise en compte de la protection des données personnelles qu'ils utilisent lors de leurs activités. En 2019, ont ainsi par exemple été accompagnées les équipes marketing et informatique lors de la réalisation de nouveaux site e-commerce.

Les actions de partenariat et de mécénat

Le mécénat



Bâtir une Fondation d'entreprise qui nous ressemble et qui nous rassemble

La Fondation d'Entreprise Groupe SAMSE existe depuis le 28 avril 2018.

Elle est dotée d'un budget de 500 000 € pour 5 ans (100 000 € par an).

Ses axes d'engagement co-construits lors d'ateliers collaboratifs composés de salariés sont :

- **Lutter contre le mal-logement** : agir par des projets de rénovation (financer des travaux, fournir du matériel ou des outils...).
- **La santé et le handicap** : agir par des projets d'aménagement (PMR...) dans le domaine de la santé et du handicap.
- **Des actions de solidarité** : agir par des projets liés principalement à l'enfance et à l'éducation.

Son Conseil d'Administration est composé de 6 salariés qui se sont portés candidats et de 3 membres experts dans les domaines d'intervention de la Fondation.

Les administrateurs sont élus pour 3 ans.

Le Conseil d'Administration a défini des critères d'éligibilité des projets :

La Fondation soutient en priorité des projets locaux (situés sur le territoire du Groupe), portés par les salariés et axés sur les métiers du Groupe.

Il est précisé que ces critères ne sont pas obligatoirement cumulatifs.

Le Conseil d'Administration a également organisé des comités internes de sélection des projets :

Actuellement, c'est un comité de 14 salariés de différentes enseignes du Groupe qui assure le fonctionnement de la Fondation.

Il étudie et décide de l'éligibilité des projets dans le respect des 3 axes d'engagement et des critères définis ci-dessus.

Ce comité s'organise en différentes commissions :

- communication,
- appels à projet,
- semaine de la Fondation.

Des membres du Conseil d'Administration assistent à toutes les réunions du comité.

Le comité a vu son effectif s'étoffer lors de cette 2^{ème} année d'existence de la Fondation. L'objectif est de pouvoir créer jusqu'à 3 comités répartis sur les différents territoires du Groupe.

En 2019 la Fondation s'est développée et organisée, à travers la création du site internet (www.fondation-groupesamse.fr) et la structuration d'un processus d'appel à projet.

Une « **Semaine de la Fondation** » du 23 au 27 septembre a également été créée pour contribuer à inscrire la Fondation dans son écosystème tant interne qu'externe.

Ainsi, après un lancement remarqué avec le spectacle d'Elina Dumont, comédienne ancienne SDF, différents événements ont été organisés au siège social :

- une conférence de l'association « Ma Chance moi Aussi », venue présenter ses actions auprès des enfants les plus vulnérables des quartiers,
- une séance de découverte de Médiété® (méthode spécifiquement conçue pour répondre aux atteintes et limitations des patients atteints d'un cancer) organisée par l'association « Cami sport & cancer »,
- un escape game autour du handicap suivi par une phase de sensibilisation proposés par l'association « Comme les autres »,
- une conférence sur l'égalité femmes hommes par Mireille Baurens, maîtresse de conférence,
- une démonstration de rugby en fauteuil roulant par le « FCG Quad Rugby »,
- une soirée débat « Mécénat et bénévolat de compétence dans une économie de marché »

organisée avec l'association ECTI ; événement destiné aux salariés du Groupe SAMSE mais aussi aux entreprises qui pratiquent le mécénat, aux personnes retraitées, aux entrepreneurs...

- une conférence par l'association « Un toit pour tous » sur la lutte contre le mal logement,
- une rencontre avec la « Mission Locale Sud Isère » autour du parrainage des jeunes.

Cela a été l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux différentes thématiques abordées, de leur permettre de rencontrer les associations et leurs bénévoles et de les aider à comprendre l'engagement de ces derniers.

Au cours de l'exercice 2019, la Fondation d'Entreprise Groupe SAMSE a soutenu les projets suivants :

ADAMS ADFE : *Renouvellement d'un véhicule utilitaire pour le chantier d'insertion "serrurerie - métallerie".*

Cette association permet à des personnes éloignées de l'emploi de pratiquer une activité salariée tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel afin d'accéder à de l'emploi durable. Depuis 2017, un nouvel Atelier Chantier d'Insertion a été créé sur une activité métallerie. Ce projet, porté par un salarié de l'Entrepôt du Bricolage Siège, peut compter sur la Fondation notamment pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire qui servira sur ce chantier.

L'Arche : *Création de lieux de vie pour des personnes avec un handicap mental à Veyrier-du-Lac.*

Depuis 55 ans, L'Arche crée et anime à travers le monde des communautés où vivent et travaillent ensemble des adultes en situation de handicap mental et les assistants salariés ou volontaires qui les accompagnent. La Fondation accompagne l'Arche dans la rénovation d'un bâtiment qui accueillera à terme 8 personnes en situation de handicap mental. L'association s'est rapprochée d'un salarié de la plateforme Brézins qui, depuis, soutient et porte le projet.

Espace Renaissance : *Création de la Maison Renaissance de Juvignac - accueillir les familles d'enfants hospitalisés.*

Cette association de 700 adhérents, dont un salarié de M+ Matériaux Baillargues, a comme objectif l'aide à l'enfance maltraitée ou violentée, malade ou handicapée, défavorisée. La Fondation apporte son aide pour la réalisation de la Maison Renaissance, destinée à accueillir les familles d'enfants hospitalisés pour une longue durée et à

leur permettre de rester auprès d'eux le temps de leur hospitalisation.

Grenoble Gounghin : *Reconstruction de l'enceinte de l'école.*

Dans le cadre de la Coopération Décentralisée entre Grenoble et Ouagadougou, cette association agit dans le quartier Gounghin et participe à son développement éducatif, sanitaire et social et économique.

Le don de la Fondation va principalement permettre de reconstruire l'enceinte de l'école, aujourd'hui presque entièrement détruite. C'est une salariée SAMSE à la retraite depuis peu et engagée au quotidien dans la Fondation qui a présenté ce beau projet.

La Parenthèse : *Réunion, échange et questionnement sur la vie avec un cancer - soutien psychologique par une psychologue.*

Début 2018, l'idée est née au sein du Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble de pouvoir proposer un atelier convivial d'espace de paroles, d'échange d'expériences, ouvert à tous, dans le respect de chacun, la bienveillance, l'écoute, sans jugement, sans tabou afin de pouvoir pallier ce maillon manquant dans la complète prise en charge de la personne atteinte de maladie cancéreuse. Ce projet est porté par un salarié du service sécurité.

Lepetit Mateo : *Rénovation d'une maison d'accueil pour les enfants malades.*

Cette association vient en aide aux enfants malades de la leucémie en favorisant l'accès au traitement par immunothérapie. La Fondation apporte son aide afin de permettre la rénovation complète d'une maison à Saint-Pierre de Chartreuse qui propose d'accueillir les enfants malades et leurs familles lors d'un séjour hors du temps pour les aider à oublier la maladie. Ce projet est porté par un salarié du service informatique.

Les nouveaux jardins de la solidarité : *Création d'un hangar pour des conditions de travail plus dignes.*

Ce chantier d'insertion accueille des personnes en grande difficulté et longtemps éloignées de l'emploi. Il s'agit de leur permettre, par le travail et un accompagnement adéquat, de lever les freins à l'emploi et d'y accéder dans le monde ordinaire. La Fondation participe à la construction d'un nouveau bâtiment qui contribuera à améliorer la qualité de vie des bénévoles et salariés.

RACCORD : *Raccorder les médecins et les familles de personnes atteintes de troubles liés aux anomalies du corps calleux.*

C'est un salarié de SAMSE Vienne, lui-même membre de l'association, qui a présenté à la Fondation cette association dont l'action principale est le soutien aux familles et atteints de troubles liés aux anomalies du corps calleux. RACCORD veut raccorder les médecins et les familles pour faire avancer la recherche et rassurer les familles entre elles pour avoir du soutien et des réponses à leurs inquiétudes sur le quotidien.

Un toit pour tous : *Réhabilitation d'un logement dans l'agglomération grenobloise.*

L'association agit en Isère, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et en relation avec les pouvoirs publics, pour « faire connaître le problème du mal-logement et mettre en œuvre des solutions d'hébergement et de logement à loyers très modérés ». La Fondation contribue à plusieurs projets de rénovations de logements dans l'agglomération grenobloise. 2 salariées de l'Entrepôt du Bricolage portent ce projet. Une des deux est désormais bénévole et accompagne une famille de Syriens dans le cadre de l'organisation LAMI (Logement d'Attente pour des Migrants en Isère).

Veille Solidarité Sud-Agglomération : *Accompagner des personnes en détresse.*

Cette association de proximité a vu le jour à Grenoble en 2016 pour venir en aide aux familles ou personnes isolées et réfugiés. La Fondation soutient cette association pour la 2^{ème} année consécutive, notamment grâce à l'implication d'une salariée du Siège dont la famille toute entière s'investit au quotidien dans l'association.

Des projets culturels hors Fondation

Enfin, depuis plus de 16 ans, **le Groupe est partenaire de la Maison de la Culture de Grenoble**, à la fois pour prendre part au tissu culturel local et pour permettre au plus grand nombre, d'accéder aux spectacles.

Suivant le même objectif, il soutient **Musée en musique**. Pour la saison 2019/2020, le musée de Grenoble accueille dans son auditorium, un riche programme de musique.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la construction et de la rénovation, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques. Le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients.

Pour exemple, le Groupe a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) plusieurs modules de formation liés aux techniques métiers pour ses collaborateurs.

Dans le domaine du bois, il a développé avec le CEFA de Montélimar (Centre d'Etudes Forestières et Agricoles) un partenariat qui a permis d'accueillir au sein de ses enseignes 7 alternants en 2019.

Dans le sponsoring

Le Groupe se retrouve dans les valeurs du sport que sont l'engagement individuel et collectif, le partage des succès, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe.

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de leur territoire d'implantation.

Le Groupe est partenaire des clubs de hockey sur glace Les Brûleurs de Loups à Grenoble, les Diables Rouges à Briançon et Les Rapaces de Gap.

En sports d'équipe toujours, il soutient notamment le FC Grenoble Rugby, le Grenoble Football 38, le Dijon Football Côte d'Or, le Chambéry Savoie Handball.

En sports d'hiver, il parraine le rallye Trophée Andros, la Fédération Française de Ski avec la création du SAMSE Speed Ski Tour pour encourager les jeunes espoirs, le Ski Club d'Allevard, le Chamrousse Ski Club, le Feclaz Ski Nordique, le Triathlon de l'Alpe d'Huez, mais aussi la course de ski-alpinisme de renommée internationale : la Pierra Menta. En course à pied, il soutient les organisateurs de l'Ekiden, du trail des passerelles du Monteynard, de l'UT4M (Ultra Tours des 4 massifs sur le territoire grenoblois). Des

collaborateurs y participent aux couleurs de « Tous Coureurs », l'équipe du Groupe SAMSE.

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

Par exemple, dans le cadre des démarches Satisfaction Clients de l'activité bricolage, les collaborateurs ont souhaité que chaque site s'implique chaque année dans le soutien d'une association sur son territoire.

La lutte contre la corruption

La Direction du Groupe favorise l'éthique des affaires au sein de l'entreprise par un dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Depuis 2018, le Groupe SAMSE travaille au déploiement du dispositif à mettre en œuvre dans le cadre de la loi SAPIN 2, qui s'articule autour des 8 mesures suivantes :

- une cartographie des risques pour identifier et hiérarchiser les risques d'exposition du Groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption ; cette dernière est évaluée par la Direction mais également par les opérationnels, ce qui permet d'être au plus près des problématiques potentiellement rencontrées et également de sensibiliser une large population.
- un code de conduite définissant les types de comportements à proscrire.
- des sanctions disciplinaires envers les salariés en cas de violation du code de conduite.
- un dispositif d'alerte interne.
- des procédures d'évaluation des tiers (fournisseurs, intermédiaires et clients).
- des procédures de contrôles comptables, internes ou externes.
- un dispositif de formation et d'information pour l'ensemble des collaborateurs.
- un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Concernant les indicateurs SO 3 à SO 5, le Groupe SAMSE n'a pas réalisé d'études à ce jour.

La santé et la sécurité des utilisateurs

Face à l'inquiétude croissante de la société concernant les effets des produits sur la santé : le Groupe propose des produits à la vente ne présentant pas de risques en termes de sécurité et à défaut adopte une politique de communication sur la toxicité des produits et toutes les précautions à prendre dans leur utilisation.

Des réflexions, côté LA BOITE A OUTILS ont été menées concernant les systèmes d'aérations et de ventilations de l'habitat (VMC, extracteurs, ...) afin d'améliorer la qualité de l'air et donc la qualité de vie des clients. Ces produits assainissent et réduisent la proportion de particules nocives dans l'habitat.

La prochaine étape devrait être l'intégration de solutions de purification de l'air, afin d'éliminer les pollutions intérieures, les odeurs et les poussières.

Sur la plateforme de Brézins, un stockage défaillant peut s'avérer lourd de conséquences : réactions

chimiques dangereuses, dégagement important de produits nocifs, voire explosion ou incendie, intoxication, chute de plain-pied, blessures. Au-delà de sa fonction de « magasin », le lieu de stockage des produits chimiques de la plateforme de Brézins a pour vocation première de limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et de soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.

Le stockage des produits dangereux se fait selon des règles de stockage spécifiques en vue de prévenir les risques de déversements et d'explosion. A ce titre, les produits sont stockés dans une cellule spécifique, fermée avec un accès restreint. Les produits ne sont pas mélangés pour éviter les risques d'explosion. Le stockage est sous rétention. Un système d'extinction incendie spécifique a été pensé et configuré pour limiter les propagations.

| GRI G 4 | Indicateurs | Unités | 2018 | 2019 | Δ 2019 / 2018 |
|--|---|--------|--|---------|---------------|
| RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS | | | | | |
| Volet : Santé et sécurité des consommateurs | | | | | |
| PR 2 | Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Communication marketing | | | | | |
| PR 7 | Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Vie privée des clients | | | | | |
| PR 8 | Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| DROITS DE L'HOMME | | | | | |
| Volet : Investissement | | | | | |
| HR 2 | Nombre d'heures de formation des salariés (tout SIRH) | Heures | 109 784 | 115 377 | 5% |
| | Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme | | Le Groupe n'étant présent qu'en France et n'ayant pas d'activités reliées directement avec la protection des droits de l'homme, aucune formation n'aborde les droits de l'homme. | | |
| Volet : Non-discrimination | | | | | |
| HR 3 | Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective | | | | | |
| HR 4 | Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Travail des enfants | | | | | |
| HR 5 | Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Travail forcé ou obligatoire | | | | | |
| HR 6 | Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatif au travail forcé ou obligatoire | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Pratiques en matière de sécurité | | | | | |
| HR 7 | Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme | % | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Droit des peuples autochtones | | | | | |
| HR 8 | Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Evaluation | | | | | |
| HR 9 | Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| | Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts | % | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs | | | | | |
| HR 10 | Pourcentage de fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme | % | 50 | 61 | 22% |
| HR 11 | Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises | % | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme | | | | | |
| HR 12 | Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs | Nombre | 0 | 0 | 0% |

| GRI G 4 | Indicateurs | Unités | 2018 | 2019 | Δ 2019 / 2018 |
|--|--|--------|--|------|---------------|
| Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs | | | | | |
| LA 14 | Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi | | Se reporter au volet "Charte RSE fournisseurs" ci-dessus | | |
| LA 15 | Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises | | Se reporter au volet "Charte RSE fournisseurs" ci-dessus | | |
| ECONOMIE | | | | | |
| Volet : Pratiques d'achat | | | | | |
| EC 9 | Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels | | Cf texte ci-dessus | | |
| SOCIETE | | | | | |
| Volet : Communautés locales | | | | | |
| SO 1 | Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement | | Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. | | |
| SO 2 | Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales | | Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. | | |
| Volet : Lutte contre la corruption | | | | | |
| SO 3 | Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés | | Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. | | |
| | Nombre de site qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés | | Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. | | |
| SO 4 | Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption | | Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. | | |
| SO 5 | Cas avérés de corruption et mesures prises | | Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. | | |
| Volet : Politiques publiques | | | | | |
| SO 6 | Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays | | Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques. | | |
| Volet : Comportement anti-concurrentiel | | | | | |
| SO 7 | Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Conformité | | | | | |
| SO 8 | Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations. | K€ | 0 | 0 | 0% |
| | Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations | Nombre | 0 | 0 | 0% |
| Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société | | | | | |
| SO 9 | Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société | | Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. | | |
| SO 10 | Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises | | Aucune étude n'a été réalisée à ce jour. | | |
| Volet : Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société | | | | | |
| SO 11 | Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs | Nombre | 0 | 0 | 0% |

Note méthodologique

PR 2 = le Groupe n'a pas été mis en cause pour des manquements aux réglementations relatives aux produits qu'il commercialise.

PR 7 = les clients du négoce qui ne souhaitent pas recevoir de publicité ou de relances marketing sont exclus des listes de diffusion (un indicateur est renseigné dans leur fiche client).

HR 1 à HR 9 et HR 12 = les données portent sur le périmètre du SIRH.

HR 10 et HR 11 = sont maintenant prises en compte les visites réalisées auprès des fournisseurs et non plus uniquement la signature de la Charte.

La donnée 2018 a été complétée par rapport à ce qui a été publié dans la DPEF de l'année passée à des fins de comparabilité. Ces données portent sur le périmètre de l'activité bricolage, qui est l'activité la plus à risque.

EC 9 = l'indicateur retenu est le nombre de fournisseurs locaux sur le nombre total de fournisseurs français. Le périmètre retenu correspond à l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

Les risques d'évasion fiscale sont maîtrisés par une politique de prix de transfert déployée dans le Groupe et par le respect d'obligations bancaires, comme par exemple la certification FATCA, qui prouvent la qualité des mouvements bancaires et des contreparties. Le risque étant très limité, le Groupe SAMSE a décidé de ne pas développer plus ce sujet dans son bilan extra-financier.

Responsabilité environnementale

La lutte contre le changement climatique

[La démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre \(GES\)](#)

Changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. A défaut de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent, les répercussions futures sur l'environnement pourraient être catastrophiques. Le Groupe est prêt à jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique et souhaite y contribuer par diverses mesures pour limiter ses émissions de CO₂.

Bilan Carbone

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une stratégie Bilan Carbone depuis de nombreuses années. Ainsi le premier Bilan Carbone a été réalisé en 2010 sur quelques sites pilotes en collaboration avec un prestataire. Depuis 2013, le Groupe réalise annuellement son Bilan Carbone selon la méthode Bilan Carbone® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC) pour l'ensemble des sites des sociétés consolidées dans les résultats financiers du Groupe.

Grâce à cette méthode, le Groupe a identifié depuis 2013 les postes significatifs d'émissions directes et indirectes, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, c'est-à-dire comprenant l'amont et l'aval de son activité.

Les postes « Fret » et « Déplacements » sont les 2 postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17) qui mène des actions pour réduire ses émissions de CO₂ et reste particulièrement attentif.

En 2019, les émissions du Groupe, ramenées au chiffre d'affaires, ont augmenté de 3 % par rapport à 2018.

En parallèle de cette évaluation annuelle, le Groupe SAMSE élabore son bilan des émissions de gaz à effet de serre (bilan GES) tous les 4 ans. En découle un plan d'actions dont le Groupe s'engage à suivre et à mesurer régulièrement l'avancement.

Depuis 2018, les filiales du Groupe SAMSE sont initiatrices de cette démarche, en mettant en œuvre plus d'une trentaine de propositions sur le plan d'actions 2019/2022.

Sensibilisation des collaborateurs

Le Groupe mène une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux, intégrée dans le plan d'actions GES. Elle passe par

des actions d'information aux salariés, de mise à disposition d'outils et d'animations au sein de l'entreprise :

- Alternatives aux déplacements en voiture.

Le Groupe a mis à disposition au siège à Grenoble depuis plusieurs années des vélos à assistance électrique pour permettre aux collaborateurs de se déplacer sans utiliser leur voiture pour de courts trajets professionnels ou lors des pauses déjeuners.

DORAS a mis en place en 2016 une indemnité kilométrique vélo : la société prend en charge les frais de déplacement des salariés se déplaçant à vélo pour leur trajet domicile-travail sous forme d'une indemnité kilométrique.

- Promotion de modes de communication à distance.

Le Groupe a amélioré et promu son système de webconférence, en interne et en externe. Il est également à l'affût de nouvelles technologies permettant d'expérimenter de nouveaux modes de communication à distance au sein de son réseau aussi dense que varié.

- Animations pour les semaines du développement durable et de la mobilité.

Parmi les animations proposées : sensibilisation sur la réduction des déchets, intervention de la Prévention Routière, essai de voitures électriques, sensibilisation au covoiturage, révision de vélos offerte, découverte de trottinettes électriques, partage de livres ou magazines, recyclage de bouchons, collecteurs de piles et d'ampoules...

- Amélioration du plan de mobilité.

Le Groupe SAMSE a signé, en novembre 2018, une convention avec le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise afin d'améliorer son plan de mobilité. La mise en œuvre des actions présentées dans ce plan de mobilité s'est poursuivie en 2019.

- Concours d'idées sur le thème du développement durable.

La Direction a lancé ce concours au siège à Grenoble pour faire participer ses salariés et faire émerger des idées innovantes. De nombreuses propositions ont été transmises et plusieurs ont été mises en œuvre : mise en place d'un potager partagé, achat d'une voiture de société électrique, distributeur de boissons chaudes sans gobelet plastique.

Réduction de l'impact carbone des achats et de la logistique du Groupe

Partenariat avec des fournisseurs locaux

Parce que limiter le réchauffement climatique est l'affaire de tous, le Groupe SAMSE développe son réseau de fournisseurs locaux autour de ses points de vente.

Ainsi le fait de réduire la distance entre le fournisseur et le magasin, permet de réduire le fret amont, et donc l'empreinte carbone.

De plus, en achetant local, le Groupe SAMSE contribue à diminuer le trafic routier sur le territoire (les camions de transport sur les routes), et contribue donc à la diminution de la pollution de l'air aux particules fines, des embouteillages et des risques d'accidents de la route.

Gestion de la flotte de véhicules

En 2019, le Groupe a intégré 31 nouveaux camions répondant à la norme Euro 6, ce qui a permis de porter de 13 % (fin 2015) à 56 % (fin 2019) la proportion du parc répondant aux normes Euro 6 (normes européennes fixant des plafonds d'émission de gaz polluants). L'âge moyen du parc camions est ainsi en baisse : il est passé de 6,5 ans (fin 2014) à 5,4 ans (fin 2019).

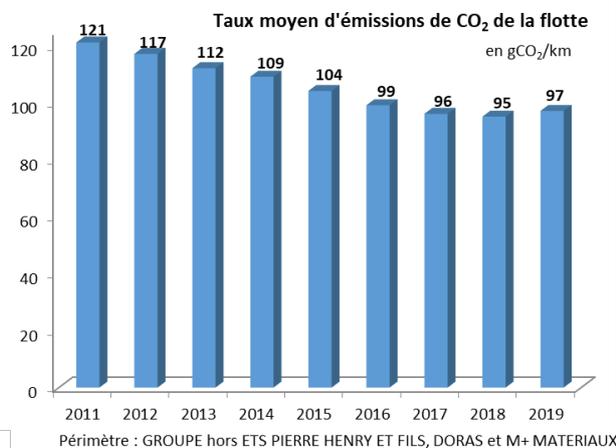
Le Groupe a choisi d'intégrer systématiquement depuis début 2016 l'option « Start and Stop » sur toutes ses nouvelles commandes de camions.

En 2017, un nouvel outil de mesure de la consommation de carburant des camions a été également choisi et déployé progressivement durant l'été. L'intégralité du parc est désormais équipée d'un boîtier TRANSICS. L'objectif pour 2020 est de poursuivre la démarche lancée en 2018 sur la formation des opérateurs à l'utilisation du boîtier TRANSICS et de constituer une base de données fiable (consommation de carburant mais aussi paramètres de conduite) pour pouvoir par la suite mener des analyses de performance et identifier des pistes d'amélioration.

En 2019, la consommation de carburant des camions (EN 30), ramenée au chiffre d'affaires, est en baisse pour le Groupe de 10 % par rapport à 2018.

Pour les chariots élévateurs, la règle est de privilégier l'électrique au thermique. La proportion d'engins de manutention électriques a progressé depuis 2012 de 43 % à 64 %.

Dans l'optique de diminuer les émissions de CO₂ de sa flotte de véhicules légers, le Groupe SAMSE renouvelle régulièrement son parc automobiles (véhicules en leasing) au profit de véhicules plus performants.



Depuis plusieurs années, les véhicules sont systématiquement équipés de régulateur de vitesse et de GPS. Désormais toute la flotte de véhicules en est pourvue.

Ces différentes actions contribuent à limiter la consommation de carburant des véhicules (EN 30) : en baisse de 8 %, ramenée au chiffre d'affaires, par rapport à 2018 pour le Groupe.

Afin de sensibiliser ses collaborateurs et diminuer ses émissions de CO₂ liées aux véhicules, le Groupe SAMSE met en place depuis 2015 une démarche d'éco-conduite à travers, notamment, des ateliers organisés lors de la semaine de la mobilité et prévoit, dans le plan d'action 2019/2022, une formation éco-conduite d'une dizaine de personnes du Groupe identifiées et sélectionnées selon certains critères comme : la perte de points pour excès de vitesse, le nombre d'accidents à 100 % responsables et la consommation en carburant.

La protection de l'environnement

Le Groupe, conscient de l'importance croissante des questions en lien avec la protection de la planète, mène des actions pour limiter les impacts environnementaux de ses activités.

Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Construction et rénovation des bâtiments du Groupe selon les normes en vigueur

Le Groupe s'efforce d'optimiser sa consommation énergétique en déployant un large éventail d'initiatives :

- Aménagement des bâtiments et installations plus respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique est prise en compte par le respect de normes plus strictes que la RT 2012 et visant à atteindre les futurs objectifs de la RE 2020 (E+/C-).

En 2019, le Groupe a commencé la mise en œuvre de deux projets pour lesquels il avait obtenu des autorisations l'année précédente (les magasins de bricolage de Nîmes et Arles). La performance de ces nouveaux bâtiments devrait être entre 10 % et 20 % meilleure que les objectifs de la RT 2012.

En partenariat avec l'ADEME PACA, le bâtiment de Arles a participé à l'expérimentation E+/C- visant à qualifier la nouvelle RE 2020 pour les bâtiments tertiaires.

Les projets neufs à venir en 2020 (SAMSE et L'Entrepôt du Bricolage Saint Julien en Genevois, SAMSE La Tour du Pin, SAMSE Ville la Grand, L'Entrepôt du Bricolage Sallanches) respecteront ces objectifs de performance.

- Recours à des sources d'énergie alternatives.

Des toitures photovoltaïques sont installées sur des sites dont le Groupe est propriétaire.

Les nouveaux projets de Nîmes et Arles seront respectivement équipés de toiture photovoltaïque pour une puissance de 500 kWc - 615 MWh/an et 811 kWc = 1 022 MWh/an.

L'ensemble de ces 2 sites participera à économiser 545T de CO₂/an (1 394 équivalent par habitant).

- Solution de chauffage peu énergivore.

Les projets de rénovation de chauffage et les équipements pour les nouvelles constructions font l'objet d'une recherche de la solution la plus adaptée à chaque typologie d'exploitation et au climat.

- Déploiement de relamping LED.

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de grandes surfaces de bricolage de cette technologie.

En 2018 et 2019 les magasins de Briançon, Echirolles, Gap, Thonon, Fontaine les Dijon, Romans et Thyez ont été complètement déployé en LED.

Le Groupe poursuivra cette mise en œuvre en 2020 avec les relampings de plusieurs magasins : Albertville, Aubenas, Décines, Drumettaz, La Tour du Pin, Le Creusot, Pontarlier, Remiremont, Saint Jean de Maurienne, ainsi que la plateforme logistique de Brezins.

Cette nouvelle technologie permettra de diviser par 4 la consommation liée à l'éclairage.

Sur ces magasins, la consommation électrique globale devrait diminuer de 30 % sur une année comparable.

En ce qui concerne les dépôts négoce, une étude spécifique est menée et le passage à la technologie LED se fait au cas par cas.

- Charte de bonnes pratiques.

En 2020, le Groupe a décidé de mener une campagne de réduction des consommations énergétiques. Une charte de bonne conduite sur la gestion des consommations énergétiques sera élaborée et diffusée dans tous les points de vente, le but étant de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques et de réduire par l'usage les consommations énergétiques.

⇒ **La clé de performance : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).**

La consommation d'électricité au niveau du Groupe est en baisse de 2 % par rapport à 2018 confirmant ainsi la tendance déjà observée l'année dernière.

La consommation de gaz, quant à elle, est en baisse de 20 %.

Respect de la réglementation environnementale

Protection de la biodiversité

Les terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité sont maintenus dans leur état naturel.

Depuis l'extension de 2010 à Argonay, l'exploitation est proche d'une aire protégée. MAURIS BOIS veille à ce qu'elle reste préservée. Les eaux pluviales sont captées et reversées en amont du terrain, aucun déversement en aval ne se fait.

A Saint Julien en Saint Alban (proche des agences SAMSE de Privas et du Pouzin), il s'agit d'un terrain boisé riche en biodiversité du fait qu'il se trouve dans

une forêt de grande importance sur des collines ardéchoises.

Soucieux des impacts de son activité sur la biodiversité, le Groupe accorde une grande importance à l'implantation de ses bâtiments, son intégration dans la conception du plan masse et dans le maintien de la continuité des éléments dans le grand paysage. Une étude « faune et flore » est même parfois réalisée afin de consolider les partis pris architecturaux et urbanistiques.

A titre d'illustration, pour le magasin de bricolage à Saint Martin d'Hères, 2 nichoirs pour oiseaux semi-cavicoles, 4 nichoirs à mésanges et 3 gîtes à chauves-souris ont été posés sur le bâtiment.

Les permis de construire déposés à partir de 2016 intègrent des dispositions pour que les futures clôtures permettent le passage d'animaux. Des trous de passage de la faune sont ainsi prévus dans les clôtures, en dehors des zones de danger pour elle, type route nationale, pour faciliter ses déplacements.

Les futurs bassins de rétention ou retenues d'eau comportent un trou (50 à 100 cm) plus profond de 50 cm environ qui dispose d'un fond en tout-venant permettant de faire stagner un peu d'eau avant son évaporation ou son infiltration, et pouvant ainsi se remplir de micro-organismes utiles pour l'écosystème.

Pour le choix des essences, dans le respect des Plans Locaux d'Urbanisme, le Groupe travaille exclusivement avec des entreprises paysagistes locales, les mieux à même de conseiller et d'entretenir les espèces locales de végétaux.

Parce que 30 % à 40 % des abeilles disparaissent chaque année, SAMSE a décidé de contribuer à leur protection : 4 ruches sont installées au siège à Grenoble, en partenariat avec BEE ABEILLE, une société grenobloise spécialisée dans la mise à disposition de ruches en entreprises.

L'objectif est double : au-delà de la lutte contre leur disparition, l'accueil d'abeilles permet de dynamiser la pollinisation des fleurs dans un rayon de 3 kms autour des ruches et ainsi de préserver la biodiversité.

Conditions d'utilisation des sols et rejets dans les sols

La quasi-totalité des terrains utilisés par le Groupe est située dans des zones urbaines ou industrialisées aménagées et n'affecte pas de biotopes remarquables. L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol.

Les activités du Groupe ont une incidence sur l'utilisation des sols essentiellement lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site. Ceux-ci sont toujours étudiés prioritairement avec la technique du déblai-remblai.

Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Certaines installations de climatisation comportent encore du gaz R 22. Le Groupe a décidé, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, de vidanger et de remplacer par un autre gaz homologué.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution sont présentés au chapitre 3.4 du Document d'enregistrement universel.

Ces risques sont couverts par les programmes d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile atteinte à l'environnement. Jusqu'à présent le Groupe n'a jamais mobilisé les garanties de ces programmes et aucune provision pour risque n'a été constituée.

Certains sites du Groupe comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En 2019, 9 sites sont soumis à déclaration ICPE : MAURIS BOIS Seyssins et Argonay, SAMSE Aubenas et Corbas, les plateformes LA BOITE A OUTILS et SAMSE à Brézins, les plateformes des ETS PIERRE HENRY ET FILS et SCIERIE JOURDAN à Saint Hilaire du Rosier et le site de SOCOBOIS à Rosières-près-Troyes.

Gestion des déchets et utilisation des ressources

Le Groupe est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources. N'influant que rarement sur la conception de ses produits et n'étant pas lui-même fabricant, c'est par sa gestion des déchets que le Groupe contribue à la démarche d'économie circulaire.

Gestion des déchets

Le Groupe dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites (prestataires aux trois quarts locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons, plastiques, métaux, déchets valorisables...).

Ces contrats stipulent de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Ils s'engagent à valoriser et recycler au maximum et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de la fiabiliser.

Réduction des déchets

Dans l'activité bricolage, l'ensemble des sites est maintenant pleinement mobilisé sur la gestion des déchets.

La filière bricolage est partenaire d'Elise (Entreprise Ethique pour les déchets de bureaux), de l'association Green Minded pour la collecte et recyclage des mégots, et de REKUPO via l'Eco organisme ECO-DDS qui équipe les magasins de bornes de collecte et de recyclage de pots de peinture acrylique.

Dans le cadre du WORLD CLEAN UP DAY (Journée internationale de sensibilisation et nettoyage de la planète), l'activité bricolage est aussi associée à des démarches nationales et internationales.

Avec le développement de la dématérialisation des factures et la généralisation des paiements par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en découlant diminuent.

Le Groupe travaille depuis plusieurs années pour faire progresser la dématérialisation des factures auprès des fournisseurs.

Ainsi la part de flux dématérialisé en EDI depuis 2015 est passée de 59 % à 71.60 % dans le bricolage et de 45 % à 50.55 % pour l'activité négoce.

Eco-organismes

L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPILE, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES, ECO-MOBILIER et ECO-DDS.

Actions auprès des fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vmc pour limiter la production de déchets.

D'autres actions détaillées ci-dessous œuvrent à l'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services. Cependant la portée de ces mesures n'est pas déterminable à ce jour car elles n'ont fait l'objet d'aucune étude.

Le Groupe a voulu favoriser l'éco conception des produits conduisant à moins d'emballages et de

conditionnement. Il portera de plus, pour la période 2020-2022, une attention toute particulière sur la généralisation des palettes en bois recyclé.

Les services achats travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ils portent une attention particulière aux marques de certifications et aux labels, comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Dans les activités négoce et bricolage, les fournisseurs sont sensibilisés aux enjeux environnementaux : il est mentionné dans tous les contrats fournisseurs une incitation à la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

L'objectif étant de co-construire afin de tendre vers une offre plus écoresponsable et progressivement intégrer le nouveau critère de l'éco-responsabilité dans les référencements.

L'offre produits

Face aux nouvelles exigences environnementales, le Groupe SAMSE adapte son offre en proposant des produits et services éco-innovants, écoresponsables et durables auprès de ses clients.

Pour répondre à ces exigences, le Groupe SAMSE implique ses fournisseurs dans cette nouvelle stratégie.

Pour le bricolage, l'objectif est que les critères de référencement soient les suivants : gamme et qualité produits, disponibilité (taux de service), compétitivité et relation humaine et commerciale.

Côté clients

Sur les marchés en mouvement, la solution est de créer une veille active, afin d'anticiper les demandes et de bâtir des offres appropriées, combinant produits et services. C'est dans cet esprit que le Groupe a par exemple développé l'offre ISO-EXT pour l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments, en rénovation et en neuf. Avec cette démarche le Groupe accompagne ses clients avec des offres certifiées.

Depuis janvier 2017 afin de répondre à l'exigence du décret d'application de l'article 93 de la Loi de Transition Énergétique (LTE), SAMSE propose à ses clients un service de gestion des déchets. SAMSE a

fait appel à 2 prestataires spécialistes en la matière : SUEZ, entreprise nationale et PRAXY, société commerciale d'un réseau d'entreprises locales spécialisées dans la gestion globale des déchets.

Les artisans peuvent contacter ces 2 prestataires directement sur samse.fr, les 2 numéros étant renseignés. Ces derniers proposent des solutions de ramassage des déchets de chantier directement sur site ou dans leurs locaux. C'est un gain de temps considérable pour les clients professionnels qui n'auront plus à gérer leurs déchets et à les transporter en déchetterie par leurs propres moyens.

Les enseignes telles que SAMSE ou DORAS ont créé leur propre salon professionnel où il est question de construction, de rénovation, d'équipements durables, de déploiement d'outils digitaux. Biennuels, le salon SAMSE s'est tenu en 2017 à Chambéry et celui de DORAS en février 2019 à Dijon.

Des corners REH (Réseau Energie Habitat) ont été ouverts dans des agences pour mettre à disposition des professionnels et des particuliers des informations sur la construction et la rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation), des maquettes didactiques, des produits de démonstration.

A Perpignan, une maison « bien vivre à domicile » a été construite à l'intérieur même de l'agence REH mettant en scène des produits, des solutions de performance énergétique, des moyens domotiques et des aménagements possibles pour les Personnes à Mobilité Réduite et les personnes âgées.

LA BOITE A OUTILS travaille depuis plusieurs années sur le thème de l'après-vente. Tous les magasins sont équipés d'un rayon « brico-troc ». Pour 2019, 4 175 produits ont été rachetés via ce biais et les clients ont pu bénéficier de prix très compétitifs sur des appareils qui ont été vérifiés par le SAV dédié. 3 226 produits au total ont donc été achetés et « recyclés ».

De plus, il est important de préciser que le SAV de Bassens participe aussi à la durabilité des produits : en effet, sur 2019, 4 460 produits ont été réparés sur leur site et 2 000 produits l'ont été via la navette qui tourne sur les magasins. Autant d'appareils en moins destinés à être jetés !

LA BOITE A OUTILS procède toujours à l'organisation de la collecte de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe.

Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits.

En 2019 LA BOITE A OUTILS a déployé en collaboration avec ECO-DDS (éco-organisme dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers), dans tous les magasins, la reprise de peinture (hors glycéro) par le biais de bennes de récupération. Ce service a été proposé à l'ensemble des points de vente.

En 2019, LA BOITE A OUTILS a mis en place l'opération « 10 jours pour la planète » en collaboration avec certains éco-organismes, pour sensibiliser au tri des déchets et au recyclage. Les magasins, sièges et fournisseurs ont mis en place suite à une proposition d'un groupe « éthique et empreinte » (composé de collaborateurs) des actions telles que le tri des déchets de bureaux, le cendrier intelligent (recyclage des mégots), la mise en place de véhicules de service électriques sur différents sites et une sélection de produits éco-responsables par le biais d'animations et de concours.

Un recensement des actions menées par les différents sites a eu lieu, et ce dans le but de déployer les bonnes pratiques, en matière d'éthique et d'empreinte.

Côté fournisseurs

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labellisés, augmentent d'année en année. Ils concernent tous les domaines d'activité.

Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres. Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en

impliquant ses fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achats de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés pour ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Une réflexion est en cours avec l'ensemble du service achats et les fournisseurs, pour initier une démarche d'achat responsable, avec la co-construction d'une charte éthique et empreinte.

Les démarches satisfaction clients

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, un « baromètre satisfaction clients » a été lancé en 2011. Il est depuis, reconduit tous les 2 ans. En 2019, 5 396 clients de SAMSE ont été interrogés. Il s'agissait de professionnels du BTP et hors BTP ainsi que de clients particuliers en compte. La satisfaction est mesurée à 3 niveaux : satisfaction globale, satisfaction par grands thèmes (accueil téléphonique, accueil agence, professionnalisme...) puis satisfaction détaillée.

En 2019, la note globale a progressé de 0,1 point, passant de 7,6 sur 10 en 2017 à 7,7 en 2019. Les résultats du baromètre permettent à SAMSE d'élaborer des plans d'actions précis, correspondant aux attentes de ses clients.

| GRI G 4 | Indicateurs | Unités | 2018 | 2019 | Δ 2019 / |
|---|---|--------------------------|-------------|-------------|----------|
| ENVIRONNEMENT | | | | | |
| Volet : Energie | | | | | |
| EN 3 | Consommation énergétique : gaz | kWh-PCI | *14 942 600 | *12 209 332 | -18% |
| | Consommation gaz corrigée du DJU | kWh-PCI | 14 942 600 | 11 965 145 | * -20% |
| | Consommation énergétique : électricité | kWh | 29 981 870 | 29 290 446 | -2% |
| Volet : Emissions | | | | | |
| EN 15 | Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre | tCO ₂ | | | |
| EN 16 | Total | | *270 296 | 290 921 | 8% |
| EN 17 | dont Fret | | *149 130 | 161 541 | 8% |
| | dont Déplacements | | 80 962 | 88 792 | 10% |
| | | tCO ₂ /Meuros | | | |
| | Total | | 167 | 172 | 3% |
| Volet : Effluents et déchets | | | | | |
| EN 23 | Masse de déchets par typologie | tonnes | | | |
| | Total | | 17 132 | 18 335 | 7% |
| | Déchets industriels banaux | | 9 521 | 6 404 | -33% |
| | Bois | | 2 828 | 5 692 | 101% |
| | Gravats | | 3 936 | 5 440 | 38% |
| | Plastique | | 123 | 145 | 18% |
| | Papier et carton | | 613 | 589 | -4% |
| | Métal | | 110 | 65 | -41% |
| | | tonnes/Meuros | | | |
| | Total | | 10,60 | 10,86 | 2% |
| Volet : Transport | | | | | |
| EN 30 | Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel | 1000 litres | | | |
| | Camions | | 6 092 | 5 727 | -6% |
| | Voitures de fonction | | 1 852 | 1 785 | -4% |
| | | 1000 litres/Meuros | | | |
| | Camions | | 3,77 | 3,39 | -10% |
| | Voitures de fonction | | 1,15 | 1,06 | -8% |
| Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux | | | | | |
| EN 34 | Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs. | Nombre | 0 | 0 | 0% |

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Les sociétés suivantes sont exclues de ce volet pour 2019 : GET ELECTRIC, MAT APPRO, ZANON TRANSPORTS et ETABLISSEMENTS MARTIN.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) et les sociétés acquises et cédées en cours d'année n'ont pas été retenus non plus (LE COMPTOIR).

La société LEADER CARRELAGES n'ayant pu fournir certaines données environnementales pour 2019, les données N-1 ont été reprises pour les postes suivants : déplacements domicile-travail des salariés, consommation de carburant des camions, consommation de carburant des voitures de société.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à périmètre comparable et à chiffre

d'affaires constant, sauf pour les indicateurs EN 15 à EN 17, EN 23 et EN 30 pour lesquels un ratio a été ajouté par million d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, depuis l'année 2016 certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs collectés du 1^{er} janvier au 30 septembre et extrapolés sur les ventes du dernier trimestre sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle, les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.

Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1^{er} janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, VAUDREY, SUD APPRO, DUMONT INVESTISSEMENT et BILLMAT.

- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : la climatisation (fuites de fluides frigorigènes) et les services tertiaires (hors transport).
- Les indicateurs sans extrapolation : les déplacements domicile-travail, les immobilisations et pour la première fois en 2019, l'électricité et le gaz.
- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année : les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train, le poids des éditions.
- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et il est extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction des éléments calculés par la Direction des Achats.
- Les déchets sont collectés sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et ils sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux 3 premiers.

Les données suivantes n'étant pas pertinentes, le Groupe SAMSE a décidé de les exclure de son bilan extra-financier :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Lutte contre la précarité alimentaire,
- Respect du bien-être animal,
- Consommation d'eau,
- Alimentation responsable, équitable et durable.

EN 3 = les consommations de gaz 2019 et 2018 sont données sans retraitement mais la variation 2019/2018 est calculée avec l'année 2019 pondérée du Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre.

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Les données de consommation électrique ont été fournies par le principal prestataire du Groupe, qui a changé en 2019. Pour la première fois cette année, les consommations d'électricité présentées sont les consommations réelles et non les consommations facturées comme les années précédentes.

Exceptionnellement, les données portent sur la totalité de l'année sans extrapolation. Pour les autres prestataires, l'indicateur est fourni à partir des factures d'achats.

Concernant le gaz, pour la première fois cette année, les données ont été calculées à partir des données comptables (montants facturés en 2019 en euros), sans extrapolation.

Pour cet indicateur, exceptionnellement pour 2019, les sociétés BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ, DORAS, SOCOBOIS, CLAUDE MATERIAUX et ETS ROGER CLEAU sont exclues du périmètre.

A des fins de comparabilité, les données gaz 2018 ont été recalculées en suivant la nouvelle méthode comptable sur le même périmètre que pour 2019.

Etant donné qu'il y a très peu de site dans le Groupe utilisant du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves 1 fois par an), cet indicateur est exclu du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage ne se fait plus ; les données sont exclues du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

EN 15 à EN 17 = comme pour chacun de ses Bilan Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (7 % des émissions du Groupe en 2019).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2019).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (92 % en 2019).

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier interne) représente 50 % des émissions du Groupe en 2019.

Les données du fret amont sont historiquement calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.

Pour le périmètre suivant (BLANC MATERIAUX, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, CLAUDE MATERIAUX, DORAS, ETS ROGER CLEAU, LEADER CARRELAGES, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, OUTIMAT BTP, REMAT, SAMSE, SOCOBOIS, BILLMAT et VAUDREY) le tonnage est collecté auprès des fournisseurs du 1^{er} janvier au 30 septembre de chaque année et extrapolé sur le dernier trimestre.

Depuis 2017, le tonnage des fournisseurs intra-communautaires est désormais récupéré via les déclarations d'échanges de biens.

A des fins de comparabilité, les données 2018 du fret ont été corrigées pour inclure l'agence LA BOITE A OUTILS Redistribution intégrée pour la première fois en 2019.

Seule la société BTP DISTRIBUTION fournit des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules propriété de la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente.

Pour les déplacements dans le cadre du travail, en avion et train, les données réelles ont été collectées exceptionnellement pour 2019.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés ». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme

LOG APPRO, des ETS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

L'activité bricolage réalise le calcul avec la fréquentation magasin.

Le poste des déplacements visiteurs représente 26 % des émissions du Groupe en 2019.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est, pour 2019, de 23 %.

Les données 2018 et les données 2019 sont issues du Bilan Carbone ® version 8.

EN 23 = Pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité négoce que bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société.

Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière consolidée relative à l'exercice clos le 31/12/2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon le fascicule documentaire Afnor FD X 30-02 « Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'art. L. 225-102-1 du Code de commerce ».

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent 57% des effectifs consolidés et 62% des consommations électriques consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

¹ **Indicateurs sociaux** : effectif total, âge moyen des collaborateurs, nombre de collaborateur par tranche d'âge, nombre moyen d'heure de formation par salarié par CSP, heures annuelles de formations en matière de sécurité par salarié du Négoce, taux de fréquence et taux de gravité, Nombre de personnes interrogées et taux de participation au Baromètre Satisfaction

Indicateurs environnementaux : consommation kWh-PCI de gaz, consommation kWh d'électricité, tonnes total de la masse des déchets.

Indicateurs sociétaux : part des fournisseurs locaux Négoce, Pourcentage de produits bois certifiés

² SAMSE et BOITE A OUTILS

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre Décembre 2019 et Mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les référents administration et finances, les référents gestion des risques et conformité, les responsables ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Comme indiqué dans le chapitre « principaux risques extra-financiers », une actualisation de la cartographie des risques a été menée début 2020 par le groupe SAMSE. Les politiques et plans d'actions liés à ces risques seront présentés dans la DPEF au titre de l'année 2020.

Paris, le 1^{er} Avril 2020
L'organisme Tiers Indépendant,
DAUGE FIDELIANCE

Sarah GUEREAU

³ Plan mobilité agglomération Grenoble, Charte du Comité Ethique, Charte de télétravail

3.7 Plan de vigilance

Conformément à l'article L.225-102-4 du Code de commerce, le Groupe SAMSE travaille au renforcement de son plan de vigilance visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves que son activité et celle de ses fournisseurs et sous-traitants pourraient entraîner envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement.

Ci-dessous est présenté un tableau récapitulatif du plan de vigilance du Groupe SAMSE.

Tableau récapitulatif du plan de vigilance

| | Droits humains et libertés fondamentales | Environnement | Sécurité et santé des personnes |
|---|--|---|---|
| Cartographie des risques | | | |
| Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales | Cartographie des risques (Cf § 3.4.1 « Facteurs de risques ») | | |
| Activités des fournisseurs et sous-traitants | Cartographie des risques (Cf § 3.4.1 « Facteurs de risques ») | | |
| Procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques | | | |
| Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales | Dans la continuité de l'actualisation de la cartographie des risques présentée au paragraphe 3.4.1, une nouvelle évaluation des activités du Groupe et de ses filiales, initiée en 2019, est en cours. | | |
| Activités des fournisseurs et sous-traitants | La politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. Ainsi, pour la partie négoce, 99 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés en Europe. La filiale bricolage réalise de plus des visites d'usines chez ses fournisseurs étrangers considérés comme les plus à risques afin d'y vérifier le respect des droits de l'Homme. Une réflexion est actuellement menée sur de nouvelles formes d'évaluation des risques, et notamment des risques environnementaux, par exemple par le biais de questionnaires RSE. | | |
| Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements | | | |
| Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales | Comité d'Ethique et plateforme d'alerte (Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « L'éthique au sein du Groupe »). Instance « Besoin d'en parler » (Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « La prévention contre toutes les formes de discrimination »). | | |
| Activités des fournisseurs et sous-traitants | Comité d'Ethique et plateforme d'alerte (Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « L'éthique au sein du Groupe »). | | |
| Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves et dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité | | | |
| Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales | Des mesures favorisant la diversité et l'égalité des chances face à l'emploi. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « Les mesures prises en faveur de l'emploi » (notamment concernant l'insertion des jeunes et l'égalité des chances) Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « Diversité et égalité des chances » (handicap, égalité F/H, emploi des séniors) | Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité environnementale » | Les actions continues de la Direction Sécurité et Prévention. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « L'hygiène et la sécurité au travail » Des mesures d'amélioration des conditions de travail. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « L'amélioration des conditions de travail » |

| | | | |
|---|---|--|---|
| | <p>Des mesures favorisant des conditions d'emploi décentes. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « La politique sociale et de rémunération » Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « L'organisation du temps de travail » Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « La prévention contre toutes les formes de discrimination »</p> <p>Des mesures favorisant le dialogue social. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « Dialogue social »</p> <p>De plus, l'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme.</p> | | <p>Des mesures d'accompagnement des collaborateurs. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « La santé des collaborateurs »</p> <p>Des mesures de sauvegarde de la santé et de la sécurité des utilisateurs. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « La santé et la sécurité des utilisateurs »</p> |
| <p>Activités des fournisseurs et sous-traitants</p> | <p>Inclusion de clauses RSE dans les contrats fournisseurs et de critères sociaux et éthiques dans les processus d'achat (Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « Relations avec les fournisseurs »).</p> | | |

3.8 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.2 du Document d'enregistrement universel.

3.9 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 100 385 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges, s'élève à 33 462 €.

3.10 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

3.11 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2019.

3.12 Perspectives 2020

L'épidémie du virus Covid-19 engendre à compter du 17 mars 2020 des impacts significatifs sur l'activité du Groupe, avec notamment la fermeture d'une partie significative de ses sites de distribution des activités négoce et bricolage. La totalité des effets liés à cette situation exceptionnelle est encore difficilement mesurable à ce stade (perte de chiffre d'affaires, partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel).

Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2019, le Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme.

Le Groupe SAMSE entend maintenir sa stratégie de développement de son maillage existant des agences de négoce et des magasins de bricolage, et poursuivre également la bonne intégration des acquisitions réalisées au cours de l'année 2019.

3.13 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Economique qui n'ont formulé aucune observation.

4 Eléments financiers

4.1 Comptes consolidés 131

4.2 Comptes sociaux 209

4.1 Comptes consolidés

| | |
|--|-----|
| Informations financières sélectionnées | 132 |
| Etat de la situation financière consolidée | 133 |
| Etat du résultat global consolidé | 134 |
| Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées | 135 |
| Tableau consolidé des flux de trésorerie | 136 |
| Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 137 |
| | |
| Annexe aux comptes consolidés | 138 |
| | |
| Note 1 - Principes comptables | 138 |
| Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année | 151 |
| Note 3 - Transition aux normes IFRS | 157 |
| Note 4 - Ecart d'acquisition | 158 |
| Note 5 - Autres immobilisations incorporelles | 162 |
| Note 6 - Immobilisations corporelles | 163 |
| Note 7 - Titres mis en équivalence | 170 |
| Note 8 - Titres de sociétés non consolidées | 172 |
| Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés | 173 |
| Note 10 - Stocks de marchandises | 174 |
| Note 11 - Clients et comptes rattachés | 172 |
| Note 12 - Autres créances d'exploitation | 175 |
| Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie | 176 |
| Note 14 - Capitaux propres | 177 |
| Note 15 - Provisions | 181 |
| Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés | 183 |
| Note 17 - Passifs financiers courants et non courants | 186 |
| Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés | 189 |
| Note 19 - Autres dettes d'exploitation | 189 |
| Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité | 189 |
| Note 21 - Charges de personnel | 190 |
| Note 22 - Charges externes | 192 |
| Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations | 192 |
| Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante | 193 |
| Note 25 - Autres produits et charges opérationnels | 193 |
| Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 193 |
| Note 27 - Coût de l'endettement financier brut | 194 |
| Note 28 - Autres produits et charges financiers | 194 |
| Note 29 - Formation du résultat financier | 194 |
| Note 30 - Charge d'impôt | 194 |
| Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence | 195 |
| Note 32 - Résultat par action | 195 |
| Note 33 - Engagements Hors Bilan | 196 |
| Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées | 197 |
| Note 35 - Instruments financiers | 198 |
| Note 36 - Informations sectorielles consolidées | 199 |
| Note 37 - Honoraires des Commissaires aux comptes | 202 |

Informations financières sélectionnées

(en milliers d'euros)

1 – Sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019

| | 2019 | 2018 |
|--|-----------|-----------|
| Total de l'actif (1) | 1 124 624 | 1 019 991 |
| Total des actifs non courants (1) | 489 698 | 389 563 |
| Total des actifs détenus en vue de la vente | 1 450 | 1 716 |
| Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE | 505 166 | 471 376 |
| Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants | 9 902 | 10 003 |
| Dividende par action | 8,00 | 2,50 |
| Endettement financier net (1) | 195 672 | 146 582 |
| Ratio d'endettement financier (1) | 37,99% | 30,45% |
| Ratio d'endettement financier hors IFRS 16 | 24,32% | |

2 - Sur l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2019

| | 2019 | 2018 |
|--|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 1 499 117 | 1 426 823 |
| Résultat Opérationnel Courant | 59 791 | 54 187 |
| Taux de marge opérationnelle courante | 3,99 | 3,80 |
| Résultat opérationnel | 60 294 | 55 173 |
| Résultat net des sociétés intégrées | 43 361 | 43 462 |
| Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE | 41 115 | 41 119 |
| Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants | 2 246 | 2 343 |
| Résultat net par action (en €) | 11,92 | 11,92 |
| Résultat net dilué par action (en €) | 11,92 | 11,92 |

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

| | | Au 31 Décembre | |
|--|-----------|------------------|------------------|
| | | 2019 | 2018 |
| | | Valeur nette | Valeur nette |
| | notes | | |
| ACTIFS NON COURANTS | | 489 698 | 389 563 |
| Ecart d'acquisition | 04 | 45 025 | 45 462 |
| Autres immobilisations incorporelles | 05 | 3 865 | 1 781 |
| Immobilisations corporelles (1) | 06 | 360 410 | 271 215 |
| Titres mis en équivalence | 07 | 45 772 | 44 470 |
| Titres de sociétés non consolidées | 08 | 28 368 | 20 052 |
| Autres actifs immobilisés | 09 | 4 160 | 4 238 |
| Impôts différés actifs | 16 | 2 098 | 2 345 |
| ACTIFS COURANTS | | 633 476 | 628 712 |
| Stocks de marchandises | 10 | 273 705 | 271 309 |
| Clients et comptes rattachés | 11 | 186 598 | 190 066 |
| Autres créances | 12 | 102 524 | 105 607 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | 13 | 70 649 | 61 730 |
| Actifs classés comme détenus en vue de la vente | 06 | 1 450 | 1 716 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 1 124 624 | 1 019 991 |
| | | Au 31 Décembre | |
| | | 2019 | 2018 |
| | notes | | |
| CAPITAUX PROPRES | | 515 068 | 481 379 |
| Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE | 14 | 505 166 | 471 376 |
| Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants | 14 | 9 902 | 10 003 |
| DETTES NON COURANTES | | 199 099 | 155 795 |
| Provisions | 15 | 17 112 | 14 979 |
| Impôts différés passifs | 16 | 7 170 | 7 371 |
| Dettes financières à long terme (1) | 17 | 174 817 | 133 445 |
| DETTES COURANTES | | 410 457 | 382 817 |
| Provisions | 15 | 3 338 | 2 291 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 18 | 196 128 | 192 981 |
| Dettes financières à court terme (1) | 17 | 91 504 | 74 867 |
| Autres dettes | 19 | 119 487 | 112 678 |
| TOTAL DU PASSIF | | 1 124 624 | 1 019 991 |

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

| | notes | Exercices | |
|--|-----------|------------------|------------------|
| | | 2019 | 2018 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 20 | 1 499 117 | 1 426 823 |
| Autres produits de l'activité | 20 | 24 | 15 |
| Achats et variation de stocks | | -1 035 029 | -993 618 |
| Charges de personnel | 21 | -242 109 | -223 325 |
| Charges externes (1) | 22 | -83 496 | -98 406 |
| Impôts et taxes | | -24 226 | -23 444 |
| Dotations nettes aux amortissements (1) | | -50 136 | -30 789 |
| Dotations nettes aux provisions et dépréciations | 23 | -4 110 | -2 171 |
| Autres produits et charges de l'exploitation courante | 24 | -244 | -898 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | | 59 791 | 54 187 |
| Taux de marge opérationnelle courante | | 3,99% | 3,80% |
| Autres produits et charges opérationnels | 25 | 503 | 986 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | | 60 294 | 55 173 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 26 | 164 | 194 |
| Coût de l'endettement financier brut (1) | 27 | -2 658 | -1 929 |
| Coût de l'endettement financier net | | -2 494 | -1 735 |
| Autres produits et charges financiers | 28 | 691 | 661 |
| RESULTAT FINANCIER | 29 | -1 803 | -1 074 |
| Charge d'impôt | 30 | -19 153 | -14 783 |
| Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence | 31 | 4 023 | 4 146 |
| RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES | | 43 361 | 43 462 |
| Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE | | 41 115 | 41 119 |
| Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants | | 2 246 | 2 343 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 32 | 3 448 314 | 3 449 352 |
| Nombre moyen pondéré d'actions après dilution | 32 | 3 448 314 | 3 449 352 |
| RESULTAT NET PAR ACTION (en €) | 32 | 11,92 | 11,92 |
| RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €) | 32 | 11,92 | 11,92 |
| RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES | | 43 361 | 43 462 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | | 3 482 | -1 166 |
| Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies | | -2 202 | -883 |
| Impôts différés sur les éléments ci-dessus | | 592 | 331 |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net | | 1 872 | -1 718 |
| AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS | | 1 872 | -1 718 |
| RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL | | 45 233 | 41 744 |
| Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE | | 43 012 | 39 415 |
| Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants | | 2 221 | 2 329 |

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

| | Exercices | | | | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|-----------------------------|
| | 2019 | % SUR C.A | 2018 | % SUR C.A | % de variation 2019/2018 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 1 499 117 | | 1 426 823 | | 5,07 |
| Dont Chiffre d'affaires négoce | 1 185 412 | 79,07 | 1 131 095 | 79,27 | 4,80 |
| Dont Chiffre d'affaires bricolage | 313 705 | 20,93 | 295 728 | 20,73 | 6,08 |
| Autres produits de l'activité | 24 | 0,00 | 15 | 0,00 | 60,00 |
| Achats et variation de stocks | -1 035 029 | -69,04 | -993 618 | -69,64 | 4,17 |
| Charges de personnel | -242 109 | -16,15 | -223 325 | -15,65 | 8,41 |
| Charges externes (1) | -83 496 | -5,57 | -98 406 | -6,90 | -15,15 |
| Impôts et taxes | -24 226 | -1,62 | -23 444 | -1,64 | 3,34 |
| Dotations nettes aux amortissements (1) | -50 136 | -3,34 | -30 789 | -2,16 | 62,84 |
| Dotations nettes aux provisions et dépréciations | -4 110 | -0,27 | -2 171 | -0,15 | 89,31 |
| Autres produits et charges de l'exploitation courante | -244 | -0,02 | -898 | -0,06 | -72,83 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | 59 791 | 3,99 | 54 187 | 3,80 | 10,34 |
| Dont ROC négoce | 43 955 | 3,71 | 40 509 | 3,58 | 8,51 |
| Dont ROC bricolage | 15 836 | 5,05 | 13 678 | 4,63 | 15,78 |
| Autres produits et charges opérationnels | 503 | 0,03 | 986 | 0,07 | -48,99 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 60 294 | 4,02 | 55 173 | 3,87 | 9,28 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 164 | 0,01 | 194 | 0,01 | -15,46 |
| Coût de l'endettement financier brut (1) | -2 658 | -0,18 | -1 929 | -0,14 | 37,79 |
| Coût de l'endettement financier net | -2 494 | -0,17 | -1 735 | -0,12 | 43,75 |
| Autres produits et charges financiers | 691 | 0,05 | 661 | 0,05 | 4,54 |
| RESULTAT FINANCIER | -1 803 | -0,12 | -1 074 | -0,08 | 67,88 |
| Charge d'impôt | -19 153 | -1,28 | -14 783 | -1,04 | 29,56 |
| Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence | 4 023 | 0,27 | 4 146 | 0,29 | -2,97 |
| RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES | 43 361 | 2,89 | 43 462 | 3,05 | -0,23 |

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession

d'éléments de l'actif immobilier, les charges de restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

| | REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%) | | REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%) | |
|-----------|------------------------------------|---------------|-------------------------------------|---------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| Négoce | 79,07 | 79,27 | 73,51 | 74,76 |
| Bricolage | 20,93 | 20,73 | 26,49 | 25,24 |
| | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

| | Exercices | |
|--|----------------|----------------|
| | 2019 | 2018 |
| Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE | 41 115 | 41 119 |
| Part des intérêts non contrôlants | 2 246 | 2 343 |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus | -2 237 | -2 029 |
| Amortissements et provisions (1) | 51 348 | 30 570 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | 19 153 | 14 783 |
| Impôts versés | -18 641 | -14 756 |
| Résultat sur cessions d'actifs | -266 | -1 432 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | 4 | -107 |
| Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle | -155 | -712 |
| Autres produits et charges calculés | 92 | |
| Capacité d'autofinancement | 92 659 | 69 779 |
| Coût de l'endettement financier net (1) | 2 494 | 1 735 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 13 989 | -23 118 |
| Flux de trésorerie généré par l'activité | 109 142 | 48 396 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -51 029 | -35 033 |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 3 516 | 4 654 |
| Subvention d'investissement | -4 | -4 |
| Incidence des variations de périmètre (acquisitions) | -3 000 | -4 983 |
| Incidence des variations de périmètre (cessions) | | -174 |
| Acquisitions d'immobilisations financières | -4 951 | -6 014 |
| Diminution d'immobilisations financières | 713 | 221 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -54 755 | -41 333 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère | -8 652 | -8 645 |
| Dividendes sur actions auto-détenues | 24 | 22 |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | -1 691 | -1 668 |
| Augmentation de capital en numéraire | | |
| Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires | -1 111 | -3 684 |
| Intérêts financiers nets versés (1) | -2 494 | -1 735 |
| Emission d'emprunts | 44 830 | 62 540 |
| Remboursements d'emprunts (1) | -77 908 | -67 263 |
| Autocontrôle | -17 | -260 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | -47 019 | -20 693 |
| AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE | 7 368 | -13 630 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 45 202 | 58 407 |
| Reclassement de trésorerie | | 425 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture | 52 570 | 45 202 |

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

| | Exercices | |
|--|----------------|----------------|
| | 2019 | 2018 |
| Variation des stocks | 739 | -17 055 |
| Variation des créances clients et autres débiteurs | 9 090 | -15 029 |
| Variation des fournisseurs et autres créditeurs | 4 191 | 8 996 |
| Intérêts courus non échus | -31 | -30 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 13 989 | -23 118 |
| Acquisitions de participations avec prise de contrôle | -4 447 | -11 173 |
| Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre | 1 447 | 6 190 |
| Incidence des variations de périmètre (acquisitions) | -3 000 | -4 983 |
| Cessions de participations avec perte de contrôle | | |
| Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre | | -174 |
| Incidence des variations de périmètre (cessions) | 0 | -174 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes | -2 239 | -498 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles brutes | -49 216 | -35 226 |
| Variation des créances sur cessions d'immobilisations | 70 | 1 083 |
| Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations | 356 | -392 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -51 029 | -35 033 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

| | Capital | Primes | Ecart de réévaluation | Réserves consolidées | Eléments constatés directement en capitaux propres | Résultat de l'exercice | Part attribuable aux actionnaires de SAMSE | Intérêts non contrôlants | Total des capitaux propres |
|--|--------------|---------------|-----------------------|----------------------|--|------------------------|--|--------------------------|----------------------------|
| Solde au 31 décembre 2017 | 3 458 | 44 722 | 306 | 351 784 | 1 442 | 40 309 | 442 021 | 12 098 | 454 119 |
| Impact de la première application d'IFRS 9 - Juste valeur des titres | | | | -7 667 | 7 667 | | | | |
| Inscription en réserves du résultat 2017 | | | | 40 309 | | -40 309 | | | |
| Résultat consolidé de l'exercice 2018 | | | | | | 41 119 | 41 119 | 2 343 | 43 462 |
| Distributions effectuées | | | | -8 623 | | | -8 623 | -1 668 | -10 291 |
| Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues | | | | -54 | | | -54 | | -54 |
| Impact de la variation des actions auto-détenues | | | | -260 | | | -260 | | -260 |
| Ajustement de juste valeur des titres | | | | | -1 129 | | -1 129 | | -1 129 |
| Gains / Pertes actuariels | | | | | -575 | | -575 | -14 | -589 |
| Variation du % d'intérêts | | | | -471 | | | -471 | -2 862 | -3 333 |
| Engagements de rachat de minoritaires | | | | -473 | | | -473 | 57 | -416 |
| Autres mouvements | | | | -179 | | | -179 | 49 | -130 |
| Solde au 31 décembre 2018 | 3 458 | 44 722 | 306 | 374 366 | 7 405 | 41 119 | 471 376 | 10 003 | 481 379 |
| Inscription en réserves du résultat 2018 | | | | 41 119 | | -41 119 | | | |
| Résultat consolidé de l'exercice 2019 | | | | | | 41 115 | 41 115 | 2 246 | 43 361 |
| Distributions effectuées | | | | -8 628 | | | -8 628 | -1 691 | -10 319 |
| Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues | | | | 39 | | | 39 | | 39 |
| Impact de la variation des actions auto-détenues | | | | -17 | | | -17 | | -17 |
| Ajustement de juste valeur des titres | | | | | 3 340 | | 3 340 | | 3 340 |
| Gains / Pertes actuariels | | | | | -1 443 | | -1 443 | -25 | -1 468 |
| Variation du % d'intérêts | | | | -106 | | | -106 | -935 | -1 041 |
| Engagements de rachat de minoritaires | | | | -523 | | | -523 | 303 | -220 |
| Autres mouvements | | | | 13 | | | 13 | 1 | 14 |
| Solde au 31 décembre 2019 | 3 458 | 44 722 | 306 | 406 263 | 9 302 | 41 115 | 505 166 | 9 902 | 515 068 |

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le Groupe SAMSE". Le siège social de la société SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38030 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Directoire du 25 mars 2020, examinés par le Conseil de Surveillance du 31 mars 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.

Note 1 - Principes comptables

1.1. Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

1.2. Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

1.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2019

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- IFRS 16 – Contrats de location.
- IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat.
- Amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat.
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime.
- Amendements à IAS 23 – Coûts d'emprunt.
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise.
- Amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises & IFRS 11 Partenariats.
- Amendements à IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative.
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017.

Les textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré de conséquence particulière sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019, à l'exception d'IFRS 16.

1.4. Première application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16, qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations associées, supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location financement et requiert la comptabilisation d'un actif (droit d'utilisation du bien loué) et d'un passif financier calculés sur la base des loyers futurs actualisés pour l'ensemble des contrats de location, avec une exemption possible pour les contrats de courte durée (inférieure à 1 an) ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La quasi-totalité des contrats de location est ainsi reconnue au bilan.

La norme IFRS 16 impacte principalement la comptabilisation des baux commerciaux afférents aux sites d'exploitation du Groupe (agences de négoce et magasins de bricolage), ainsi que les contrats relatifs aux véhicules (camions et véhicules de société).

Le résultat opérationnel courant est impacté, la charge de loyer étant remplacée par une charge de dotation aux amortissements et une charge d'intérêts financiers. Par ailleurs, les flux de trésorerie générés par l'activité sont améliorés (annulation des charges de loyer précédemment reconnues en flux d'exploitation), les remboursements de la dette financière ainsi que les intérêts associés étant présentés dans les activités de financement.

Conformément aux dispositions transitoires décrites dans la norme, le Groupe applique IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 selon la méthode dite rétrospective simplifiée. L'effet cumulatif de l'application initiale de cette norme est donc constaté intégralement au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives. Concernant les baux commerciaux, le Groupe applique la position de l'ANC relative à la durée de location à retenir, l'ensemble de ses sites immobiliers étant localisé en France.

En outre, le Groupe utilise la mesure de simplification relative aux contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur. Ces contrats restent comptabilisés en charges opérationnelles dans le poste des « Charges externes ». La charge totale relative à ces contrats représente un montant de 1 815 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les principaux contrats de services et d'approvisionnement ont été analysés afin d'identifier d'éventuels contrats de location incorporés.

Les contrats de location incorporés identifiés n'impactent pas de façon significative les états financiers consolidés au 31 décembre 2019. Néanmoins, lorsqu'un contrat de service contient un contrat de location, le Groupe comptabilise la composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives.

La dette au titre des loyers futurs est actualisée sur la base du taux marginal d'emprunt à la date de transition en prenant en compte la durée initiale du

contrat de location (taux retenu pour les baux commerciaux : 1,1 %), ainsi que la nature de l'actif loué. Pour certains contrats de location d'actifs mobiliers (véhicules de société), le taux implicite a été retenu.

Les impacts d'IFRS 16 sur les titres mis en équivalence et sur la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence ne sont pas significatifs.

L'IFRIC a publié en décembre 2019 sa décision finale concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences de cette décision sur les hypothèses actuelles retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction et à durée indéterminée en vue d'une application de cette décision dès que possible. Dans les comptes présentés, le Groupe a retenu une approche consistant à ne prendre en compte que les termes du contrat entre le bailleur et le locataire pour déterminer la période pendant laquelle le contrat est exécutoire.

Cette décision pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée de certains contrats de location, et ainsi modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé. Elle pourrait également avoir un impact sur les durées d'amortissement retenues pour les agencements relatifs à ces locations et l'horizon de provisionnement des coûts de remise en état le cas échéant. A ce stade, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'impact de cette décision sur les comptes présentés.

[1.5. Impacts de la norme IFRS 16 sur les comptes consolidés](#)

Les impacts des retraitements liés à l'application de cette norme sur les principaux éléments publiés des comptes consolidés sont détaillés ci-après :

Etat de la situation financière consolidée

| | 31-déc-18 | Retraitements | 01-janv-19 |
|--|------------------|---------------|------------------|
| | Valeur | IFRS 16 | Valeur |
| | nette | | nette |
| | Publié | | |
| ACTIFS NON COURANTS | 389 563 | 70 296 | 459 859 |
| Ecart d'acquisition | 45 462 | | 45 462 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 781 | | 1 781 |
| Immobilisations corporelles | 271 215 | 70 296 | 341 511 |
| Titres mis en équivalence | 44 470 | | 44 470 |
| Titres de sociétés non consolidées | 20 052 | | 20 052 |
| Autres actifs immobilisés | 4 238 | | 4 238 |
| Impôts différés actifs | 2 345 | | 2 345 |
| ACTIFS COURANTS | 628 712 | -782 | 627 930 |
| Stocks de marchandises | 271 309 | | 271 309 |
| Clients et comptes rattachés | 190 066 | | 190 066 |
| Autres créances | 105 607 | -782 (1) | 104 825 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | 61 730 | | 61 730 |
| Actifs classés comme détenus en vue de la vente | 1 716 | | 1 716 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1 019 991 | 69 514 | 1 089 505 |

(1) Impact relatif aux charges constatées d'avance portant sur certaines échéances trimestrielles de baux commerciaux, dont la période débute sur 2018 et se termine en 2019.

| | 31-déc-18 | Retraitements | 01-janv-19 |
|--|------------------|---------------|------------------|
| | Valeur | IFRS 16 | Valeur |
| | nette | | nette |
| | Publié | | |
| CAPITAUX PROPRES | 481 379 | 0 | 481 379 |
| Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE | 471 376 | | 471 376 |
| Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants | 10 003 | | 10 003 |
| DETTES NON COURANTES | 155 795 | 53 976 | 209 771 |
| Provisions | 14 979 | | 14 979 |
| Impôts différés passifs | 7 371 | | 7 371 |
| Dettes financières à long terme | 133 445 | 53 976 | 187 421 |
| DETTES COURANTES | 382 817 | 15 538 | 398 355 |
| Provisions | 2 291 | | 2 291 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 192 981 | -77 | 192 904 |
| Dettes financières à court terme | 74 867 | 15 615 | 90 482 |
| Autres dettes | 112 678 | | 112 678 |
| TOTAL DU PASSIF | 1 019 991 | 69 514 | 1 089 505 |

Compte tenu de l'approche rétrospective simplifiée retenue par le Groupe, les capitaux propres consolidés ne sont pas impactés au titre de la première application d'IFRS 16. Il en est de même pour les soldes d'impôts différés au 1^{er} janvier 2019.

Compte de résultat consolidé

| | 31-déc-19 Hors IFRS 16 | Retraitements IFRS 16 | 31-déc-19 Publié |
|--|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 1 499 117 | | 1 499 117 |
| Autres produits de l'activité | 24 | | 24 |
| Achats et variation de stocks | -1 035 029 | | -1 035 029 |
| Charges de personnel | -242 109 | | -242 109 |
| Charges externes | -102 566 | 19 070 | -83 496 |
| Impôts et taxes | -24 226 | | -24 226 |
| Dotations aux amortissements | -31 585 | -18 551 | -50 136 |
| Dotations aux provisions et dépréciations | -4 110 | | -4 110 |
| Autres produits et charges de l'exploitation courante | -244 | | -244 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | 59 272 | 519 | 59 791 |
| Taux de marge opérationnelle courante | 3,95% | | 3,99% |
| Autres produits et charges opérationnels | 500 | 3 | 503 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 59 772 | 522 | 60 294 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 164 | | 164 |
| Coût de l'endettement financier brut | -1 627 | -1 031 | -2 658 |
| Coût de l'endettement financier net | -1 463 | -1 031 | -2 494 |
| Autres produits et charges financiers | 691 | | 691 |
| RESULTAT FINANCIER | -772 | -1 031 | -1 803 |
| Charge d'impôt | -19 323 | 170 | -19 153 |
| Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence | 4 055 | -32 | 4 023 |
| RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES | 43 732 | -371 | 43 361 |
| Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE | 41 469 | -354 | 41 115 |
| Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants | 2 263 | -17 | 2 246 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 3 448 314 | | 3 448 314 |
| Nombre moyen pondéré d'actions après dilution | 3 448 314 | | 3 448 314 |
| RESULTAT NET PAR ACTION (en €) | 12,03 | -0,10 | 11,92 |
| RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €) | 12,03 | -0,10 | 11,92 |

Tableau consolidé des flux de trésorerie

| | 31-déc-19 Hors IFRS 16 | Retraitements IFRS 16 | 31-déc-19 Publié |
|---|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| Capacité d'autofinancement | 74 620 | 18 039 | 92 659 |
| Flux de trésorerie généré par l'activité | 90 732 | 18 410 | 109 142 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -54 755 | | -54 755 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | -28 609 | -18 410 | -47 019 |
| AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE | 7 368 | 0 | 7 368 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 45 202 | | 45 202 |
| Reclassement de trésorerie | 0 | | 0 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture | 52 570 | | 52 570 |

1.6. Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne

Textes applicables par anticipation :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif ».
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une entreprise.
- Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7.

Textes publiés non encore applicables :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- IFRS 17 – Contrats d'assurance.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation.

1.7. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

1.8. Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La valeur de réalisation des stocks et des créances.

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

1.9. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2019, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée existée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises

sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement. Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une

réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survie.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Impôts

La rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées. Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilanciale).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que « produits différés » et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

| | |
|---|------------|
| Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1) | 8 - 30 ans |
| Matériels et outillages industriels | 5 - 8 ans |
| Matériels de transport | 5 - 8 ans |
| Agencements et aménagements mobiliers | 6 - 10 ans |
| Matériel de bureau | 3 - 6 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Mobilier de bureau | 10 ans |

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

| | |
|---|--------|
| Structure plateforme et bâtiment | 30 ans |
| Toiture | 20 ans |
| Second œuvre | 10 ans |
| Chauffage / Climatisation / Electricité | 10 ans |
| Enrobés et clôtures | 8 ans |

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges de l'exploitation courante » en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

- Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone

géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur. La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,10 % pour 2019 (8,20 % en 2018). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2019 (identique en 2018).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise.

Elles figurent sous la rubrique « Dotations aux provisions et dépréciations » du compte de résultat, en résultat opérationnel courant.

- Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en « Dotations aux provisions et dépréciations » et viennent affecter le résultat opérationnel courant, à l'exception des dépréciations relatives aux ensembles immobiliers qui sont enregistrées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Contrats de location

La norme IFRS 16 est appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2019 (cf note 1).

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus, et de l'évaluation des pertes attendues.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts.

Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique "clients et comptes rattachés".

Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique « autres actifs immobilisés ».

3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « autres produits et charges financiers » dans la période au cours desquelles elles interviennent. Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories.

Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique « autres actifs financiers immobilisés ».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont

enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique « produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ».

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par IAS 39. Il s'agit de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe.

Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 17).

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-

totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est à dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

- Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués.

Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

- Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de ses achats successifs.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

- Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

- Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêt des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente, notamment le transport et le grutage.

Les ventes de marchandises ne comprennent pas d'obligations de performance particulières ou complexes, et les prestations complémentaires de transport proposées par le Groupe sont effectuées sur des durées très courtes. Le chiffre d'affaires inclut également des prestations réalisées envers des fournisseurs, et des opérations promotionnelles. Des détails complémentaires figurent en note 20 de l'annexe.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les

dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions). La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.

- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2019.

- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

2.1. Détentions directes par la société mère

| SOCIÉTÉS DETENUES | EVENEMENTS DE L'ANNÉE | METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE | AU 31/12/2019 | | AU 31/12/2018 | | |
|-------------------------------|-----------------------|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------|
| | | | QP CAPITAL DETENU en % | |
| | | | DE CONTRÔLE | D'INTERETS | DE CONTRÔLE | D'INTERETS | |
| SAS LABOITE A Outils | - 1 - SAMSE SA | I.G | 99,80% | 99,80% | 99,80% | 99,80% | |
| SAS REMAT | - 2 - SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SACHRISTAUD | - 3 - SAMSE SA | I.G | 89,80% | 89,80% | 89,80% | 89,80% | |
| SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS | - 4 - SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SAS BTP DISTRIBUTION | - 5 - SAMSE SA | I.G | 74,91% | 74,91% | 66,81% | 66,81% | |
| SAS M+ MATERIAUX | - 6 - SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SAS ET S RENE DE VEYLE | - 7 - SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SADORAS | - 8 - SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SAS MAURIS BOIS | - 9 - SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SARL GET ELECTRIC | SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SARL EPPS | SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SARL SUD APPRO | SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SAS LEADER CARRELAGES | SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 84,00% | 84,00% | |
| SAS BLANC MATERIAUX | SAMSE SA | I.G | 77,50% | 77,50% | 77,50% | 77,50% | |
| SAS ZANON TRANSPORTS | SAMSE SA | I.G | 75,00% | 75,00% | 75,00% | 75,00% | |
| SAS FOREZ MAT | SAMSE SA | TUP dans la société SAMSE avec effet au 1er janvier 2019 | | | | 100,00% | 100,00% |
| SAS MAT APPRO | SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SCI LA REGLE | SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SCI H2O IMMO | SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | |
| SCI LE BOURG | SAMSE SA | I.G | 99,60% | 99,60% | 99,60% | 99,60% | |
| SCI CELESTIN CHASSIEU | SAMSE SA | I.G | 99,00% | 99,00% | 99,00% | 99,00% | |
| SCI DU ROUSSILLON | SAMSE SA | I.G | 99,00% | 99,00% | 99,00% | 99,00% | |
| SCI VALMAR | SAMSE SA | I.G | 96,00% | 96,00% | 96,00% | 96,00% | |
| SCI DU VIEUX PORT | SAMSE SA | I.G | 90,00% | 90,00% | 90,00% | 90,00% | |
| SCI PORTE DE SAVOIE | SAMSE SA | Dissolution - Liquidation | | | | 66,50% | 66,50% |
| SCI BRANLY | SAMSE SA | I.G | 60,00% | 60,00% | 60,00% | 60,00% | |
| SCI LES ARTISANS | SAMSE SA | I.G | 60,00% | 60,00% | 60,00% | 60,00% | |
| SCI CHARPIEU | SAMSE SA | I.G | 0,14% | 0,14% | 0,14% | 0,14% | |
| SAS DEGUERRY SAMSE | SAMSE SA | I.G | 100,00% | 100,00% | 35,07% | 35,07% | |
| SAS BOURG MATERIAUX | SAMSE SA | MEQ | 50,00% | 50,00% | 50,00% | 50,00% | |
| SAS TARARE MATERIAUX | SAMSE SA | MEQ | 50,00% | 50,00% | 50,00% | 50,00% | |
| SAS MATERIAUX SIMC | SAMSE SA | MEQ | 44,77% | 44,77% | 44,91% | 44,91% | |
| SAS PLAT TARD SAS | - 10 - SAMSE SA | MEQ | 33,99% | 33,99% | 33,99% | 33,99% | |
| SAS DIDIER | SAMSE SA | MEQ | 25,00% | 25,00% | 25,00% | 25,00% | |

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Equivalence

2.2. Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

| SOCIÉTÉS DÉTENUES | SOCIÉTÉS DÉTENRICES | ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE | MÉTHODE DE CONSOLIDATION RETENUE | AU 31/12/2019 | | AU 31/12/2018 | |
|---|------------------------|---------------------------|--|---|---|---|---|
| | | | | OP CAPITAL DÉTENU en % DE CONTRÔLE | OP CAPITAL DÉTENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE | OP CAPITAL DÉTENU en % DE CONTRÔLE | OP CAPITAL DÉTENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE |
| - 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS | | | | | | | |
| SAS EDB AUBENAS | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 70,00% | 69,86% | 70,00% | 69,86% |
| SAS EDB FROMENT | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 50,00% | 49,90% | 50,00% | 49,90% |
| SAS COMPTOIR FROMENT | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 50,00% | 49,90% | 50,00% | 49,90% |
| SAS EDB NIMES | SAS LABOITE A OUTILS | Entrée dans le périmètre | I.G | 70,00% | 69,86% | | |
| SAS EDB ARLES | SAS LABOITE A OUTILS | Entrée dans le périmètre | I.G | 70,00% | 69,86% | | |
| SCI IMMOBILIERE DIJON | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 100,00% | 99,80% | 100,00% | 99,80% |
| SCI IMMOBILIERE MENNECY | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 100,00% | 99,80% | 100,00% | 99,80% |
| SCI IMMOBILIERE MOISERIE | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 100,00% | 99,80% | 100,00% | 99,80% |
| SCI IMMOBILIERE FONTAINE | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 100,00% | 99,80% | 100,00% | 99,80% |
| SCI OYO | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 50,02% | 49,92% | 50,02% | 49,92% |
| SCI ENTREPOT NIMES | SAS LABOITE A OUTILS | | I.G | 50,00% | 49,90% | 50,00% | 49,90% |
| SCI PORTE DE SAVOIE | SAS LABOITE A OUTILS | Dissolution - Liquidation | | | | 33,50% | 33,43% |
| SCI CHÂBER | SAS LABOITE A OUTILS | | MEQ | 40,00% | 39,92% | 40,00% | 39,92% |
| SCI ENTREPOT FROMENT | SAS LABOITE A OUTILS | | MEQ | 40,00% | 39,92% | 40,00% | 39,92% |
| SAS RG BRICOLAGE | SAS LABOITE A OUTILS | | MEQ | 39,98% | 39,90% | 39,98% | 39,90% |
| SCI LE CARREAU | SAS LABOITE A OUTILS | | MEQ | 20,00% | 19,96% | 20,00% | 19,96% |
| - 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE REMAT | | | | | | | |
| SARL REMAT SERVICES | SAREMAT | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI CARREFOUR DE CHESNES | SAREMAT | | I.G | 69,88% | 69,88% | 69,88% | 69,88% |
| - 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD | | | | | | | |
| SAS CELESTIN MATERIAUX | SA CHRISTAUD | | I.G | 96,76% | 86,89% | 96,76% | 86,89% |
| SAS VAUDREY | SA CHRISTAUD | | I.G | 100,00% | 89,80% | 100,00% | 89,80% |
| SAS BILLMAT | SA CHRISTAUD | | I.G | 65,00% | 58,37% | 65,00% | 58,37% |
| SAS LE COMPTOIR | SA CHRISTAUD | Entrée dans le périmètre | I.G | 80,00% | 71,84% | | |
| - 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY | | | | | | | |
| SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE | SAS HENRY | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SARL DAUPHINOISE DE TRANSPORTS ET AFFRETEMENT | SAS HENRY | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SARL SCIERIE JOURDAN | SAS HENRY | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION | | | | | | | |
| SARL TRANSPORTS SCHWARTZ | SAS BTP DISTRIBUTION | | I.G | 100,00% | 74,91% | 100,00% | 66,81% |
| SAS SOVAPRO | SAS BTP DISTRIBUTION | Entrée dans le périmètre | I.G | 100,00% | 74,91% | | |
| SAS SOVAPRO MHD | SAS BTP DISTRIBUTION | Entrée dans le périmètre | I.G | 100,00% | 74,91% | | |
| SCI BRANLY | SAS BTP DISTRIBUTION | | I.G | 40,00% | 29,96% | 40,00% | 26,72% |
| SCI LES ARTISANS | SAS BTP DISTRIBUTION | | I.G | 40,00% | 29,96% | 40,00% | 26,72% |

Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

| SOCIETES DETENUES | SOCIETES DETENTRICES | EVENEMENTS DE L'ANNEE | METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE | AU 31/12/2019 | | AU 31/12/2018 | |
|---|-------------------------|--|--|---|---|---|---|
| | | | | QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE | QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE | QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE | QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE |
| - 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX | | | | | | | |
| SCI MINETTI | SAS M+ MATERIAUX | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE | | | | | | | |
| SCI DU ROUSSILLON | SAS RENE DE VEYLE | | I.G | 1,00% | 1,00% | 1,00% | 1,00% |
| SCI VALMAR | SAS RENE DE VEYLE | | I.G | 4,00% | 4,00% | 4,00% | 4,00% |
| SCI CHARPIEU | SAS RENE DE VEYLE | | I.G | 99,86% | 99,86% | 99,86% | 99,86% |
| SCI VIEUX PORT | SAS RENE DE VEYLE | | I.G | 10,00% | 10,00% | 10,00% | 10,00% |
| SCI CHASSIEU | SAS RENE DE VEYLE | | I.G | 1,00% | 1,00% | 1,00% | 1,00% |
| SCI LE BOURG | SAS RENE DE VEYLE | | I.G | 0,40% | 0,40% | 0,40% | 0,40% |
| - 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS | | | | | | | |
| SAS OUTIMAT B.T.P | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS ETS ROGER CLEAU | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS CLAUDE MATERIAUX | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SARL FAVERET | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS SOCOBOIS | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS ETS MARTIN | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SPRL BELPARMAT | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI DES MINES | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI DE LA BOUDEAUDE | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI IMMODOR | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI JURADOR | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI DES ESSARDS | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI DES ABAT TOIRS | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI TETE AU LOUP | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI LA JONCTION | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI MONBOUTOT LA TOUR | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI LE PETIT FORT | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI SAINT GEORGES | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI GUILLEMIER | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI LE PETIT BOUREY | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI POUSSON COSNE | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SCI LOUIS PERGAUD | SADORAS | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SADJON BETON | SADORAS | | MEQ | 23,30% | 23,30% | 23,30% | 23,30% |
| SCI ESPACE + | SADORAS | | MEQ | 20,00% | 20,00% | 20,00% | 20,00% |
| - 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MAURIS BOIS | | | | | | | |
| SAS LES COMPT OIRS DU BOIS ASSOCIES | SAS MAURIS BOIS | TUP dans la société MAURIS BOIS avec effet au 1er janvier 2019 | | | | 100,00% | 100,00% |
| SAS LOIRE MATERIAUX | SAS MAURIS BOIS | Entrée dans le périmètre | I.G | 100,00% | 100,00% | | |

2.3. Sociétés détenues par les groupes intégrés par mise en équivalence

| SOCIETES DETENUES | SOCIETES DETENTRICES | EVENEMENTS DE L'ANNEE | METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE | AU 31/12/2019 | | AU 31/12/2018 | |
|---|-------------------------|--------------------------|--|---|--|---|--|
| | | | | QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ | QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DU GROUPE MEQ | QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ | QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DU GROUPE MEQ |
| - 10 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD | | | | | | | |
| SAS PLATTARD CARRELAGES | SAS PLATTARD | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS PLATTARD NEGOCE | SAS PLATTARD | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS PLATTARD BETON | SAS PLATTARD | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS PLATTARD INDUSTRIES | SAS PLATTARD | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS PLATTARD GRANULATS | SAS PLATTARD | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS SOREAL | SAS PLATTARD GRANULATS | | I.G | 96,10% | 96,10% | 96,10% | 96,10% |
| SAS OLLIER BOIS | SAS PLATTARD NEGOCE | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS THIMONIER TRANSPORT S | SAS PLATTARD NEGOCE | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS CHUZEVILLE MATERIAUX | SAS PLATTARD NEGOCE | | I.G | 75,00% | 75,00% | 75,00% | 75,00% |
| SCIODETTE | SAS PLATTARD | | I.G | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| SAS APM | SAS PLATTARD | Entrée dans le périmètre | MEQ | 50,00% | 50,00% | | |
| SAS BOURG MATERIAUX | SAS PLATTARD NEGOCE | | MEQ | 50,00% | 50,00% | 50,00% | 50,00% |
| SAS TARARE MATERIAUX | SAS PLATTARD NEGOCE | | MEQ | 50,00% | 50,00% | 50,00% | 50,00% |
| SARL ALBON PREFA | SAS PLATTARD INDUSTRIES | | MEQ | 50,00% | 50,00% | 50,00% | 50,00% |
| ANCYCLA(EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE) | SAS PLATTARD GRANULATS | | MEQ | 50,00% | 50,00% | 50,00% | 50,00% |
| SARL DDM | SAS PLATTARD GRANULATS | | MEQ | 50,00% | 50,00% | 50,00% | 50,00% |
| SAS ETABLISSEMENTS DARGAUD | SAS PLATTARD | | MEQ | 34,43% | 34,43% | 34,43% | 34,43% |
| SAS DP GRANULATS | SAS PLATTARD GRANULATS | | MEQ | 32,50% | 32,50% | 32,50% | 32,50% |

2.4. Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2019

| Entrées dans le périmètre - Prises de contrôle - | | | | | | |
|---|----------------|-----------|----------------------------------|----------------|-----------------------|--------------------|
| Sociétés | Date | Activité | Méthode de consolidation retenue | % de détention | Société détentrice | |
| SAS LE COMPTOIR | 01/01/2019 | Négoce | Intégration Globale | 80,00 | SA CHRISTAUD | |
| SAS LOIRE MATERIAUX | 29/03/2019 | Négoce | Intégration Globale | 100,00 | SAS MAURIS BOIS | |
| SAS DEGUERRY SAMSE | 17/04/2019 | Négoce | Intégration Globale | 100,00 | SA SAMSE | |
| SAS SOVAPRO | 03/06/2019 | Négoce | Intégration Globale | 100,00 | SAS BTP DISTRIBUTION | |
| SAS SOVAPRO MHD | 03/06/2019 | Négoce | Intégration Globale | 100,00 | SAS BTP DISTRIBUTION | |
| Entrées dans le périmètre - Créations - | | | | | | |
| Sociétés | Date | Activité | Méthode de consolidation retenue | % de détention | Société détentrice | |
| SAS EDB NIMES | 08/10/2019 | Bricolage | Intégration Globale | 70,00 | SAS LA BOITE A OUTILS | |
| SAS EDB ARLES | 08/10/2019 | Bricolage | Intégration Globale | 70,00 | SAS LA BOITE A OUTILS | |
| Acquisitions d'intérêts minoritaires | | | | | | |
| Sociétés | Date | Activité | % acquis | % de détention | Société détentrice | |
| SAS BTP DISTRIBUTION | 29/04/2019 | Négoce | 8,10 | 74,91 | SA SAMSE | |
| SAS LEADER CARRELAGES | 01/02/2019 | Négoce | 16,00 | 100,00 | SA SAMSE | |
| Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption | | | | | | |
| Sociétés | Date effective | Activité | | | | Société absorbante |
| SAS FOREZ MAT | 01/01/2019 | Négoce | | | | SA SAMSE |
| SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES | 01/01/2019 | Négoce | | | | SAS MAURIS BOIS |
| Sorties du périmètre par voie de dissolution - liquidation | | | | | | |
| Sociétés | Date effective | Activité | | | | Société détentrice |
| SCI PORTE DE SAVOIE | 12/06/2019 | Négoce | | | | SA SAMSE |

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent la société SAS PLATTARD.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée « événements de l'année ».

2.5. Entrées dans le périmètre de consolidation - prises de contrôle

(en milliers d'euros)

| Sociétés | Montant de l'acquisition | Secteur d'activité | Zone géographique | Méthode de consolidation retenue | Exercice 2019 | | % détenu | |
|-----------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|----------------------------------|--------------------|------------------|----------|----------|
| | | | | | Chiffre d'affaires | Résultat net (1) | contrôle | intérêts |
| LE COMPTOIR | 400 | Négoce | France | IG | 2 329 | -285 | 80,00% | 71,84% |
| LOIRE MATERIAUX | 1 592 | Négoce | France | IG | 8 251 | -172 | 100,00% | 100,00% |
| DEGUERRY | 1 900 | Négoce | France | IG | 4 325 | 241 | 100,00% | 100,00% |
| SOVAPRO & SOVAPRO MHD | 1 300 | Négoce | France | IG | 1 754 | 82 | 100,00% | 74,91% |

(1) : Hors produit de réévaluation DEGUERRY de 155 milliers d'euros (cf. note 4.3).

Toutes les sociétés du Groupe SAMSE clôturent leur exercice social le 31 décembre de chaque année.

Début 2019, le Groupe SAMSE a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale CHRISTAUD, 80 % du capital de la société LE COMPTOIR. Cette société

est basée à Castelculier (47), et distribue des matériaux de construction pour le secteur des travaux publics.

Fin mars 2019, la société MAURIS BOIS a effectué le rachat de LOIRE MATERIAUX. Cette société est spécialisée dans la distribution des panneaux bruts et décoratifs, bois de construction et de menuiserie, bardages et lambris, menuiseries intérieures et extérieures, et parquets. Elle emploie 48 salariés.

Fin avril 2019, le Groupe a pris le contrôle de la société DEGUERRY en reprenant 64,93 % du capital de cette entité. Le pourcentage de détention passe ainsi de 35,07 % à 100 %. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 prennent en compte l'entité DEGUERRY en intégration globale à partir du 1^{er} mai, cette société ayant été consolidée par mise en équivalence jusqu'à cette date.

Les sociétés SOVAPRO et SOVAPRO MHD ont été rachetées par BTP DISTRIBUTION le 3 juin 2019. Ces deux sociétés sont basées dans le Doubs et distribuent des matériaux de construction pour les Travaux Publics et les aménagements extérieurs. Elles emploient 6 collaborateurs et réalisent un chiffre d'affaires total annuel de 3 M€.

Si ces acquisitions étaient intervenues au 1^{er} janvier 2019, les effets sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe au 31 décembre 2019 auraient été les suivants :

| Entités | Chiffre d'affaires | Résultat net (1) |
|-----------------------|--------------------|------------------|
| LE COMPTOIR | 2 329 | -285 |
| LOIRE MATERIAUX | 11 291 | -553 |
| DEGUERRY | 6 283 | 321 |
| SOVAPRO & SOVAPRO MHD | 3 244 | 137 |

(1) : Hors produits de réévaluations DEGUERRY de 155 milliers d'euros (cf. note 4.3).

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2019, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

| | Au 31 /12/2019 | | Au 31/12/2018 | |
|--|----------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | France | Etranger (1) | France | Etranger (1) |
| Nombre de sociétés | | | | |
| Société mère et sociétés consolidées par intégration globale | 76 | 1 | 71 | 1 |
| Sociétés consolidées par mise en équivalence | 12 | | 13 | |
| sous - total | 88 | 1 | 84 | 1 |
| TOTAL | 89 | | 85 | |

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SADORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE

2.6. Evènements postérieurs à la clôture des comptes

- En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Cette acquisition porte la participation de DUMONT INVESTISSEMENT à 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de la société SAMSE.

Elle a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE, et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

- L'épidémie du virus Covid-19 engendre à compter du 17 mars 2020 des impacts significatifs sur l'activité du Groupe, avec notamment la fermeture d'une partie significative de ses sites de distribution des activités négoce et bricolage.

La totalité des effets liés à cette situation exceptionnelle est encore difficilement mesurable à ce stade (perte de chiffre d'affaires, partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel). Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2019, le Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme.

2.7. Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

| Valeurs nettes consolidées | Au 31 décembre 2019 | | | | | Total consolidé |
|--|---------------------|----------------------|-----------------|---------|--------------------|-----------------|
| | DORAS | LA BOITE A OUTILS | M+ MATERIAUX | SAMSE | Autres filiales | |
| Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition) | 49 903 | 74 705 | 42 532 | 130 837 | 191 721 | 489 698 |
| Endettement financier hors Groupe | 45 149 | 23 955 | 36 859 | 112 645 | 47 713 | 266 321 |
| Trésorerie au bilan | 2 270 | 892 | 3 686 | 52 092 | 11 709 | 70 649 |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | 9 387 | 26 246 | 13 773 | 53 584 | 6 152 | 109 142 |
| Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE | | 6 386 | | | 9 192 | 15 578 |

Note 3 - Transition aux normes IFRS

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe SAMSE a établi ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005 conformément aux Normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La date du 1^{er} janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition, les retraitements liés aux Normes IFRS ont été effectués comme si elles avaient toujours été appliquées.

Conformément à la Norme IFRS 1, les exemptions facultatives suivantes ont été retenues :

IFRS 3 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas retenu la Juste Valeur en tant que coût présumé et a opté pour la méthode du coût historique amorti.

IFRS 2 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a choisi d'appliquer cette Norme aux plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

IAS 32/39 Instruments financiers

Le Groupe a appliqué cette Norme à compter de l'exercice 2005. Cependant, les titres d'auto-contrôle ont été retraités en diminution des capitaux propres.

Les retraitements IFRS pris en compte à la date de transition et détaillés dans les différentes notes du présent document sont les suivants :

IAS 1 Les états financiers ont été établis selon cette Norme qui modifie sensiblement la présentation générale des comptes.

IAS 2 Les stocks de marchandises étaient déjà évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le Groupe inclut désormais dans le coût d'acquisition les frais d'escomptes obtenus pour paiement comptant.

IAS 12 Les impôts différés ont été pris en compte sur les ajustements réalisés à l'actif et au passif, selon les critères définis par cette Norme.

IAS 16 Les immobilisations corporelles ont été retraitées selon la méthode du coût historique amorti.

IAS 17 Les contrats en vigueur dans le Groupe sont des contrats de location simple, à l'exception des contrats de location-financement (leasing immobilier) qui étaient déjà retraités dans les comptes consolidés en normes françaises.

IAS 18 Le chiffre d'affaires du Groupe n'a pas été impacté par le changement de norme.

IAS 19 Les engagements de retraite (IFC) sont pris en compte depuis l'exercice 1999. Les médailles du travail sont comptabilisées depuis l'exercice 2004.

IFRS 3 / IAS 36 Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

IAS 38 Les fonds commerciaux ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Les tests de perte de valeur ont été réalisés au niveau de chaque U.G.T (Unités Génératrices de Trésorerie).

Un Goodwill négatif a été retraité en résultat.

IAS 40 Les immeubles de placement ont été retraités au coût historique amorti.

Note 4 - Ecart d'acquisition

4.1. Evolution des écarts d'acquisition

| (en milliers d'euros) | Ecart d'acquisition |
|----------------------------------|---------------------|
| Valeur brute | |
| à l'ouverture de l'exercice | 66 984 |
| Augmentations / Acquisitions | 1 033 |
| Diminutions / Sorties | |
| à la clôture de l'exercice | 68 017 |
| Dépréciations | |
| à l'ouverture de l'exercice | 21 522 |
| Dépréciations / pertes de valeur | 1 470 |
| à la clôture de l'exercice | 22 992 |
| Valeur nette | |
| à l'ouverture de l'exercice | 45 462 |
| à la clôture de l'exercice | 45 025 |

4.2. Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

| | A l'ouverture | Mouvements | | | | A la clôture |
|--|---------------|----------------------------|---------------------|---------------|-----------|---------------|
| | | Augmentations acquisitions | Diminutions sorties | Dépréciations | Virements | |
| SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS | 13 188 | | | 270 | | 12 918 |
| SA DORAS | 6 908 | | | 180 | | 6 728 |
| SAS M+ MATERIAUX | 4 326 | | | 40 | | 4 286 |
| SAS DEDB | 2 722 | | | | | 2 722 |
| SAS ZANON TRANSPORTS | 2 286 | | | | | 2 286 |
| SAS ETS ROGER CLEAU | 2 217 | | | 600 | | 1 617 |
| SA SAM | 1 433 | | | | | 1 433 |
| SAS GAMAG | 1 320 | | | | | 1 320 |
| SAS TS HABITAT | 1 300 | | | | | 1 300 |
| SAS BILLMAT | 719 | | | | | 719 |
| SAS LA BOITE A OUTILS | 706 | | | | | 706 |
| SA BENET | 669 | | | | | 669 |
| SAS LEADER CARRELAGES | 833 | | | 200 | | 633 |
| CO DI PLAST | 619 | | | | | 619 |
| RUDJGOZ | 577 | | | | | 577 |
| SAS SOCOBOIS | 536 | | | | | 536 |
| PLOTON | 523 | | | | | 523 |
| SOVAPRO & SOVAPRO MHD | | 494 | | | | 494 |
| SAS DEGUERRY | | 442 | | | | 442 |
| SA ROCH MATERIAUX | 385 | | | | | 385 |
| SAS BLANC MATERIAUX | 340 | | | | | 340 |
| CSI MATERIAUX | 282 | | | | | 282 |
| SAS TC-HP | 237 | | | | | 237 |
| SAS CLAUDE MATERIAUX | 310 | | | 80 | | 230 |
| LASSERE | 249 | | | 20 | | 229 |
| SAS EXPOTEO | 204 | | | | | 204 |
| SAS MATERIAUX DES ALPES | 182 | | | | | 182 |
| SARL LECHENNE | 176 | | | | | 176 |
| SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT | 176 | | | | | 176 |
| SA FRANCHEVILLE MATERIAUX | 169 | | | | | 169 |
| SARL ISO-NEG | 167 | | | | | 167 |
| SAS FOREZ MAT | 161 | | | | | 161 |
| ORNANS | 149 | | | | | 149 |
| SAS MAURIS BOIS | 149 | | | | | 149 |
| SARL TRANSPORTS SCHWARTZ | 145 | | | | | 145 |
| SAS SGAC | 132 | | | | | 132 |
| SA BRICO ALES | 132 | | | | | 132 |
| MOTTY | 110 | | | | | 110 |
| SAS LOIRE MATERIAUX | | 97 | | | | 97 |
| SAS REMAT | 147 | | | 80 | | 67 |
| SAS LE COMPTOIR | | 0 | | | | 0 |
| AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS | 578 | | | | | 578 |
| Total | 45 462 | 1 033 | 0 | 1 470 | 0 | 45 025 |

| Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€) | | |
|---|----------|-------------------------------|
| Année | Montants | en % des écarts d'acquisition |
| Antérieures | | |
| à 2011 | 10 730 | |
| 2011 | 783 | 1,60 |
| 2012 | 1 495 | 3,09 |
| 2013 | 1 086 | 2,38 |
| 2014 | 2 053 | 4,38 |
| 2015 | 1 685 | 3,66 |
| 2016 | 2 085 | 4,68 |
| 2017 | 1 080 | 2,52 |
| 2018 | 525 | 1,15 |
| 2019 | 1 470 | 3,26 |

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement. Cela concerne 19 couples de 2 sites physiques sur 290 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2019 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

| | |
|-----------|--------|
| Négoce | 39 752 |
| Bricolage | 5 273 |

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT de la société HENRY sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 29 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 50 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de **10 UGT** pour un montant global de **1 470 milliers d'euros**.

L'analyse de sensibilité, consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2019 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées.

Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

| | Valeurs nettes |
|---|----------------|
| Négoce | |
| UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier) | 12 918 |
| UGT ZANON TRANSPORTS | 2 286 |
| UGT CLEAU | 1 617 |
| Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs | 22 931 |
| Bricolage | |
| Ensemble des UGT | 5 273 |
| TOTAL | 45 025 |

4.3. Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre

| | LE COMPTOIR |
|--|-------------|
| Prix d'acquisition (A) | 400 |
| % des actifs et passifs identifiables acquis | 80 |
| Actifs et passifs identifiables acquis à 80% , nets (B) | 400 |
| Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période) | 7 |
| Ecart d'acquisition (A-B) | 0 |

Dans le cadre de l'acquisition de la société LE COMPTOIR, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

La trésorerie nette reprise de la société au moment de l'acquisition s'élevait à 456 milliers d'euros.

| | LOIRE MATERIAUX |
|--|-----------------|
| Prix d'acquisition (A) | 1 178 |
| % des actifs et passifs identifiables acquis | 100 |
| Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (B) | 1 081 |
| Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période) | 13 |
| Ecart d'acquisition (A-B) | 97 |

Aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté lors de la prise de contrôle de LOIRE MATERIAUX. La trésorerie nette reprise de la société au moment de l'acquisition s'élevait à - 557 milliers d'euros.

| | DEGUERRY |
|--|-----------------|
| Prix d'acquisition des 64,93% (A) | 1 900 |
| Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de 35,07% (B) | 1 026 |
| Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (C) | 2 484 |
| Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période) | 10 |
| Ecart d'acquisition (A+B-C) | 442 |

Dans le cadre de l'acquisition de la société DEGUERRY, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

La trésorerie nette reprise de la société DEGUERRY au moment de l'acquisition s'élevait à 1 666 milliers d'euros. Le passage de la mise en équivalence à une intégration globale à 100 % a entraîné, conformément à IFRS 3R, la constatation d'un produit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour un montant de 155 milliers d'euros.

Ce produit, déterminé à la date de prise de contrôle, a été enregistré au niveau des autres produits et charges opérationnels (cf. note 22).

| | SOVAPRO & SOVAPRO MHD |
|--|----------------------------------|
| Prix d'acquisition (A) | 1 369 |
| % des actifs et passifs identifiables acquis | 100 |
| Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (B) | 875 |
| Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période) | 12 |
| Ecart d'acquisition (A-B) | 494 |

Aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté lors de la prise de contrôle de SOVAPRO. La trésorerie nette reprise des sociétés au moment de l'acquisition s'élevait à 282 milliers d'euros.

Note 5 - Autres immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros) | Marques | Logiciels proiciels | Autres | Total |
|--|---------|------------------------|--------|--------|
| Valeur brute | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 392 | 19 875 | 453 | 20 720 |
| Augmentations / Acquisitions | | 2 239 | | 2 239 |
| Diminutions / Sorties | | 29 | | 29 |
| Mouvements de périmètre | Entrées | 245 | 230 | 475 |
| Mouvements de périmètre | Sorties | | | |
| Virements | | 1 060 | -4 | 1 056 |
| à la clôture de l'exercice | 392 | 23 390 | 679 | 24 461 |
| Amortissements / Dépréciations | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | - | 18 646 | 293 | 18 939 |
| Dotations aux amortissements | | 1 254 | | 1 254 |
| Dépréciations / pertes de valeur | | | | |
| Reprises de dépréciations / pertes de valeur | | | | 0 |
| Diminutions / cessions | | 29 | | 29 |
| Mouvements de périmètre | Entrées | 172 | 230 | 402 |
| Mouvements de périmètre | Sorties | | | |
| Virements | | 34 | -4 | 30 |
| à la clôture de l'exercice | - | 20 077 | 519 | 20 596 |
| Valeur nette | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 392 | 1 229 | 160 | 1 781 |
| à la clôture de l'exercice | 392 | 3 313 | 160 | 3 865 |

Note 6 - Immobilisations corporelles

| (en milliers d'euros) | Ensembles immobiliers | Droits d'utilisation locations immobilières IFRS 16 | Installations techniques | Autres immobilisations corporelles | Droits d'utilisation autres immobilisations IFRS 16 | En cours, avances et acomptes | Total |
|--|-----------------------|---|--------------------------|------------------------------------|---|-------------------------------|---------|
| Valeur brute | | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 401 444 | | 50 715 | 159 767 | | 8 953 | 620 879 |
| IFRS 16 - impact de première application | | 63 169 | | | 7 127 | | 70 296 |
| Augmentations / Acquisitions | 15 295 | 14 382 | 4 549 | 10 611 | 3 891 | 18 761 | 67 489 |
| Diminutions / Sorties | 3 603 | 1 884 | 2 348 | 5 619 | 1 058 | 3 | 14 515 |
| Mouvements de périmètre | Entrées | 4 245 | 1 691 | 532 | 1 274 | 20 | 7 762 |
| Mouvements de périmètre | Sorties | | | | | | |
| Virements | 3 338 | | 725 | 2 771 | | -7 465 | -631 |
| à la clôture de l'exercice | 420 719 | 77 358 | 54 173 | 168 804 | 9 960 | 20 266 | 751 280 |
| Amortissements / Dépréciations | | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 200 559 | | 33 097 | 114 292 | | 0 | 347 948 |
| Dotations aux amortissements | 13 108 | 14 279 | 4 206 | 13 015 | 4 273 | | 48 881 |
| Dépréciations / pertes de valeur | 23 | | | 2 | | | 25 |
| Reprises de dépréciations / pertes de valeur | 165 | | | 749 | | | 914 |
| Diminutions / cessions | 543 | 341 | 2 111 | 5 571 | 734 | | 9 300 |
| Mouvements de périmètre | Entrées | 1 437 | 17 | 482 | 941 | | 2 877 |
| Mouvements de périmètre | Sorties | | | | | | |
| Virements | 463 | | 35 | -595 | | | -97 |
| à la clôture de l'exercice | 214 882 | 13 955 | 35 709 | 121 335 | 3 539 | 0 | 389 420 |
| Valeur nette | | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 200 885 | | 17 618 | 45 475 | | 8 953 | 272 931 |
| à la clôture de l'exercice | 205 837 | 63 403 | 18 464 | 47 469 | 6 421 | 20 266 | 361 860 |

(1) dont 1 450 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente (1 716 milliers d'euros au 31 décembre 2018). Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière consolidée au niveau de la ligne "Actifs classés comme détenus en vue de la vente".

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2019.

En ce qui concerne les ensembles immobiliers, qui représentent 70,5 % des immobilisations corporelles nettes hors IFRS 16, le Groupe a mis en œuvre une démarche identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2019, aucune dépréciation significative pour perte de valeur n'a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Il s'agit de cinq ensembles immobiliers dont la cession se réalisera à court terme.

6.1. Ecarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

| | Valeur brute au 01/01/2019 | Valeur nette au 01/01/2019 | Entrées dans le périmètre | Sorties du périmètre | Cessions | Valeur brute au 31/12/2019 | Valeur nette au 31/12/2019 |
|---------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------|------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Terrains | 6 570 | 6 366 | 1 492 | | 742 | 7 320 | 7 116 |
| Constructions | 12 618 | 2 399 | 945 | | | 13 563 | 2 882 |
| Total | 19 188 | 8 765 | 2 437 | 0 | 742 | 20 883 | 9 998 |

6.2.a Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

| | Terrains | Constructions | Total |
|------------------------------|----------|---------------|--------|
| Valeur brute | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 1 493 | 16 141 | 17 634 |
| Augmentations / Acquisitions | | | |
| Diminutions / Sorties | | | |
| Mouvements de périmètre | | | |
| à la clôture de l'exercice | 1 493 | 16 141 | 17 634 |
| Amortissements | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 0 | 12 019 | 12 019 |
| Dotations aux amortissements | | 407 | 407 |
| Diminutions / Sorties | | | |
| Mouvements de périmètre | | | |
| à la clôture de l'exercice | 0 | 12 426 | 12 426 |
| Valeur nette | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 1 493 | 4 122 | 5 615 |
| à la clôture de l'exercice | 1 493 | 3 715 | 5 208 |

6.2.b Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

| | Installations techniques | Autres immobilisations corporelles | Total |
|------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------|
| Valeur brute | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 339 | 2 854 | 3 193 |
| Augmentations / Acquisitions | 24 | 352 | 376 |
| Diminutions / Sorties | 10 | 42 | 52 |
| Mouvements de périmètre | | | 0 |
| à la clôture de l'exercice | 353 | 3 164 | 3 517 |
| Amortissements | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 205 | 1 738 | 1 943 |
| Dotations aux amortissements | 28 | 268 | 296 |
| Diminutions / Sorties | 3 | 40 | 43 |
| Mouvements de périmètre | | | 0 |
| à la clôture de l'exercice | 230 | 1 966 | 2 196 |
| Valeur nette | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 134 | 1 116 | 1 250 |
| à la clôture de l'exercice | 123 | 1 198 | 1 321 |

6.3.a Information sur la dette de crédit-bail immobilier

| | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|
| Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice | 412 | 464 |
| Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice : | | |
| Moins d'un an | 54 | 51 |
| De 2 à 5 ans | 249 | 236 |
| Plus de 5 ans | 109 | 177 |
| | 412 | 464 |

6.3.b Information sur la dette de crédit-bail mobilier

| | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|
| Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice | 829 | 745 |
| Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice : | | |
| Moins d'un an | 308 | 241 |
| De 2 à 5 ans | 521 | 504 |
| | 829 | 745 |

6.4. Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

| AGENCES DE NEGOCE | | | | | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location simple | superficie en m ² | bail à construction | superficie en m ² |
| SA SAMSE | | | | | | | |
| Aix les Bains | 9 766 | Gap | 33 004 | Alès | 15 246 | Cluses | 19 239 |
| Albertville | 23 972 | Meximieux | 56 216 | Annonay | 17 907 | Embrun | 13 039 |
| Annemasse | 1 123 | Modane | 4 870 | Bernis | 11 329 | Joyeuse | 6 228 |
| Aubenas | 24 904 | Saint Martin d'Hères | 33 980 | Cornillon | 11 771 | Vienne | 16 820 |
| Barcelonnette | 15 829 | Veynes | 9 051 | Crolles | 7 198 | | |
| Bellegarde | 12 014 | | | Echirolles (CAREO) | 3 000 | | |
| Bourg d'Oisans | 8 209 | | | Gap (CAREO) | 2 200 | | |
| Bourg Saint Maurice | 11 689 | | | Guillestre | 12 000 | | |
| Briançon | 16 552 | | | La Grand Combe | 5 700 | | |
| Château Arnoux | 4 606 | | | Lans en Vercors | 4 500 | | |
| Chateaufort | 4 079 | | | Montpezat | 4 015 | | |
| Corbas | 22 416 | | | Nozières | 18 085 | | |
| Digne | 19 845 | | | Pontcharra | 10 000 | | |
| Digne (CAREO) | 3 910 | | | Saint Ambroix | 15 691 | | |
| Genilac | 2 950 | | | Saint Firmin | 5 891 | | |
| La Motte Servolex | 14 817 | | | Saint Priest | 19 335 | | |
| La Mure | 10 000 | | | Vallon Pont d'Arc | 4 558 | | |
| La Tour de Salvagny | 15 946 | | | Tassin la demi lune | 4 214 | | |
| La Tour du Pin | 15 307 | | | | | | |
| Largentière | 7 818 | | | | | | |
| Le Pont de Beauvoisin | 15 122 | | | | | | |
| Le Pouzin | 10 080 | | | | | | |
| Lyon | 4 114 | | | | | | |
| Margencel | 12 537 | | | | | | |
| Moirans | 18 657 | | | | | | |
| Monistrol | 8 046 | | | | | | |
| Montélimar | 17 519 | | | | | | |
| Moutiers | 6 963 | | | | | | |
| Privas | 8 115 | | | | | | |
| Pusignan | 10 618 | | | | | | |
| Ruoms | 8 635 | | | | | | |
| Saint Etienne de Saint Geoirs | 10 063 | | | | | | |
| Saint Forgeux | 6 830 | | | | | | |
| Saint Genis Laval | 24 454 | | | | | | |
| Saint Genis Pouilly | 16 898 | | | | | | |
| Saint Jean de Maurienne | 9 029 | | | | | | |
| Saint Julien en Genevois | 5 496 | | | | | | |
| Saint Marcellin | 12 358 | | | | | | |
| Saint Pierre d'Albigny | 7 165 | | | | | | |
| Saint Quentin Fallavier | 20 000 | | | | | | |
| Saint Savin | 16 881 | | | | | | |
| Sallanches | 8 775 | | | | | | |
| Seyne les Alpes | 5 207 | | | | | | |
| Sillingy | 31 474 | | | | | | |
| Sisteron | 20 820 | | | | | | |
| St Etienne | 14 431 | | | | | | |
| Sury Le Comtal | 6 762 | | | | | | |
| Valence | 24 738 | | | | | | |
| Vif | 8 000 | | | | | | |
| Ville la Grand | 19 074 | | | | | | |

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs)

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial ou bail à construction

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial

Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

| AGENCES DE NEGOCE | | | | | |
|-------------------------------|------------------------------|----------------|------------------------------|------------------------|------------------------------|
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location simple | superficie en m ² |
| SAS BLANC MATERIAUX | | | | | |
| | | Annot | 3 158 | Colmars les Alpes | 14 925 |
| | | | | La Mure Argens | 3 732 |
| SAS LOIRE MATERIAUX | | | | | |
| Mezzieu | 18 669 | | | Montélimar | 6 200 |
| Sorbiers | 21 307 | | | | |
| SAS LE COMPTOIR | | | | | |
| | | | | Castelculier | 6 805 |
| SA CHRISTAUD | | | | | |
| Aubenas | 1 355 | | | Ambarés et Lagrave | 3 724 |
| Beaumont les Valence | 8 244 | | | Castelculier | 467 |
| Echirolles | 8 618 | | | Clermont Ferrand | 3 222 |
| Voglans | 4 000 | | | Gap | 500 |
| | | | | Pusignan | 2 520 |
| | | | | Seynod | 2 942 |
| | | | | St Germain Laprade | 1 980 |
| | | | | Tours | 2 000 |
| SAS BILLMAT | | | | | |
| Coutances | 7 812 | | | Vire | 4 571 |
| | | | | Colombelles | 5 615 |
| | | | | Grand Couronne | 960 |
| | | | | St Jacques de la Lande | 18 061 |
| | | | | Graces | 4 455 |
| SAS CELESTIN MATERIAUX | | | | | |
| Bourgoin Jallieu | 9 230 | Pierrelatte | 12 154 | Aubenas | 3 739 |
| Chassieu | 5 615 | | | Beaumont les Valence | 4 764 |
| Irigny | 6 275 | | | Nîmes | 3 645 |
| | | | | Pusignan | 8 010 |
| | | | | St Just St Rambert | 21 014 |
| | | | | Vienne | 3 010 |
| | | | | Vinsobres | 10 600 |
| SA VAUDREY | | | | | |
| | | | | Lagny sur Marne | 2 004 |
| | | | | Saint Léonard | 3 890 |
| SAS BTP DISTRIBUTION | | | | | |
| Fegersheim | 11 531 | | | Dannemarie sur Crete | 2 852 |
| Haguenau | 26 420 | | | Etupes | 5 700 |
| Richwiller | 16 469 | | | Le Bélieu | 3 316 |
| Woustviller | 14 975 | | | | |
| SAS MAURIS BOIS | | | | | |
| Argonay | 59 802 | Seyssins | 16 977 | Briançon | 4 066 |
| Valence | 8 236 | | | | |
| Voiron | 5 797 | | | | |
| SAS REMAT | | | | | |
| Saint Quentin Fallavier | 5 300 | | | Saint Jean de Moirans | 9 483 |
| SARL REMAT SERVICES | | | | | |
| | | | | Saint Jean de Moirans | 100 |
| SAS LEADER CARRELAGES | | | | | |
| | | | | Meythet | 2 392 |

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

| AGENCES DE NEGOCE | | | | | | | |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------|------------------------------|------------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location simple | superficie en m ² | bail à construction | superficie en m ² |
| SA DORAS | | | | | | | |
| Arbois | 13 736 | Crottet | 10 173 | Baume les Dames | 3 062 | Nevers jonction | 3 063 |
| Beaune | 23 549 | Fain les Montbard | 12 430 | Boz | 9 969 | | |
| Besançon | 16 300 | | | Chenôve 208 | 7 373 | | |
| Béthencourt | 12 548 | | | Chenôve 6 | 42 250 | | |
| Bourbon Lancy | 9 572 | | | Dijon Dr Quignard | 14 924 | | |
| Chalindrey | 6 206 | | | Luxeuil (Caréo) | 3 450 | | |
| Chenôve | 33 030 | | | Neuilly l'Evêque | 4 110 | | |
| Ciel | 9 344 | | | Nuits Saint Georges | 10 124 | | |
| Cluny | 9 845 | | | Ornans | 6 019 | | |
| Corbigny | 9 700 | | | Polisot | 5 017 | | |
| Cosne sur Loire | 8 547 | | | Remiremont | 10 352 | | |
| Decize | 7 596 | | | Rioz | 10 457 | | |
| Delle | 8 000 | | | Saint Dizier | 10 614 | | |
| Dijon | 11 970 | | | Saint Marcel | 24 130 | | |
| Dole | 17 000 | | | Saint Usage | 11 208 | | |
| Gevrey Chambertin | 21 205 | | | Saulieu | 5 940 | | |
| Gueugnon | 7 698 | | | Toucy | 11 828 | | |
| Is sur Tille | 14 162 | | | | | | |
| Joigny | 7 588 | | | | | | |
| Langres | 11 473 | | | | | | |
| Le Creusot | 9 054 | | | | | | |
| Lons le Saunier | 17 430 | | | | | | |
| Macon | 12 468 | | | | | | |
| Montceau les Mines | 20 238 | | | | | | |
| Moulins Engilbert | 5 779 | | | | | | |
| Nevers Saint Eloi | 30 466 | | | | | | |
| Paray le Monial | 10 000 | | | | | | |
| Pont sur Yonne | 6 467 | | | | | | |
| Pontarlier | 15 214 | | | | | | |
| Saint Satur | 5 612 | | | | | | |
| Sainte Colombe sur Seine | 10 554 | | | | | | |
| Semur en Auxois | 11 507 | | | | | | |
| Seurre | 6 900 | | | | | | |
| Torcy le Grand | 5 619 | | | | | | |
| Verdun sur Doubs | 9 000 | | | | | | |
| Vesoul | 10 286 | | | | | | |
| Villegusien le Lac | 11 323 | | | | | | |
| SAS CLEAU | | | | | | | |
| Dracy le Fort | 42 335 | | | Bourg en Bresse | 4 409 | | |
| | | | | Montceau les Mines | 400 | | |
| SAS CLAUDE MATERIAUX | | | | | | | |
| Arcy sur Cure | 7 003 | | | | | | |
| SAS SOCOBOIS | | | | | | | |
| | | | | La Rosière | 38 622 | | |
| ETS MARTIN | | | | | | | |
| | | | | Saint Thibault | 5 213 | | |
| SAS M+ MATERIAUX | | | | | | | |
| Agde | 7 956 | Hossegor | 3 405 | Agen | 13 869 | | |
| Bergerac | 15 000 | sarlat | 23 981 | Alès | 8 252 | | |
| Carcassonne | 6 324 | | | Argelès | 5 688 | | |
| Castelginest (Socobois) | 32 424 | | | Aureilhan | 5 195 | | |
| Castres | 7 819 | | | Baillargues | 15 179 | | |
| Claira | 11 510 | | | Baillargues PPI | 7 100 | | |
| Congénies | 7 296 | | | Béziers | 10 550 | | |
| Le Buisson de Cadouin | 12 285 | | | Brive | 14 173 | | |
| Peyriac-Minervo | 4 413 | | | Canhocs | 4 000 | | |
| Saint Loubes | 7 717 | | | Castanet Tolosan | 9 264 | | |
| St Jean d'Ilac | 12 310 | | | Castelginest | 8 000 | | |
| Villeneuve s/ Lot (Allez) | 20 091 | | | Colombiers | 4 000 | | |
| | | | | Colombiers 2 | 3 300 | | |
| | | | | Cornebarrieu | 11 020 | | |
| | | | | Dax | 4 800 | | |
| | | | | Fenouillet | 6 722 | | |
| | | | | Floirac | 4 325 | | |
| | | | | Frontignan | 4 666 | | |
| | | | | Lézignan-Corbières | 8 978 | | |
| | | | | Mauguio 2 | 2 028 | | |
| | | | | Mérignac charpente | 8 591 | | |
| | | | | Mérignac PPI | 2 050 | | |
| | | | | Montauban | 12 620 | | |
| | | | | Montpellier | 7 915 | | |
| | | | | Montredon-des-Corbière | 13 000 | | |
| | | | | Mouguerre | 7 015 | | |
| | | | | Naves | 7 510 | | |
| | | | | Nîmes | 8 750 | | |
| | | | | Paulhan | 5 218 | | |
| | | | | Périgueux | 13 620 | | |
| | | | | Perpignan (Caréo) | 1 101 | | |
| | | | | Perpignan REH | 1 900 | | |
| | | | | Portet sur Garonne | 7 309 | | |
| | | | | Ria | 6 736 | | |
| | | | | Rodez | 6 622 | | |
| | | | | Roques | 6 500 | | |
| | | | | Saillagouse | 1 500 | | |
| | | | | Saint Alban | 3 898 | | |
| | | | | Salles | 9 068 | | |

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

| MAGASINS DE BRICOLAGE | | | | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location simple | superficie en m ² | bail à construction | superficie en m ² |
| SAS LA BOITE A OUTILS | | | | | | | |
| Anecy (Seynod) | 17 203 | Bassens | 23 400 | Alès | 16 702 | Albertville | 8 900 |
| Annemasse | 14 276 | Décines | 9 498 | Aubenas | 14 245 | | |
| Briançon | 10 008 | Saint Jean de Moirans | 31 059 | Drumettaz | 9 000 | | |
| Château-Thierry | 16 016 | | | Gap | 8 029 | | |
| Dijon | 19 423 | | | Margencel | 13 346 | | |
| Echirolles | 23 543 | | | Montélimar | 15 383 | | |
| La Tour du Pin | 12 429 | | | Remiremont | 9 002 | | |
| Le Creusot | 11 184 | | | Romans | 8 000 | | |
| Le Pont de Beauvoisin | 8 769 | | | Thonon | 9 138 | | |
| L'Isle d'Abeau | 11 910 | | | | | | |
| Mennecy | 24 760 | | | | | | |
| Narbonne | 15 880 | | | | | | |
| Saint Genis Pouilly | 2 843 | | | | | | |
| Saint Jean de Maurienne | 11 278 | | | | | | |
| Saint Julien en Genevois | 2 285 | | | | | | |
| Saint Martin d'Hères | 14 146 | | | | | | |
| Sallanches | 6 156 | | | | | | |
| Thyez | 17 816 | | | | | | |
| UNITES LOGISTIQUES | | | | | | | |
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location simple | superficie en m ² | bail à construction | superficie en m ² |
| SA SAMSE | | | | | | | |
| Brézins | 107 581 | | | | | | |
| SAS LA BOITE A OUTILS | | | | | | | |
| Brézins | 11 400 | | | | | | |
| SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS | | | | | | | |
| | | | | Saint Hilaire du Rozier | 37 620 | | |
| | | | | Vinay/Beaulieu | 23 363 | | |
| SA CHRISTAUD | | | | | | | |
| Brézins (ex LOG-EAU) | 700 | | | | | | |
| SAS MAT APPRO | | | | | | | |
| Brézins | 178 | | | Viriville | 8 329 | | |
| SARL TRANSPORTS SCHWARTZ | | | | | | | |
| | | | | Haguenu | 1 000 | | |
| SARL SUD APPRO | | | | | | | |
| | | | | Potelières | 2 100 | | |
| ATELIERS | | | | | | | |
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location simple | superficie en m ² | bail à construction | superficie en m ² |
| SARL GET ELECTRIC | | | | | | | |
| | | | | Grenoble | 423 | | |
| CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES | | | | | | | |
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location emphytéotique | superficie en m ² | bail à construction | superficie en m ² |
| SARL EPPS | | | | | | | |
| Aix les Bains | 642 | | | Barcelonnette | 665 | Vitrolles | 600 |
| Beaumont les Valence | 465 | | | Cadenet | 614 | | |
| Gap | 550 | | | Meyreuil | 641 | | |
| La Motte Servolex | 463 | | | Mouans Sartoux | 280 | | |
| La Mure | 467 | | | Saint Savin | 636 | | |
| La Tour de Salvagny | 223 | | | Valence | 665 | | |
| Lyon | 240 | | | | | | |
| Montélimar | 667 | | | | | | |
| Pont de Beauvoisin | 666 | | | | | | |
| Pusignan | 220 | | | | | | |
| Ruoms | 657 | | | | | | |
| Saint Etienne de Saint Geoirs | 360 | | | | | | |
| Saint Marcellin | 222 | | | | | | |
| Sillingy | 667 | | | | | | |
| Vif | 487 | | | | | | |
| CENTRES ADMINISTRATIFS | | | | | | | |
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location simple | superficie en m ² | bail à construction | superficie en m ² |
| SA SAMSE | | | | | | | |
| Brézins | 12 000 | | | | | | |
| SA DORAS | | | | | | | |
| Chenôve | 1 300 | | | | | | |
| SAS M+ MATERIAUX | | | | | | | |
| Claira | 1 000 | | | | | | |
| SIEGE SOCIAL GROUPE | | | | | | | |
| * propriété du Groupe | superficie en m ² | tènement mixte | superficie en m ² | location simple | superficie en m ² | bail à construction | superficie en m ² |
| SA SAMSE | | | | | | | |
| Grenoble | 21 750 | | | | | | |

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de **137 points de vente**.

126 points de vente sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction, et **15 sites** sont mixtes avec une partie des surfaces en propriété, le reste faisant l'objet de locations immobilières.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **278 dont 247 pour l'activité négoce et 31 pour l'activité**

bricolage. Au total, cela représente une superficie de **3 084 559 m², dont 2 668 932 m² pour l'activité négoce et 415 627 m² pour l'activité bricolage**.

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **7 Unités Logistiques** dont la Plateforme de stockage de Brézins, d'un **Atelier**, de **3 centres administratifs** et d'un **Siège Social** pour une superficie globale de **228 744 m²**.

Le Groupe SAMSE dispose également de **22 centrales photovoltaïques** réparties sur une surface totale de **11 097 m²**.

Note 7 – Titres mis en équivalence

7.1. Valeur des titres mis en équivalence

| à l'ouverture de l'exercice | | 44 470 |
|-----------------------------|---------|--------|
| Augmentations | | 4 023 |
| Diminutions | | 1 878 |
| Mouvements de périmètre | Entrées | |
| Mouvements de périmètre (1) | Sorties | 843 |
| à la clôture de l'exercice | | 45 772 |

(1) : Prise de contrôle de la société DEGUERRY.

7.2. Détails des titres mis en équivalence (1)

| | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 |
|----------------------|---------------|---------------|
| PLATTARD (Groupe) | 24 139 | 23 166 |
| SAS MATERIAUX SIMC | 13 193 | 12 613 |
| SADIJON BETON | 2 822 | 2 841 |
| SAS RG BRICOLAGE | 1 753 | 1 594 |
| SAS BOURG MATERIAUX | 1 292 | 1 163 |
| SCI ENTREPOT FROMENT | 1 010 | 861 |
| SAS DIDIER | 980 | 934 |
| SCI CHABER | 624 | 527 |
| SCI LE CARREAU | 74 | 74 |
| SCI ESPACE PLUS | 11 | 11 |
| SAS TARARE MATERIAUX | -126 | -157 |
| SAS DEGUERRY SAMSE | | 843 |
| Total | 45 772 | 44 470 |

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 7.4)

7.3. Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | % de détention | QP de capitaux propres avant résultat | Résultat de l'exercice | Quote part de résultat | Dividendes ou quote part de résultat reçus | Chiffre d'affaires | Secteur d'Activité | Effectif moyen |
|----------------------------|----------------|---------------------------------------|------------------------|------------------------|--|--------------------|--------------------|----------------|
| données consolidées | | | | | | | | |
| PLATTARD (Groupe) | 33,99 | 22 392 | 5 140 | 1 747 | 816 | 198 736 | Négoce | 547 |
| SAS MATERIAUX SIMC | 44,77 | 12 242 | 2 116 | 951 | 270 | 167 939 | Négoce | 576 |
| SA DIJON BETON | 23,29 | 2 728 | 405 | 94 | 107 | 21 261 | Négoce | 42 |
| SAS RG BRICOLAGE | 39,98 | 1 135 | 1 546 | 618 | 466 | 15 498 | Bricolage | 59 |
| SAS DIDIER | 25,00 | 933 | 188 | 47 | 0 | 11 906 | Négoce | 41 |
| SAS BOURG MATERIAUX | 50,00 | 1 163 | 258 | 129 | 0 | 17 150 | Négoce | 33 |
| SCI ENTREPOT FROMENT | 40,00 | 759 | 628 | 251 | 102 | 1 399 | Bricolage | 0 |
| SCI CHABER | 40,00 | 527 | 242 | 97 | 0 | 428 | Bricolage | 0 |
| SCI LE CARREAU | 20,00 | 59 | 68 | 14 | 13 | 69 | Bricolage | 0 |
| SCI ESPACE PLUS | 20,00 | 0 | 55 | 11 | 11 | 70 | Négoce | 0 |
| SAS TARARE MATERIAUX | 50,00 | -162 | 72 | 36 | 0 | 3 671 | Négoce | 8 |

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel « négoce ».

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2019 et 2018, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

| | Groupe PLATTARD | | MATERIAUX SIMC | | Autres entités négoce | | Entités bricolage | |
|---|-----------------|---------------|----------------|---------------|-----------------------|---------------|-------------------|---------------|
| | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 |
| Chiffre d'affaires | 198 736 | 191 397 | 167 939 | 161 654 | 54 058 | 59 147 | 17 394 | 15 973 |
| Résultat opérationnel courant | 6 685 | 7 974 | 3 527 | 2 326 | 1 397 | 1 418 | 3 598 | 3 061 |
| Résultat net | 5 200 | 5 829 | 2 113 | 1 780 | 978 | 1 117 | 2 483 | 2 085 |
| Autres éléments du résultat global | 0 | 0 | -79 | -7 | -12 | 0 | 14 | 1 |
| Résultat global total | 5 200 | 5 829 | 2 034 | 1 773 | 966 | 1 117 | 2 497 | 2 086 |
| Part attribuable aux actionnaires | 5 140 | 5 768 | 2 034 | 1 773 | 966 | 1 117 | 2 497 | 2 086 |
| Part attribuable aux intérêts non contrôlants | 60 | 61 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actifs non courants | 91 197 | 73 516 | 31 780 | 20 376 | 9 401 | 8 783 | 15 698 | 13 021 |
| Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés) | 90 857 | 87 014 | 64 165 | 60 243 | 23 466 | 26 733 | 3 492 | 3 684 |
| Dettes non courantes | 53 968 | 39 830 | 17 523 | 8 489 | 6 046 | 4 262 | 7 025 | 6 204 |
| Dettes courantes | 56 603 | 52 080 | 49 668 | 44 858 | 10 577 | 13 034 | 4 177 | 3 552 |
| Actifs nets | 71 483 | 68 620 | 28 754 | 27 272 | 16 244 | 18 220 | 7 988 | 6 949 |
| Part attribuable aux actionnaires | 71 018 | 68 156 | 28 754 | 27 272 | 16 244 | 18 220 | 7 988 | 6 949 |
| Part attribuable aux intérêts non contrôlants | 465 | 464 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice | 23 166 | 22 030 | 12 246 | 11 754 | 5 108 | 6 207 | 2 719 | 2 508 |
| Résultat global total attribuable au Groupe | 1 747 | 1 961 | 914 | 801 | 312 | 381 | 985 | 821 |
| Dividendes reçus | 816 | 816 | 270 | 306 | 118 | 165 | 581 | 610 |
| Autres mouvements / Cessions | 42 | -9 | -63 | -3 | -843 | -1 315 | | |
| Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice | 24 139 | 23 166 | 12 827 | 12 246 | 4 459 | 5 108 | 3 123 | 2 719 |
| Ecart d'acquisition | 0 | 0 | 366 | 366 | 527 | 527 | 338 | 338 |
| Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice | 24 139 | 23 166 | 13 193 | 12 612 | 4 986 | 5 635 | 3 461 | 3 057 |

7.4. Ecarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

| | au 31/12/2019 | au 31/12/2018 |
|--------------------|---------------|---------------|
| SADIJON BETON | 235 | 235 |
| SAS MATERIAUX SIMC | 366 | 366 |
| SAS RG BRICOLAGE | 338 | 338 |
| SAS DIDIER | 292 | 292 |
| Total | 1 231 | 1 231 |

Note 8 - Titres de sociétés non consolidées

8.1. Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

| (en milliers d'euros) | % de détention | Capitaux propres avant résultat | Résultat net de l'exercice | Valeur comptable brute des titres détenus | Dépréciation des titres | Valeur nette comptable des titres détenus | Juste valeur des titres détenus | Dividendes reçus | Chiffre d'affaires | Secteur d'activité | Effectif moyen |
|--------------------------|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|-------------------------|---|---------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| SA DUMONT INVESTISSEMENT | 8,39 | 53 142 | 4 920 | 21 439 | 0 | 21 439 | 28 348 | 353 | 2 530 | Négoce | 4 |
| SAS MCD | 25,00 | 77 | 225 | 18 | 0 | 18 | 18 | 123 | 9 740 | Négoce | 9 |
| DIVERS | 0,00 | 0 | 0 | 5 | 0 | 5 | 5 | 8 | 0 | Négoce | 0 |
| Total | | 53 219 | 5 145 | 21 462 | 0 | 21 462 | 28 371 | 484 | 12 270 | | 13 |

8.2. Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **28 348 milliers d'euros** et la variation nette de

juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **3 482 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

| | |
|---|--------------|
| Plus value potentielle au 31 décembre 2018 | 3 427 |
| Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice | |
| Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2019 | 3 482 |
| Plus value potentielle au 31 décembre 2019 | 6 909 |
| Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2019 | 3 482 |
| Variation constatée dans les capitaux propres | 3 482 |

| Valeur des titres au 01/01/2019 | Cessions de titres au cours de l'exercice 2019 | Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2019 | Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2019 | Valeur des titres au 31/12/2019 |
|---------------------------------|--|--|---|---------------------------------|
| 20 029 | | 4 837 | 3 482 | 28 348 |

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation telle qu'elle est définie par l'expert indépendant.

Depuis la signature de la promesse de vente entre le Groupe CRH et DUMONT INVESTISSEMENT (intervenue sur septembre 2014), les modalités d'évaluation ont été adaptées.

L'expert indépendant a défini une méthode qui tient compte de l'alignement progressif du cours de bourse sur la valeur de transaction résultant de l'application de la formule de prix inscrite dans la promesse de vente.

Cette méthode repose sur la valeur pondérée du cours de bourse de SAMSE et de la valeur de transaction. La pondération retenue au 31 décembre 2019 est la suivante :

- 40 % pour le cours de bourse et
- 60 % pour la formule de prix.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 179,37 € au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe SAMSE n'a cédé aucun titre DUMONT INVESTISSEMENT.

8.3. Evolution des titres de sociétés non consolidées

| Valeur brute | |
|--|--------|
| à l'ouverture de l'exercice | 20 152 |
| Augmentations / Acquisitions | 4 837 |
| Diminutions / Sorties | |
| Variation de juste valeur des titres acquis au 31 décembre 2019 (par capitaux propres) | 3 482 |
| à la clôture de l'exercice | 28 471 |
| Dépréciations | |
| à l'ouverture de l'exercice | 100 |
| Dotations | |
| Reprises | |
| à la clôture de l'exercice | 100 |
| Valeur nette | |
| à l'ouverture de l'exercice | 20 052 |
| à la clôture de l'exercice | 28 371 |

Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés

| (en milliers d'euros) | Créances sur participation (1) | Autres actifs financiers | Total |
|--|---|--------------------------------|-------|
| Valeur brute | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 2 456 | 1 934 | 4 390 |
| Augmentations / Acquisitions | | 115 | 115 |
| Diminutions / Sorties | 362 | 350 | 712 |
| Mouvements de périmètre | Entrées | 489 | 489 |
| Virements | | 36 | 36 |
| à la clôture de l'exercice | 2 094 | 2 224 | 4 318 |
| Dépréciations | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | | 152 | 152 |
| Dotations | | | |
| Reprises | | 42 | 42 |
| Mouvements de périmètre | Entrées | 6 | 6 |
| Virements | | 42 | 42 |
| à la clôture de l'exercice | | 158 | 158 |
| Valeur nette | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 2 456 | 1 782 | 4 238 |
| à la clôture de l'exercice | 2 094 | 2 066 | 4 160 |
| (1) détail des créances sur participations | | | |
| | SAS BOURG MATERIAUX | 1 200 | |
| | SAS TARARE MATERIAUX | 894 | |
| Total | 2 094 | | |

Analyse par nature d'instruments financiers :

| | Valeur nette | |
|---|---------------|---------------|
| | 2019 | 2018 |
| Actifs financiers disponibles à la vente : | | |
| Titres de participation non consolidés | 28 368 | 20 052 |
| Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise : | | |
| Créances sur participations | 2 094 | 2 456 |
| Autres actifs financiers | 2 066 | 1 782 |
| Total | 32 528 | 24 290 |

Au 31 décembre 2019, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 10 - Stocks de marchandises

| (en milliers d'euros) | 2019 | | | 2018 | | |
|------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| Marchandises Négoce | 228 189 | 13 594 | 214 595 | 222 739 | 12 469 | 210 270 |
| Marchandises Bricolage | 61 988 | 2 878 | 59 110 | 63 927 | 2 888 | 61 039 |
| Total | 290 177 | 16 472 | 273 705 | 286 666 | 15 357 | 271 309 |

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 11 - Clients et comptes rattachés

| (en milliers d'euros) | 2019 | | | 2018 | | |
|--|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| Clients et comptes rattachés Négoce | 209 388 | 25 549 | 183 839 | 210 904 | 24 570 | 186 334 |
| Clients et comptes rattachés Bricolage | 2 904 | 145 | 2 759 | 3 894 | 162 | 3 732 |
| Total | 212 292 | 25 694 | 186 598 | 214 798 | 24 732 | 190 066 |

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

11.1. Balance âgée des créances clients

| | Valeur brute | Valeur brute |
|---|----------------|----------------|
| | 2019 | 2018 |
| Non échues | 147 559 | 146 575 |
| Retard n'excédant pas un mois | 15 253 | 16 204 |
| Retard compris entre un et deux mois | 6 844 | 8 084 |
| Retard compris entre trois et cinq mois | 6 557 | 8 917 |
| Au-delà | 36 079 | 35 018 |
| Total | 212 292 | 214 798 |

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

| | 2019 | 2018 | % de variation |
|---|--------------|--------------|----------------|
| Créances clients échues depuis 3 mois et au-delà (H.T.) | 35 530 | 36 613 | -2,96 |
| Provision constatée | 25 694 | 24 732 | 3,89 |
| % de créances impayées couvertes par une provision | 72,32 | 67,55 | |

11.2. Provisions pour dépréciation

| CLIENTS ET COMPTES RATTACHES | | 2019 | 2018 |
|---|---------|---------------|---------------|
| Provisions pour dépréciation en début d'exercice | | 24 732 | 22 647 |
| Dotations de l'exercice aux provisions | | 6 877 | 8 177 |
| Reprises de provisions pour dépréciation : | | 6 337 | 6 133 |
| ▪ utilisées (1) | 3 078 | 3 073 | |
| ▪ non utilisées | 3 259 | 3 060 | |
| Mouvements de périmètre | entrées | 422 | 41 |
| Mouvements de périmètre | sorties | | |
| Provisions pour dépréciation en fin d'exercice | | 25 694 | 24 732 |

(1) pertes sur créances irrécouvrables (enregistrées dans le poste "Autres produits et charges de l'exploitation courante").

Note 12 - Autres créances d'exploitation

| (en milliers d'euros) | 2019 | | | 2018 | | |
|---------------------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------|------------|----------------|
| | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| Autres créances négoce (1) | 90 661 | 1 317 | 89 344 | 94 598 | 575 | 94 023 |
| Autres créances bricolage (1) | 10 046 | 18 | 10 028 | 9 017 | 15 | 9 002 |
| Charges constatées d'avance négoce | 2 797 | | 2 797 | 2 128 | | 2 128 |
| Charges constatées d'avance bricolage | 355 | | 355 | 454 | | 454 |
| Total | 103 859 | 1 335 | 102 524 | 106 197 | 590 | 105 607 |

(1) détail ci-après

| | 2019 | 2018 |
|---|--------|---------|
| (1) Les autres créances d'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante : | 99 372 | 103 025 |
| Remises, rabais et ristournes à recevoir (a) | 43 458 | 42 551 |
| Fournisseurs débiteurs (a) | 15 337 | 14 851 |
| Avoirs et sommes diverses à recevoir (a) | 11 191 | 9 944 |
| Créances sur cessions d'immobilisations | 212 | 282 |
| Créances de TVA | 19 943 | 17 421 |
| Débiteurs divers | 5 939 | 5 915 |
| Créances sociales | 755 | 968 |
| Etat - impôt sur les sociétés | 1 453 | 10 369 |
| Autres créances fiscales | 1 009 | 635 |
| Autres créances diverses | 75 | 89 |

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

(a) Les CPV (Conditions Particulières de Ventes) correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP (Services de Coopérations Commerciales) donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la Société. A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des CPV et COOP, une convention de centralisation des règlements a été établie, pour une durée indéterminée.

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaître distinctement les montants des créances et des dettes relatives à ces opérations.

Les soldes figurants en créances et en dettes correspondent aux positions avec les sociétés mises en équivalence.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie

| | au 31/12/2019 | au 31/12/2018 |
|---|---------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement négoce | 19 266 | 30 843 |
| Valeurs mobilières de placement bricolage | 0 | 0 |
| Disponibilités négoce | 49 658 | 28 067 |
| Disponibilités bricolage | 1 725 | 2 820 |
| Total | 70 649 | 61 730 |

Trésorerie nette à la clôture

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement | 19 266 | 30 843 |
| Disponibilités | 51 383 | 30 887 |
| Trésorerie passive | -18 079 | -16 528 |
| Total | 52 570 | 45 202 |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 14 - Capitaux propres

14.1. Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

| Nombre d'actions de la société en circulation | | | |
|---|----------------|--------------------------|------------------------|
| | Actions émises | Actions propres détenues | Actions en circulation |
| | 3 458 084 | 9 793 | 3 448 291 |

14.2. Capitalisation boursière

| | Actions émises | Cours de bourse au 31/12/2019 | Capitalisation boursière en € |
|--|----------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | 3 458 084 | 169,00 | 584 416 196 |

Evolution du capital social au cours des quatre dernières années :

| | Valeur nominale de l'action en € | Nombre d'actions émises | Nombre d'actions total | Augmentation de capital | Montant du capital social en € |
|----------------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Au 31 décembre 2016 | 1 | 0 | 3 458 084 | 0 | 3 458 084 |
| Au 31 décembre 2017 | 1 | 0 | 3 458 084 | 0 | 3 458 084 |
| Au 31 décembre 2018 | 1 | 0 | 3 458 084 | 0 | 3 458 084 |
| Au 31 décembre 2019 | 1 | 0 | 3 458 084 | 0 | 3 458 084 |

14.3. Intérêts non contrôlants

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------|
| La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de : | 7 656 | 7 660 |
| La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de : | 2 246 | 2 343 |
| Total | 9 902 | 10 003 |

- **Rachat d'intérêts minoritaires (8,1 %) sur la société BTP DISTRIBUTION**

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

| | |
|--|------------|
| Part des intérêts non contrôlants reprise | 914 |
| Prix d'acquisition des 8,1 % | -1 005 |
| Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe) | -91 |

- **Rachat d'intérêts minoritaires (16,0 %) sur la société LEADER CARRELAGES**

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

| | |
|--|-----------|
| Part des intérêts non contrôlants reprise | 313 |
| Prix d'acquisition des 16 % | -316 |
| Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe) | -3 |

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

| Nom de l'entité | Secteur d'activité | Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %) | |
|-------------------------------|--------------------|--|-------|
| | | 2019 | 2018 |
| ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT | bricolage | 50,10 | 50,10 |
| COMPTOIR FROMENT | bricolage | 50,10 | 50,10 |
| BTP DISTRIBUTION | négoce | 25,09 | 33,19 |
| LA BOITE A OUTILS | bricolage | 0,20 | 0,20 |

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

| <i>(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)</i> | EDB FROMENT | | COMPTOIR FROMENT | | BTP DISTRIBUTION | | LA BOITE A OUTILS | |
|---|--------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|-------------------|--------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| Chiffre d'affaires | 17 985 | 16 528 | 20 195 | 18 226 | 49 399 | 45 843 | 275 153 | 259 725 |
| Résultat opérationnel courant | 1 307 | 1 424 | 1 837 | 1 699 | 2 497 | 1 995 | 10 991 | 8 960 |
| Résultat net | 907 | 1 013 | 1 262 | 1 197 | 1 741 | 1 388 | 7 247 | 6 793 |
| Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants | 454 | 513 | 632 | 606 | 492 | 461 | 14 | 73 |
| Autres éléments du résultat global | -5 | -8 | -6 | -6 | -23 | -2 | -207 | -151 |
| Résultat global total | 902 | 1 005 | 1 256 | 1 191 | 1 718 | 1 386 | 7 040 | 6 642 |
| Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants | 452 | 509 | 629 | 603 | 487 | 460 | 14 | 71 |
| Actifs non courants | 3 903 | 1 837 | 7 436 | 2 564 | 4 340 | 2 694 | 98 450 | 74 532 |
| Actifs courants | 4 094 | 4 390 | 3 750 | 4 110 | 20 284 | 18 818 | 72 488 | 76 435 |
| Dettes non courantes | 921 | 116 | 2 862 | 82 | 2 126 | 2 054 | 29 891 | 18 616 |
| Dettes courantes | 4 050 | 3 154 | 4 554 | 3 094 | 10 182 | 8 566 | 65 463 | 59 517 |
| Actifs nets | 3 026 | 2 957 | 3 770 | 3 498 | 12 316 | 10 892 | 75 584 | 72 834 |
| Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants | 1 516 | 1 481 | 1 889 | 1 752 | 3 090 | 3 615 | 151 | 146 |
| Flux de trésorerie généré par l'activité | 2 181 | 1 035 | 3 147 | 699 | 1 088 | 407 | 24 126 | 15 967 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -955 | -74 | -1 665 | 408 | -1 569 | -225 | -18 212 | -5 171 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | -1 296 | -949 | -1 517 | -1 135 | -531 | 286 | -7 252 | -9 792 |
| Augmentation ou diminution de la trésorerie | -70 | 12 | -35 | -28 | -1 012 | 468 | -1 338 | 1 004 |
| Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice | 417 | 481 | 493 | 575 | 98 | 62 | 9 | 42 |

14.4. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **200 €**.

14.5. Titres d'autocontrôle

| | 2019 | 2018 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Nombre d'actions | 9 793 | 10 159 |
| Montant en K€ | 936 | 919 |
| Valeur d'inventaire : | 1 649 | 1 333 |

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.

Sur l'exercice 2019, 7 740 titres ont été acquis et 8 106 ont été cédés dans le cadre du contrat de liquidité.

14.6. Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

| | 2019 | 2018 |
|--------------|----------------|----------------|
| Réserves | 464 051 | 430 257 |
| Résultat | 41 115 | 41 119 |
| Total | 505 166 | 471 376 |

14.7.a Répartition du capital et droits de vote (en %)

| | 2019 | | 2018 | |
|----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | % du capital détenu | % en droits de vote | % du capital détenu | % en droits de vote |
| Nominatifs | | | | |
| - DUMONT INVESTISSEMENT | 56,17 | 60,71 | 56,17 | 60,79 |
| - BME France | 21,13 | 22,84 | 21,13 | 22,87 |
| - CREDIT MUTUEL EQUITY SCR | 5,28 | 5,71 | 5,28 | 5,72 |
| - DIVERS | 2,76 | 2,97 | 2,89 | 2,91 |
| sous total | 85,34 | 92,23 | 85,47 | 92,29 |
| Porteurs | | | | |
| - FCP CENTIFOLIA | 3,12 | 1,68 | 4,01 | 2,17 |
| - FCP STOCK PICKING FRANCE | 0,00 | 0,00 | 0,27 | 0,14 |
| - BROWN BROTHERS HARRIMAN | 1,07 | 0,58 | 1,07 | 0,58 |
| - AUTO-DETENTION | 0,28 | 0,00 | 0,29 | 0,00 |
| - DIVERS | 10,19 | 5,51 | 8,89 | 4,82 |
| sous total | 14,66 | 7,77 | 14,53 | 7,71 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

14.7.b Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

| | 2019 | | 2018 | |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Actions détenues | Droits de vote | Actions détenues | Droits de vote |
| Nominatifs | | | | |
| - DUMONT INVESTISSEMENT | 1 942 521 | 3 885 042 | 1 942 521 | 3 885 042 |
| - BME France | 730 640 | 1 461 280 | 730 640 | 1 461 280 |
| - CREDIT MUTUEL EQUITY SCR | 182 725 | 365 450 | 182 725 | 365 450 |
| - DIVERS | 95 186 | 190 266 | 99 619 | 186 367 |
| sous total | 2 951 072 | 5 902 038 | 2 955 505 | 5 898 139 |
| Porteurs | | | | |
| - FCP CENTIFOLIA | 107 771 | 107 771 | 138 700 | 138 700 |
| - FCP STOCK PICKING FRANCE | 0 | 0 | 9 250 | 9 250 |
| - BROWN BROTHERS HARRIMAN | 37 000 | 37 000 | 37 000 | 37 000 |
| - AUTO-DETENTION | 9 793 | 0 | 10 159 | 0 |
| - DIVERS | 352 448 | 352 448 | 307 470 | 307 470 |
| sous total | 507 012 | 497 219 | 502 579 | 492 420 |
| Total | 3 458 084 | 6 399 257 | 3 458 084 | 6 390 559 |

Note 15 - Provisions

15.1. Détail des provisions pour risques et charges

| | 2019 | | | 2018 | | |
|---|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| | Courant | Non Courant | Total | Courant | Non Courant | Total |
| Provisions pour litiges | 1 421 | 124 | 1 545 | 1 013 | 167 | 1 180 |
| Autres provisions pour risques et charges | 1 464 | 296 | 1 760 | 802 | 389 | 1 191 |
| Provisions pour retraites et autres obligations | | 16 692 | 16 692 | | 14 423 | 14 423 |
| Provisions pour restructurations | 453 | | 453 | 476 | | 476 |
| Total | 3 338 | 17 112 | 20 450 | 2 291 | 14 979 | 17 270 |

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de nature diverse ; on retrouve notamment des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

15.2. Evolution des provisions

| | Litiges clients et litiges salariés | Risques et charges | Retraites et autres obligations | Restructurations | Autres | Total |
|---|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------|------------------|----------|---------------|
| à l'ouverture de l'exercice | 1 180 | 1 191 | 14 423 | 476 | 0 | 17 270 |
| Dotations | 902 | 972 | 3 674 | 154 | | 5 702 |
| Reprises utilisées | 480 | 393 | 1 751 | 177 | | 2 801 |
| Reprises non utilisées | 57 | 10 | 39 | | | 106 |
| Variations de périmètre Entrées | | | 385 | | | 385 |
| Variations de périmètre Sorties | | | | | | 0 |
| Écarts actuariels constatés en capitaux propres | | | | | | 0 |
| Virements | | | | | | 0 |
| à la clôture de l'exercice | 1 545 | 1 760 | 16 692 | 453 | 0 | 20 450 |

détail de la provision pour risques et charges :

| | |
|--|-----|
| Provision pour garantie donnée aux clients | 30 |
| Provision pour travaux | 172 |
| Provision pour charges de personnel | 657 |
| Provision pour risques et charges divers | 901 |

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

Les provisions pour litiges sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

15.3. Engagements de retraite et médailles du travail.

A - Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **14 728 milliers d'euros au 31 décembre 2019**.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : **Taux**

Cadres : 2 % (2 % en 2018)

Non cadres : 2 % (2 % en 2018)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

| | Cadres | Non cadres | | Cadres | Non cadres |
|-------------|-----------------|------------|-------------|--------------------|------------|
| | activité négoce | | | activité bricolage | |
| 16 - 25 ans | 3,00% | 18,00% | 16 - 25 ans | 1,00% | 17,00% |
| 26 - 30 ans | 3,00% | 15,00% | 26 - 30 ans | 4,00% | 15,00% |
| 31 - 35 ans | 16,00% | 12,00% | 31 - 35 ans | 4,00% | 15,00% |
| 36 - 40 ans | 6,00% | 10,00% | 36 - 40 ans | 3,00% | 10,00% |
| 41 - 45 ans | 4,00% | 11,00% | 41 - 45 ans | 6,00% | 10,00% |
| 46 - 50 ans | 6,00% | 5,00% | 46 - 50 ans | 5,00% | 6,00% |
| 51 - 55 ans | 4,00% | 5,00% | 51 - 55 ans | 2,00% | 6,00% |
| 56 - 67 ans | 0,00% | 0,00% | 56 - 67 ans | 0,00% | 5,00% |

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2018.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 0,62 % au 31 décembre 2019 (contre 1,62 % en 2018).

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2019.

La dotation nette de l'exercice s'élève à **2 050 milliers d'euros**.

Cette charge se répartit de la façon suivante :

| | en milliers d'euros |
|--------------------------|---------------------|
| Coût des services rendus | 354 |
| Coût de l'actualisation | -202 |
| Ecart actuariels (1) | -2 202 |

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 15 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de + 1,9 % du montant total de l'engagement.

B - Médailles du travail

Au 31 décembre 2019, cette provision représente un montant de **1 964 milliers d'euros**.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

| Durée de travail | | | | | |
|---|------------------------|------------|-----------------------|---------------------------|------------|
| pour l'attribution de la médaille du travail : | | | 20, 30, 35 et 40 ans. | | |
| Paramètres | | | | | |
| détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2018 | | | | | |
| détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise | | | | | |
| d'après les taux annuels de turnover suivants : | | | | | |
| | Cadres | Non cadres | | Cadres | Non cadres |
| | activité négoce | | | activité bricolage | |
| 16 - 25 ans | 3,00% | 18,00% | 16 - 25 ans | 1,00% | 17,00% |
| 26 - 30 ans | 3,00% | 15,00% | 26 - 30 ans | 4,00% | 15,00% |
| 31 - 35 ans | 16,00% | 12,00% | 31 - 35 ans | 4,00% | 15,00% |
| 36 - 40 ans | 6,00% | 10,00% | 36 - 40 ans | 3,00% | 10,00% |
| 41 - 45 ans | 4,00% | 11,00% | 41 - 45 ans | 6,00% | 10,00% |
| 46 - 50 ans | 6,00% | 5,00% | 46 - 50 ans | 5,00% | 6,00% |
| 51 - 55 ans | 4,00% | 5,00% | 51 - 55 ans | 2,00% | 6,00% |
| 56 - 67 ans | 0,00% | 0,00% | 56 - 67 ans | 0,00% | 5,00% |

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2018).

15.4. Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des avantages valorisés en euros qu'ils peuvent par la suite utiliser en déduction de leurs futurs passages en caisse.

Règle d'obtention des avantages :

- Pour un montant d'achats compris entre 0,01 € et 19,99 € : 0,10 € cumulés sur la carte.
- Puis 0,10 € seront cumulés par tranche de 10 € d'achats supplémentaires.

Les avantages accumulés n'ont pas de date de fin de validité à condition d'au minimum un passage en caisse par année civile, et ne sont pas convertibles en espèces.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

L'impact de ce programme de fidélisation minore le chiffre d'affaires de l'activité bricolage de 267 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés**16.1. Détail de la charge d'impôt**

| | 2019 | 2018 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Charge d'impôt exigible | 18 641 | 14 756 |
| Impôts différés | 512 | 27 |
| Total | 19 153 | 14 783 |

16.2. Impôts différés au bilan

| | 2019 | 2018 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Impôts différés actifs | 2 098 | 2 345 |
| Impôts différés passifs | 7 170 | 7 371 |
| Impôts différés nets | -5 072 | -5 026 |

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 822 milliers d'euros (2 466 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2019, contre 836 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 3 279 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

16.3. Impôts différés

| | 2019 | 2018 | Variation |
|--|------------|------------|-----------|
| | | | 2019/2018 |
| IMPOTS DIFFERES ACTIFS | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 2 345 | 2 346 | -1 |
| Produit de l'exercice | 317 | | 317 |
| Charge de l'exercice | | 573 | -573 |
| Mouvements de périmètre Entrées | 837 | 267 | 570 |
| Mouvements de périmètre Sorties | 72 | | |
| Virements | -1 329 | 305 | -1 634 |
| à la clôture de l'exercice | 2 098 | 2 345 | -247 |
| IMPOTS DIFFERES PASSIFS | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 7 371 | 7 836 | -465 |
| Produit de l'exercice | | 546 | -546 |
| Charge de l'exercice | 829 | | 829 |
| Impacts réserves | -555 | -358 | -197 |
| Mouvements de périmètre Entrées | 854 | 134 | 720 |
| Mouvements de périmètre Sorties | | | |
| Virements | -1 329 | 305 | -1 634 |
| à la clôture de l'exercice | 7 170 | 7 371 | -201 |
| VALEUR NETTE | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | -5 026 | -5 490 | 464 |
| à la clôture de l'exercice | -5 072 | -5 026 | -46 |
| Variation nette des impôts différés | -46 | 464 | |

16.4. Preuve d'impôts

| | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net des sociétés intégrées (hors quote part de résultat - sociétés MEQ -) | 39 338 | 39 316 |
| Impôt exigible | 18 641 | 14 756 |
| Impôts différés | 512 | 27 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 58 491 | 54 099 |
| Dépréciation des écarts d'acquisition | 1 470 | 500 |
| Impact des différences permanentes | 374 | 522 |
| Swaps | -54 | -26 |
| Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice | 352 | 431 |
| Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus | -183 | -1 850 |
| Impact des dividendes | 246 | -90 |
| ID sur titres mis en équivalence | 391 | 129 |
| Quote part de frais sur plus values exonérées | | 4 |
| Quote part des sociétés transparentes mises en équivalence | 62 | 135 |
| Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle | -155 | -712 |
| Effets des bases sans impôt différé | 795 | 628 |
| Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt | 746 | 617 |
| Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi | | -7 290 |
| BASE FISCALE | 62 535 | 47 097 |
| Taux de l'impôt | 33,33 | 33,33 |
| Contribution sociale (3,3 %) | 353 | 309 |
| Crédit d'impôt | -449 | -516 |
| Contribution de 3 % sur les distributions de dividendes (1) | | -153 |
| Impôts différés: impact des lois de finance 2018 et 2019 (2) | -516 | -88 |
| Impact du taux à 31% | -533 | |
| Impact du taux d'impôt à 28 % (3) | -545 | -469 |
| Divers | | 3 |
| IMPOT THEORIQUE | 19 153 | 14 783 |
| CHARGE REELLE D'IMPOT | 19 153 | 14 783 |
| Taux réel de l'impôt | 30,63 | 31,39 |

(1): Sur l'exercice 2018, impact de la demande de remboursement de la taxe de 3 % sur les dividendes, à la suite de l'invalidation de cette taxe par le Conseil Constitutionnel.

(2): Incidence de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 25 % pour les impôts différés à long terme. Le principal impact concerne les impôts différés relatifs aux amortissements dérogatoires. La totalité des impacts liés à la baisse du taux a été enregistrée en résultat, les effets relatifs aux autres éléments du résultat global étant peu significatifs.

(3): Impact de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 28 % (lois de finances 2018 et 2019).

16.5. Principaux éléments à l'origine des impôts différés

| | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|
| Congés payés | 41 | 119 |
| Participation des salariés | 280 | 197 |
| Provisions pour indemnités de fin de carrière | 767 | 218 |
| Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal | -1 189 | -473 |
| Organic | 62 | 15 |
| Activation des déficits | -4 | 66 |
| Crédit bail et contrats de locations | 170 | 26 |
| Ecart évaluation terrains et constructions | -420 | 178 |
| Impôts différés: impact des lois de finance 2018 et 2019 (cf. note 16.4) | 516 | 88 |
| Autres | -269 | 29 |
| Total | -46 | 463 |
| Variation des impôts différés actif | -247 | -2 |
| Variation des impôts différés passif | 201 | 465 |
| Total | -46 | 463 |

| | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|
| Analyse de la variation nette des impôts différés : | | |
| Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat | -512 | -27 |
| Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre | -813 | |
| Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre | 724 | 132 |
| Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves | 555 | 358 |
| Total | -46 | 463 |

Note 17 - Passifs financiers courants et non courants

17.1. Détail des dettes financières

| | Valeur bilan au 31/12/2019 | | | Valeur bilan au 31/12/2018 | | |
|---|----------------------------|---------------|----------------|----------------------------|---------------|----------------|
| | Non courants | Courants | Total | Non courants | Courants | Total |
| Locations financement | 879 | 362 | 1 241 | 917 | 292 | 1 209 |
| Locations simples (1) | 53 140 | 17 193 | 70 333 | | | 0 |
| Emprunts | 111 616 | 55 039 | 166 655 | 124 900 | 57 958 | 182 858 |
| Engagements de rachat de minoritaires | 4 573 | | 4 573 | 4 353 | | 4 353 |
| Autres financements | 4 590 | 818 | 5 408 | 3 242 | 36 | 3 278 |
| Instruments financiers dérivés | 19 | 13 | 32 | 33 | 53 | 86 |
| Total des passifs financiers (hors concours bancaires) | 174 817 | 73 425 | 248 242 | 133 445 | 58 339 | 191 784 |
| Concours bancaires courants | | 18 079 | 18 079 | | 16 529 | 16 529 |
| Total des passifs financiers (avec concours bancaires) | 174 817 | 91 504 | 266 321 | 133 445 | 74 868 | 208 313 |

(1) Première application d'IFRS 16 : la dette financière au 1^{er} janvier 2019 s'élevait à 69 591 milliers d'euros (cf. note 1). Les mouvements d'augmentation de dette de l'exercice s'élèvent à 18,3 milliers d'euros (ces mouvements n'impactent pas le tableau de flux de trésorerie), et les remboursements à 17,4 milliers d'euros.

17.2. Echéances des dettes courantes et non courantes

| | au 31/12/2019 ECHEANCES | | | au 31/12/2018 ECHEANCES | | |
|-----------------------------------|----------------------------|----------------|---------------|----------------------------|----------------|---------------|
| | à 1 an au + | 1 an à 5 ans | à + de 5 ans | à 1 an au + | 1 an à 5 ans | à + de 5 ans |
| Emprunts et dettes financières | 91 504 | 142 806 | 32 011 | 74 868 | 117 266 | 16 179 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 196 207 | | | 192 981 | | |
| Autres dettes | 118 839 | | | 112 678 | | |
| Total | 406 550 | 142 806 | 32 011 | 380 527 | 117 266 | 16 179 |

17.3. Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

- Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.
- Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à **3 821 milliers d'euros** dont **1 679 milliers d'euros à moins d'un an**.

Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la norme IAS 39).

- Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et, en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **154,1 millions d'euros**.

Les découverts ont été utilisés pour **18 079 milliers d'euros soit en % : 11,7**.

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants » susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre. Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2019 :

- Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Au 31 décembre 2019, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,38**.

17.5. Valorisation des SWAP

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2019 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de **23 milliers d'euros**.

Le tableau, ci-dessous récapitule par SWAPS, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2019.

| N°SWAP | Au 31/12/2019 | VALORISATION SWAPS 31/12/2019 | | | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 |
|--------|--------------------------------|----------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| | Capital restant couvert (en €) | Échéance | SAMSE verse | SAMSE reçoit | Valeur de marché en € | Valeur de marché en € |
| 35 | 0 | 01/07/2019 | TF 0,48% | EURIBOR 3M | 0 | -3 014 |
| 36 | 0 | 28/03/2019 | TF 1,09% | EURIBOR 3M | 0 | -525 |
| 37 | 0 | 25/04/2019 | TF 1,70% | EURIBOR 3M | 0 | -1 852 |
| 38 | 3 571 429 | 01/04/2022 | TF 0,25% | EURIBOR 3M | -31 368 | -44 623 |
| 39 | 250 000 | 10/03/2020 | TF 1,00% | EURIBOR 3M | -406 | -5 185 |
| | 3 821 429 | | TOTAL | | -31 774 | -55 199 |

La dette financière concernée représente **25 735 milliers d'euros à fin décembre 2019** (contre 38 056 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

- Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 7 740 actions et en a cédé 8 106.

Au 31 décembre 2019, le Groupe SAMSE est propriétaire de 9 793 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **936 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2019 est de **1 649 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 19 268 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

- Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

17.4. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **18 079 milliers d'euros** et sont relatifs à des découverts bancaires.

17.6. Encours des dettes financières

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 406 milliers d'euros.

| | au 31/12/2019 | | | | au 31/12/2018 | | | |
|------------------------------|----------------|-----------------|---------|---------|----------------|-----------------|---------|---------|
| | A 1 an au + | 1 an à 5 ans | Au delà | Total | A 1 an au + | 1 an à 5 ans | Au delà | Total |
| Passifs financiers | 91 504 | 142 806 | 32 011 | 266 321 | 74 868 | 117 266 | 16 179 | 208 313 |
| Taux fixe | 66 479 | 132 401 | 25 684 | 224 564 | 47 594 | 100 961 | 8 805 | 157 360 |
| Taux variable | 25 025 | 10 405 | 6 327 | 41 757 | 27 274 | 16 305 | 7 374 | 50 953 |
| Position nette avant gestion | 25 025 | 10 405 | 6 327 | 41 757 | 27 274 | 16 305 | 7 374 | 50 953 |
| Hors bilan (swaps de taux) | 1 679 | 2 142 | 0 | 3 821 | 3 829 | 3 821 | 0 | 7 650 |
| Position nette après gestion | 23 346 | 8 263 | 6 327 | 37 936 | 23 445 | 12 484 | 7 374 | 43 303 |

17.7. Détermination de l'endettement financier net

| | 2019 | 2018 |
|---|----------------|----------------|
| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES | | |
| Emprunts et dettes | 166 569 | 182 735 |
| Intérêts courus sur dettes et agios bancaires | 86 | 123 |
| Dettes relatives au crédit bail | 1 241 | 1 209 |
| Dettes locations simples | 70 333 | |
| Dettes rattachées à des participations (1) | 4 475 | 3 217 |
| Dettes diverses | 965 | 147 |
| Engagements de rachat de minoritaires | 4 573 | 4 353 |
| Total | 248 242 | 191 784 |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET | | |
| Emprunts et dettes financières | 248 242 | 191 784 |
| Trésorerie nette | 52 570 | 45 202 |
| Total | 195 672 | 146 582 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | | |
| Dettes à long terme | 174 817 | 133 445 |
| Dettes à court terme | 91 504 | 74 868 |
| Total des dettes | 266 321 | 208 313 |
| Disponibilités et Equivalents de Trésorerie | 70 649 | 61 731 |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET | 195 672 | 146 582 |
| (1) Détail des dettes rattachées à des participations | | |
| RG BRICOLAGE | 2 542 | 1 671 |
| DUMONT INVESTISSEMENT | 1 503 | 1 131 |
| SCI ENTREPOT FROMENT | 427 | 412 |
| SCI CHABER | 3 | 3 |
| Total | 4 475 | 3 217 |

Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés

| | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 |
|------------------------|----------------|----------------|
| Fournisseurs négoce | 166 240 | 166 995 |
| Fournisseurs bricolage | 29 888 | 25 986 |
| Total | 196 128 | 192 981 |

Note 19 - Autres dettes d'exploitation

| | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Dettes fiscales et sociales négoce | 64 774 | 63 151 |
| Dettes fiscales et sociales bricolage | 23 596 | 21 781 |
| Dettes sur immobilisations négoce | 1 680 | 1 417 |
| Dettes sur immobilisations bricolage | 165 | 72 |
| Autres dettes négoce | 26 672 | 24 170 |
| Autres dettes bricolage | 405 | 343 |
| Produits constatés d'avance négoce | 304 | 120 |
| Produits constatés d'avance bricolage | 1 891 | 1 624 |
| Total | 119 487 | 112 678 |

Le poste "Autres dettes négoce" comprend les opérations relatives à la convention de centralisation des règlements des CPV et COOP (cf. note 12).

Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

20.1. Détail du chiffre d'affaires

| | Au 31/12/2019 | | | Au 31/12/2018 | | |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| | Négoce | Bricolage | Total | Négoce | Bricolage | Total |
| Ventes nettes de marchandises | 1 144 978 | 296 831 | 1 441 809 | 1 097 862 | 280 114 | 1 377 976 |
| Camionnages et prestations de services | 38 953 | 16 874 | 55 827 | 31 662 | 15 614 | 47 276 |
| Intérêts des créances commerciales | 14 | | 14 | 8 | | 8 |
| Frais fixes de facturation | 1 467 | | 1 467 | 1 563 | | 1 563 |
| Total | 1 185 412 | 313 705 | 1 499 117 | 1 131 095 | 295 728 | 1 426 823 |

20.2. Autres produits de l'activité

| | Au 31/12/2019 | | | Au 31/12/2018 | | |
|-----------------|---------------|-----------|-----------|---------------|-----------|-----------|
| | Négoce | Bricolage | Total | Négoce | Bricolage | Total |
| Produits divers | 24 | | 24 | 15 | | 15 |
| Total | 24 | 0 | 24 | 15 | 0 | 15 |

20.3. Evolution du chiffre d'affaires par activité

| | 2019 | 2018 | % d'évolution 2019/2018 | |
|--------------|------------------|------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| | | | à périmètre "non comparable" | à périmètre "comparable" |
| Négoce | 1 185 412 | 1 131 095 | 4,80 | 2,75 |
| Bricolage | 313 705 | 295 728 | 6,08 | 6,08 |
| Total | 1 499 117 | 1 426 823 | 5,07 | 3,44 |

Le chiffre d'affaires à périmètre "non comparable" est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié.

Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de "comparable" qui consiste à

retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2018 et 2019.

Note 21 - Charges de personnel

21.1.a Frais de personnel par activité

| | 2019 | 2018 |
|--------------|----------------|----------------|
| Négoce | 174 711 | 161 984 |
| Bricolage | 67 398 | 61 341 |
| TOTAL | 242 109 | 223 325 |

21.1.b Charges prises en compte dans les frais de personnel

| | Participation des salariés | | Abondement FCP | |
|--------------|----------------------------|--------------|----------------|--------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| Négoce | 2 457 | 1 790 | 2 122 | 1 959 |
| Bricolage | 1 713 | 1 536 | 1 065 | 1 053 |
| TOTAL | 4 170 | 3 326 | 3 187 | 3 012 |

21.1.c Evolution des frais de personnel

| | 2019 | 2018 | % d'évolution 2019/2018 | |
|--------------|----------------|----------------|-------------------------------|---------------------------|
| | | | à périmètre non comparable | à périmètre comparable |
| Négoce | 174 711 | 161 984 | 7,86 | 4,70 |
| Bricolage | 67 398 | 61 341 | 9,87 | 9,87 |
| TOTAL | 242 109 | 223 325 | 8,41 | 6,12 |

21.2. Détail des effectifs moyens par activité intégrée

| SOCIETES | 2019 | 2018 |
|---|--------------|--------------|
| NEGOCE | 3 876 | 3 704 |
| SASAMSE | 1 658 | 1 578 |
| SADORAS | 759 | 770 |
| M+ MATERIAUX | 606 | 565 |
| SAS MAURIS BOIS | 128 | 126 |
| SAS SOCOBOIS | 93 | 91 |
| SAS ZANON TRANSPORTS | 75 | 69 |
| PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE) | 68 | 68 |
| SAS BTP DISTRIBUTION | 68 | 60 |
| SAS ROGER CLEAU | 59 | 61 |
| SAS CELESTIN MATERIAUX | 57 | 55 |
| SACHRISTAUD | 55 | 54 |
| SAS BILLMAT | 46 | 46 |
| SAS LOIRE MATERIAUX - prise de contrôle sur l'exercice 2019 | 41 | |
| SAS REMAT | 30 | 32 |
| SAS BLANC MATERIAUX | 19 | 18 |
| SAS LEADER CARRELAGES | 18 | 19 |
| SAS DEGUERRY SAMSE - prise de contrôle sur l'exercice 2019 | 15 | |
| SAS ETS MARTIN | 13 | 13 |
| SARL TRANSPORTS SCHWARTZ | 13 | 13 |
| SAS CLAUDE MATERIAUX | 10 | 11 |
| SAS LE COMPTOIR - prise de contrôle sur l'exercice 2019 | 9 | |
| SAS VAUDREY | 9 | 6 |
| SAS MAT APPRO | 7 | 5 |
| SARL GET ELECTRIC | 5 | 7 |
| SAS OUTIMAT B.T.P. | 5 | 5 |
| SAS SOVAPRO - prise de contrôle sur l'exercice 2019 | 4 | |
| SADUMONT INVESTISSEMENT | 4 | 6 |
| SAS SOVAPRO MHD - prise de contrôle sur l'exercice 2019 | 2 | |
| SAS FOREZ MAT (absorbée par SAMSE en 2019) | | 26 |
| BRICOLAGE | 1 893 | 1 739 |
| SAS LABOITE A OUTILS | 1 638 | 1 512 |
| SAS COMPTOIR FROMENT | 91 | 81 |
| SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT | 83 | 75 |
| SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS | 81 | 71 |
| SAS ENTREPOT NIMES - Création sur 2019 | 0 | |
| SAS ENTREPOT ARLES - Création sur 2019 | 0 | |
| | 5 769 | 5 443 |

21.3. Effectifs moyens par catégorie

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Employés et Ouvriers | 3 949 | 3 753 |
| Techniciens, Agents de maîtrise | 977 | 906 |
| Cadres | 843 | 784 |
| TOTAL | 5 769 | 5 443 |

Note 22 - Charges externes

| | 2019 | 2018 | % de variation à périmètre non comparable | % de variation à périmètre comparable |
|--|---------------|---------------|---|---|
| Sous traitance générale | 12 112 | 9 416 | 28,63 | 6,82 |
| Locations et transport de biens (1) | 8 534 | 28 033 | -69,56 | -73,67 |
| Entretiens et réparations | 13 949 | 12 285 | 13,54 | 9,15 |
| Primes d'assurance | 4 984 | 4 937 | 0,95 | -2,39 |
| Services extérieurs divers | 2 353 | 2 239 | 5,09 | 5,00 |
| Personnel extérieur à l'entreprise | 5 500 | 6 971 | -21,10 | -20,18 |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 6 451 | 6 675 | -3,36 | -4,78 |
| Publicité, publications et relations publiques | 14 426 | 14 232 | 1,36 | 0,63 |
| Déplacements, missions et réceptions | 8 963 | 7 741 | 15,79 | 3,80 |
| Frais postaux et télécommunications | 3 276 | 3 195 | 2,54 | 0,85 |
| Services bancaires et assimilés | 2 035 | 1 813 | 12,24 | 9,49 |
| Autres services | 913 | 869 | 5,06 | -9,67 |
| | 83 496 | 98 406 | -15,15 | -20,44 |

(1) : Impact de la première application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 (cf. note 1).

Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations

| | 2019 | | 2018 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | dotations | reprises | dotations | reprises |
| Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles | | | | |
| Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles | | | | |
| Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles | | | | |
| Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles | | 170 | | 172 |
| Net | | 170 | | 172 |
| Dotations pour dépréciation des stocks | 13 756 | | 12 964 | |
| Reprises de provision pour dépréciation des stocks | | 12 946 | | 12 871 |
| Net | 810 | | 93 | |
| Dotations pour dépréciation des créances | 7 884 | | 8 598 | |
| Reprises de provision pour dépréciation des créances | | 6 599 | | 7 140 |
| Net | 1 285 | | 1 458 | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 3 519 | | 2 265 | |
| Reprises de provisions pour risques et charges | | 2 804 | | 1 998 |
| Net | 715 | | 267 | |
| Dépréciations des écarts d'acquisition | 1 470 | | 525 | |
| Divers | | | | |
| Net | | | | |
| Total | 26 629 | 22 519 | 24 352 | 22 181 |
| Total Net | 4 110 | | 2 171 | |

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2019 et 2018 provient :

| des dépréciations nettes : | |
|--|---------------|
| des immobilisations incorporelles et corporelles | -2 |
| des stocks de marchandises | -717 |
| des créances | 173 |
| des provisions pour risques et charges | -448 |
| des écarts d'acquisition | -945 |
| Total Net | -1 939 |

Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante

| | 2019 | | 2018 | |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Produits de cession d'actifs | | 809 | | 1 087 |
| Autres produits opérationnels | | 6 630 | | 5 841 |
| VNC des éléments d'actifs cédés | 385 | | 728 | |
| Autres charges opérationnelles | 7 298 | | 7 098 | |
| Total | 7 683 | 7 439 | 7 826 | 6 928 |
| Net | 244 | | 898 | |

Note 25 - Autres produits et charges opérationnels

| | 2019 | | 2018 | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Cessions d'actifs corporels | | 2 705 | | 3 567 |
| VNC des éléments d'actifs cédés | 2 305 | | 1 963 | |
| Autres produits et charges opérationnels | | 103 | 618 | |
| Total | 2 305 | 2 808 | 2 581 | 3 567 |
| Net | | 503 | | 986 |

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

| | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat opérationnel courant | 59 791 | 54 187 |
| Détail des autres produits et charges opérationnels : | | |
| Produits de cession de l'actif immobilier | 2 705 | 3 567 |
| VNC des éléments de l'actif immobilier cédés | -2 305 | -1 963 |
| Dépréciations immobilières Négoce | | -114 |
| Dépréciations immobilières Bricolage | | |
| Autres produits et charges sur opérations immobilières | 104 | |
| Cession de la société SWEETAIR FRANCE (Négoce) | | -490 |
| Produit de réévaluation DEGUERRY SAMSE | 155 | |
| Produit de réévaluation ZANON TRANSPORTS | | 653 |
| Produit de réévaluation BILLMAT | | 59 |
| Charges liées à des restructurations | -156 | -726 |
| Résultat opérationnel | 60 294 | 55 173 |

Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

| | 2019 | 2018 |
|---|------------|------------|
| Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances | 164 | 194 |
| Total | 164 | 194 |

Note 27 - Coût de l'endettement financier brut

| | 2019 | 2018 |
|---|--------------|--------------|
| Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit | 1 627 | 1 929 |
| Charge financière "IFRS 16" (1) | 1 031 | |
| Total | 2 658 | 1 929 |

(1) : Cf. note 1.

Note 28 - Autres produits et charges financiers

| | 2019 | | 2018 | |
|---|-----------|------------|-----------|------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Reprise de provisions financières | | 42 | | 18 |
| Produits des participations | | 484 | | 413 |
| Produits de cession des immobilisations financières | | 1 | | |
| VNC des immobilisations financières cédées | 42 | | | |
| Autres produits divers | | 239 | | 252 |
| Autres charges diverses | 38 | | 48 | |
| Dotations aux dépréciations financières | | | | |
| Différences positives de change | | 13 | | 74 |
| Différences négatives de change | 8 | | 48 | |
| | 88 | 779 | 96 | 757 |
| | | 691 | | 661 |

Note 29 - Formation du résultat financier

| | 2019 | 2018 | % de variation |
|---|---------------|---------------|----------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 164 | 194 | -15,46 |
| Coût de l'endettement financier brut | -2 658 | -1 929 | 37,79 |
| Coût de l'endettement financier net | -2 494 | -1 735 | 43,75 |
| Autres produits et charges financiers | 691 | 661 | 4,54 |
| RESULTAT FINANCIER | -1 803 | -1 074 | 67,88 |

Note 30 - Charges d'impôt

| | 2019 | 2018 |
|------------------------|---------------|---------------|
| Charges d'impôt social | 18 641 | 14 756 |
| Impôts différés | 512 | 27 |
| | 19 153 | 14 783 |

Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| PLATTARD (Groupe) | 1 747 | 1 961 |
| SAS MATERIAUX SIMC | 951 | 802 |
| SAS RG BRICOLAGE | 618 | 488 |
| SCI ENTREPOT FROMENT | 251 | 229 |
| SAS BOURG MATERIAUX | 129 | 191 |
| SCI CHABER | 97 | 90 |
| SA DIJON BETON | 94 | 107 |
| SAS DIDIER | 47 | 7 |
| SAS TARARE MATERIAUX | 36 | -3 |
| SAS DEGUERRY SAMSE (prise de contrôle le 01/05/2019) | 28 | 67 |
| SCI LE CARREAU | 14 | 13 |
| SCI ESPACE PLUS | 11 | 12 |
| SAS ZANON TRANSPORTS (contribution sur 9 mois en 2018) | | 182 |
| | 4 023 | 4 146 |

Note 32 - Résultat par action

| | Actions émises | Actions propres | Actions en circulation |
|---|----------------------------------|-----------------|------------------------|
| Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice | 3 458 084 | 10 159 | 3 447 925 |
| Achats d'actions propres en cours d'exercice | | -366 | 366 |
| Nombre d'actions à la clôture de l'exercice | 3 458 084 | 9 793 | 3 448 291 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice | | | 3 448 314 |
| Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €) | | | 41 115 149 |
| | Résultat par action | | 11,92 |
| | Actions en circulation | Dilution | Nombre de titres |
| Nombre moyen pondéré et dilué de titres | 3 448 314 | 0 | 3 448 314 |
| | Résultat dilué par action | | 11,92 |

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

| | Avant pondération | Pondération calculée au prorata temporis | Après pondération |
|--|-------------------|--|-------------------|
| Achats d'actions propres en cours d'exercice | -366 | -23 | -389 |

Note 33 - Engagements Hors Bilan

| A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE | | |
|--|--------------|---------------|
| I - ENGAGEMENTS DONNES | 2019 | 2018 |
| Engagements de prise de participations | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |
| B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE | | |
| I - ENGAGEMENTS DONNES | 2019 | 2018 |
| Garanties financières | | |
| Cautions bancaires sur prêts et découverts | 5 291 | 8 324 |
| II - ENGAGEMENTS RECUS | | |
| Ligne de crédit reçue et non utilisée | 0 | 0 |
| C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE | | |
| I - ENGAGEMENTS DONNES | 2019 | 2018 |
| Compromis d'achat immobilier | | |
| Terrains | 2 768 | 3 707 |
| Ensembles immobiliers | 5 191 | 8 215 |
| Total | 7 959 | 11 922 |
| Cautions données dans le cadre de l'exploitation | | |
| Cautions douanières et diverses | 276 | 276 |
| Indemnités de résiliation de convention de rémunération | 0 | 0 |
| II - ENGAGEMENTS RECUS | | |
| Compromis de vente immobilier | | |
| Ensembles immobiliers | 1 627 | 1 998 |
| Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité | 0 | 0 |
| Total | 1 627 | 1 998 |

Suite à la première application de la norme IFRS 16, les engagements relatifs aux contrats de locations simples sont depuis le 1^{er} janvier 2019 valorisés et comptabilisés dans le bilan consolidé au niveau des dettes financières courantes et non courantes (cf. notes 1 et 17).

| Postes d'actif | Engagements hors bilan au 31/12/2018 | Contrats non identifiés en engagement hors bilan, nets des contrats non présentés en première application d'IFRS 16 | Effet d'actualisation | Dettes financières IFRS 16 au 01/01/2019 |
|----------------------------------|--------------------------------------|---|-----------------------|--|
| Locations immobilières | | 68 483 | -5 843 | 62 640 |
| Locations véhicules et matériels | 7 879 | -563 | -365 | 6 951 |

Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (la société DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité de Direction.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

| Informations (en milliers d'euros) | TRANSACTIONS | | |
|--|------------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Entités mises en équivalence | Autres parties liées | DUMONT INVESTISSEMENT |
| Produits | 37 869 | 0 | 32 |
| Charges | 7 436 | 0 | 1 915 |
| Créances rattachées à des participations | 2 094 | 0 | 0 |
| Dettes rattachées à des participations | 2 972 | 0 | 1 503 |
| Comptes courants intra-groupe : | | | |
| | Actifs | 2 490 | 0 |
| | Passifs | 108 | 567 |

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

La société DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du « key personnel » commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2019

| | 2019 |
|---|------------------|
| Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de : | 2 158 016 |
| Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante : | |
| Elimination du CA des sociétés mises en équivalence | -438 127 |
| Retraitement IFRIC 13 | -267 |
| Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées | -220 505 |
| Total | 1 499 117 |

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le Rapport de Gestion - Chapitre 3.6 - du présent document.

Note 35 - Instruments financiers

A - Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)

| | Au 31/12/2019 | | Ventilation par catégorie d'instruments | | | |
|---------------------------------------|-----------------|----------------|---|-------------------|-----------------------|---------------------|
| | Valeur au bilan | Juste Valeur | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés |
| Titres de participations | 28 368 | 28 368 | 28 368 | | | |
| Autres actifs financiers non courants | 4 160 | 4 160 | | 4 160 | | |
| Clients et comptes rattachés | 186 598 | 186 598 | | 186 598 | | |
| Autres actifs financiers courants | 102 524 | 102 524 | | 102 524 | | |
| Equivalents de trésorerie | 19 266 | 19 266 | | 19 266 | | |
| Trésorerie | 51 383 | 51 383 | | 51 383 | | |
| Actifs | 392 299 | 392 299 | 28 368 | 363 931 | | |
| Passifs financiers non courants | 174 817 | 174 817 | | | 174 798 | 19 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 196 128 | 196 128 | | | 196 128 | |
| Autres dettes courantes | 119 487 | 119 487 | | | 119 487 | |
| Passifs financiers courants | 91 504 | 91 504 | | | 91 491 | 13 |
| Passifs | 581 936 | 581 936 | | | 581 904 | 32 |

| | Au 31/12/2018 | | Ventilation par catégorie d'instruments | | | |
|---------------------------------------|-----------------|----------------|---|-------------------|-----------------------|---------------------|
| | Valeur au bilan | Juste Valeur | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés |
| Titres de participations | 20 052 | 20 052 | 20 052 | | | |
| Autres actifs financiers non courants | 4 238 | 4 238 | | 4 238 | | |
| Clients et comptes rattachés | 190 066 | 190 066 | | 190 066 | | |
| Autres actifs financiers courants | 105 607 | 105 607 | | 105 607 | | |
| Equivalents de trésorerie | 30 843 | 30 843 | | 30 843 | | |
| Trésorerie | 30 887 | 30 887 | | 30 887 | | |
| Actifs | 381 693 | 381 693 | 20 052 | 361 641 | | |
| Passifs financiers non courants | 133 445 | 133 445 | | | 133 412 | 33 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 192 981 | 192 981 | | | 192 981 | |
| Autres dettes courantes | 112 678 | 112 678 | | | 112 678 | |
| Passifs financiers courants | 74 867 | 74 867 | | | 74 814 | 53 |
| Passifs | 513 971 | 513 971 | | | 513 885 | 86 |

Informations complémentaires

- IFRS 7.37a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

- IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.

- IFRS 7.39a - échéancier des passifs : cf note 17.2.

B - Impact des instruments financiers

(en milliers d'euros)

| Au 31/12/2019 | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------|
| | Effets sur le résultat financier | Effets sur les capitaux propres | |
| | | Juste valeur | Autres |
| Actifs disponibles à la vente | | 3 482 | |
| Instruments dérivés | 54 | | |
| Equivalents de trésorerie | | | |
| Total | 54 | 3 482 | |

| Au 31/12/2018 | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------|
| | Effets sur le résultat financier | Effets sur les capitaux propres | |
| | | Juste valeur | Autres |
| Actifs disponibles à la vente | | -1 166 | |
| Instruments dérivés | 26 | | |
| Equivalents de trésorerie | | | |
| Total | 26 | -1 166 | |

Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le négoce et le bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées

systematiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2019, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction
- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

| | 2019 | | | 2018 | | |
|--|-----------|-----------|--------------|-----------|-----------|--------------|
| | Activité | | | Activité | | |
| | Négoce | Bricolage | Total Groupe | Négoce | Bricolage | Total Groupe |
| Chiffre d'affaires | 1 388 508 | 331 114 | 1 719 622 | 1 317 861 | 309 872 | 1 627 733 |
| inter-secteurs | -203 096 | -17 409 | -220 505 | -186 766 | -14 144 | -200 910 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 1 185 412 | 313 705 | 1 499 117 | 1 131 095 | 295 728 | 1 426 823 |
| Résultat Opérationnel Courant | 43 955 | 15 836 | 59 791 | 40 509 | 13 678 | 54 187 |
| Résultat Opérationnel | 44 315 | 15 979 | 60 294 | 40 731 | 14 442 | 55 173 |
| Résultat financier | -1 330 | -473 | -1 803 | -799 | -275 | -1 074 |
| Quote part des résultats des entreprises associées | 3 043 | 980 | 4 023 | 3 326 | 820 | 4 146 |
| Impôt | | | -19 153 | | | -14 783 |
| Résultat net | | | 43 361 | | | 43 462 |

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

| | 2019 | | | 2018 | | |
|--|----------|-----------|--------------|----------|-----------|--------------|
| | Activité | | | Activité | | |
| | Négoce | Bricolage | Total Groupe | Négoce | Bricolage | Total Groupe |
| Dotations aux amortissements | 38 119 | 12 017 | 50 136 | 23 193 | 7 597 | 30 790 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition | 1 470 | | 1 470 | 525 | | 525 |
| Dépréciations des immobilisations incorporelles | 38 | | 38 | | | |
| Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles | -104 | -66 | -170 | -95 | -77 | -172 |
| Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles | | | | | | |
| Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances | 1 299 | -14 | 1 285 | 1 378 | 80 | 1 458 |
| Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks | 820 | -10 | 810 | -343 | 436 | 93 |
| Dotations et reprises de provisions diverses | 457 | 258 | 715 | 157 | 110 | 267 |

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

| | 2019 | | | 2018 | | |
|---|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| | Activité | | | Activité | | |
| | Négoce | Bricolage | Total Groupe | Négoce | Bricolage | Total Groupe |
| Actifs | 896 984 | 181 868 | 1 078 852 | 816 496 | 159 025 | 975 521 |
| Entreprises associées | 42 311 | 3 461 | 45 772 | 41 413 | 3 057 | 44 470 |
| Total des actifs | 939 295 | 185 329 | 1 124 624 | 857 909 | 162 082 | 1 019 991 |
| Total des dettes | 499 096 | 110 460 | 609 556 | 447 315 | 91 297 | 538 612 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 35 417 | 16 038 | 51 455 | 29 190 | 6 534 | 35 724 |

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.
- bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Note 37 – Honoraires des Commissaires aux comptes

| | ODICEO | | | | ERNST & YOUNG | | | | Autres | | | |
|---|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|
| | 2019 | | 2018 | | 2019 | | 2018 | | 2019 | | 2018 | |
| | Montant (HT) | % |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | | | | |
| AUDIT | | | | | | | | | | | | |
| Certification des comptes individuels et consolidés | 381 385 € | 54% | 418 123 € | 59% | 163 484 € | 23% | 148 925 € | 21% | 167 165 € | 23% | 140 728 € | 20% |
| - Emetteur | 103 992 € | 55% | 101 640 € | 56% | 85 682 € | 45% | 79 845 € | 44% | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | 277 393 € | 53% | 316 483 € | 60% | 77 802 € | 15% | 69 080 € | 13% | 167 165 € | 32% | 140 728 € | 27% |
| Services autres que la certification des comptes | | | | | 1 000 € | | | | | | | |
| - Emetteur | | | | | 1 000 € | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | |
| SOUS-TOTAL AUDIT | 381 385 € | 54% | 418 123 € | 59% | 164 484 € | 23% | 148 925 € | 21% | 167 165 € | 23% | 140 728 € | 20% |
| AUTRES PRESTATIONS | | | | | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social et autres | | | | | | | | | | | | |
| SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 381 385 € | 54% | 418 123 € | 59% | 164 484 € | 23% | 148 925 € | 21% | 167 165 € | 23% | 140 728 € | 20% |

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la « Note 1 - Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente notamment la mise en œuvre et les impacts de l'application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations – Point clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ **Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée**

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|--|
| <p>Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 45, soit 4 % du total bilan du groupe.</p> <p>Comme décrit dans les notes 1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p> <p>Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).</p> <p>Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et d'hypothèses, en particulier des prévisions de flux de trésorerie et du taux d'actualisation utilisé, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p> | <p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ainsi que des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ; ▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ; ▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ; ▶ comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ; ▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; ▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le groupe. |

■ **Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises**

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|---|
| <p>Au 31 décembre 2019, les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé pour un montant net de M€ 273,7 et représentent 24,3 % de son total.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> | <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2019 par rapport à l'exercice précédent et analysé les</p> |

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.

variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.

S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.

Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.

■ **Dépréciation des créances clients**

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|---|
| <p>Au 31 décembre 2019, les créances clients s'élèvent à M€ 186,6 et représentent 16,6 % du bilan du groupe.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Pour prévenir le risque client, le groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet, pour chaque société du groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p> | <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ; ▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives. |

■ **Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)**

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|--|
| <p>Au 31 décembre 2019, le groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et le groupe.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice, relatifs à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et de factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p> | <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p> |

■ Première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|---|
| <p>Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019 et les modalités de cette application sont décrites dans les notes 1 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de M€ 70,3, et les dettes de loyers afférentes au passif pour une valeur comptable de M€ 69,6.</p> <p>Comme précisé dans les notes 1 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés, ces contrats de location concernent principalement des baux commerciaux afférents aux sites d'exploitation du groupe (agences de négoce et magasins de bricolage), ainsi que les contrats relatifs aux véhicules loués (camions et véhicules de société).</p> <p>Nous avons considéré la première application de cette nouvelle norme comme un point clé de l'audit, compte-tenu du caractère significatif de ces contrats par rapport aux états financiers et du degré de jugement de la direction dans la détermination des hypothèses utilisées, notamment s'agissant de la durée des contrats de location et des taux d'actualisation retenus.</p> | <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre de l'application de la norme ; ▶ effectuer des tests de détail concernant la qualité des données saisies dans le système d'information, relatives aux contrats de location ; ▶ apprécier l'exhaustivité des bases de données des contrats utilisées par comparaison avec les « locations opérationnelles » immobilières et mobilières identifiées selon l'ancienne norme et en effectuant une revue des charges locatives résiduelles ; ▶ corroborer par échantillonnage les données utilisées pour le calcul des taux d'actualisation des loyers avec les données contractuelles et les données de marché ; ▶ examiner le caractère approprié et la correcte application de principes et méthodes comptables relatifs à la norme ainsi que l'information financière donnée au titre de la première application. |

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire arrêté le 25 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet ODICEO était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence

d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

4.2 Comptes sociaux

| | |
|---|-----|
| Bilan | 210 |
| Compte de résultat | 212 |
| Soldes intermédiaires de gestion | 213 |
| Tableau des flux de trésorerie | 214 |
| Tableau de variation des capitaux propres | 215 |
| Annexe aux comptes sociaux | 216 |
| Note 1 - Immobilisations incorporelles | 217 |
| Note 2 - Immobilisations corporelles | 218 |
| Note 2bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles | 219 |
| Note 3 - Immobilisations financières | 219 |
| Note 4 - Stocks de marchandises | 220 |
| Note 5 - Créances | 221 |
| Note 6 - Charges constatées d'avance | 222 |
| Note 7 - Capital social | 222 |
| Note 8 - Provisions pour risques et charges | 224 |
| Note 9 - Emprunts et dettes | 226 |
| Note 10 - Produits constatés d'avance | 227 |
| Note 11 - Charges à payer et produits à recevoir | 227 |
| Note 12 - Chiffre d'affaires net | 228 |
| Note 13 - Charges et produits financiers | 228 |
| Note 14 - Charges et produits exceptionnels | 229 |
| Note 15 - Participation des salariés et impôt sur les bénéfices | 229 |
| Note 16 – Effectifs | 231 |
| Note 17 - Engagements financiers et autres informations | 231 |
| Note 18 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice | 232 |
| Note 19 - Rémunération des mandataires sociaux | 232 |
| Note 20 - Informations complémentaires | 232 |
| Note 21 - Inventaire des actifs financiers | 231 |
| Note 22 - Filiales et participations | 234 |
| Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices | 236 |

Bilan de la société mère

(en euros)

| | | | | Au 31 Décembre | |
|---|---------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| ACTIF | Notes | BRUT | AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS | 2019 | 2018 |
| | | | | NET | NET |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | Note 1 | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | | 15 935 636 | 14 667 017 | 1 268 619 | 789 089 |
| Fonds commerciaux | | 12 307 692 | 5 950 550 | 6 357 142 | 6 201 642 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | Note 2 | | | | |
| Terrains et aménagements | | 60 752 424 | 25 834 343 | 34 918 081 | 35 437 709 |
| Constructions | | 77 981 040 | 53 157 617 | 24 823 422 | 25 124 114 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | | 24 088 374 | 13 262 077 | 10 826 298 | 9 385 398 |
| Autres immobilisations corporelles | | 72 899 436 | 49 490 635 | 23 408 802 | 22 127 333 |
| Immobilisations en cours, avances et acomptes | | 9 085 236 | | 9 085 236 | 5 240 363 |
| Immobilisations financières | Note 3 | | | | |
| Participations | | 198 039 065 | 1 620 820 | 196 418 245 | 182 336 180 |
| Créances rattachées à des participations | | 19 359 000 | 350 000 | 19 009 000 | 26 126 000 |
| Autres immobilisations financières | | 11 699 102 | | 11 699 102 | 12 203 448 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | | 502 147 005 | 164 333 058 | 337 813 947 | 324 971 277 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | |
| Stocks de marchandises | Note 4 | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | | 2 790 038 | | 2 790 038 | 2 474 865 |
| Marchandises | | 83 338 723 | 4 175 905 | 79 162 817 | 80 732 677 |
| Avances, Acomptes versés sur commandes | | 4 525 575 | | 4 525 575 | 4 033 642 |
| Créances | Note 5 | | | | |
| Clients et comptes rattachés | | 103 132 532 | 10 432 341 | 92 700 191 | 89 869 175 |
| Autres créances | | 82 208 437 | 783 645 | 81 424 793 | 87 633 415 |
| Valeurs mobilières de placement | | 19 766 980 | 777 | 19 766 202 | 26 883 466 |
| Disponibilités | | 32 761 484 | | 32 761 484 | 15 102 808 |
| Charges constatées d'avance | Note 6 | 1 284 755 | | 1 284 755 | 1 004 296 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | | 329 808 523 | 15 392 669 | 314 415 854 | 307 734 343 |
| TOTAL GENERAL | | 831 955 528 | 179 725 728 | 652 229 801 | 632 705 620 |

(en euros)

Au 31 Décembre

| PASSIF | Notes | 2019 | 2018 |
|--|---------|--------------------|--------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital social | Note 7 | 3 458 084 | 3 458 084 |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport | | 42 563 148 | 42 563 148 |
| Ecart de réévaluation | | 241 069 | 241 069 |
| Réserve légale | | 345 808 | 345 808 |
| Réserves facultatives | | 210 000 000 | 200 000 000 |
| Réserves réglementées | | 26 420 | 26 420 |
| Autres réserves | | 1 858 920 | 1 858 920 |
| Report à nouveau | | 18 514 421 | 14 819 564 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | 24 738 048 | 22 316 122 |
| Subventions d'investissement | | 74 654 | 78 321 |
| Provisions réglementées | | 25 523 611 | 23 285 828 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 327 344 184 | 308 993 285 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | |
| | Note 8 | | |
| Provisions pour risques | | 2 335 005 | 1 263 390 |
| Provisions pour charges | | 6 895 545 | 5 823 781 |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | 9 230 551 | 7 087 170 |
| DETTES | | | |
| | Note 9 | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 97 242 081 | 100 961 575 |
| Emprunts et dettes financières divers | | 16 434 692 | 15 689 747 |
| Avances et acomptes reçus | | 404 279 | 324 994 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 84 550 558 | 89 188 198 |
| Dettes fiscales et sociales | | 31 609 407 | 29 344 027 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | 1 142 155 | 899 001 |
| Autres dettes | | 84 063 033 | 80 217 624 |
| Produits constatés d'avance | Note 10 | 208 861 | 0 |
| TOTAL DETTES | | 315 655 066 | 316 625 165 |
| TOTAL GENERAL | | 652 229 801 | 632 705 620 |

Compte de résultat

(en euros)

| | Notes | Exercices | | |
|--|---|--------------------|--------------------|----------------|
| | | 2019 | 2018 | % de variation |
| Produits d'exploitation | | | | |
| Ventes de marchandises | | 576 072 342 | 550 685 460 | 4,61 |
| Production vendue : services | | 27 188 819 | 25 508 082 | 6,59 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | Note 13 | 603 261 161 | 576 193 542 | 4,70 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | 36 313 | 24 837 | 46,20 |
| Subventions d'exploitation | | 748 | 2 208 | -66,12 |
| Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges | | 8 419 934 | 8 775 098 | -4,05 |
| Autres produits | | 4 259 093 | 4 330 944 | -1,66 |
| Total des Produits d'exploitation | | 615 977 248 | 589 326 628 | 4,52 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | 435 064 811 | 426 115 059 | 2,10 |
| Variation de stock (marchandises) | | 3 264 537 | -3 966 859 | -182,30 |
| Achats de matières premières et approvisionnements | | 0 | 0 | 0,00 |
| Autres achats et achats externes | | 55 102 012 | 51 712 601 | 6,55 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 7 683 243 | 7 756 901 | -0,95 |
| Salaires et traitements | | 52 495 586 | 48 406 202 | 8,45 |
| Charges sociales | | 20 021 813 | 19 045 571 | 5,13 |
| Sur immobilisations : | | 12 302 081 | 11 782 302 | 4,41 |
| | dotations aux amortissements | | | |
| | dotations aux dépréciations | 1 913 | 0 | 0,00 |
| Sur actif circulant : | | 4 165 905 | 4 120 237 | 1,11 |
| | dotations aux dépréciations de stock | | | |
| | dotations aux dépréciations des comptes clients | 3 184 023 | 3 829 058 | -16,85 |
| Pour risques et charges : | | 2 314 027 | 1 016 367 | 127,68 |
| | dotations aux provisions | | | |
| Autres charges | | 3 067 858 | 2 943 116 | 4,24 |
| Total des Charges d'exploitation | | 598 667 807 | 572 760 556 | 4,52 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 17 309 441 | 16 566 072 | 4,49 |
| Produits financiers | Note 13 | | | |
| Produits financiers de participation | | 17 025 757 | 14 330 350 | 18,81 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 265 743 | 78 927 | 236,70 |
| Reprises financières aux amortissements et provisions | | 0 | 2 086 357 | -100,00 |
| Différences positives de change | | 8 547 | 27 594 | -69,02 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | 0 | 0 | 0,00 |
| Total des Produits financiers | | 17 300 047 | 16 523 227 | 4,70 |
| Charges financières | Note 13 | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | 590 000 | 2 498 650 | -76,39 |
| Intérêts et charges assimilés | | 757 981 | 854 901 | -11,34 |
| Différences négatives de change | | 4 650 | 13 826 | -66,37 |
| Total des Charges financières | | 1 352 631 | 3 367 378 | -59,83 |
| RESULTAT FINANCIER | | 15 947 416 | 13 155 849 | 21,22 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | 33 256 857 | 29 721 921 | 11,89 |
| Produits exceptionnels | Note 14 | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 829 236 | 697 389 | 18,91 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | 1 171 691 | 579 741 | 102,11 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges | | 3 242 446 | 7 466 182 | -56,57 |
| Total des Produits exceptionnels | | 5 243 373 | 8 743 311 | -40,03 |
| Charges exceptionnelles | Note 14 | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 560 388 | 428 751 | 30,70 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | 1 298 552 | 4 687 323 | -72,30 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | 5 334 724 | 5 174 869 | 3,09 |
| Total des Charges exceptionnelles | | 7 193 664 | 10 290 944 | -30,10 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | -1 950 291 | -1 547 632 | 26,02 |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | | 1 172 237 | 961 861 | 21,87 |
| Impôts sur les bénéfices | Note 15 | 5 396 281 | 4 896 306 | 10,21 |
| Total des produits | | 638 520 668 | 614 593 167 | 3,89 |
| Total des charges | | 613 782 620 | 592 277 045 | 3,63 |
| BENEFICE NET DE L'EXERCICE | | 24 738 048 | 22 316 122 | 10,85 |

Soldes intermédiaires de gestion

(en euros)

| | Exercices | | |
|---|--------------------|--------------------|----------------|
| | 2019 | 2018 | % de variation |
| Ventes de marchandises | 576 072 342 | 550 685 460 | 4,61 |
| - Coût d'achat des marchandises | 438 329 348 | 422 148 200 | 3,83 |
| MARGE COMMERCIALE | 137 742 995 | 128 537 259 | 7,16 |
| Production vendue | 27 188 819 | 25 508 082 | 6,59 |
| Production stockée | 0 | 0 | 0,00 |
| Production immobilisée | 36 313 | 24 837 | 46,20 |
| Production de l'exercice | 27 225 131 | 25 532 919 | 6,63 |
| Production + Ventes | 603 297 474 | 576 218 379 | 4,70 |
| - Coût d'achat des marchandises | 438 329 348 | 422 148 200 | 3,83 |
| - Consommation en provenance de tiers | 55 102 012 | 51 712 601 | 6,55 |
| VALEUR AJOUTEE | 109 866 115 | 102 357 578 | 7,34 |
| + Subventions d'exploitation | 748 | 2 208 | 0,00 |
| - Impôts et taxes | 7 683 243 | 7 756 901 | -0,95 |
| - Charges de personnel | 72 517 398 | 67 451 773 | 7,51 |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 29 666 222 | 27 151 112 | 9,26 |
| + Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges | 8 419 934 | 8 775 098 | -4,05 |
| + Autres produits | 4 259 093 | 4 330 944 | -1,66 |
| - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 21 967 949 | 20 747 965 | 5,88 |
| - Autres charges | 3 067 858 | 2 943 116 | 4,24 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 17 309 441 | 16 566 072 | 4,49 |
| + Produits financiers | 17 300 047 | 16 523 227 | 4,70 |
| - Charges financières | 1 352 631 | 3 367 378 | -59,83 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 33 256 857 | 29 721 921 | 11,89 |
| % sur ventes | 5,77 | 5,40 | |
| + Produits exceptionnels | 5 243 373 | 8 743 311 | -40,03 |
| - Charges exceptionnelles | 7 193 664 | 10 290 944 | -30,10 |
| Résultat exceptionnel | -1 950 291 | -1 547 632 | 26,02 |
| - Participation des salariés | 1 172 237 | 961 861 | 21,87 |
| - Impôt sur les bénéfices | 5 396 281 | 4 896 306 | 10,21 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 24 738 048 | 22 316 122 | 10,85 |
| Produits de cessions d'éléments d'actif | 1 105 294 | 544 352 | 103,05 |
| Valeur comptable des éléments d'actif cédés | 1 293 815 | 4 575 020 | -71,72 |
| Plus ou moins values sur cessions | -188 521 | -4 030 668 | -95,32 |

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

| | Exercices | |
|--|--------------------|--------------------|
| | 2019 | 2018 |
| OPERATIONS D'EXPLOITATION | | |
| Résultat net | 24 738 048 | 22 316 122 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 20 563 057 | 20 472 188 |
| Reprises des amortissements, dépréciations et provisions | -4 087 423 | -10 470 951 |
| Plus et moins values de cession | 188 224 | 4 030 667 |
| Boni provenant rachat des titres | 0 | 0 |
| Subventions virées au résultat | -3 667 | -3 667 |
| Capacité d'autofinancement | 41 398 239 | 36 344 359 |
| Variation des frais financiers | -24 721 | -34 575 |
| Variation de stock | 3 081 359 | -4 407 984 |
| Variation des créances | 5 425 911 | -20 185 674 |
| Variation des dettes | -499 562 | 17 230 524 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 7 982 987 | - 7 397 709 |
| FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE | 49 381 226 | 28 946 650 |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Incorporels et corporels | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporels et corporels | -18 327 770 | -14 695 157 |
| Cession d'immobilisations incorporels et corporels | 1 075 369 | 544 351 |
| Financiers | | |
| Acquisitions d'immobilisations financières (titres de part et autres immo) | -4 519 000 | -8 442 300 |
| Cession d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières) | -5 283 897 | -10 322 764 |
| FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | -27 055 298 | -32 915 870 |
| OPERATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation de capital | | 0 |
| Dividendes versés | -8 621 265 | -8 645 211 |
| Dividendes sur actions auto détenues | | 22 428 |
| Souscription d'emprunts | 35 035 664 | 43 327 000 |
| Remboursement des emprunts | -40 300 217 | -36 519 973 |
| Mouvements des autres dettes et créances | | 0 |
| FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | -13 885 818 | -1 815 756 |
| AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE | 8 440 110 | -5 784 976 |
| Trésorerie nette à l'ouverture | 41 901 618 | 47 226 746 |
| Trésorerie sur mouvements de périmètre à l'ouverture | 34 137 | |
| Trésorerie nette à la clôture | 50 203 169 | 41 901 618 |

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots)

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

| | Nombre d'actions | Capital | Primes d'émission, fusion et apport | Réserves et report à nouveau | Résultat de l'exercice | Provisions réglementées | Capitaux propres avant répartition |
|---|---------------------|--------------|---|------------------------------------|------------------------------|----------------------------|--|
| Au 31 décembre 2017 | 3 458 084 | 3 458 | 42 563 | 204 259 | 21 657 | 21 505 | 293 442 |
| Affectation du résultat 2017 | | | | 21 657 | -21 657 | | 0 |
| Résultat de l'exercice 2018 | | | | | 22 316 | | 22 316 |
| Dividendes versés | | | | -8 645 | | | -8 645 |
| Dividendes sur actions propres | | | | 22 | | | 22 |
| Augmentation de capital | | | | | | | 0 |
| Variations des subventions d'investissement | | | | | | -4 | -4 |
| Variations des provisions réglementées | | | | | | 1 861 | 1 861 |
| Au 31 décembre 2018 | 3 458 084 | 3 458 | 42 563 | 217 294 | 22 316 | 23 362 | 308 993 |
| Affectation du résultat 2018 | | | | 22 316 | -22 316 | | 0 |
| Résultat de l'exercice 2019 | | | | | 24 738 | | 24 738 |
| Dividendes versés | | | | -8 624 | | | -8 624 |
| Dividendes sur actions propres | | | | 2 | | | 2 |
| Augmentation de capital | | | | | | | 0 |
| Variations des subventions d'investissement | | | | | | -4 | -4 |
| Variations des provisions réglementées | | | | | | 2 238 | 2 238 |
| Au 31 décembre 2019 | 3 458 084 | 3 458 | 42 563 | 230 988 | 24 738 | 25 596 | 327 344 |

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits Marquants de l'exercice

- Acquisition de 8,10 % de BTP DISTRIBUTION le 29 avril 2019 pour un montant de 1 005 K€ afin de détenir 74,91 % (contre une participation de 66,81 % au 31 décembre 2018).
- Souscription à l'augmentation de capital le 30 avril 2019 de la société M + MATERIAUX pour un montant de 12 000 K€ correspondant à l'émission de 17877 actions nouvelles ; pour mémoire, SAMSE détient 100 % de cette filiale.
- Acquisition de 64,93 % de DEGUERRY le 17 avril 2019 pour un montant de 1 900 K€ afin de détenir la totalité du capital de la société.
- Acquisition de 16 % le 1^{er} février 2019 de LEADER CARRELAGES pour un montant de 316 K€ afin de détenir la totalité du capital de la société.
- La société FOREZ MAT a été tupée au 1^{er} Janvier 2019. Cette opération a généré un boni de fusion de 169 K€ affecté en produits financiers.
- La société SCI PORTE DE SAVOIE, détenue à 100 %, a été liquidée par voie de dissolution le 12 juin 2019.

Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Options retenues

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changements de méthode de présentation :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 1 - Immobilisations incorporelles

| en K€ | Droit au bail | Fonds commerciaux Réévalués | Acquis | Marques | Logiciels | En cours | Total |
|---------------------------------------|---------------|-----------------------------|--------|---------|-----------|----------|--------|
| VALEUR BRUTE | | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 225 | 1 122 | 10 805 | 3 | 14 563 | 428 | 27 146 |
| Incidence TUP | | | 156 | | | | 156 |
| Augmentations/Acquisitions | | | | | 941 | 285 | 1 226 |
| Diminutions/Sorties | | | | | | | 0 |
| Diminutions - En cours affectés | | | | | 428 | -428 | 0 |
| Diminutions - En cours annulés | | | | | | | 0 |
| à la clôture de l'exercice | 225 | 1 122 | 10 961 | 3 | 15 933 | 285 | 28 529 |
| AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS | | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 178 | 285 | 5 665 | 0 | 13 600 | 0 | 19 728 |
| Dotations | | | | | 890 | | 890 |
| Sorties | | | | | | | 0 |
| à la clôture de l'exercice | 178 | 285 | 5 665 | 0 | 14 489 | 0 | 20 617 |
| VALEUR NETTE | | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 47 | 837 | 5 140 | 3 | 964 | 428 | 7 419 |
| à la clôture de l'exercice | 47 | 837 | 5 296 | 3 | 1 443 | 285 | 7 911 |

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les marques acquises (sans durée de vie limitée) ne sont pas amorties et les frais de renouvellement des marques constituent des charges.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement des logiciels est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

| en K€ | Terrains et aménagements | Constructions | Installations techniques matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | En cours, Avances et acomptes | Total |
|---------------------------------------|--------------------------------|---------------|---|--|-------------------------------------|---------|
| VALEUR BRUTE | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 60 746 | 75 491 | 21 725 | 66 525 | 4 812 | 229 299 |
| Incidence TUP | | 29 | 125 | 2 067 | | 2 222 |
| Augmentations/Acquisitions | 865 | 1 620 | 3 061 | 4 043 | 9 059 | 18 648 |
| Diminutions/Sorties | -1 051 | -3 | -1 303 | -2 384 | | -4 740 |
| Diminutions - En cours affectés | 192 | 844 | 480 | 2 648 | -4 164 | 0 |
| Diminutions - En cours annulés | | | | | -907 | -907 |
| à la clôture de l'exercice | 60 752 | 77 981 | 24 088 | 72 899 | 8 800 | 244 522 |
| AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 25 308 | 50 367 | 12 340 | 44 397 | 0 | 132 412 |
| Incidence TUP | | 2 | 116 | 1 724 | | 1 842 |
| Dotations | 1 141 | 2 790 | 1 986 | 5 661 | | 11 578 |
| Sorties | -615 | -1 | -1 179 | -2 292 | | -4 087 |
| à la clôture de l'exercice | 25 834 | 53 158 | 13 262 | 49 491 | 0 | 141 744 |
| VALEUR NETTE | | | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 35 438 | 25 124 | 9 385 | 22 127 | 4 812 | 96 887 |
| à la clôture de l'exercice | 34 918 | 24 823 | 10 826 | 23 409 | 8 800 | 102 777 |

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée

d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

| | |
|--|--------|
| - terrassement plateforme, structure de l'ouvrage | 30 ans |
| - toiture | 20 ans |
| - second œuvre, aménagements intérieurs, installations | 10 ans |
| - enrobés, espaces verts et clôture | 8 ans |

Biens mobiliers non décomposés :

| | |
|----------------------------------|------------------|
| - matériels de transports | 8 ans |
| - chariots élévateurs | entre 5 et 8 ans |
| - matériels et outillages divers | entre 4 et 8 ans |
| - matériels de bureau | entre 5 et 6 ans |
| - matériels informatiques | 3 ans |
| - mobilier divers | 10 ans |

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Pour les immobilisations non amortissables, un test

de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette méthode de dépréciation des actifs ne s'applique pas au cours des 3 premières années d'existence des unités génératrices de trésorerie, dans le cadre d'une création, d'une réfection ou d'une reprise de société.

Cette année une provision pour dépréciation a été constatée à hauteur de 2 K€.

Note 3 - Immobilisations financières

3.1. Mouvement des immobilisations financières

| en K€ | Titres de participation | Créances rattachées à des participations | Autres immobilisations financières | Total |
|-----------------------------|-------------------------|--|------------------------------------|----------|
| VALEUR BRUTE | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 183 367 | 26 476 | 12 203 | 222 047 |
| Augmentations/Acquisitions | 15 221 | 139 070 | 79 | 154 371 |
| Diminutions/Cessions | -549 | -146 187 | -584 | -147 320 |
| à la clôture de l'exercice | 198 039 | 19 359 | 11 699 | 229 098 |
| DEPRECIATIONS | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 1 031 | 350 | 0 | 1 381 |
| Dotations | 590 | | | 590 |
| Reprises utilisées | | | | 0 |
| à la clôture de l'exercice | 1 621 | 350 | 0 | 1 971 |
| VALEUR NETTE | | | | |
| à l'ouverture de l'exercice | 182 336 | 26 126 | 12 203 | 220 666 |
| à la clôture de l'exercice | 196 418 | 19 009 | 11 699 | 227 127 |

| | Créances rattachées à des participations | Autres immobilisations financières | Total | Etat des échéances | | |
|--------------|--|------------------------------------|--------|--------------------|-----------|------------|
| | | | | -1 an | 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Valeur brute | 19 359 | 11 699 | 31 058 | 30 705 | | 353 |

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1 % pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 284 K€ (dont 32 K€ issus de la TUP FOREZ MAT)
- des prêts au personnel pour 14 K€
- des autres titres pour 69 K€
- les malis techniques affectés aux immobilisations financières pour 11 332 K€

Le prêt envers la filiale FOREZ MAT pour 543 K€ a été remboursé courant N.

En 2019, aucun mali technique n'a été affecté aux titres de participation contre 2 325 K€ en 2018 provenant de la TUP de ZANON DEVELOPPEMENT.

3.2. Détail des mouvements de titres de participation

| | Variation du nombre de titres | Augmentation de capital ou acquisitions (K€) | Cessions ou diminutions (K€) |
|---------------------|-------------------------------|--|------------------------------|
| FOREZ MAT | -500 | | -520 |
| M PLUS | 17 877 | 12 000 | |
| BTP DISTRIBUTION | 643 | 1 005 | |
| LEADER CARRELAGES | 160 | 316 | |
| SCI PORTE DE SAVOIE | -133 | | -26 |
| DEGUERRY SA | 18 504 | 1 900 | |
| SIMC SA | -23 | | -4 |
| Total | | 15 221 | -549 |

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, il a été constaté deux dotations pour dépréciations pour un total de 590 K€ :

- 390 K€ sur les titres de REMAT
- 200 K€ sur les titres de LEADER CARRELAGE

Aucune reprise de dépréciation n'a été constatée sur l'exercice 2019.

Note 4 - Stocks de marchandises

4.1. Variation des stocks de marchandise

| Montant en K€ | 2019 | | | 2018 | | | Impact net sur le besoin en fonds de roulement |
|---------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--|
| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | |
| Marchandises négoce | 86 129 | 4 176 | 81 953 | 87 328 | 4 120 | 83 208 | -1 255 |
| Total | 86 129 | 4 176 | 81 953 | 87 328 | 4 120 | 83 208 | -1 255 |

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.2. Variation des dépréciations de stock

| Montant en K€ | au 01.01.19 | Dotations | Reprises | | au 31.12.19 |
|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| | | | Utilisées | Non utilisées | |
| | 4 120 | 4 176 | -4 120 | | 4 176 |
| Total | 4 120 | 4 176 | -4 120 | 0 | 4 176 |

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des marchandises liée à l'évolution des techniques utilisée.

Note 5 - Créances

5.1. Créances clients et autres créances

| Montant en K€ | 2019 | | | 2018 | | | Impact net sur le besoin en fonds de roulement |
|---------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|--------------|----------------|--|
| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | |
| Créances clients | 103 133 | 10 432 | 92 700 | 99 285 | 9 416 | 89 869 | 2 831 |
| Autres créances (*) | 82 187 | 784 | 81 404 | 87 899 | 266 | 87 633 | -6 229 |
| Total | 185 320 | 11 216 | 174 104 | 187 184 | 9 682 | 177 502 | -3 398 |

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(*) Au sein des autres créances, deux catégories de primes de fin d'année sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations Commerciales (COOP).

Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services

dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la Société.

A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus de l'exercice pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

5.2. Variation des dépréciations des comptes clients

| Montant en K€ | AU 01/01/19 | Dotations | TUP | Reprises | | AU 31/12/19 |
|-------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|---------------|---------------|
| | | | | Utilisées | Non utilisées | |
| Dépréciations comptes clients | 9 416 | 2 651 | 893 | 1 139 | 1 388 | 10 432 |
| Total | 9 416 | 2 651 | 893 | 1 139 | 1 388 | 10 432 |

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris au-delà de trois mois.

A ce titre, une reprise complémentaire (151 K€) a été enregistrée dans les comptes et considérée comme non déductible de l'impôt.

5.3. Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

| Montant en K€ | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------|
| | VALEUR BRUTE | | DEPRECIATIONS | |
| Valeurs mobilières de placement | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Intérêts courus sur dépôts à terme | 30 | 14 | | |
| Comptes à terme | 18 800 | 25 950 | | |
| Actions propres | 936 | 919 | | |
| Disponibilités | 32 761 | 15 103 | | |
| Total | 52 528 | 41 987 | 1 | 1 |

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 936 K€ et représentent 9 793 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée sur l'exercice.

La valeur d'inventaire (cours moyen mensuel de décembre) de ces actions au 31 décembre 2019 représente un montant de 1 649 K€.

5.4. Trésorerie nette

| en K€ | 2019 | 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | 52 528 | 41 986 |
| Concours bancaires courants | 2 807 | 548 |
| Total | 55 335 | 42 534 |

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots (court terme).
Au 31 décembre 2019, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an (1 285 K€ au 31 décembre 2019).

Note 7 - Capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

| Nombre d'actions de la société en circulation | Actions émises | Actions propres détenues | Actions en circulation |
|---|----------------|--------------------------|------------------------|
| | 3 458 084 | 9 793 | 3 448 291 |

7.1. Evolution du capital social au cours des quatre dernières années

| | Valeur nominale de l'action en € | Nombre d'actions | | Augmentation de capital | En K€ Montant du capital social |
|----------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| | | Emises | Total | | |
| Au 31 décembre 2016 | 1 | | 3 458 084 | | 3 458 |
| Au 31 décembre 2017 | 1 | | 3 458 084 | | 3 458 |
| Au 31 décembre 2018 | 1 | | 3 458 084 | | 3 458 |
| Au 31 décembre 2019 | 1 | | 3 458 084 | | 3 458 |

7.2. Variation des capitaux propres

(en K€)

| | Nombre d'actions | Capital | Primes d'émission, fusion et apport | Réserves et report à nouveau | Résultat de l'exercice | Provisions réglementées | Capitaux propres avant répartition |
|---|---------------------|--------------|---|------------------------------------|---------------------------|----------------------------|--|
| Au 31 décembre 2017 | 3 458 084 | 3 458 | 42 563 | 204 259 | 21 657 | 21 505 | 293 442 |
| Affectation du résultat 2017 | | | | 21 657 | -21 657 | | 0 |
| Résultat de l'exercice 2018 | | | | | 22 316 | | 22 316 |
| Dividendes versés | | | | -8 645 | | | -8 645 |
| Dividendes sur actions propres | | | | 26 | | | 26 |
| Augmentation de capital | | | | | | | 0 |
| Variations des subventions d'investissement | | | | | | -4 | -4 |
| Variations des provisions réglementées | | | | | | 1 858 | 1 858 |
| Au 31 décembre 2018 | 3 458 084 | 3 458 | 42 563 | 217 297 | 22 316 | 23 359 | 308 993 |
| Affectation du résultat 2018 | | | | 22 316 | -22 316 | | 0 |
| Résultat de l'exercice 2019 | | | | | 24 738 | | 24 738 |
| Dividendes versés | | | | -8 624 | | | -8 624 |
| Dividendes sur actions propres | | | | 2 | | | 2 |
| Augmentation de capital | | | | | | | 0 |
| Variations des subventions d'investissement | | | | | | -4 | -4 |
| Variations des provisions réglementées | | | | | | 2 238 | 2 238 |
| Au 31 décembre 2019 | 3 458 084 | 3 458 | 42 563 | 230 992 | 24 738 | 25 593 | 327 344 |

7.3. Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

| en K€ | Montant au début de l'exercice | Variation au cours de l'exercice | Montant en fin d'exercice | Ecart incorporé au capital (1) |
|------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Fonds commercial | 0 | 0 | 0 | 182 |
| Terrains | 241 | 0 | 241 | 0 |
| Participations | 0 | 0 | 0 | 157 |
| Total | 241 | 0 | 241 | |

(1) pour mémoire

7.4. Variation des provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées ci-dessous et font partie des capitaux propres au bilan.

| Montant en K€ | AU 01/01/19 | TUP FOREZ | Dotations | Reprises | | AU 31/12/19 |
|------------------------------------|---------------|-----------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | | Utilisées | Non utilisées | |
| Amortissements dérogatoires | 23 286 | 3 | 4 854 | -2 620 | | 25 523 |
| Provision spéciale de réévaluation | 0 | | | | | 0 |
| Total | 23 286 | 3 | 4 854 | -2 620 | 0 | 25 523 |

Note 8 - Provisions pour risques et charges

| Montant en K€ | AU 01/01/19 | Dotations | TUP | Reprises | | AU 31/12/19 |
|--|--------------|--------------|------------|-------------|---------------|--------------|
| | | | | Utilisées | Non utilisées | |
| Provisions pour risques et charges (1) | 446 | 806 | 130 | -72 | 0 | 1 310 |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | 5 824 | 1 614 | 125 | -667 | 0 | 6 896 |
| Provision pour médailles du travail | 817 | 321 | | -114 | 0 | 1 025 |
| Provision pour impôts | 0 | 0 | | | 0 | 0 |
| Total | 7 087 | 2 741 | 255 | -852 | 0 | 9 231 |

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

| | |
|---|-----|
| Affaires prud'homales | 658 |
| Provisions Indemnités transaccionnelles | 30 |
| Provision pour risques | 482 |
| Litige client | 130 |
| Provisions sur honoraires | 3 |
| Indemnité d'occupation précaire | 7 |

Total 1310

En accord avec le Règlement CRC N° 2000-06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

8.1. Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 6 896 K€ au 31 décembre 2019.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

- Paramètres économiques

| | Cadres | Non cadres |
|---------------------------------------|---------------|------------|
| | Taux constant | |
| Augmentation annuelle des salaires : | 2 % | 2 % |
| (pourcentages identiques depuis 2008) | | |

- Paramètres sociaux

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

| | cadres | non cadres |
|-------------|--------|------------|
| 16 - 20 ans | 3,00% | 20,00% |
| 21 - 25 ans | 3,00% | 18,00% |
| 26 - 30 ans | 3,00% | 15,00% |
| 31 - 35 ans | 16,00% | 12,00% |
| 36 - 40 ans | 6,00% | 10,00% |
| 41 - 45 ans | 4,00% | 11,00% |
| 46 - 50 ans | 6,00% | 5,00% |
| 51 - 55 ans | 4,00% | 5,00% |
| 56 - 67 ans | 0,00% | 0,00% |

- Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2018.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2019.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2019 est de 0,62 % (1,62 % en 2018).

La société n'a pas couvert en 2019 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 1 739 K€ et la reprise s'élève à 667 K€.

8.2. Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la médaille du travail proprement dite.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

La provision pour médailles du travail s'élève à 1 025 K€ au 31 décembre 2019.

Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail :
20, 30, 35 et 40 ans.

Paramètres

Il est déterminé d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2018.

Il est déterminé d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge de la façon suivante :

| | cadres | non cadres |
|-------------|--------|------------|
| 16 - 20 ans | 3,00% | 20,00% |
| 21 - 25 ans | 3,00% | 18,00% |
| 26 - 30 ans | 3,00% | 15,00% |
| 31 - 35 ans | 16,00% | 12,00% |
| 36 - 40 ans | 6,00% | 10,00% |
| 41 - 45 ans | 4,00% | 11,00% |
| 46 - 50 ans | 6,00% | 5,00% |
| 51 - 55 ans | 4,00% | 5,00% |
| 56 - 67 ans | 0,00% | 0,00% |

La dotation de l'exercice s'élève à 321 K€ et la reprise s'élève à 114 K€.

Note 9 - Emprunts et dettes

| en K€ | Etat des échéances | | | | 2018 |
|--|--------------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| | 2019 | à 1 an au + | de 1 à 5 ans | à + de 5 ans | |
| Emprunts | 94 417 | 32 207 | 58 115 | 4 095 | 100 417 |
| Intérêts courus sur emprunts | 48 | 48 | | | 73 |
| Concours bancaires | 2 807 | 2 807 | | | 548 |
| Intérêts courus sur concours bancaire | 18 | 18 | | | -3 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 13 | 13 | | | 8 |
| Fonds de participation des salariés | 0 | | | | 0 |
| Intérêts courus non échus | 0 | | | | 0 |
| Dettes rattachées à des participations | 16 373 | 16 373 | | | 15 608 |
| Total | 113 677 | 51 466 | 58 115 | 4 095 | 116 651 |

9.1. Variation des emprunts et dettes rattachées

| Montant en K€ | AU 01/01/19 | TUP | Augmentations | Diminutions | AU 31/12/19 |
|--|----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Emprunts | 100 417 | 34 | 29 000 | 35 034 | 94 417 |
| Intérêts courus sur emprunts | 73 | 1 | 48 | 73 | 48 |
| Concours bancaires courants | 548 | | 2 807 | 548 | 2 807 |
| Intérêts courus sur concours bancaires | -3 | | 21 | | 18 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 8 | 543 | 5 | 543 | 13 |
| Fonds de participation des salariés | 0 | | | | 0 |
| Intérêts courus non échus | 0 | | | | 0 |
| Dettes rattachées à des participations | 15 608 | 1 722 | 273 191 | 274 148 | 16 373 |
| Total | 116 651 | 2 300 | 305 073 | 310 346 | 113 676 |

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,3 % pour l'exercice 2019.

9.2. Emprunts et dettes rattachés par catégories

| en K€ | 2019 | 2018 |
|---|----------------|----------------|
| Emprunts et dettes auprès des organismes financiers | 94 417 | 100 417 |
| Intérêts courus sur emprunts | 48 | 73 |
| Concours bancaires courants (découverts et spots) | 2 807 | 548 |
| Dettes bancaires et assimilées | 97 273 | 101 038 |
| Dettes rattachées à des participations | 16 373 | 15 608 |
| Divers | 31 | 5 |
| Dettes financières diverses | 16 404 | 15 613 |
| Total | 113 677 | 116 651 |

9.3. Dettes fournisseurs et autres dettes

| en K€ | 2019 | Incidence TUP 01/01/2019 | Etat des échéances | | | 2018 | Impact sur le besoin en fonds de roulement |
|--|----------------|--------------------------------|--------------------|--------------|--------------|----------------|--|
| | | | à 1 an au + | de 1 à 5 ans | à + de 5 ans | | |
| Avances et acomptes reçus | 404 | 0 | 404 | | | 325 | 79 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 84 551 | 2 163 | 84 551 | | | 89 188 | -4 637 |
| Dettes fiscales et sociales | 31 609 | 455 | 31 609 | | | 29 344 | 2 265 |
| Dettes sur immobilisations | 1 142 | 1 | 1 142 | | | 899 | 243 |
| Autres dettes | 83 937 | 131 | 83 937 | | | 80 218 | 3 719 |
| Total | 201 644 | 2 751 | 201 644 | 0 | 0 | 199 974 | 1 670 |

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (209 K€ au 31 décembre 2019).

Note 11 – Charges à payer et produits à recevoir

| Montant en K€ | 2019 | Charges à payer | 2019 |
|-------------------------------|---------------|-------------------------------------|----------------|
| Produits à recevoir | | | |
| <u>Clients</u> | | <u>Fournisseurs</u> | |
| Factures à établir Clients | 10 768 | Factures non parvenues | 16 626 |
| <u>Fournisseurs</u> | | <u>Clients</u> | |
| Avoirs à recevoir | 2 030 | Avoirs Clients à établir | 76 116 |
| <u>Autres Créances</u> | | <u>Autres Dettes</u> | |
| Autres créances | 240 | Dettes fiscales et sociales à payer | 12 618 |
| | | Autres dettes | 190 |
| Total | 13 038 | Total | 105 549 |

Note 12 - Chiffre d'affaires net

| Ventilation par nature du chiffre d'affaires | Négoce de matériaux de construction en K€ | | |
|--|--|----------------|----------------|
| | 2019 | 2018 | % de variation |
| Ventes nettes de marchandises | 576 072 | 550 686 | 4,61 |
| Camionnages sur ventes | 4 570 | 4 088 | 11,80 |
| Prestations de services | 5 574 | 5 591 | -0,30 |
| Assistances diverses | 15 801 | 14 588 | 8,32 |
| Commissions et courtages | 400 | 400 | 0,00 |
| Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation | 843 | 841 | 0,21 |
| Total | 603 261 | 576 194 | 4,70 |

Note 13 - Charges et produits financiers

| en K€ | 2019 | 2018 |
|---|---------------|---------------|
| CHARGES | 1 353 | 3 367 |
| Dotations Immobilisations financières (*) | 590 | 2 499 |
| Intérêts des emprunts | 600 | 709 |
| Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie) | 52 | 49 |
| Intérêts bancaires | 65 | 73 |
| Escomptes accordés | 41 | 23 |
| Charges diverses | 0 | 0 |
| Pertes de change | 5 | 14 |
| PRODUITS | 17 300 | 16 523 |
| Revenus des participations | 16 788 | 14 111 |
| Revenus des créances rattachées à des participations | 238 | 218 |
| Revenus des placements et produits divers | 266 | 79 |
| Reprises dépréciations financières (*) | 0 | 2 086 |
| Gain de change | 9 | 28 |
| Produit net sur cessions | 0 | 0 |

(*) : Les dotations et les reprises sur les dépréciations d'immobilisations financières sont relatives à la cession de la société SWEETAIR FRANCE sur l'exercice 2018 (impact net : charge de 413 K€)

Note 14 - Charges et produits exceptionnels

| en K€ | 2019 | 2018 |
|--|--------------|---------------|
| CHARGES | 7 194 | 10 291 |
| Régularisations clients | | |
| Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales | 176 | 3 |
| Régularisations fournisseurs | 88 | 68 |
| Régularisations diverses | 297 | 358 |
| Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés : | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 1266 | 215 |
| Immobilisations financières | 27 | 4360 |
| Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions | 5 | 112 |
| Dotations aux amortissements dérogatoires | 4 854 | 4 860 |
| Dotations aux autres provisions | 480 | 315 |
| PRODUITS | 5 243 | 8 743 |
| Régularisations clients | 46 | 326 |
| Dégrevement d'impôt | | |
| Régularisations fournisseurs | 108 | 69 |
| Régularisations diverses | 674 | 302 |
| Produit de cessions d'éléments de l'actif : | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 1 075 | 544 |
| Immobilisations financières | 30 | |
| Quote part de subvention ramenée au résultat | 4 | 4 |
| Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions | 63 | 32 |
| Produits hors gestion | | |
| Reprises sur amortissements dérogatoires | 2 620 | 2 999 |
| Reprises de provisions et transferts de charges | 623 | 4 467 |

Note 15 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices

15.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| en K€ | Résultat avant impôt | Impôt dû (1) | Résultat net |
|----------------------------|----------------------|--------------|---------------|
| Résultat courant | 33 257 | 5 995 | 27 262 |
| Résultat exceptionnel | -1 950 | -671 | -1 279 |
| Participation des salariés | -1 172 | 72 | -1 245 |
| Total | 30 134 | 5 396 | 24 738 |

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 34,43 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des réintégrations et déductions fiscales ainsi que des crédits d'impôts.

Intégration fiscale

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2016.

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

La société a appliqué un taux à 28 % pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et à 33,33 % au-delà.

Au 31 décembre 2019, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

Evénements 2018 (suivi 2019)

En date du 27 décembre 2018, la société a fait l'objet d'une notification de contrôle fiscal pour les exercices 2016 et 2017.

En date du 16 décembre 2019, la société a été notifiée de l'achèvement du contrôle fiscal et l'absence de rectifications.

15.2. Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX, BLANC MATERIAUX, TARARE MATERIAUX, VAUDREY, LE COMPTOIR, REMAT, REMAT SERVICES et MAT APPRO a été mis en place pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2019 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 1 172 K€ (contre 962 K€ en 2018).

15.3. Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)

| | 2019 |
|---|---------------|
| Résultat de l'exercice | 24 738 |
| Impôt sur les bénéfices | 5 396 |
| Résultat avant impôt | 30 134 |
| Variation nette des provisions réglementées | 2 238 |
| Amortissements dérogatoires | 2 238 |
| Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire | 32 372 |
| (avant impôt) | |

15.4. Situation fiscale latente

| en K€ | Montant soumis à l'impôt | Impôt |
|---|-----------------------------|--------------|
| I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT | | |
| Amortissements dérogatoires | 25 524 | 6 381 (2) |
| TOTAL | 25 524 | 6 381 |
| II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT | | |
| Congés payés (ancien régime) | 5 694 | 1 823 (1) |
| Participation des salariés | 1 172 | 375 (1) |
| Indemnités Fin Carrière | 1 587 | 397 (2) |
| Autres | 2 861 | 916 (1) |
| TOTAL | 11 314 | 3 511 |

(1) Impôt calculé au taux de 32,02 %. S'agissant de différences temporaires, l'accroissement et les allègements seront constatés en 2019, la baisse progressive de l'IS n'a donc pas d'impact.

(2) Impôt calculé au taux de 25 %, incidence de l'application progressive du taux d'impôt pour les sociétés de 25 % (LDF 2019).

Note 16 - Effectifs

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| EFFECTIF MOYEN SALARIE | 1 573 | 1 505 |
| EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE : | | |
| Ouvriers et employés | 932 | 895 |
| Agents de maîtrise (assimilés cadres) | 393 | 381 |
| Cadres | 248 | 229 |
| | 1 573 | 1 505 |

Note 17 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

| Engagements donnés | | | | | 1 960 |
|---------------------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------|
| | Total | à 1 an au + | de 1 à 5 ans | à + de 5 ans | |
| Obligations contractuelles | | | | | |
| Compromis d'achats de titres | 0 | | | | |
| Compromis d'achat immobilier | 0 | | | | |
| Promesses unilatérales | 0 | | | | |
| Compromis de cession de fonds | 0 | | | | |
| Engagement informatique | 0 | | | | |
| Crédit bail immobilier | 0 | | | | |
| Caution bancaire | 361 | | 361 | | |
| Locations véhicules | 1 599 | 965 | 634 | | |
| Emprunts | 0 | | | | |
| TOTAL | 1 960 | 965 | 995 | 0 | |
| Engagements reçus | | | | | 0 |
| Compromis de vente immobilière | | | | | 0 |
| Ligne de crédit reçue et non utilisée | | | | | 0 |
| OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE | | | | | |

La dette à taux variable représente au 31 décembre 2019 un montant de 11 969 K€.

L'exposition aux taux variables a diminué : la dette à taux variable est passée de 20 711 K€ à 11 969 K€.

La totalité des contrats de swaps est destinée à protéger la dette moyen terme à taux variable d'une hausse de taux supérieure à 1 % augmenté de la marge.

La dette est couverte à hauteur de 3 821 K€ soit 31 % de la dette à taux variable contre 7 650 K€ au 31 décembre 2018.

Note 18 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Cette acquisition porte la participation de DUMONT INVESTISSEMENT à 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de la société SAMSE.

Elle a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE, et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

L'épidémie du virus Covid-19 engendre à compter du 17 mars 2020 des impacts significatifs sur l'activité du Groupe, avec notamment la fermeture d'une partie de ses sites de distribution des activités négoce et bricolage.

La totalité des effets liés à cette situation exceptionnelle est encore difficilement mesurable à ce stade (perte de chiffre d'affaires, partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel). Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2019, SAMSE ne remet pas en cause ses perspectives à long terme.

Note 19 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés au cours de l'exercice aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Cette information figure dans le Document d'enregistrement universel disponible sur le site internet :

www.groupe-samse.fr

Note 20 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante :

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A au capital de 17 510 105,10 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Holding financier détenant 56,17 % de SAMSE.

N° Siren : 345 287 734

Note 21 - Inventaire des actifs financiers

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

| 31/12/2019 | NOMBRE DE TITRES DETENUS | | VALEUR BRUTE (K€) | |
|--|-----------------------------|------------|----------------------|------------|
| A - TITRES DE PARTICIPATION | | | | |
| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| SA DORAS | 32 787 | 32 787 | 56 933 | 56 933 |
| SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS | 3 000 | 3 000 | 29 807 | 29 807 |
| SAS M+ MATERIAUX | 65 792 | 47 915 | 34 891 | 22 891 |
| SAS LA BOITE A OUTILS | 672 231 | 672 231 | 17 753 | 17 753 |
| SAS MAURIS BOIS | 711 770 | 711 770 | 12 830 | 12 830 |
| SAS RENE DE VEYLE | 20 016 | 20 016 | 13 610 | 13 610 |
| SAS REMAT | 5 461 | 5 461 | 2 725 | 2 725 |
| SA CHRISTAUD | 216 416 | 216 416 | 2 286 | 2 286 |
| SAS LEADER CARRELAGES | 1 000 | 840 | 2 179 | 1 863 |
| SAS BTP DISTRIBUTION | 5 944 | 5 301 | 3 862 | 2 856 |
| SARL SUD APPRO | 93 660 | 73 660 | 970 | 970 |
| SAS FOREZ MAT | 0 | 500 | 0 | 520 |
| SAS BLANC MATERIAUX | 186 | 186 | 389 | 389 |
| SCI VALMAR | 96 | 96 | 295 | 295 |
| SCI LA REGLE | 100 | 100 | 214 | 214 |
| SARL GET ELECTRIC | 500 | 500 | 183 | 183 |
| SCI H2O IMMO | 15 | 15 | 129 | 129 |
| SCI LE BOURG | 249 | 249 | 40 | 40 |
| SCI PORTE DE SAVOIE | 0 | 133 | 0 | 26 |
| SCI LE MERCURE | 15 | 15 | 5 | 5 |
| SCI CHASSIEU | 99 | 99 | 3 | 3 |
| SCI DU ROUSSILLON | 99 | 99 | 2 | 2 |
| SCI BRANLY | 9 | 9 | 1 | 1 |
| SARL EPPS | 1 000 | 1 000 | 1 | 1 |
| SCI CHARPIEU | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SCI DU VIEUX PORT | 9 | 9 | 1 | 1 |
| SCI LES ARTISANS | 60 | 60 | 1 | 1 |
| SAS PLATTARD SAS | 8 786 | 8 786 | 12 764 | 12 764 |
| SAS MATERIAUX SIMC | 70 860 | 71 090 | 1 140 | 1 143 |
| SAS DIDIER | 5 000 | 5 000 | 938 | 938 |
| SAS ZANON TRANSPORTS | 3 750 | 3 750 | 1 410 | 1 410 |
| SAS BOURG MATERIAUX | 25 000 | 25 000 | 250 | 250 |
| SAS TARARE MATERIAUX | 25 000 | 25 000 | 250 | 250 |
| SAS DEGUERRY SAMSE | 28 500 | 9 996 | 2 052 | 152 |
| SAS MAT APPRO | 9 750 | 9 750 | 98 | 98 |
| SAS MC DISTRIBUTION | 1 167 | 1 167 | 18 | 18 |
| GIE REH | 50 | 50 | 12 | 12 |
| | Total des valeurs brutes | | 198 039 | 183 367 |
| | Dépréciations constatées | | 1 621 | 1 031 |
| | Total de la valeur au bilan | | 196 418 | 182 336 |
| B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | | | | |
| DIVERS | | | | |
| | Nombre d'actions détenues | | Valeur au bilan (K€) | |
| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| ACTIONS PROPRES | 9 793 | 10 159 | | |
| | Total des valeurs brutes | | 936 | 920 |
| | Dépréciations constatées | | 0 | 0 |
| | Total de la valeur au bilan | | 936 | 920 |

Note 22 - Filiales et participations

| SOCIÉTÉS | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part de capital détenue en % | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Observations |
|---|---------|--|------------------------------------|-------------------------------------|--------|--|---|--|--|--|--------------|
| En K€ | | | | Brute | Nette | | | | | | |
| A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenue par la société) | | | | | | | | | | | |
| SA DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE | 8 002 | 53 699 | 99,98 | 56 934 | 56 934 | | | 205 606 | 573 | 3 148 | année civile |
| SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER | 1 000 | 29 588 | 100,00 | 29 807 | 29 807 | | | 69 347 | 1 435 | 2 400 | année civile |
| SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA | 19 738 | 26 944 | 100,00 | 34 891 | 34 891 | 6 000 | | 212 348 | 3 184 | | année civile |
| SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 10 778 | 70 270 | 99,80 | 17 753 | 17 753 | | | 275 342 | 8 523 | 6 386 | année civile |
| SAS MAURIS BOIS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 10 677 | 5 311 | 100,00 | 12 830 | 12 830 | 796 | | 46 860 | 2 419 | 712 | année civile |
| SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 981 | 20 962 | 100,00 | 13 610 | 13 610 | | | 20 | 611 | | année civile |
| SAS REMAT Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS | 87 | 2 440 | 100,00 | 2 725 | 2 335 | | | 6 183 | -119 | 251 | année civile |
| SA CHRISTAUD 3, rue F.Pelloutier 38130 ECHIROLLES | 241 | 12 516 | 89,80 | 2 286 | 2 286 | 1 158 | | 27 872 | 1 788 | 649 | année civile |
| SAS LEADER CARRELAGES 1 Rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET | 10 | 1 129 | 100,00 | 2 179 | 1 834 | | | 2 958 | 27 | | année civile |
| SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU | 794 | 11 320 | 74,91 | 3 862 | 3 862 | 1 300 | | 49 399 | 1 893 | 297 | année civile |
| SARL SUD APPRO ZI de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES | 937 | -253 | 100,00 | 970 | 614 | 535 | | 9 644 | 33 | | année civile |
| SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS | 48 | 2 193 | 77,50 | 389 | 389 | 153 | | 6 811 | 447 | 195 | année civile |
| SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 2 | 64 | 96,00 | 295 | 295 | | | 61 | 61 | | année civile |
| SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 2 | 21 | 100,00 | 214 | 214 | 236 | | 48 | 22 | | année civile |
| SARL GET ELECTRIC 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE | 10 | 129 | 100,00 | 183 | 183 | 100 | | 1 247 | 46 | | année civile |
| SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 38 | 6 | 99,60 | 40 | 40 | | | 6 | 6 | | année civile |
| SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 2 | 92 | 99,00 | 3 | 3 | 146 | | 63 | 59 | | année civile |
| SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 2 | 197 | 99,00 | 2 | 2 | | | 74 | 74 | | année civile |
| SARL EPPS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 1 | 45 | 100,00 | 1 | 1 | 1 282 | | 383 | 18 | | année civile |
| SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 0,1 | 124 | 90,00 | 1 | 1 | 152 | | 95 | 92 | | année civile |
| SCI LES ARTISANS 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU | 1 | 463 | 60,00 | 1 | 1 | 250 | | 157 | 55 | | année civile |
| SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN | 0,15 | 1 859 | 60,00 | 1 | 1 | | | 562 | 205 | | année civile |
| SCI H2O IMMO 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 15 | 16 | 100 | 129 | 129 | 75 | | 8 | 4 | | année civile |
| SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE | 300 | 3 945 | 75,00 | 3 056 | 3 056 | | | 14 027 | 1 159 | 728 | année civile |

| SOCIETES | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part de capital détenu en % | leur compte | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Observations |
|--|---------|---|--|----------------------------|--------|--|---|---|--|--|--------------|
| | | | | is titres détenus Brute | Nette | | | | | | |
| B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société) | | | | | | | | | | | |
| SAS PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE | 5 400 | 24 172 | 33,99 | 12 764 | 12 764 | | | 31 954 | 2 982 | 816 | année civile |
| SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE | 2 612 | 29 994 | 44,77 | 1 140 | 1 140 | | | 154 595 | 2 176 | 270 | année civile |
| SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex | 360 | 2 534 | 25,00 | 938 | 658 | | | 11 906 | 263 | | année civile |
| SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE | 500 | 2 063 | 50,00 | 250 | 250 | 1 200 | | 17 150 | 254 | | année civile |
| SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE | 500 | -771 | 50,00 | 250 | 0 | 894 | | 3 671 | 54 | | année civile |
| SAS DEGUERRY SAMSE ZIDU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE | 456 | 2 536 | 100 | 2 052 | 2 052 | | | 6 352 | 329 | | année civile |
| SAS MAT APPRO 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS | 98 | 439 | 100,00 | 327 | 327 | 21 | | 6 672 | 80 | 203 | année civile |
| SAS MC DISTRIBUTION 203, Avenue de Colmar 67100 STRASBOURG | 70 | 275 | 25,00 | 18 | 18 | | | 9 503 | 267 | 54 | année civile |

Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

| Date d'arrêté | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Durée de l'exercice (mois) | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 3 458 084 | 3 458 084 | 3 458 084 | 3 458 084 | 3 458 084 |
| Nombre d'actions | | | | | |
| - ordinaires | 3 458 084 | 3 458 084 | 3 458 084 | 3 458 084 | 3 458 084 |
| - à dividende prioritaire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre maximum d'actions à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - par droit de souscription | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| OPERATIONS ET RESULTATS | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 603 261 161,08 | 576 193 541,70 | 550 057 056,76 | 500 523 537,05 | 494 241 527,48 |
| Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions | 48 196 557,94 | 38 887 683,62 | 40 582 121,43 | 63 197 925,01 | 39 982 207,33 |
| Impôts sur les bénéfices | 5 396 280,56 | 4 896 306,34 | 6 179 713,67 | 5 342 252,73 | 5 956 764,00 |
| Participation des salariés | 1 172 237,05 | 961 861,35 | 948 071,21 | 755 420,60 | 780 355,68 |
| Dot. nettes amortissements et provisions | 16 889 992,33 | 10 713 394,34 | 11 797 407,44 | 11 450 330,91 | 13 325 643,60 |
| Résultat net | 24 738 048,00 | 22 316 121,59 | 21 656 929,11 | 45 649 920,77 | 19 919 444,05 |
| Résultat distribué | 24 738 048,00 | 8 645 210,00 | 8 645 210,00 | 7 607 784,80 | 7 261 976,40 |
| RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions | 12,04 | 9,55 | 9,67 | 16,51 | 9,61 |
| Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions | 7,15 | 6,45 | 6,26 | 13,20 | 5,76 |
| Dividende attribué | 8,00 | 2,50 | 2,50 | 2,20 | 2,10 |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 1 573 | 1 505 | 1 455 | 1 429 | 1 490 |
| Masse salariale | 52 495 585,80 | 48 406 202,38 | 48 245 874,61 | 45 357 212,69 | 45 125 118,24 |
| Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...) | 19 502 448,23 | 19 045 570,52 | 18 576 837,48 | 17 911 603,09 | 18 030 528,98 |

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des actifs incorporels non amortissables

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|--|
| <p>Au 31 décembre 2019, les actifs incorporels non amortissables s'élèvent à M€ 6,4, soit 1 % du total bilan de votre société.</p> <p>Chaque année et en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans la note 2 bis de l'annexe aux comptes annuels, la direction met en œuvre des tests de dépréciation. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de ce risque et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p> | <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes et des méthodes de détermination de la valeur recouvrable des actifs incorporels non amortissables, définis par la direction financière.</p> <p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction. Pour les agences présentant un indice de perte de valeur, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité en comparaison avec les dernières estimations de la direction ; ▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ; ▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; ▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre société. |

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|---|
| <p>Au 31 décembre 2019, les titres de participation et les créances rattachées s'élèvent à M€ 215,4 et représentent 32 % du total bilan de votre société.</p> <p>En fin d'exercice, selon les modalités décrites dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p> | <p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ; ▶ comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; ▶ analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; ▶ rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs. |

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|--|
| <p>Au 31 décembre 2019, les stocks de marchandises négoce s'élevaient à M€ 82 et représentent 12,6 % du bilan de votre société.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p> | <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes ainsi que les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2019 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p> |

■ Dépréciation des créances clients

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|---|
| <p>Au 31 décembre 2019, les créances clients s'élevaient à M€ 92,7 et représentent 14,2 % du bilan de votre société.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement mais, pour prévenir le risque client, votre société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie.</p> <p>La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Votre société est amenée à constater une dépréciation pour les retards à partir de trois mois.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p> | <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ; ▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives. |

■ **Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)**

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|--|
| <p>Au 31 décembre 2019, votre société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p> | <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p> |

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 25 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

■ **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur

faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet ODICEO était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537 2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

5 - Informations complémentaires

| | | |
|-----|---|-----|
| 5.1 | Responsable du Document d'enregistrement universel | 244 |
| 5.2 | Attestation du responsable | 244 |
| 5.3 | Informations historiques sur les exercices 2017 et 2018 | 245 |
| 5.4 | Responsables du contrôle des comptes | 245 |
| 5.5 | Honoraires des Commissaires aux comptes | 246 |
| 5.6 | Responsable de l'information financière | 246 |

5.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Olivier Malfait

Président du Directoire de la société

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 29 avril 2020

Olivier Malfait

Président du Directoire de la société

5.3 Informations historiques sur les exercices 2017 et 2018

En application de l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document de Référence 2017, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2018, sous le numéro de dépôt D.18-0324, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2017 figurant au chapitre 3 de ce Document de Référence.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document de Référence 2018, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2019, sous le numéro de dépôt D.19-0403, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2018 figurant au chapitre 3 de ce Document de Référence.

5.4 Responsables du contrôle des comptes

[Identité des Commissaires aux comptes](#)

Odicéo

115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Dave Molliex.

Nommé le 3 mai 2016 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Laurent Jouffre

115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Didier Vaury dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Ernst & Young et Autres

1/2 Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Pascal Rhoumy.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement du Cabinet BBM & Associés dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Auditex

11 Allée de l'Arche
Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Marie Mermillod-Dupoizat dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

| (en milliers d'euros) | ODICEO | | | | ERNST & YOUNG | | | | Autres | | | |
|---|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|
| | 2019 | | 2018 | | 2019 | | 2018 | | 2019 | | 2018 | |
| | Montant (HT) | % |
| AUDIT | | | | | | | | | | | | |
| Certification des comptes individuels et consolidés | 381 385 € | 54% | 418 123 € | 59% | 163 484 € | 23% | 148 925 € | 21% | 167 165 € | 23% | 140 728 € | 20% |
| - Emetteur | 103 992 € | 55% | 101 640 € | 56% | 85 682 € | 45% | 79 845 € | 44% | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | 277 393 € | 53% | 316 483 € | 60% | 77 802 € | 15% | 69 080 € | 13% | 167 165 € | 32% | 140 728 € | 27% |
| Services autres que la certification des comptes | | | | | 1 000 € | | | | | | | |
| - Emetteur | | | | | 1 000 € | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | |
| SOUS-TOTAL AUDIT | 381 385 € | 54% | 418 123 € | 59% | 164 484 € | 23% | 148 925 € | 21% | 167 165 € | 23% | 140 728 € | 20% |
| AUTRES PRESTATIONS | | | | | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social et autres | | | | | | | | | | | | |
| SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 381 385 € | 54% | 418 123 € | 59% | 164 484 € | 23% | 148 925 € | 21% | 167 165 € | 23% | 140 728 € | 20% |

5.6 Responsable de l'information financière

Laurent Chameroy
 Directeur Général et Financier
 SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet
 38100 Grenoble
 Tél : 04 76 85 78 00

6 Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020

| | | |
|-----|---|-----|
| 6.1 | Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions | 248 |
| 6.2 | Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes | 251 |
| 6.3 | Résolutions | 263 |

6.1. Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions

Partie ordinaire

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 24 738 048,00 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 100 385 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 43 361 282 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 41 115 149 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 8,00 € par action ; il sera versé à compter du 29 juin 2020 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2019, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| - du bénéfice de l'exercice de | 24 738 048,00 € |
| - du report à nouveau de | 18 514 420,85 € |
| s'élève à | 43 252 468,85 € |

Le dividende versé représentera la somme de 27 664 672,00 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 15 587 796,85 € sera inscrit au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des 3 exercices précédents, ont été les suivants :

| Exercice | Dividende par action |
|----------|----------------------|
| 2016 | 2,20 € |
| 2017 | 2,50 € |
| 2018 | 2,50 € |

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

Résolutions 5 à 9 - Composition du Conseil de Surveillance

Nous vous proposons de ratifier la décision du Conseil de Surveillance prise le 31 mars 2020, de coopter Martine Paccoud et Paul Bériot, en qualité de membres du Conseil de Surveillance en remplacement respectivement de BME FRANCE et Remco Teulings, démissionnaires, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous rappelons que les mandats de Paul Bériot, Patrice Joppé, DUMONT INVESTISSEMENT, Martine Paccoud et Stéphanie Paix viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2020 et vous soumettons le renouvellement desdits mandats pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Résolutions 10 à 14 - Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2019 et du rapport sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un « vote ex post », les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 aux membres du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des rémunérations et des nominations et ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance figurant au chapitre 2.4 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 15 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.

Les éléments de la politique de rémunération sont décrits en détail dans le rapport figurant dans le chapitre 2.4 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 16 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de 18 mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 200 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la 17^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.2 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Partie extraordinaire

Résolution 17 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, pour une période de 18 mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019.

Résolution 18 - Nouvelle organisation de la gouvernance

Par la 18^{ème} résolution, il vous est demandé d'approuver le nouveau mode de gestion et d'administration de la société. Il vous est proposé de faire évoluer l'organisation de la gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil d'Administration et réunir les fonctions de Président et de Directeur Général.

Si vous approuvez cette proposition, le Conseil sera composé des membres actuels du Conseil de Surveillance ainsi que d'Olivier Malfait, actuel Président du Directoire, qui deviendra alors Président Directeur Général.

Il vous est proposé de revenir à la structure moniste (Conseil d'Administration), qui était le mode de gouvernance de SAMSE jusqu'en 2000. Le passage à la structure dualiste (Conseil de Surveillance/Directoire) a permis avec succès d'assurer la succession à la tête de la Direction Générale du Groupe.

Cependant, cette structure qui repose sur deux organes, un Conseil de Surveillance et un Directoire, n'apparaît pas sur le long terme totalement appropriée à la situation de SAMSE. En effet, le Code de commerce limite à sept le nombre maximum des membres du Directoire et impose un fonctionnement collégial de celui-ci.

Cette limitation du nombre de membres du Directoire est incompatible avec l'organigramme managérial mis en place au sein du Groupe qui conduit à avoir un Comité Exécutif de 17 membres.

Résolution 19 - Adoption des nouveaux statuts

Si vous décidez la modification du mode de direction et de gestion, nous soumettons à votre approbation le projet des nouveaux statuts qui régiraient notre société, étant précisé qu'outre les adaptations dictées par ce nouveau mode de gestion, des modifications spécifiques ont été apportées aux articles 4 et 16 relatifs, respectivement, (i) au transfert du siège social de la société sur tout le territoire par décision du Conseil d'Administration ratifiée par la plus prochaine Assemblée et (ii) aux pouvoirs du Conseil d'Administration, en vue de permettre au Conseil d'Administration, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale, d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires.

Résolution 20 - Délégation de compétence au Conseil d'Administration en matière de modifications statutaires

Nous vous invitons à déléguer au Conseil d'Administration votre compétence à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée des actionnaires.

Partie ordinaire

Résolutions 21 à 26 - Nomination des membres du Conseil d'Administration

Si vous approuvez le changement d'organisation et de gouvernance de la société, il vous est proposé, de nommer en qualité d'administrateurs, l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance actuel, ainsi qu'Olivier Malfait, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Directoire

Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil de Surveillance

Il vous est donc ainsi proposé de nommer Paul Bériot, Patrice Joppé, DUMONT INVESTISSEMENT, Olivier Malfait, Martine Paccoud (administratrice indépendante) et Stéphanie Paix (administratrice indépendante). Xavier Duclos, conformément aux dispositions législatives et aux statuts, a été désigné par le Comité Social et Economique, en qualité d'administrateur salarié.

Les informations concernant chacun des membres du conseil figurent au chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Il est précisé que, conformément à la loi, le Conseil d'Administration procédera lors de sa première réunion, tenue à l'issue de la présente Assemblée, à la désignation de son Président et choisira la modalité d'exercice de la Direction Générale.

Résolution 27 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- **AVEC LES ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS**

Personnes concernées

- Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.

Convention d'assistance, de service et de fournitures

Une convention entre votre société, la société DUMONT INVESTISSEMENT et les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS a été signée. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations d'assistance avec effet au 1er janvier 2019.

Ainsi, la rémunération est fixée à 1 % du montant des ventes hors taxes sur la partie Négoce et 0,40 % des ventes hors taxes sur la partie Plateforme et ventes directes.

À compter du 1er janvier 2020, en cas de prestations complémentaires, la rémunération pourra être portée à 1,50 % du montant des ventes hors taxes sur la partie Négoce avec maintien de 0,40 % des ventes plateformes et directes.

Il est précisé que votre société facturera 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Cette convention permet aux ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS de bénéficier des mêmes prestations que celles des autres filiales du Groupe rendues par votre société et la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées aux ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS s'élève à 372 320 euros hors taxes.

• AVEC LA SOCIETE LE COMPTOIR

Personne concernée

Lien de détention indirecte entre votre société, DUMONT INVESTISSEMENT et LE COMPTOIR.

1° Convention d'assistance et de service

Votre société s'engage à mettre à disposition de la société LE COMPTOIR l'assistance et les services suivants :

- Comptabilité générale et analytique
- Assistance juridique, fiscale et sociale
- Assistance en gestion de trésorerie

La convention prend effet à compter du 4 janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

En contrepartie des différentes prestations, votre société facturera à la société LE COMPTOIR une rémunération de 1,20 % des ventes hors taxes réalisées par la société LE COMPTOIR.

Il est précisé que votre société facturera 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Cette convention permet à la société LE COMPTOIR de bénéficier des mêmes prestations rendues par votre société et la société DUMONT INVESTISSEMENT que les autres filiales du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées à la société LE COMPTOIR s'élève à 22 131 euros hors taxes.

2° Convention de prestations informatiques

Votre société s'engage à mettre à disposition de la société LE COMPTOIR certaines prestations d'assistance et de maintenance à caractère permanent ou temporaire, en informatique, dans le cadre de la mise à disposition par votre société des logiciels et services ci-après, à savoir :

- Infrastructure informatique : réseaux, accès aux serveurs
- Référencement : Sésam – Négo achats
- Gestion commerciale : Bravo – Décisionnel
- Environnement finances : Oracle – Etafi
- Environnement RH : Peoplenet

La convention prend effet à compter du 4 janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.
En contrepartie des différentes prestations, votre société facturera à la société LE COMPTOIR une rémunération de 0,40 % des ventes hors taxes réalisées par la société LE COMPTOIR.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Les prestations s'inscrivent dans le cadre d'une uniformisation de l'environnement informatique au sein du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées à la société LE COMPTOIR s'élève à 9 221 euros hors taxes.

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- **AVEC LA SOCIETE CELESTIN MATERIAUX**

Personnes concernées

- Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX ;
- François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX ;
- Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX.

Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fournitures

À compter du 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CELESTIN MATERIAUX seront facturées de la manière suivante :

- 1,50 % des ventes hors taxes facturées par votre société
- 0,20 % des ventes hors taxes facturées par la société CHRISTAUD

Le taux facturé à la société CELESTIN MATERIAUX est globalement maintenu mais réparti entre votre société et la société CHRISTAUD du fait de la création de la filière de travaux publics.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à la société CELESTIN MATERIAUX de bénéficier des mêmes prestations rendues avec un maintien du taux globalement facturé, mais désormais réparti entre votre société et la société CHRISTAUD du fait de la création de la filière de travaux publics au sein du groupe.

Rémunération

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cet avenant au cours de l'exercice 2019, l'avenant prenant effet le 1er janvier 2020.

- **AVEC LA SOCIETE CHRISTAUD**

Personnes concernées

- Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant permanent de votre société au Conseil d'Administration de CHRISTAUD ;
- François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et Administrateur de CHRISTAUD ;
- Patrice JOPPE, Président du Conseil de Surveillance de votre société et Administrateur de CHRISTAUD.

Avenant à la Convention d'assistance et informatique

À compter du 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CHRISTAUD seront facturées à hauteur de 1,50 % des ventes hors taxes réalisées au lieu de 1,70 % précédemment. La diminution du taux d'assistance s'explique par la création de la filière de travaux publics.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à la société CHRISTAUD de bénéficier de prestations d'assistance et informatique rendues avec toutefois une diminution du taux facturé par votre société du fait de la création de la filière de travaux publics au sein du groupe.

Rémunération

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cet avenant au cours de l'exercice 2019, l'avenant prenant effet le 1er janvier 2020.

- **AVEC LA SOCIETE LEADER CARRELAGES**

Personne concernée

François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société à la présidence de LEADER CARRELAGES.

Avenant à la Convention de prestations de services

À compter du 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LEADER CARRELAGES seront facturées de la manière suivante :

- 1,70 % des ventes Négoce hors taxes hors Pose
- 0,30 % des ventes Pose hors taxes

étant entendu que votre société facturera 80 % et DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Le taux de rémunération des prestations fournies a été adapté, selon qu'il s'agit de l'activité de Pose ou de Négoce.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet de mettre à jour le taux de rémunération aux prestations fournies par votre société selon qu'il s'agit de l'activité de Pose ou de Négoce de la société LEADER CARRELAGES.

Rémunération

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cet avenant au cours de l'exercice 2019, l'avenant prenant effet le 1er janvier 2020.

- **AVEC LA SOCIETE LOIRE MATERIAUX**

Personnes concernées

Lien de détention indirecte entre votre société et LOIRE MATERIAUX

Convention d'assistance, de service et de fournitures

A compter du 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LOIRE MATERIAUX seront facturées de la manière suivante :

- Facturation par votre société de 0,70 % des ventes hors taxes
- Facturation par la société MAURIS BOIS de 1 % des ventes hors taxes

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à la société LOIRE MATERIAUX de bénéficier des mêmes prestations rendues par votre société et la société MAURIS BOIS que les autres filiales du Groupe.

Rémunération

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2019, la convention prenant effet le 1er janvier 2020.

En application de la loi, nous vous signalons que cette convention n'a pas encore été conclue à la date de notre rapport.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **AVEC LA SOCIETE RENE DE VEYLE**

Personne concernée

François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et Président de RENE DE VEYLE.

Convention de gestion d'un portefeuille de titres DUMONT INVESTISSEMENT

Il est rappelé qu'une convention de portage a été établie entre votre société et la société RENE DE VEYLE, afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

- Il offre une réelle liquidité, et permet une transaction rapide, lorsque les salariés souhaitent vendre.
- Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui est revendu à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « Groupe SAMSE » en tant que de besoin.

À compter du 1er janvier 2007, il a été convenu de modifier par avenant la rémunération et de porter la commission forfaitaire à un montant annuel de 20 000 euros hors taxes.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société RENE DE VEYLE a facturé une rémunération forfaitaire annuelle de 20 000 euros hors taxes.

• AVEC LA SOCIETE DUMONT INVESTISSEMENT

Personnes concernées

- Patrice JOPPE, Président du Conseil de Surveillance de votre société et Président du Conseil d'administration de DUMONT INVESTISSEMENT jusqu'au 19 décembre 2019.
- Paul BERIOT, Vice-président du Conseil de Surveillance de votre société et Administrateur de DUMONT INVESTISSEMENT.

1° Convention de trésorerie

Il est rappelé qu'une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée entre les filiales du Groupe SAMSE en octobre 2014 et qu'un avenant datant de décembre 2016 a modifié le taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

À compter du 1er juillet 2016, le taux d'intérêt annuel est égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à la société DUMONT INVESTISSEMENT, et égal à 0,30 % pour les sommes placées dans votre société par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société DUMONT INVESTISSEMENT a facturé 6 037 euros à votre société et votre société a facturé 0 euro à la société DUMONT INVESTISSEMENT en rémunération des prêts accordés.

2° Location de bureaux

Votre société loue à la société DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social, situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a facturé à la société DUMONT INVESTISSEMENT 31 896 euros hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble.

3° Convention de gestion et de direction du Groupe DUMONT INVESTISSEMENT

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.)
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.)
- Gestion du personnel
- Juridique, fiscal et social

Les prestations de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées à votre société s'élève à 1 556 647 euros hors taxes.

- **AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE PLATTARD NEGOCE**

Personnes concernées

Lien de détention indirecte entre votre société et le Groupe PLATTARD NEGOCE.

Convention de prestations de services

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre votre société, la société DUMONT INVESTISSEMENT et le Groupe PLATTARD NEGOCE, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du Groupe PLATTARD NEGOCE, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi, en contrepartie des prestations fournies, il sera facturé les éléments suivants :

Centralisation et reversement des bonifications de fin d'année sur achats :

- 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturé à 80 % par **votre** société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT).
- Une facturation complémentaire sera établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, au Groupe PLATTARD NEGOCE selon les conditions énumérées ci-dessous (facturé à 80 % par **votre** société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT) :

| Taux de bonification de fin d'année | Montant facturé Hors Taxes |
|---|-------------------------------|
| Inférieur à 4,90 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE | 0 K€ |
| Supérieur ou égal à 4,90 % et inférieur à 5 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE | 100 K€ |
| Supérieur ou égal à 5 % et inférieur à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE | 200 K€ |
| Supérieur ou égal à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE | 250 K€ |

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 834 519 euros hors taxes, auxquels s'ajoutent 200 000 euros qui ont été comptabilisés en facture à émettre à l'attention du Groupe PLATTARD NEGOCE.

Rémunération de la logistique :

Les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE bénéficient des services des plates-formes du Groupe SAMSE aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2019, 146 682 euros ont été facturés par votre société au Groupe PLATTARD NEGOCE.

- **AVEC LA SOCIETE CRH FRANCE DISTRIBUTION**

Personne concernée

Remco TEULINGS, Vice-Président du Conseil de Surveillance de votre société.

Contrat de mandat de négociation

Votre société et la société CRH FRANCE DISTRIBUTION ont conclu un mandat de négociation commun des ristournes de fin d'année optimisées (RFA) et des services de coopération commerciale auprès de fournisseurs communs.

Le contrat a été signé pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 31 décembre 2020 et qui a trouvé sa première application en 2015. Un avenant a été signé en date du 11 octobre 2017, afin de modifier les conditions financières de rémunération de votre société ainsi que la durée de la coopération.

En contrepartie des prestations, la société CRH FRANCE DISTRIBUTION s'engage à verser annuellement à votre société la somme forfaitaire de 400 000 euros hors taxes.

Dans le cas où l'un des partenaires de la coopération, pour quelque raison que ce soit, devait ne pas poursuivre la coopération à l'issue de la durée de quatre ans visée ci-dessus ou s'il était mis un terme à cette coopération du partenaire pendant ladite période de quatre ans, la société CRH FRANCE DISTRIBUTION facturera, soit le 31 décembre 2018 (pour toute cessation de coopération connue à cette date), soit le 31 décembre 2019 (pour toute cessation de coopération connue à cette date), à votre société, une indemnité égale au montant de la rémunération que le partenaire aura versé ou devra verser à votre société au titre de sa dernière année de participation effective à la coopération objet du contrat. Cette facture sera exigible à l'issue d'une période de vingt-quatre mois pour une facturation en 2018 et de douze mois pour une facturation en 2019 et ne sera pas soumise à TVA compte tenu de son caractère indemnitaire. Toutefois, dans le cas où la société CRH FRANCE DISTRIBUTION ne lèverait pas avant le 31 décembre 2020 l'option d'achat issue de la promesse de vente de titres, la société CRH FRANCE DISTRIBUTION s'engage à établir un avoir à votre société le 31 décembre 2020 du montant de l'indemnité facturée précédemment.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations facturées par votre société à la société CRH FRANCE DISTRIBUTION s'élève à 400 000 euros hors taxes.

• **CONVENTIONS D'ASSISTANCE ET INFORMATIQUE**

| Personnes concernées | Sociétés | Modalités de rémunération | Montants de l'exercice hors taxes en euros |
|---|--------------------|---|--|
| <p>François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de MAURIS BOIS</p> <p>Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant permanent de votre société au Comité de Direction de MAURIS BOIS</p> <p>Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Directeur Général de MAURIS BOIS</p> | MAURIS BOIS | 1,70 % des ventes hors taxes | 752 343 |
| <p>Olivier MALFAIT : Président du Directoire de votre société et Président du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION</p> <p>Laurent CHAMEROY : Directeur Général de votre société et membre du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION</p> | BTP DISTRIBUTION* | <p>0,70 % des ventes hors taxes facturées par votre société / DUMONT INVESTISSEMENT</p> <p>0,30 % des ventes hors taxes facturées par CHRISTAUD</p> | 274 361 |
| <p>Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX</p> <p>François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX</p> <p>Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX</p> | CELESTIN MATERIAUX | 1,70 % des ventes hors taxes | 471 751 |
| <p>Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant de votre société à la présidence de DEGUERRY SAMSE</p> <p>François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de direction de DEGUERRY SAMSE jusqu'au 17 avril 2019</p> | DEGUERRY SAMSE | 1,50 % du chiffre d'affaires hors taxes | 91 522 |
| <p>François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et Président de RENE DE VEYLE</p> | RENE DE VEYLE | Forfait | 6 800 |
| <p>Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Gérant de EPPS</p> | EPPS | 2 % des ventes hors taxes | 7 664 |
| <p>Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant permanent de votre société au Comité de Direction de REMAT</p> <p>François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de REMAT</p> | REMAT | 1,30 % du chiffre d'affaires hors taxes | 77 636 |

| Personnes concernées | Sociétés | Modalités de rémunération | Montants de l'exercice hors taxes en euros |
|--|-------------------|--|--|
| Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant permanent de votre société au Conseil d'Administration de CHRISTAUD François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et Administrateur de CHRISTAUD Patrice JOPPE, Président du Conseil de Surveillance de votre société et Administrateur de CHRISTAUD | CHRISTAUD | 1,70 % du chiffre d'affaires hors taxes | 452 144 |
| François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et représentant permanent de votre société à la présidence de TARARE MATERIAUX | TARARE MATERIAUX* | 2 % des achats hors taxes | 39 482 |
| Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant légal de votre société à la Direction Générale de ZANON TRANSPORTS François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et Administrateur de ZANON TRANSPORTS | ZANON TRANSPORTS* | 1,60 % du chiffre d'affaires hors taxes | 184 077 |
| Paul BERIOT, Vice-président du Conseil de Surveillance de votre société et membre du Conseil de Surveillance de DORAS Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et membre du Conseil de Surveillance de DORAS Patrice JOPPE, Président du Conseil de Surveillance de votre société et membre du Conseil de Surveillance de DORAS jusqu'au 26 juin 2019 | DORAS* | 0,18 % des ventes hors taxes budgétées | 316 270 |
| Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et membre du Comité de Direction de LA BOITE A OUTILS Paul BERIOT, Vice-président du Conseil de Surveillance de votre société et membre du Comité de Direction de LA BOITE A OUTILS | LA BOITE A OUTILS | 0,25 % des ventes hors taxes pour la maintenance et le développement informatique Frais réels pour les autres postes d'assistance | 789 938 1 019 134 |
| Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC Paul BERIOT, Vice-président du Conseil de Surveillance de votre société et membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC | MATERIAUX SIMC | 0,60 % des ventes hors taxes (hors LS pro) 1 % des ventes hors taxes LS pro | 844 952 |
| Lien de détention avec BLANC MATERIAUX | BLANC MATERIAUX * | 2 % du chiffre d'affaires hors taxes | 106 514 |
| Lien de détention avec VAUDREY | VAUDREY * | 0,60 % des ventes hors taxes | 19 286 |

| Personnes concernées | Sociétés | Modalités de rémunération | Montants de l'exercice hors taxes en euros |
|---|-------------------|--|--|
| Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et Administrateur de M+ MATERIAUX Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et représentant de votre société en tant qu'Administrateur de M+ MATERIAUX. | M+ MATERIAUX* | 0,40 % des marchandises hors taxes | 663 998 |
| Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et Administrateur de M+ MATERIAUX Laurent CHAMEROY, Directeur Général de SA votre société MSE et représentant de votre société en tant qu'Administrateur de M+ MATERIAUX | M+ MATERIAUX | Taux progressifs selon le montant des ventes hors taxes : De 0 à 50 000 K€ : 0,30 % De 50 000 K€ à 100 000 K€ : 0,20 % Au-delà de 100 000 K€ : 0,10 % | 357 499 |
| François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société à la présidence de LEADER CARRELAGES | LEADER CARRELAGES | 0,3 % des ventes de marchandises hors taxes | 11 640 |
| François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société à la présidence de LEADER CARRELAGES | LEADER CARRELAGES | 2 % des ventes de marchandises hors taxes | 46 561 |
| Lien de détention avec MAT APPRO | MAT APPRO | 1 % des ventes hors taxes | 60 140 |
| Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant de votre société au Comité de Direction de BILLMAT Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de BILLMAT | BILLMAT* | 0,40 % des ventes hors taxes | 47 255 |
| Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant de votre société au Comité de Direction de BILLMAT. Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de BILLMAT. | BILLMAT | 0,20 % des ventes hors taxes | 29 534 |

* Ces conventions d'assistance sont facturées à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT. Les montants présentés correspondent à la part facturée par votre société.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par
Dave MOLLIEUX

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020 (Dix-septième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Villeurbanne et Lyon, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

6.3 Résolutions

A titre ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 24 738 048,00 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 100 385 € et qui ont donné lieu à une imposition de 33 462 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

| | |
|---|-----------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 24 738 048,00 € |
| - Report à nouveau | 18 514 420,85 € |
| Soit un bénéfice distribuable de | 43 252 468,85 € |
| - A la distribution d'un dividende de 8,00 € par action | 27 664 672,00 € |
| - Au report à nouveau | 15 587 796,85 € |

Ainsi, le dividende s'élève à 8,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 8,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %,

visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 29 juin 2020.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice | Dividende par action |
|----------|----------------------|
| 2016 | 2,20 € |
| 2017 | 2,50 € |
| 2018 | 2,50 € |

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Ratification de la nomination par cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance indépendant et renouvellement de son mandat*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 31 mars 2020 de coopter Martine Paccoud en qualité de membre du Conseil de Surveillance indépendant, en remplacement de BME FRANCE, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance indépendant de Martine Paccoud, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sixième résolution (*Ratification de la nomination par cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 31 mars 2020 de coopter Paul Bériot en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Remco Teulings, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Paul Bériot, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Patrice Joppé, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance indépendant*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance indépendant de Stéphanie Paix, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dixième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve

les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Onzième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Douzième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Treizième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Quatorzième résolution (*Approbaton du rapport sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux visées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-100 II et L.225-37-3 I du Code de commerce, approuve la présentation

des informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce, comprises dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise, et relatives aux rémunérations de toutes natures versées ou attribuées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Quinzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise de la politique de rémunération des mandataires sociaux, présentée dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce, et en application des dispositions de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Seizième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2019, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 9 793 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 336 015 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action soit un montant maximal d'achat de 67 203 000 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 22 mai 2019 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A titre extraordinaire

Dix-septième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,
- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution (*Modification du mode d'administration et de gestion*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire,

- décide, d'adopter le mode d'administration de la société prévu par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, qui comporte, à la place du Directoire et du Conseil de Surveillance, un Conseil d'Administration et une Direction Générale,
- prend acte que l'adoption de la présente résolution mettra fin de plein droit aux fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à l'exception du membre salarié, pour lequel le Comité Social et Economique a décidé de le désigner en qualité d'administrateur salarié, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la présente résolution.

Dix-neuvième résolution (*Adoption des nouveaux statuts*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, en conséquence de la résolution qui précède, et sous réserve de son adoption, connaissance prise du rapport du Directoire,

- décide la refonte des statuts de la société,
- prend acte des modifications spécifiques suivantes apportées aux statuts sociaux :
 - modification de l'article 4 des statuts relatif au siège social et visant à permettre le transfert de siège social de la société sur tout le territoire par décision du Conseil d'Administration ratifiée par la plus prochaine Assemblée Générale,
 - modification de l'article 16 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil d'Administration, en vue de permettre au Conseil d'Administration, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale, d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, étant précisé que ladite délégation de compétence est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale à la résolution ci-après.

- en conséquence, adopte article par article, puis dans leur ensemble, chacune des modifications des statuts de la société, telles que figurant dans la version refondue des statuts sociaux, lesquels seront annexés au procès-verbal de la présente Assemblée Générale.

Vingtième résolution (*Délégation de compétence au Conseil d'Administration afin d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la précédente résolution, délègue au Conseil d'Administration, nouvellement nommé, tout pouvoir à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la société pour les mettre en conformité avec toutes les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

A titre ordinaire

Vingt-et-unième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Olivier Malfait, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-deuxième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Paul Bériot, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-troisième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport

du Directoire, nommé Patrice Joppé, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-quatrième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nommé DUMONT INVESTISSEMENT, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-cinquième résolution (*Nomination d'une administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nommé Martine Paccoud, en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-sixième résolution (*Nomination d'une administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nommé Stéphanie Paix, en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-septième résolution (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

7 Tables de concordance

| | | |
|-----|---|-----|
| 7.1 | Table de concordance du Document d'enregistrement universel | 269 |
| 7.2 | Table de concordance du Rapport financier annuel | 270 |
| 7.3 | Table de concordance du Rapport de gestion | 271 |
| 7.4 | Table de concordance du Rapport du Conseil de surveillance sur le Gouvernement d'entreprise | 272 |

7.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les rubriques prévues par les annexes I et II du Règlement Délégué (UE) n°2019/980 du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

| Rubriques | Sections |
|---|---|
| 1. Personnes responsables, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente | 5.1 - 5.2 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 5.4 - 5.5 |
| 3. Facteurs de risques | 3.4 |
| 4. Informations concernant l'émetteur | 1.2 - 1.4 |
| 5. Investissements | 3.2.3 |
| 6. Aperçu des activités | 1.2 |
| 7. Organigramme | |
| 7.1 Description sommaire du Groupe | 1.3 |
| 7.2 Filiales importantes du Groupe | 4.2 Note 22 |
| 8. Propriétés immobilières, usines et équipements | 4.1 Note 6.4 |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | |
| 9.1 Situation financière | 3.2.1 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2 |
| 9.2 Résultat d'exploitation | 4.1 - 4.2 |
| 10. Trésorerie et capitaux propres | 1.6 - 2.2 - 2.7 - 3.2.2 4.1 Notes 13, 14, 17, 26, 27, 28, 35 4.2 Notes 5.3, 5.4, 17 |
| 11. Recherche et développement, brevets et licences | 3.11 |
| 12. Informations sur les tendances | 3.12 |
| 13. Prévisions ou estimations du bénéfice | N/A |
| 14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale | |
| 14.1 Informations concernant les membres | 2.3 |
| 14.2 Conflits d'intérêts | 2.2.5 - 2.3.5 |
| 15. Rémunérations et avantages | 2.4 - 3.5 |
| 16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction | 2.3.2.2 - 2.3.3.2 |

| | |
|---|---|
| 17. Salariés | |
| 17.1 Effectifs | 3.6 - 4.1 Note 21 - 4.2 Note 16 |
| 17.2 Participations et stock- options | 3.5 - 4.1 Note 21 - 4.2 Note 15 |
| 17.3 Accords de participation | 3.5.4 |
| 18. Principaux actionnaires | 1.6 - 2.2.4 - 4.1 Note 14 |
| 19. Opérations avec des apparentés | 4.1 Note 34 |
| 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | |
| 20.1 Informations financières historiques | 4.1 - 4.2 |
| 20.2 Etats financiers | 3.2.1 - 3.2.2 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2 |
| 20.3 Vérification des informations financières | 4.1 - 4.2 |
| 20.4 Date des dernières informations financières | 1.6 |
| 20.5 Politique de distribution des dividendes | 1.6 |
| 20.6 Procédures judiciaire et administrative | 3.4 |
| 21. Informations complémentaires | |
| 21.1 Capital social | 2.2 - 4.1 Note 14 - 4.2 Notes 5.3, 5.4 |
| 21.2 Acte constitutif et statuts | 2.1 |
| 22. Contrats importants | N/A |
| 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | 3.6 - 4.1 - 4.2 - 6.2 |
| 24. Documents accessibles au public | 1.6 |
| 25. Informations sur les participations | 4.1 Note 2 - 4.2 Note 22 |

7.2 Table de concordance du Rapport financier annuel

| Informations de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier | Sections |
|---|-----------|
| 1. Rapport de gestion | 3 |
| 2. Comptes consolidés | 4.1 |
| 3. Comptes sociaux | 4.2 |
| 4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux | 4.1 - 4.2 |
| 5. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel | 5.1 - 5.2 |

7.3 Table de concordance du Rapport de gestion

Le tableau ci-après identifie les Sections du présent Document d'enregistrement universel qui comprend l'intégralité des éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires.

| Éléments du rapport de gestion prévus par l'article L.225-100 du Code de commerce | Sections |
|---|--------------------------|
| 1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé | 3.2 |
| 2. Faits marquants durant l'exercice 2019 | 3.1 |
| 3. Résultats du Groupe en 2019 | 3.2.1 |
| 4. Situation de l'endettement du Groupe | 3.2.2 |
| 5. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques comptables et financiers du Groupe | 3.4.3 |
| 6. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée | 3.4.1 |
| 7. Activités en matière de recherche et développement | 3.11 |
| 8. Événements importants survenus depuis la clôture | 3.3 |
| 9. Évolution prévisible et perspectives d'avenir | 3.12 |
| 10. Affectation du résultat | 6.3 |
| 11. Tableau des résultats des cinq derniers exercices | 4.2 Note 23 |
| 12. Dividendes | 3.2.4 |
| 13. Dépenses non déductibles fiscalement | 3.9 |
| 14. Filiales et prises de participations | 4.1 Note 2 - 4.2 Note 22 |
| 15. Actionnariat | 2.2 - 3.8 |
| 16. Plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance | 2.4.2 - 3.5 |
| 17. Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier) | 2.3.6 |
| 18. Rachat d'actions | 2.2.8 - 2.7.8 |
| 19. Information sur les délais de paiement des fournisseurs ou clients | 3.2.4 |
| 20. Informations sociales, environnementales et sociétales (articles du Code de commerce L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105-1 modifiés par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 - article 1) | 3.6 |
| 21. Rapport sur le gouvernement d'entreprise | 2 |

7.4 Table de concordance du Rapport du Conseil de surveillance sur le Gouvernement d'entreprise

| Informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce | Sections |
|---|-------------------|
| 1. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de surveillance | 2.3.3 |
| 2. Conditions de préparation et d'organisation | 2.3.3.2 |
| 3. Limitation de pouvoir du Directoire | 2.3.2.2 |
| 4. Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social | 2.3.2.1 - 2.3.3.1 |
| 5. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux | 2.4 |
| 6. Consultation sur la rémunération des mandataires sociaux | 2.4.3 |
| 7. Dispositions du Code Middenext qui ont été écartées | 2.3.1 |
| 8. Lieu où le Code Middenext peut être consulté | 2.3.1 |
| 9. Modalités particulières relatives à la participation aux assemblées générales | 2.6 |
| 10. Délégations en matière d'augmentation de capital | N/A |
| 11. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique | 2.7 |
| 12. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion et les comptes de l'exercice écoulé | 6.1 |
| 13. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale | 2.5 - 6.2 |



Groupe
SAMSE

Groupe SAMSE
2, rue Raymond Pitet
38030 - Grenoble Cedex
FRANCE

groupe-samse.fr

